



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



55
25

Harvard College Library



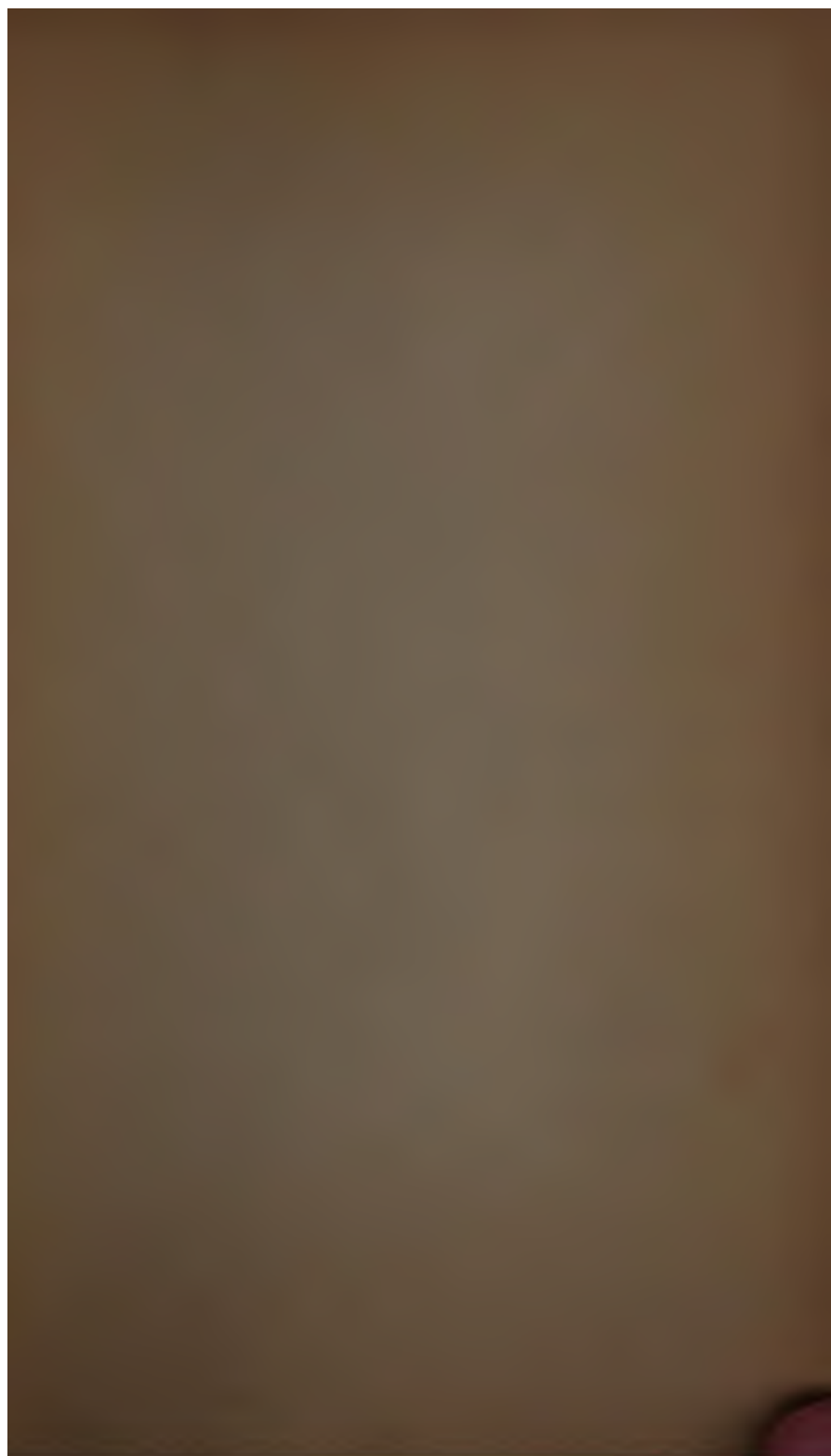
From the
CONSTANTIUS FUND

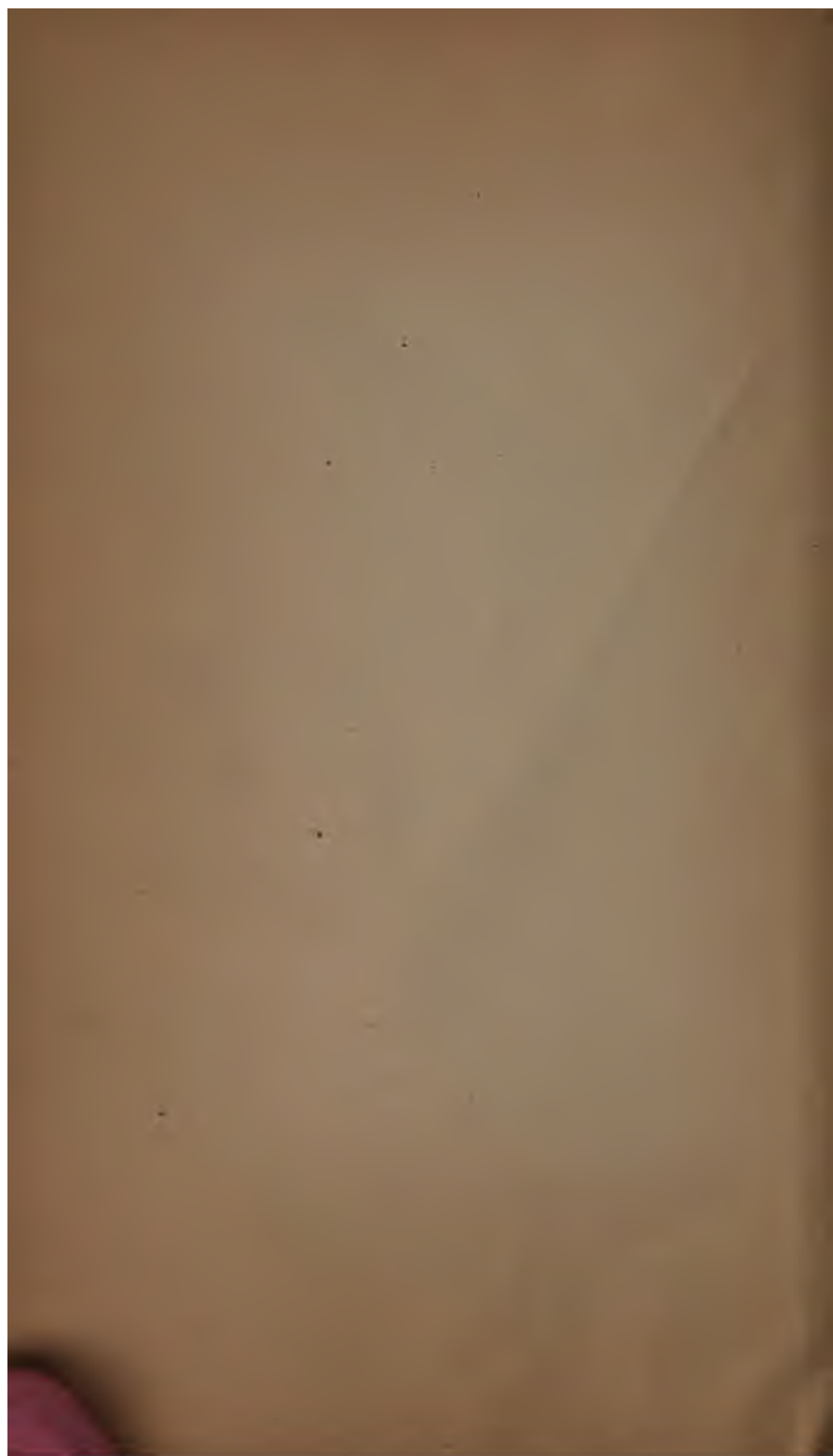
Bequeathed by
Evangelinus Apostolides Sophocles
Tutor and Professor of Greek
1842-1883

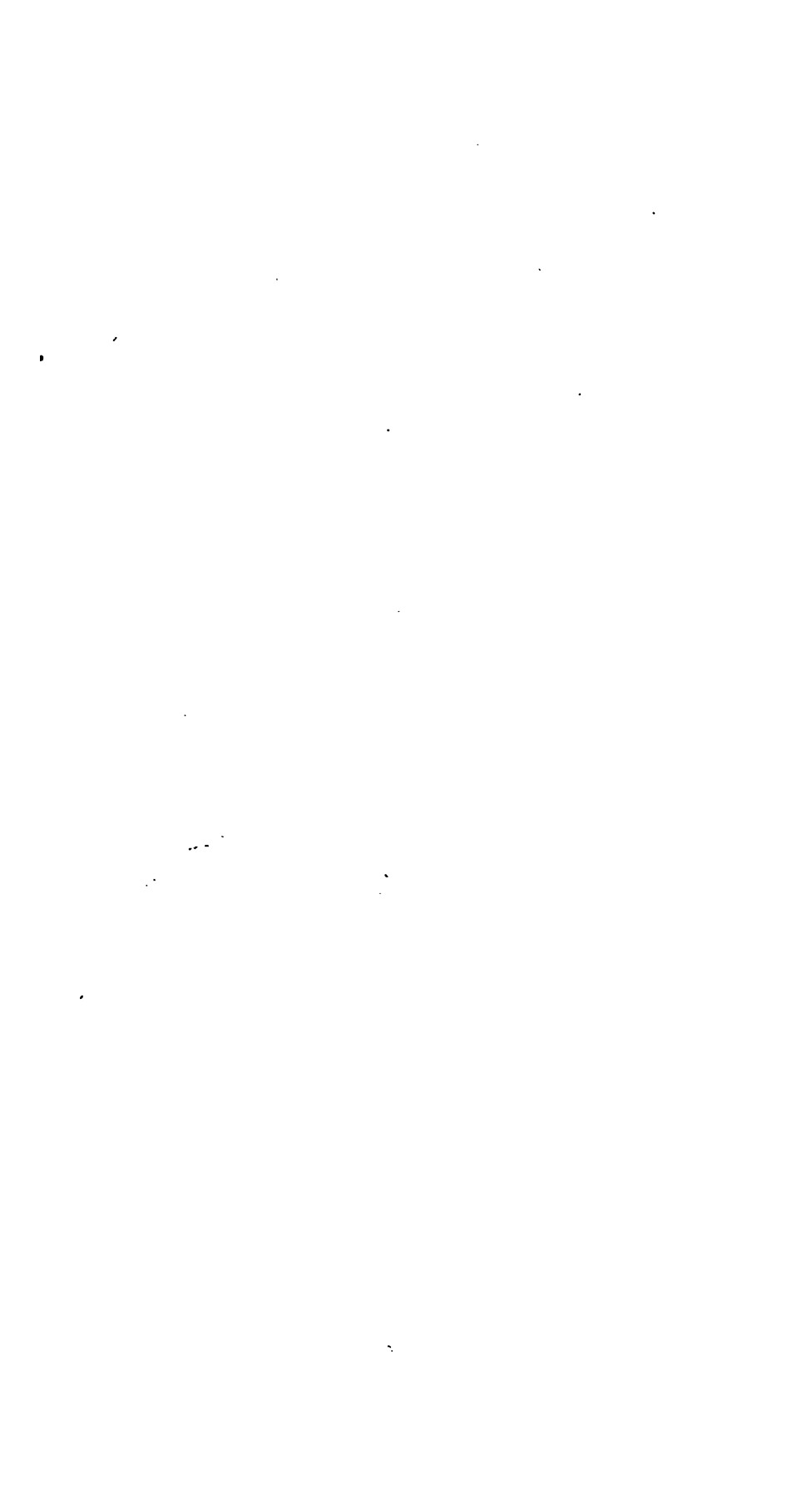
For Greek, Latin, and Arabic
Literature











RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

A ÉLEUSIS

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^o

Rue de Fleurus, 9

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
A ÉLEUSIS

EXÉCUTÉES DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1860

SOUS LES AUSPICES

DES MINISTÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET D'ÉTAT

PAR

FRANÇOIS LENORMANT

Membre de l'Institut de Correspondance Archéologique de Rome, de la Société
Asiatique, de la Société d'Ethnographie, etc., etc.

RECUEIL DES INSCRIPTIONS

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^e

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

1862

A M. L. VITET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.

CHER MONSIEUR,

Ce livre est vôtre, et par l'intérêt généreux que vous avez pris à sa publication, et par les conseils dont vous n'avez cessé de me soutenir, comme si vous aviez voulu remplacer près de moi l'appui paternel de l'ami que vous avez perdu il y a deux ans. Permettez-moi donc de vous dédier ce livre comme un bien faible témoignage de la reconnaissance dont me pénètrent toutes vos bontés pour moi et des sentiments d'affectueux respect que mon père m'avait enseignés pour vous.

Paris, 15 avril 1862.

FRANÇOIS LENORMANT.

Class 5425.5

✓



Constantine Jund

A M. L. VITET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.

CHER MONSIEUR,

Ce livre est vôtre, et par l'intérêt généreux que vous avez pris à sa publication, et par les conseils dont vous n'avez cessé de me soutenir, comme si vous aviez voulu remplacer près de moi l'appui paternel de l'ami que vous avez perdu il y a deux ans. Permettez-moi donc de vous dédier ce livre comme un bien faible témoignage de la reconnaissance dont me pénètrent toutes vos bontés pour moi et des sentiments d'affectueux respect que mon père m'avait enseignés pour vous.

Paris, 13 avril 1862.

FRANÇOIS LENORMANT.



RECUEIL
DES INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS.

PREMIÈRE CLASSE.

ACTES RELIGIEUX.

§ 1. OFFRANDES ET MONUMENTS VOTIFS.

A. *Offrandes à Cérès et à Proserpine.*

1.

Δ Η Μ Η Τ Ρ Ι · · · Κ Ο Ρ Ε Ι
Ξ Ε Ν Ο Κ Λ Η Σ Ξ Ε Ι · Ι Δ Ο Σ Σ Φ Η Τ Τ Ι Ο Σ
Α Ν Ε Θ Η Κ Ε Ν Ε Γ Ι Μ Ε Λ Η Τ Η Σ
Μ Υ Σ Τ Η Ρ Ι · Ν Γ Ε Ν Ο Μ Ε Ν Ο Σ
Α Ρ Ι Σ Τ Ο Ρ Ε Ι · Η · · · · · Υ Μ Ο Υ Φ Υ Λ Α · Ο Ξ Ε Π Ο Η Σ Ε Ν

Sur les deux fragments d'une longue plinthe en marbre pentélique découverte au mois de mai entre les deux enceintes sacrées¹. Publiée déjà, mais avec

1. Nous devons dire en commençant que nous n'indiquerons le lieu de dépôt actuel que pour les inscriptions non trouvées dans nos fouilles. Toutes celles qui proviennent des excavations faites au nom du gouvernement français forment à Éleusis même un petit musée spécial, installé dans la maison du commandant Lascas, où les voyageurs archéologues peuvent les étudier en tout temps.

quelques fautes, aussitôt après la trouvaille, par M. Pittakys¹ et M. Conze².

Cette inscription se lit sans difficulté :

Δήμητρι [καί] Κόρη Ξενοκλής Ξει[ν]ίδος, Σφήττιος, ἀνέ-
θηκεν, ἐπιμελητῆς μυστηρί[ω]ν γενόμενος.

Ἄριστοπεί[θ]ης [Κλεων]ύμου (?) Φυλά[σι]ος ἐπόησεν.

A Cérés et à Proserpine, Xénoclès, fils de Xénis, de Sphettus, a dédié (cette statue) lorsqu'il a été fait intendant des mystères. Aristopithe, fils de Cléonyme, de Phylé, a exécuté (la statue).

Le personnage, auteur de cette dédicace, est certainement le même que le Ξενοκλής Ξεινίδος mentionné dans les comptes de l'arsenal du Pirée pour avoir offert la somme de 950 drachmes, à l'effet de remplacer des objets de matériel usés, sous l'archontat de Chérondas, c'est-à-dire en 338 avant notre ère³. Une des inscriptions découvertes à Athènes dans la maison de Mme Louise Psomas, sur le site que l'on considère assez généralement comme celui du Buleuterium, le nomme aussi comme ayant, au moment du grand danger de la cité de Minerve, dans la même année, offert encore 200 drachmes pour l'entretien de soldats chargés de veiller à la sécurité de la ville. Cette inscription est publiée sous le n° 62 dans un recueil de textes

1. Ἐφημ. ἀρχ., n° 3799 et 3800. — 2. Bulletin de l'Inst. arch., 1860, p. 180. — 3. Bœckh, Staatshaushalt. der Athen. t. III, p. 441, 442 et 498. Ἐφημ. ἀρχ., n° 3144.

épigraphiques inédits, mis au jour par la Société archéologique d'Athènes¹.

Les ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων sont mentionnés par Démosthène², Harpocraton³, Suidas⁴ et le Grand Étymologique⁵. C'étaient les assesseurs de l'archonte-roi dans la partie de ses fonctions que Lysias définit ainsi : Τῆς ἐορτῆς ἐπιμελήσεται τοῖς μυστηρίοις, ὅπως ἂν μηδεὶς ἀδικῆ, μηδὲ ἀσεβῆ περὶ τὰ ἱερά⁶. Une inscription découverte cette année même à Athènes dans la maison de M. Maratos, entre la porte de l'Agora d'Auguste et le Gymnase de Ptolémée, et déposée dans la collection de la Société archéologique, nous apprend que ces fonctionnaires sacrés étaient aussi chargés du sacrifice solennel dans les petits mystères d'Agræ, de celui des Éleusines et du sacrifice appelé Σωτήρια ὑπὲρ τῆς Βουλῆς καὶ τοῦ Δήμου⁷. Leur nombre était de quatre, dont un choisi parmi les Eumolpides, un autre dans la famille des Céryces, et les deux derniers dans la masse des citoyens athéniens. C'était par l'élection populaire qu'ils recevaient leur charge, et la durée devait en être annuelle comme celle des fonctions de l'archonte-roi auquel ils étaient adjoints.

Nous avons dans cette inscription un nouveau nom de sculpteur qui manque aux catalogues dressés

1. Ἐπιγρ. ἑλλην. ἀνέκδ., 1^{re} série, fasc. 3, p. 26. — 2. *Contr. Mid.*, p. 570. — 3. *Harpocrat. a. v.* — 4. *Suid. a. v.* — 5. *Etymol. Magn. a. v.* — 6. *Lys. Contr. Andocid.*, p. 103. — 7. Ἐπιγρ. ἑλλην. ἀνέκδ. nouv. sér., n° 3. V. plus loin le commentaire de notre n° 23.

jusqu'aujourd'hui. La restitution Ἀριστοπει[θ]η[ς] est certaine; c'est un nom rare, mais composé régulièrement. Pour l'appellation de son père, M. Pittakys rétablit Ἱερωνύμου, mais Κλεων]ύμου qui a le même nombre de lettres et qui est d'un usage aussi ordinaire, peut également bien convenir. La date certaine que nous avons indiquée plus haut pour la vie de Xénoclès fils de Xénis nous permet, en enregistrant dans les listes des artistes grecs Aristopithe fils de Cléonyme, de Phylé, de l'y noter comme ayant flori vers le temps de Philippe, aux derniers jours d'éclat de l'autonomie athénienne.

2.

<i>a</i>	<i>b</i>
Δ Η Μ Η Τ Ρ Ι	Κ Α Ι
Ξ Ε Ν Ο Κ Λ Η Σ Ξ Ε Ι	Ν Ι Δ Ο Σ
Α Ν Ε Θ Η Κ Ε Ν	Ε Π Ι Μ
Μ Υ Σ Τ Η Ρ Ι Ω	Ν Γ Ε Ν
////////////////////	Υ · Υ Λ Α · ·

Sur deux fragments d'une plinthe semblable à celle qui porte le n° 1, découverts également entre les deux enceintes sacrées. Le fragment *a*, trouvé le 25 mai 1860 dans la première partie de nos fouilles, a été publié aussitôt après sa découverte par M. Pittakys¹ et M. Conze². Le fragment *b* n'a pas encore été édité.

1. Ἐφημ. ἀρχ., n° 3801. — 2. *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1860, p. 180.

Nous l'avons mis à nu cinq mois après le premier, le 21 octobre de la même année, à la seconde reprise des fouilles.

C'est la répétition de l'inscription précédente :

Δήμητρι καὶ [Κόρη] Ξενοκλῆς Ξεινίδος, [Σφήττιος,] ἀνέ-
θηκεν, ἐπιμ[ελητῆς] μυστηρίων γεν[όμενος].

Ἄριστοπειθήης Κλεωνύμου [Φ]υλά[σιος ἐπόησεν].

Probablement Xénoclès, fils de Xénis, avait dédié en même temps deux statues faites par le même sculpteur et représentant, l'une Cérés et l'autre Proserpine.

3.

Face.

ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΟΙ ΤΕΤΑΓΜΕΝΟΙ ΥΨΟΤΟΥ ΔΗΜΟΥ
ΕΝ ΕΛΕΥΣΙΝΙΚΑΙ ΓΑΝΑΚΤΩΙΚΑΙ ΕΡΙΦΥΛΗΙ ΤΟΝ
ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ ΔΗΜΗΤΡΙΟΝ ΦΑΝΟΣ ΤΡΑΤΟΥ ΦΑΛΗΡΕΑ
ΣΤΕΦΑΝΩΣ ΑΝΤΕΣ ΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙ ΚΟΡΕΙΑΝ ΕΘΗΚΑΝ

Dans une couronne. Dans une couronne. Dans une couronne. Dans une couronne

ΑΘΗΝΑΙΩΝ	ΑΘΗΝΑΙΩΝ	ΑΘΗΝΑΙΩΝ	ΗΒΟΥΛΗ
ΟΙ ΤΕΤΑΓΜΕ	ΟΙ ΤΕΤΑΓΜΕ	ΟΙ ΤΕΤΑ	ΟΔΗΜΟΣ
ΝΟΙ ΕΛΕΥΣΙΝΙ	ΝΟΙ ΕΜΓΑ	ΓΜΕΝΟΙ	ΙΓΓΑΡΧΗ
	ΝΑΚΤΩΙ	ΕΡΙΦΥΛΕΙ	ΣΑΝΤΑ

Dans une couronne. Dans une couronne. Dans une couronne. Dans une couronne.

ΗΒΟΥΛΗ	ΗΒΟΥΛΗ	ΗΒΟΥΛΗ	ΟΠΓΓΕΙΣ
ΟΔΗΜΟΣ	ΟΔΗΜΟΣ	ΟΔΗΜΟΣ	ΙΓΓΑΡ
ΣΤΡΑΤΗ	ΣΤΡΑΤΗ	ΣΤΡΑΤΗ	ΧΗΣΑΝΤΑ
ΓΗΣΑΝΤΑ	ΓΗΣΑΝΤΑ	ΓΗΣΑΝΤΑ	

ΣΩΣΙΘΕΟΣ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΓΟΙΗΣΕΝ

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

Côté gauche.

Dans une couronne.

ΓΑΝΑΘΗ
ΝΑΙΑΤΑΜΕΓΑ
ΛΑΑΡΜΑΤΙ

Dans une couronne.

ΕΛΕΥΣΙ
ΝΙΟΙ

Côté droit.

Dans une couronne.

ΔΗΑΙΑ
ΑΡΜΑΤΙ

Dans une couronne.

ΕΡΜΑΙΑ
ΑΡΜΑΤΙ

Cette inscription, la plus importante peut-être au point de vue historique de celles qui existent à Éleusis, est gravée sur trois faces d'un piédestal carré long en marbre pentélique, découvert en 1850 en construisant une maison dans la rue principale du village moderne, entre le site des Propylées d'Appius et celui de l'Anactoron des Grandes Déesses. Il avait été encastré dans la maçonnerie de la maison et il y est resté jusqu'au moment où nous l'avons fait retirer de cet endroit pour le déposer dans l'église de Saint-Zacharie, laquelle sert de musée provisoire à la commune d'Éleusis.

Le texte gravé sur ce piédestal a déjà été publié trois fois, la première par M. Rhangabé¹, la seconde par M. Wilhelm Vischer, et la troisième par M. Pittakys². Mais les copies de ces trois érudits contiennent des erreurs considérables qui nous ont été révélées par l'examen du monument lui-même.

M. Rhangabé lit dans l'inscription de la face, à la

1. *Antiquités helléniques*, n° 1079. — 2 *Ἐφημ. ἀρχ.*, n° 2567.

ligne 4, ΔΗΜΗΤΡΙ ΚΑΙ ΚΟΡΗ au lieu de ΔΗΜΗΤΡΙ ΚΑΙ ΚΟΡΗ que présente la pierre, aussi bien que sur notre n° 1¹. Dans la troisième couronne de la première rangée il coupe

ΟΙΤΕΤΑΓ
ΜΕΝΟΙ

au lieu de

ΟΙΤΕΤΑ
ΓΜΕΝΟΙ

et écrit ΕΠΙ ΦΥΛΗΙ tandis que le monument offre ΕΠΙΦΥΛΕΙ. Enfin il omet absolument la seconde rangée de couronnes.

Je n'ai pas sous les yeux la publication de M. Vischer, mais M. Pittakys en relève les leçons. Suivant l'éphore des antiquités d'Athènes il a omis la ligne inférieure ΣΩΣΙΘΕΟΣ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΓΟΙΗΣΕΝ et les inscriptions des deux faces latérales.

Quant à M. Pittakys il n'a pas distingué le nom de Phylé dans la troisième couronne de la première rangée, sur la face antérieure, et il donne pour la légende de cette couronne la leçon tout à fait erronée

ΑΘΗΝΑΙΩΝ
ΟΙΤΕΤΑΓΜΕ
ΝΟΙΕΠΙ . . .

Il dit que sur les petits côtés les couronnes sont superposées, tandis qu'elles sont disposées en une seule

1. M. Bœckh (*Corp. insc. græc.*, t. I, p. 170) et M. Le Bas (*Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 404) ont déjà parlé de ces mots sacramentels, où l'habitude de l'ancienne orthographe s'est conservée un

ligné. Enfin à la face droite il lit ΓΑΙΑ au lieu de ΔΗΛΙΑ et à la face gauche ΓΑΝΑΘΗΝΑΙΑ ΜΕΓΑΛΑ au lieu de ΓΑΝΑΘΗΝΑΙΑ ΤΑ ΜΕΓΑΛΑ.

Ces observations préliminaires une fois enregistrées, passons à la lecture et à l'examen historique du monument.

La lecture n'offre pas de difficultés et nous n'y rencontrons pas une seule lacune à remplir.

Ἀθηναίων οἱ τεταγμένοι ὑπὸ τοῦ Δήμου ἐν Ἐλευσίῃ καὶ Πανάκτῳ καὶ ἐπὶ Φυλῆ, τὸν στρατηγὸν Δημήτριον Φανοστράτου, Φαληρέα, στεφανώσαντες, Δήμητρι καὶ Κόρη ἀνέθηκαν.

Ἀθηναίων οἱ τεταγμένοι Ἐλευσίῃ.

Ἀθηναίων οἱ τεταγμένοι ἐν Πανάκτῳ.

Ἀθηναίων οἱ τεταγμένοι ἐπὶ Φυλῆ.

Ἡ Βουλῆ, ὁ Δῆμος ἱππαρχήσαντα.

Ἡ Βουλῆ, ὁ Δῆμος στρατηγήσαντα.

Ἡ Βουλῆ, ὁ Δῆμος στρατηγήσαντα.

Ἡ Βουλῆ, ὁ Δῆμος στρατηγήσαντα.

Οἱ ἱππεῖς ἱππαρχήσαντα.

Παναθήνια τὰ μεγάλα ἄρματι.

Ἐλευσίῃοι.

Δήλια ἄρματι.

Ἐρμαῖα ἄρματι.

Σωσίθεος Ἀθηναῖος ἐποίησεν.

Les Athéniens placés en garnison par ordre du peuple à Éleusis, Panactus et Phylé, ont dédié à

certain temps après l'archontat d'Euclide et l'adoption de l'alphabet nouveau.

Cérès et à Proserpine (la statue de) leur général Démétrius fils de Phanostrate, de Phalère, après lui avoir décerné des couronnes.

La garnison athénienne d'Éleusis.

La garnison athénienne de Panactus.

La garnison athénienne de Phylé.

Le Sénat et le Peuple au commandant de la cavalerie.

Le Sénat et le Peuple au général.

Le Sénat et le Peuple au général.

Le Sénat et le Peuple au général.

Les cavaliers à leur commandant.

(Vainqueur aux) Grandes Panathénées, à la course de chars.

Les habitants d'Éleusis.

(Vainqueur aux) jeux Déliens à la course des chars.

(Vainqueur aux) jeux Herméens à la course des chars.

Sosithée l'Athénien a fait (la statue).

A voir dans cette inscription le nom de Δημήτριος Φανοστράτου Φαληρέως on croirait, au premier abord, que nous avons ici le piédestal d'une des trois cent soixante statues élevées par le peuple athénien à Démétrius de Phalère dans le temps de sa toute-puissance¹. Mais, quand on examine le monument avec plus de soin, on reconnaît l'impossibilité d'admettre cette opinion, bien qu'il s'agisse du même personnage.

1. Diogen. Laert., V, 75. Dio Chrysost., Or. XXXVII. Corn. Nep., *Miltiad.*, 6.

Les statues de Démétrius dont parlent les auteurs étaient équestres, ou représentaient le fameux personnage qui domina un temps sur Athènes, monté sur un char, ἐφ' ἵππων καὶ ἄρμάτων καὶ συνορίδων, et le piédestal d'Éleusis est trop petit pour avoir porté autre chose qu'une effigie en pied. D'ailleurs au temps de son suprême pouvoir Démétrius avait reçu le titre d'ἐπιμελητῆς τῶν πραγμάτων; or il ne figure dans l'inscription que comme stratège et hipparqué, et l'on n'aurait pas oublié d'y mentionner sa qualité la plus élevée¹. Il faut donc placer, comme l'a très-judicieusement pensé M. Rhangabé, la date où a été érigée la statue dont nous avons le piédestal entre la quatrième année de la CXIII^e olympiade (325 av. J.-C.), époque où Démétrius de Phalère entra dans les affaires, et la quatrième année de la CXV^e (317 av. J.-C.), époque où il fut investi d'une autorité dictatoriale.

A cette date il était stratège, probablement depuis trois ans (ce que semblent indiquer les trois couronnes avec l'inscription Ἡ Βουλὴ ὁ Δῆμος στρατηγῆσαντα), et il commandait la frontière occidentale de l'Attique. Eleusis, Panactus et Phylé se trouvaient dans son commandement, et c'est pour cela que les garnisons de ces trois places fortes lui avaient décerné les honneurs d'une statue. Ce sont là des faits nouveaux

1. Il en est ainsi sur le fragment d'un décret des habitants du dème d'Æxoné, lequel doit provenir du piédestal d'une des 360 statues mentionnées par Diogène Laërce et Dion Chrysostome. Rhangabé, *Ant. hellén.*, n^o 422. Pittakys, *Ἐφημ. ἀρχ.*, n^o 858.

à enregistrer dans l'histoire de ce personnage. Il y a aussi une donnée historique importante à tirer de l'inscription qui nous occupe, la possession de Panactus par les Athéniens à cette époque. Située sur les confins de la Béotie, Panactus avait appartenu d'abord aux Thébains; les Athéniens la leur avaient enlevée et Androton la citait parmi les places fortes de l'Attique¹. Dans la guerre du Péloponnèse les Béotiens la reprirent par surprise et la rasèrent², mais bientôt après les Athéniens en devinrent de nouveau maîtres et la rétablirent³. Plus tard, lors de la guerre sacrée, les Thébains essayèrent de la saisir encore une fois⁴, mais notre monument épigraphique démontre que cette tentative fut vaine⁵.

Outre les couronnes militaires on a mentionné sur le piédestal les couronnes gymniques remportées par Démétrius de Phalère. Il avait vaincu aux jeux Herméens à la course de chars, probablement dans sa première jeunesse, car on n'admettait à ces jeux que des enfants ou de tout jeunes gens⁶. Les *Δηλῖα* où il avait eu aussi un prix pour les chars sont assez difficiles à fixer; on célébrait des jeux de ce nom à Délos, et dans la plaine de Marathon, au lieu appelé *Δηλίον*,

1. Steph. Byz, *ἡ Πάνακτον*. Procl., *ap. Phot. Biblioth.*, 239. — 2. Thucyd., V, 3, 39 et 40. — 3. Thucyd., V, 42. — 4. Demosth., *De fals. leg.*, p. 446. — 5. Peu d'années après la date de l'inscription d'Éleusis, Cassandre y mit une garnison macédonienne, mais en 307 avant Jésus-Christ, Démétrius Poliorcète rendit Panactus aux Athéniens. (Plutarch., *Vit. Demetr.*, 23.) — 6. Plat., *Lys.*, p. 206. Æschin., *Contr. Timarch.*, p. 4.

d'où partait la théorie athénienne pour Délos¹. Mais les autres jeux mentionnés dans l'inscription étant attiques, nous pencherions pour les derniers *Ἀθλια*. Quant aux grandes Panathénées, elles sont trop connues pour que nous ayons besoin d'en parler ici.

Le sculpteur Sosithée d'Athènes n'est mentionné par aucun auteur. C'est un nom à ajouter avec sa date certaine à la liste des artistes antiques.

Remarquons dans sa signature l'emploi du mot *Ἀθηναῖος* au lieu de la mention d'un des dèmes de l'Attique. C'est une exception aux usages de l'épigraphie attique, exception dont les exemples sont extrêmement rares, mais qui se rencontre quelquefois dans les signatures d'artistes. Ainsi sur le piédestal de la statue de Minerve Hygie, à côté des Propylées on lit : *ΠΥΡΡΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ ΑΘΕΝΑΙΟΣ*². M. Le Bas a fort ingénieusement expliqué ces derniers mots en supposant que le sculpteur Pyrrhus, né dans une autre ville, avait reçu par un décret du peuple le droit de cité athénienne, et « qu'à l'époque où l'inscription fut gravée il n'avait pas encore fait choix de la tribu, du dème et de la phratrie qu'on lui avait laissé la faculté d'adopter³. » Les décrets athéniens qui confèrent le titre de citoyen à des étrangers contiennent en effet très-souvent la formule *Εἶναι δὲ αὐτὸν Ἀθηναῖον καὶ ἐξεῖναι αὐτῷ γράψασθαι*

1. Schol. *ad Pindar. Olymp.*, VII, v. 153. — 2. Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, part. I, n° 28 — 3. *Ibid.* Explication des inscriptions, part. I, p. 13.

φυλῆς καὶ δήμου καὶ φρατρίας ἧς ἀν βούλῃται¹. L'explication de M. Le Bas, corroborée par cette formule, nous paraît s'appliquer aussi bien au sculpteur Sosithée, de l'inscription d'Éleusis, qu'au sculpteur Pyrrhus, du piédestal d'Athénée Hygie.

4.

— ΙΜΟΥΚΥΔ/
ΟΚΛΕΙΑΜΗΤΡΟΔ
ΓΑΤΗΡΚΑΙΟΥΟΣΜΗ
ΤΗΡΑΝΤΙΩΔΗΜ
ΑΝΕΘ

Sur un fragment de marbre pentélique, trouvé dans les champs auprès du cimetière moderne, c'est-à-dire dans la partie basse de la ville antique, en allant vers la mer. Maintenant dans le musée provisoire des fouilles (maison du commandant Lascas).

M. Pittakys a publié cette inscription dans un des derniers fascicules de l'Ἐφημερίς ἀρχαιολογικὴ sous le n° 3840. Il y voit :

Μητρόδωρον Χαριδῆ]μου Κυδ[αθηναίεα
Δι]όκλεια Μητροδ[ώρου
Θυ]γάτηρ καὶ ὁ υ[ι]ὸς Μη[τρόδωρος
Καὶ ἡ μή]τηρ Ἀντι[ά]δη
Ἀνέθ[ηκαν].

Nous ne saurions admettre cette restitution qui ne

¹ Voy. Le Bas, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 515.

tient pas compte de la disposition probable des lignes, non plus que de plusieurs des traits qui se voient sur le marbre.

Remarquons d'abord que nous avons des fins de lignes, et que l'espace donné dans la dernière après les lettres ANEO devant être seulement de quatre lettres pour terminer ANEOHKAN, il en résulte qu'au bout de la ligne 1 il ne peut y avoir que deux lettres et demie à rétablir, à la fin de la ligne 2 qu'une lettre, autant à la fin de la ligne 4 et que la ligne 3 est complète.

Cette observation matérielle a une grande importance pour la restitution que nous allons tenter.

Les traits que l'on distingue au commencement de la première ligne ne peuvent appartenir qu'à un Σ; nous avons donc ΣIMOY qui fournit avec certitude ONHΣIMOY, reste d'une appellation patronymique. Le nom propre du fils d'Onésime devait se trouver en tête de la ligne, mais nous manquons de moyens pour le restituer. Ensuite vient le démotique KYΔ/ qui ne saurait se rétablir qu'en Κυδαθηναίεϋς; d'après les observations que nous venons de faire, une partie de ce mot, KYΔAΘH—, devait terminer la première ligne et une autre portion, —NAIEYΣ, commencer la seconde.

Le nom propre Διόκλεια que propose M. Pittakys pour les lettres OKΛEIA, ne fournissant que deux caractères restitués, n'est pas admissible. En effet NAIEYΣΔI ne remplit pas un espace suffisant pour correspondre à celui que tiennent les lettres ONH

précédées d'un nom propre tout entier. Nous croyons donc qu'il faut à cette conjecture substituer un autre nom propre également commun, mais notablement plus long, **AMEIN|OKΛEIA · MHTPOΔ** est le reste du nom du père d'Aminoclée; il ne peut se compléter qu'en *Μητροδώρου* ou *Μητροδότου*.

ΓATHP qui se voit maintenant au commencement de la troisième ligne est la fin du mot **ΟΥΓATHP**, qui se rattache au nom propre précédent. Mais, comme dans ce nom propre **MHTPOΔΩ** ou **MHTPOΔO** était compris dans la ligne 2 et **POY** ou **TOY** seulement dans la suivante, **POYΘY** ou **TOYΘY** étant bien loin d'occuper un espace égal à celui que devait tenir le commencement des lignes, on doit considérer comme certain qu'entre *Μητροδώρου* ou *Μητροδότου* et *θυγάτηρ* se trouvait l'adjectif démotique indiquant le lieu de naissance du père. Ce démotique avait environ six ou sept lettres au génitif. Après *θυγάτηρ* vient **KAI O YOΣ**, *καὶ ὁ υἱός*, mots certains dans lesquels on doit remarquer seulement l'omission de l'*ι* d'*υἱός*, particularité orthographique dont les exemples sont très-fréquents dans les inscriptions. **MH**, reste du nom du jeune homme, indique *Μητρόδωρος* ou *Μητρόδοτος*, la même appellation que celle de son grand-père. **THP** doit se restituer en *καὶ ἡ θυγάτηρ*, indiqué par le *καὶ ὁ υἱός* de la ligne précédente. **TPOΔΩPOΣKAIHΘYΓA** suffisent pour remplir la lacune du début de la ligne. Le nom de la jeune fille est complet, **ANTIΩ**; c'est un nom nouveau, mais qui n'a rien d'inadmissible.

Nous voyons enfin à la suite de ce nom les lettres ΔΗΜ qui appartiennent à la formule ΔΗΜΗΤΡΙΚΑΪΚΟΡΗΙ, complétée par le mot ANEΘ'ΗΚΑΝ qui termine l'inscription.

Nous restituons donc :

· · · · · ΟΝΗΣΙΜΟΥΚΥΔΑΘΗ
 ΝΑΙΕΥΣΑΜΕΙΝΟΚΛΕΙΑΜΗΤΡΟΔΩ
 ΡΟΥ · · · · · ΘΥΓΑΤΗΡΚΑΙΟΥΟΣΜΗ
 ΤΡΟΔΩΡΟΣΚΑΙΗΘΥΓΑΤΗΡΑΝΤΙΩΔΗΜΗ
 ΤΡΙΚΑΪΚΟΡΗΙΑΝΕΘ'ΗΚΑΝ

[Ὁ δεῖνα] Ὀνησίμου, Κυδαθηναίεως, Ἀμεινόκλεια Μητροδώρας θυγάτηρ, καὶ ὁ υἱὸς Μητροδωρος, καὶ ἡ θυγάτηρ Ἀντιῶ, Δήμητρι καὶ Κόρη ἀνέθηκαν.

N. fils d'Onésime, de Cydathénée, Aminoclée fille de Métrodore de, et leur fils Métrodore et leur fille Antio, ont dédié à Cérés et à Proserpine.

C'est une offrande aux déesses d'Éleusis faite par toute une famille, le père, la mère, le fils et la fille.

5.

ΑΙΥΙΕΙ
 ΞΚΟΡΩ
 ΑΝΑ
 ΤΡ

Sur un petit fragment de marbre pentélique découvert auprès de l'autel des Achéens sur la place

antique située en avant des Grands Propylées. Cette inscription est inédite.

On ne peut restituer que bien peu de chose. A la première ligne il semble que l'on doive reconnaître $\kappa]αὶ υἰεῖ[ς$, mots dans lesquels on aurait par affectation employé la forme du dialecte attique bien qu'à l'époque indiquée par la physionomie des caractères la κοινή διάλεκτος fût partout en usage. A la seconde ligne le mot νε]ωκόρω[ν semble seul possible à suppléer avec quelque vraisemblance. Bien que ni auteurs ni inscriptions jusqu'ici connues ne mentionnent formellement les *néocores* parmi les différentes fonctions sacerdotales éléusiniennes, on ne saurait hésiter à admettre qu'il y en ait eu d'attachés à l'*Anactoron* des Grandes Déesses. Dion Chrysostome, en effet, décrit de la manière la plus complète l'office ordinaire des néocores lorsqu'il parle de ces ἔξω περιθύρας ὑπηρεταὶ τῶν τελετῶν, πρόθυρα κοσμοῦντες, καὶ βωμοὺς τοὺς ἐν τῷ φανερῷ καὶ τὰ ἄλλα τὰ τοιαῦτα παρασκευάζοντες, οὐδέποτε ἔνδον παριόντες¹. Dans la troisième, ANA peut appartenir, soit à ἀνάθημα, soit au démotique Ἄναφλύστιος ou Ἄναφλύστιοι ou bien Ἄναγυράσιοι. Quant aux lettres TP qui terminent le fragment, on pourrait, par une conjecture hardie mais cependant admissible, y voir un faible débris des mots, habituels dans les dédicaces d'Éleusis, Δήμη]τρ[ι καὶ Κόρη ἀνέθηκαν.

1. Dio Chrysost., *Orat.* XXXVI, p. 447.

6.

ΤΟΝΕΑΥΤΗΣΑΝΔΡΑΣΟΦΟΚΛΗΝΞΕΝΟΚΛΕΟΥΣ
ΑΧΑΡΝΕΑΔΑΔΟΥΧΗΣΑΝΤΑΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΚΟΡΗ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ

Sur une base de statue mutilée en marbre penté-
lique dans le monastère de la Παναγία Φανερωμένη à
Salamine, où elle a été transportée depuis un siècle
environ. Cette inscription a été publiée déjà par
M. Bœckh¹ et par M. Le Bas² d'après la copie de
Fourmont, avec la faute d'écrire Δήμητρη au lieu de
Δήμητρι qui existe sur le marbre original.

Ainsi que l'a déjà reconnu l'illustre M. Bœckh, il
faut lire :

Κτησίκλεια Ἀπολλωνίου Ἀχαρνέως, ὀργιαστὶς,] τὸν ἑαυτῆς
ἄνδρα Σοφοκλῆν Ξενοκλέους, Ἀχαρνέα, δαδουχήσαντα, Δήμη-
τρι καὶ Κόρη ἀνέθηκεν.

*Ctésicléa fille d'Apollonius d'Acharnæ, orgiaste,
a dédié à Cérés et à Proserpine (la statue de) son
mari Sophocle, fils de Xénoclès d'Acharnæ, duduque.*

La première ligne, perdue aujourd'hui, se restitue
en effet avec certitude, d'après une autre inscription
copiée par Spon³ dans les décombres des Propylées,

1. *Corp. inscr. græc*, n° 387. — 2. *Voyage*, Inscr., part. I, n° 310;
part. IV, *Salamine*, n° 1632. — 3. *Voyage*, t. III, part. II, p. 100.

reproduite par Van Dale¹, Meletios², M. Bœckh³ et par M. Le Bas⁴, mais qu'il m'a été impossible de retrouver :

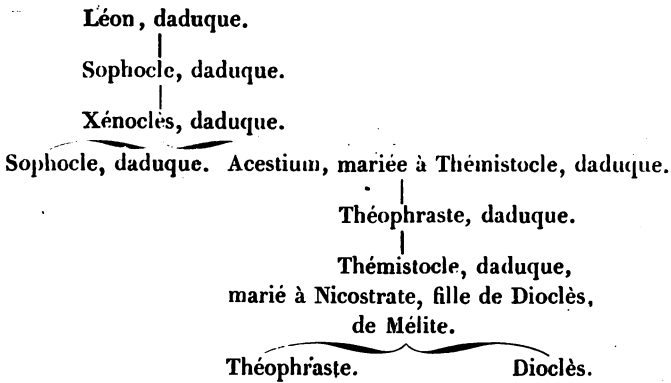
ΚΤΗΣΙΚΛΕΙΑΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΑΧΑΡΝΕΩΣΟΡΓΙΑΣΤΙΣ ΤΟΝ
ΕΑΥΤΗΣΑΝΔΡΑΣΟΦΟΚΛΗΝ
ΞΕΝΟΚΛΕΟΥΣΑΧΑΡΝΕΑΔΑ
ΔΟΥΧΗΣΑΝΤΑΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙ
ΚΟΡΗΔΙΣΑΝΕΘΗΚΕΝ

Κτησίκλειει Ἀπολλωνίου Ἀχαρνέως, ὀργιαστὶς, τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα Σοφοκλῆν Ξενοκλέους, Ἀχαρνέα, δαδουχῆσαντα, Δήμητρι καὶ Κόρη δις ἀνέθηκεν⁵.

La date approximative de ces deux inscriptions peut être fixée d'une manière presque certaine. Otfried Müller⁷ a reconstitué, en effet, au moyen des textes épigraphiques et des auteurs anciens, particulièrement de Pausanias⁸, pour sept générations, l'arbre généalogique de la branche des Lycomides, à laquelle appartenait le daduque Sophocle, fils de Xénoclès⁹.

1. *Dissert.*, p. 400 et 494. — 2. *Γεωγραφία*, p. 388. — 3. *Corp. inscr. græc.*, n° 388. — 4. *Voyage*, *Inscr.*, part. I, n° 311. — 5. Les copies portent ΟΡΓΙΑΣΤΗΣ, mais c'est une faute si évidente que nous l'avons corrigée dans le texte. — 6. Il est à peine besoin de dire, comme l'a déjà fait M. Bœckh, que cette formule se rapporte à l'érection de deux statues par Ctésiclée à son mari, et que l'on ne doit pas lier δαδουχῆσαντα Δήμητρι καὶ Κόρη δις, comme le faisait Corsini (*Fast. att.*, t. II, p. 149). Les daduques n'étaient pas annuels, mais à vie (Pausan., I, 37, 1. Cf. Meursius, *Eleusinia*, cap. 14). — 7. *De Minerv. Poliad.*, p. 44 et sqq. Cf. Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 442. — 8. I, 37, 1. — 9. Sur la généalogie des Lycomides, voy. du reste le commentaire de notre n° 29.

Cet arbre est le suivant :



Dioclès, père de Nicostrate, femme du second Thémistocle de cette généalogie, est dit dans les *Vies des dix Orateurs* du Pseudo-Plutarque ¹ avoir été στρατηγὸς ἐπὶ τοῖς ὀπλίταις et être descendu à la dixième génération de l'orateur Lycurgue, fils de Lycophon, contemporain de Démosthène. Ceci est confirmé par une inscription athénienne, malheureusement très-mutilée, qui mentionne sous le second consulat de Claude, c'est-à-dire en 42 de notre ère, un Dioclès de Mélite, stratège du Pirée ². Il faut donc calculer que Dioclès a dû naître quelques années avant J. C. Entre Dioclès et notre daduque Sophocle, mari de Ctésiclée, il y a seulement une différence d'époque d'une génération. Mais Sophocle était assez notablement l'aîné de sa sœur Acestium, car il avait exercé les fonctions de daduque, d'après Pausanias, avant le

1. P. 843. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 320.

mari de cette femme ; c'est donc vers 60 ou 50 avant l'ère chrétienne qu'il devait être daduque, et cette date convient très-bien à la forme des caractères de l'inscription conservée à Salamine.

Sophocle, fils de Xénoclès, était Acharnien comme son père et probablement comme ses ancêtres depuis plusieurs générations. Mais cette circonstance ne doit pas nous surprendre. Bien que les Lycomides eussent leur *τελεστήριον*, restauré par le grand Thémistocle, et le centre de leurs rites particuliers de famille à Phlya¹, ils étaient établis dans tous les dèmes de l'Attique et non concentrés dans un seul endroit. Les auteurs et les inscriptions citent des membres de cette race parmi les Pliréarriens, les Acharniens, les Hagnusiens, les Marathonien, etc. Les Eumolpides, ainsi que nous le verrons plus tard par divers textes épigraphiques, étaient dans le même cas.

Si le mari de la Ctésiclée qui a dédié les deux inscriptions que nous étudions était un Lycomide, Ctésiclée elle-même se rattachait à l'autre grande famille du sacerdoce d'Éleusis, à celle des Eumolpides. Il semble bien difficile, en effet, de ne pas la considérer comme fille ou du moins comme parente d'un certain *Ἀπολλώνιος Ἀγήνορος ἐξηγητῆς ἐξ Εὐμολπιδῶν* que mentionne une inscription copiée à Éleusis par Fourmont et maintenant disparue². Elle était Ὀργια-

1. Plutarch., *Themistocl.*, 1. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 392. Le Bas. *Voyage*, Inscriptions, part. I, nos 74 et 324.

στῆς, et comme ce titre n'appartient pas à la hiérarchie sacerdotale éleusinienne, nous devons en conclure que des membres de la race des Eumolpides pouvaient exercer des fonctions religieuses ailleurs qu'à Éleusis. Ceci nous explique comment nous trouverons plus loin, parmi les inscriptions de l'enceinte sacrée du temple de Cérès, des dédicaces honorifiques pour une *canéphore d'Isis* et une *canéphore d'Esculape*, lorsqu'en général, à moins de circonstances très-particulières, on n'admettait dans le péribole d'Éleusis que les images d'individus tenant par quelque point au sacerdoce local.

L'aoriste *δαδουχίσαντα* semble indiquer que les statues dont les bases portaient ces inscriptions avaient été élevées par Ctésiclée en souvenir de son mari et après sa mort.

7.

ΤΡΙΚΑΙΚΟΡ
Φ Α Β Ι Ο Σ
ΔΑΔΟΥΧΟΣ

Comme la précédente, cette inscription ne subsiste plus sur le sol de la ville des mystères. Nous ne l'en comprenons pas moins dans notre recueil, car nous voulons y faire figurer toutes les inscriptions d'Éleusis dont les originaux sont encore aujourd'hui préservés, lors même qu'elles ont été transportées dans

d'autres localités. Celle-ci est gravée à deux reprises sur les deux faces d'un très-petit autel en marbre pentélique découvert sur la plate-forme des édifices sacrés par Fauvel, et qui après avoir fait partie de la collection Choiseul-Gouffier¹ est maintenant au musée du Louvre dans l'embrasure d'une des fenêtres de la salle des Caryatides. Elle a été publiée par Chandler², Dodwell³, Clarac⁴, M. Bœckh⁵ et M. Le Bas⁶.

Une inscription identiquement semblable a été trouvée à l'Acropole⁷ où elle était probablement dédiée dans le temple de Déméter Chloé. Elle est également au musée du Louvre⁸. Ce second exemplaire contient la première ligne complète : ΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙ ΚΟΡΗ.

On lit donc :

Δήμητρι καὶ Κόρη] Φάβιος δαδούχος.

A Déméter et Coré le daduque Fabius.

L'auteur de cette dédicace s'appelait Fabius Xénoclès⁹, il était né à Marathon et exerçait les fonctions de daduque sous le règne de Septime-Sévère¹⁰. Nous reviendrons sur ce personnage dans le commentaire de notre n° 29, en étudiant la généalogie de la famille des Lycomides.

1. Dubois, *Cat. Choiseul*, n° 211. — 2. *Inscr.*, t. II, p. 69. — 3. *Tour in Greece*, t. II, p. 174. — 4. *Musée de sculpture*, t. II, pl. XLVI, n° 467. — 5. *Corp. inscr. græc.*, n° 486. — 6. *Voyage*, *Inscriptions*, part. I, n° 315. — 7. Stuart, *Ant. of Athens*, t. II, p. 22. — 8. Clarac, *Musée de sculpture*, t. II, pl. XLVII, n° 468. — 9. Cf. *Corp. inscr. græc.*, n° 488. — 10. *Ibid.*, n° 353.

8.

ΗΒΟΥΛΗΗΞΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥΚΑΙΟ
ΔΗΜΟΣΝΙΚΟΣΤΡΑΤΗΝΜΕΝΝΕΟ
ΕΡΝΕΙΚΙΔΟΥΘΥΓΑΤΕΡΑΜΥΘΕΙΣΑΝ
ΑΦΕΣΤΙΑΣΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΚΟΡΗΑΝΕΘΗΚΕ
ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣΤΗΣΑΝΑΘΕΣΕΩΣ
ΤΟΥΕΠΙΤΡΟΠΟΥΑΥΤΗΣΓΑΙΟΥ
ΚΑΣΙΟΥΣΗΜΑΧΙΔΟΥ

Sur un fragment de marbre gris bleuâtre de l'Hy-
mette, encastré dans la façade de la chapelle d'Άγιος
Ζαχαρίας qui a succédé au temple de Triptolème. Cette
inscription a été déjà bien des fois publiée, par Spon¹,
Wheler², Van Dale³, M. Bœckh⁴ et M. Le Bas⁵.

La lecture n'offre pas de difficultés :

Ἡ Βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου καὶ ὁ Δῆμος Νικοστράτην
Μεννέο[υ Β]ερνεικίδου θυγατέρα, μυθεῖσαν ἀφ' ἐστίας, Δῆ-
μητρι καὶ Κόρη ἀνέθηκε[ν]; ἐπιμεληθέντος τῆς ἀναθέσεως τοῦ
ἐπιτρόπου αὐτῆς Γαίου Κασίου Σημαχίδου.

*Le Sénat de l'Aréopage et le Peuple ont dédié à
Cérès et à Proserpine (la statue de) Nicostrate, fille
de Mennéus, du dème des Bérénicides, initiée de
l'autel, l'érection ayant été surveillée par Caius Ca-
sius, le Sémachide, tuteur de la jeune fille.*

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 193. — 2. *Travels*, p. 427. — 3. *Dis-
sert.* p. 398. — 4. *Corp. inscr. græc.*, n° 444. — 5. *Voyage*, Inscrip-
tions, part. I, n° 357.

Nous n'avons que peu de choses à dire au sujet de cette inscription. Il n'est pas besoin, en effet, d'entrer dans des explications au sujet de l'emploi du mot ἐπίτροπος pour désigner le « tuteur » d'un enfant; on le trouve dans les auteurs de toutes les époques.

Le seul point qui, dans la dédicace que nous avons sous les yeux, pourrait nécessiter un commentaire un peu plus développé, serait le titre ἀφ' ἐστίας μνηθεΐσα; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner encore ce point de la hiérarchie sacerdotale éleusienne. Nous y reviendrons longuement dans la section des *Honneurs rendus à des ministres du culte*.

Disons seulement quelques mots au sujet de la patrie de Nicostrate, fille de Mennéus. Le dème des Βερενεΐκίδαι ou Βερνεϊκίδαι est mentionné par Étienne de Byzance, par Hésychius et par de nombreuses inscriptions¹. Il est donné comme de la tribu Ptoléméide, mais nous ignorons dans quelle autre tribu il était rangé avant la formation de celle-ci. Nous sommes également dans une ignorance absolue relativement à sa situation géographique. Si cependant on tient compte de l'ingénieuse observation de M. Hanriot² « qu'en général les dèmes dont les noms affectent la forme patronymique se trouvent situés soit dans la plaine d'Athènes, soit aux environs de Mara-

1. *Corp. inscr. græc.*, nos 262, 275, 303, 305, 378, 612. — 2. *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, p. 230.

thon, ce qui s'expliquerait en supposant que la désignation patronymique indiquait spécialement les localités héréditairement habitées par les familles des Ioniens Eupatrides, » on sera naturellement amené à penser que les Bérénicides devaient appartenir à l'une ou à l'autre des deux régions indiquées.

Nous verrons plus loin, dans la classe des *Inscriptions funéraires*, l'épithaphe d'un individu originaire de ce dème, laquelle se trouve également à Éleusis.

Quant au dème de Caius Casius, tuteur de Nicistrate, il appartenait à la tribu Antiochide¹. Son nom venait, disait-on, du héros Sémachus, qui avait reçu Bacchus lorsque ce dieu visita l'Attique². Kruse³, Forbiger⁴ et le colonel Leake⁵ sont d'accord à le placer au nord du Pentélique, non loin du mont Ἀφορισμὸς ou Ἀργαλῆκι, opinion à laquelle nous nous rangerions volontiers. Kruse indique même comme lieu précis le domaine de Σταμάτα, où existent les ruines incontestables d'un dème, et dont le nom moderne n'est peut-être pas très-éloigné de Σήμαχος ou de Σημαχίδαί. Au reste, la situation du dème des Sémachides dépend en grande partie de celle d'Icaria, que nous examinerons dans le commentaire de notre n° 42.

1. *Corp. inscr. græc.*, n° 297. — Cf. Steph. Byz. a. v. — 2. Steph. Byz., v° Σημαχίδαί. — 3. *Hellas*, t. II, p. 290. — 4. *Handb. der Alt. Geogr.*, t. III, p. 954. — 5. *Demi of Attica*, p. 104 (2^e éd.).

9.

ΚΟΥΡΗΝΥΙΗΟΣΠΕΡΙΩΝΥΜΟΝ
 ΙΕΡΟΦΑΝΤΙΣ
 ΘΗΚΕΘΕΑΪΣΙΔΙΑΙΣΜΥΣΤΙΝ
 ΑΘΗΝΑΙΔΑ

Sur un petit piédestal de marbre pentélique en forme d'autel, découvert dans le mois de juin aux Grands Propylées. Publiée immédiatement après sa découverte par M. Pittakys¹ et par M. Conze².

L'auteur de cette inscription a eu la prétention de composer un distique :

Κούρην υἱῆος περιώνυμον Ἱερόφαντις
 Θῆκε Θεαῖς ἰδίαις μῦστιν Ἀθηναΐδα.

Mais il s'est trompé dans les deux vers qu'il voulait scander

—
 —

tandis que la quantité véritable des mots employés est

—
 —

Le style, du reste, n'est guère meilleur que la prosodie. Le génitif υἱῆος pour υιέως, υιέος ou υιοῦ est une

1. Ἐφημ. ἀρχ., n° 3771. — 2. *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1860, p. 181.

forme ionique factice, composée par imitation de βασιλῆος pour βασιλέως, et d'autres mots semblables, que l'on ne rencontre dans les poètes qu'à partir de l'époque alexandrine, dans Apollonius de Rhodes¹ ou dans Nonnus². Θεαῖς ἰδίαις, pour dire *les déesses au culte desquelles elle est attachée*, est une expression obscure, forcée et impropre³. Ces considérations, jointes à la forme des caractères, nous révèlent un monument exécuté aux temps romains.

L'hierophantide qui a élevé ce monument à la fille de son fils est désignée uniquement par son titre sacerdotal. On sait, en effet, par les témoignages d'Eunape⁴ et de Lucien⁵, confirmés par de nombreuses inscriptions⁶, que l'hierophante d'Éleusis, en entrant en fonctions, devenait officiellement *hiéronyme*, c'est-à-dire perdait son nom antérieur et ne s'appelait plus qu'*hierophante*; ἐξ οὐπερ ὠσιώθησαν, dit Lucien, ἀνόνημοί τε εἰσι, καὶ οὐκέτι ὀνομαστοὶ, ὡς ἂν ἱερόνυμοι ἤδη γεγεννημένοι⁷. A l'époque romaine, l'hierophante gardait souvent son *gentilitium nomen* en supprimant seulement le *cognomen* qui, jusqu'alors,

1. Υἱῆες Φρῆξου, *Argonaut.*, II, v. 1094. — 2. Πατὴρ οὐκ ἔρα γεραιῶν, ap. Henr. Steph. *Thesaur.* a. v. — 3. Comme observation de style, nous ferons remarquer cependant l'hypallage assez élégante κούρη περιώνυμον pour κούρη ἐκ περιώνυμων πατέρων, *descendante d'une race d'Eupatrides*. — 4. *Vit. Maxim*, p. 90. — 5. *Lexiphan.* 10. — 6. *Corp. inscr. græc.*, nos 384 et 401. — 7. Une exception prouve cependant que l'*hiéronymie* des hierophantes ne fut pas toujours la règle. C'est le n° 405 du *Corpus*, conservé à Oxford, qui mentionne formellement un hierophante de Cérés et de Proserpine, honneur de la terre de Cécrops, nommé *Etotius*. •

avait servi à le distinguer des autres membres de sa famille¹. Ainsi, dans les catalogues des aïsites du Prytanée, on lit ΙΟΥΛ ΙΕΡΟΦΑΝΤΗΣ², ΦΛ ΙΕΡΟΦΑΝΤΗΣ³, ΚΛ ΙΕΡΟΦΑΝΤΗΣ⁴. La même particularité d'hieronymie distinguait les hiérophantides⁵; et nous lisons même, sur un marbre porté d'Éleusis à Paris, où il figure actuellement au musée du Louvre, marbre qui formait la base d'une statue de la prêtresse qui avait initié l'empereur Hadrien⁶, les expressions tout à fait significatives :

Οὐνομα σιγάσθω · τοῦτ' ἀποκληζομένη,
 Εὐτέ με Κεκροπίδαι Δηοῖ θέσαν Ἱερόφαντιν,
 Αὐτὴ ἀμαιμακέτοις ἐγκατέκρυψα βυθοῖς.

Le simple titre de Μύστις, donné à la petite-fille de l'hiérophantide, est unique jusqu'ici dans les inscriptions éleusiniennes. Mais probablement ici il ne désigne pas une myste ordinaire. Nous serions porté à croire que, comme le μύστης Δηοῦς d'une autre inscription⁷, ce mot doit désigner d'une manière détournée une personne appartenant à la classe des ἀφ' ἑστίας μνηθέντες. Nous aurons plus loin, comme nous venons de le dire, l'occasion d'étudier la signification de ce dernier titre, souvent reproduit dans les monuments épigraphiques d'Éleusis.

1. Cf. Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 325. — 2. *Corp. inscr. græc.*, nos 185, 187, 192, 193, 194. — 3. *Ibid.*, n° 191. — 4. *Ibid.*, n° 353. — 5. *Ibid.*, nos 432 et 434. — 6. Voy plus bas sous notre n° 31. — 7. *Corp. inscr. græc.*, n° 390. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 327. Voy plus bas, n° 33.

M. Pittakys veut assimiler l'Ἀθηναῖς de notre inscription à la Κλαυδία Ἀθηναῖς d'un piédestal découvert à Athènes en 1842, sur lequel on lit : Ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου Βουλ[ή, καὶ ἡ Βουλῆ] τῶν ἐξακοσίων, καὶ ὁ Δῆμος [Κλ]αυδί[αν] Ἀθηναῖδα εὐεργεσίας ἕνεκα¹. Ce rapprochement serait peut-être admissible si les hiérophantides avaient été prises dans la race d'Eumolpe; car dans le premier siècle de notre ère, toute une branche des Eumolpides adopta le *gentilium* de Claudius. Ainsi nous trouvons dans les inscriptions Κλ. ἱεροφάντης², Κλαύδιος et Κλαυδία, parents de Γ. Κλαύδιος Σειλιανὸς Πολύκριτος μνηθεὶς ἀφ' ἑστίας³, Κλαυδία Τατάριον, qui porte le titre de prêtresse (ἱερεία)⁴, Κλ. Τιμοθέα, prêtresse éponyme du Grand Temple de Cérés⁵. Mais les hiérophantides n'étaient pas du sang d'Eumolpe; on les choisissait dans une autre famille sacerdotale, celle des Phillides⁶.

A plus forte raison ne saurait-on à aucun prix confondre, comme l'a fait M. Pittakys⁷, par une distraction à peine croyable, avec l'Ἀθηναῖς du piédestal d'Eleusis et la Κλαυδία Ἀθηναῖς de celui d'Athènes, la reine Athénaïs, mère d'Ariobarzané Philoromæus,

1. Ἐφημ. ἀρχ., n° 882. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 353. — 3. Spon, *Voyage*, t. III, part. II, p. 104. *Corp. inscr. græc.*, n° 393. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 329. — 4. *Corp. inscr. græc.*, n° 439. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 363. — 5. Chandler, *Inscr. ant.*, p. 78. Vilhoison, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLVII, p. 331. *Corp. inscr. græc.*, n° 435. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 353. — 6. *Ibid.*, Suid., v° Φιλλεῖδαι. — 7. Ἐφημ. ἀρχ., fasc. 12, p. 527 et fasc. 53, p. 1938.

roi de Cappadoce, mentionnée dans une inscription attique¹.

Une dernière conclusion resté à tirer de la petite dédicace que nous examinons en ce moment. C'est la réponse à une question que pose, sans la résoudre, Sainte-Croix, dans ses *Recherches sur les mystères*², à savoir si les femmes attachées au sacerdoce d'Éleusis gardaient la virginité ou bien pouvaient être mariées. Le fait de leur mariage qu'atteste notre inscription est encore confirmé par d'autres exemples. Ainsi la dédicace de la statue élevée à l'hierophantide qui avait initié Hadrien commence par les mots :

Μήτηρ Μαρκιανοῦ, θυγάτηρ Δημητρίου εἰμί.

On lit aussi, sur un Hermès découvert à Athènes, auprès du gymnase de Ptolémée :

Τόνδ' ἀπὸ δαδούχων ἱερῆς μητρός τε γεγῶτα,
ἥ τελετὰς ἀνέφαινε Θεοῖν παρ' ἀνάκτορα Διῶς,
Αἴλιον Ἀπολλώνιον, κλεινὸν κοσμήτορα παίδων³.

A la classe que nous venons d'étudier, des offrandes à Cérès et à Proserpine, appartiennent encore et devraient être joints dans un recueil complet des inscriptions d'Éleusis, les n^{os} 27⁴, 392, 383, 399, 483 et

1. *Corp. inscr. græc.*, n^o 337. — 2. 2^e édit., t. I, p. 247. — 3. *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1835, p. 210. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n^o 313. — 4. Sur cette inscription, en caractères archaïques, qui n'a été vue que par Fourmont, nous renverrons le lecteur à un très-

393 du *Corpus* de M. Bœckh, monuments copiés par d'anciens voyageurs et qu'il m'a été impossible de retrouver dans les ruines d'Éleusis, soit qu'ils aient été détruits, soit que les décombres amoncelés par la ruine du village dans le cours de la révolution grecque les aient ensevelis de nouveau.

B. *Offrandes à diverses divinités.*

10.

ΤΗΡΓΟΝΩΙΔΕΝΙΚΟΔΗΜΟΥΕ
ΟΥΚΑΙΠΕΡΕΥΣΣΕΒΑΣΤΗΣΔΙΚΑ
ΟΣΥΝΗΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙ

Gravée sur les trois plates-bandes d'un fragment d'architecture ionique de très-petite dimension en marbre pentélique, employé comme moellon dans le mur d'une maison de paysan à droite des Propylées.

Cette inscription a été incomplètement copiée et publiée par M. Pittakys en 1855¹ et reproduite d'après lui par M. Le Bas². La troisième ligne était entièrement omise dans la leçon de l'Éphore des antiquités d'Athènes, ce qui a induit M. Le Bas en er-

remarquable article de M. le professeur Philitas de Corfou, inséré dans la *Néa Πανδώρα* du 13 mars 1861. La restitution de M. Bœckh y est corrigée et complétée de la manière la plus heureuse.

1. Ἐφημ. ἀρχ., n° 2872. — 2. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 295.

reur sur la nature de ce monument. En effet, voyant seulement les deux premières lignes, l'illustre épigraphiste, enlevé trop tôt à la science, pensa devoir reconnaître ici le fragment d'une généalogie sacerdotale analogue au débris de la généalogie d'une branche des Eumolpides copié par Fourmont à Éleusis et aujourd'hui disparu¹, et à la table de filiation d'un certain nombre de daduques de la race des Lycomides dont on a retrouvé deux exemplaires, l'un à Kiphissia et l'autre dans l'Hymette, au monastère de la Παναγία Καισαριανή ou Συριανή². Mais la connaissance de la fin de l'inscription lui donne un tout autre caractère, celui d'une dédicace religieuse.

A la première ligne, on voit d'abord les lettres τῆρ qui sont peut-être la fin du mot πατήρ. Le personnage auteur de l'offrande se serait donc dit père de quelqu'un probablement attaché au culte éleusinien. Cette conjecture est justifiée par les mots Μητήρ Μαρκιανοῦ qui commencent une épitaphe d'hiérophantide citée déjà plus haut, et surtout par la particule δὲ indiquant une opposition qui se remarque dans l'indication de filiation immédiatement après les lettres τῆρ, γόνφ δὲ Νικοδήμου. Vient ensuite un surnom, probablement démotique, du père de l'auteur de la dédicace; la première lettre de ce mot est à la fin de la

1. *Corp. inscr. græc.*, n° 384. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 283. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 383. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 286.

première ligne, la terminaison génitive commence la seconde. Nous avons ainsi E...OY qui, dans les démotiques connus, peut être Εἰτεαίου, Ἐκαλείου, Ἐλαιουσίου, Ἐλείου, Ἐλευσινίου, Ἐπιεικίδου, Ἐπικηψησίου, Ἐρμείου, Ἐροιάδου. Dans ce nombre Ἐλείου ou Ἐρμείου sont les deux leçons qui nous paraîtraient les plus vraisemblables à cause du petit nombre de lettres que doit comprendre la lacune.

Après le démotique de son père, nous voyons le titre du donateur, καὶ ἱερεὺς Σεβαστῆς. L'impératrice dont il était prêtre, et qui n'est pas ici nommée, doit être très-probablement la même que celle qui est appelée Θεὸς νεωτέρα dans une inscription vue par Pococke et par Chandler à Éleusis¹, impératrice dont le culte avait été établi dans l'*Anactoron* des Grandes Déesses à côté de celui de Cérès, et qui, comme l'antique déesse, avait ses hiérophantides. Mais quelle est cette impératrice? Elle n'est pas non plus nommée sur le piédestal de la statue de sa prêtresse Claudia Philoxena. Dans les inscriptions du Triopium d'Hérode Atticus, auprès de Rome, Faustine la Jeune est appelée la nouvelle Cérès. Mais, à Éleusis, la Νεωτέρα Θεὸς doit être plutôt Sabine, la femme d'Hadrien, le bienfaiteur d'Athènes et d'Éleusis, laquelle est appelée Νέα Δημήτηρ dans

1. Pococke, *Inscr. ant.*, part. I, cap. v, sect. 6, p. 62. Chandler, *Inscr.*, p. 78. Vilhoison, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLVII, p. 331. *Corp. inscr. græc.*, n° 433. Le Bas, *Voyage, Inscriptions*, part. I, n° 353.

une inscription de Mégare qui figure au *Corpus*¹, ainsi que dans un autre texte épigraphique de la même ville, encore inédit, que, profitant de l'occasion, je donne ici pour la première fois :

ΣΑΒΕΙΝΑΝΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝΣΕΒΑΣΤΗΝΝΕΑΝΔΗΜΗΤΡΑ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΑΔΡΙΑΝΟΥΓΥΝΑΙΚΑΑΔΡΙΑΝΙΔΑΙ·ΥΠΟ
ΤΗΝΕΠΙΜΕΛΕΙΑΝΙΟΥΛΙΟΥΚΑΝΔΙΤΟΥ·ΤΟΥΚΡΑΤΙΣΤΟΥ
ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ·ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣΑΙΣΧΡΩΝΟΣ·ΤΟΥ
ΔΑΜΟΚΡΑΤΟΥΣ².

Les mots ΔΙΚΑ[Ι]ΟΣΥΝΗ ΚΑΙ ΤΩΙ ΔΗΜΩΙ complètent notre inscription que nous lisons ainsi tout entière :

Ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνα μὲν πα]τήρ, γόνυ δὲ Νικοδήμου Ε...ου,
καὶ ἱερεὺς Σεβαστῆς, Δικα[ι]οσύνη καὶ τῷ Δῆμῳ.

N. père de N., fils de Nicodème de, prêtre de l'Impératrice, à la Justice et au Peuple.

La dédicace à *la Justice et au Peuple* est nouvelle dans les textes épigraphiques athéniens. Dans le *Voyage* de M. Le Bas, nous trouvons seulement un monument consacré au Génie protecteur du Peuple de la cité de Minerve³.

1. N° 1073. — 2. Σαβεῖναν βασίλισσαν Σεβαστὴν Νέαν Δήμητρα, Αὐτοκράτορος Ἀδριανοῦ γυναῖκα, Ἀδριανίδαί, ὑπὸ τὴν ἐπιμέλειαν Ἰουλίου Κανδῆτου τοῦ κρατίστου ἀνθυπάτου, στρατηγούντος Αἰσχρωνος τοῦ Δαμοκράτους. — 3. Inscriptions, part. I, n° 130. Monuments figurés, pl. XXXVII, n° 1.

11.

ΔΙΚΑΙΟΕ

Sur un fragment de marbre pentélique tombé du petit temple supérieur et découvert en octobre dans les décombres au pied du rocher. Cette inscription est inédite et ne peut se lire que comme un reste des mots Θεοῖς πα[ρ]σι καὶ Θε[αῖς]. Une inscription de l'Acropole est dédiée d'une manière analogue ΑΘΗΝΑΙ ΠΟΛΙΤΑΙ ΚΑΙ ΘΕΟΙΣ ΠΑΣΙΝ¹.

C'est le seul monument épigraphique qui ait été trouvé au milieu des terres éboulées qui contenaient les débris d'architecture et les restes des offrandes faites dans le plus reculé des édifices sacrés d'Éleusis, celui qui dominait tous les autres, situé sur la plate-forme où est maintenant l'église de la Παναγία Ζωοδόχος Πηγή, en avant des murailles de l'Acropole, au-dessus de la terrasse à mi-côte qui supportait l'*Anactoron* bâti dans le siècle de Périclès. Faudrait-il en conclure que ce dernier sanctuaire aurait résumé sous une forme compréhensive le panthéisme des doctrines éleusiniennes? Ce que nous pouvons dire seulement, et ce qui sera, croyons-nous, complètement démontré dans le volume que nous consacrerons à la topographie d'Éleusis, c'est que cet

1. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 23.

édifice dont on voit encore des restes notables représente l'ancien centre pélasgique du culte des Grandes Déesses et occupe l'emplacement du premier temple mystique, de celui que l'hymne homérique à Cérés décrit comme placé

.... ὑπαὶ πόλιν αἰπύ τε τεῖχος,
Καλλιχόρου καθύπερθεν, ἐπὶ προὔχοντι κωλωνῶ¹.

C. *Monuments votifs sans indication de la divinité
à laquelle ils étaient consacrés.*

12

ΟΙΠΑΝΕΛΛ
ΑΡΙΣΤΑΝ
ΚΑΡΠΟΥΑΓΑΡΧΗΣ Β

Sur un bloc de marbre noir éleusinien, employé dans le mur de la petite chapelle d'Ἅγιος Ζαχαρίας, qui occupe le site de l'ancien temple de Triptolème. Cette inscription a déjà été publiée par Spon², par Corsini³, par M. Bœckh⁴ et par M. Le Bas⁵.

Elle se lit sans difficulté :

Οἱ Πανέλλ[ηνες
ἄρισταν
καρποῦ ἀπαρχῆς.

C'est une offrande de la meilleure part des pré-

1. Homer., *Hymn. in Cer.*, v. 271-272. — 2. *Voyage*, t. III, part. II, p. 122. — 3. *Fast. Att.*, t. II, p. 170. — 4. *Corp. inscr. græc.*, n° 484 — 5. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 73.

mices des fruits de la terre, offrande qui, d'après le lieu où se trouve l'inscription, avait dû être faite au héros inventeur de l'agriculture.

Ottfried Müller a disserté longuement et avec sa science habituelle¹ sur l'institution des Panhellènes qui formaient un conseil appelé *Panhellenium*, à Athènes, depuis l'époque d'Hadrien. C'étaient les députés envoyés par les différentes villes grecques pour les représenter à la célébration des jeux Panhelléniens fondés par l'empereur antiquaire.

Les offrandes des prémices de la récolte se faisaient à Éleusis dans la fête des Haloa². Nous lisons, à ce sujet, dans Eustathe : Ἰστέον δὲ ὅτι ἐπὶ συγκομιδῇ τῶν καρπῶν, ἐφ' ἧ καὶ τὰ Θαλύσια ἐθύετο, ἑορτὴ ἤγετο Δήμητρος καὶ Διονύσου, κατὰ Πausanίαν, Ἄλωα καλουμένη διὰ τὸ ταῖς ἀπαρχαῖς καὶ μάλιστα ἐν Ἀθήναις ἀπὸ τῆς ἄλω τότε καταχρᾶσθαι φέροντας εἰς Ἐλευσίνα³.

Ici ce sont les Panhellènes qui font la dédicace, et nous devons en conclure que, lorsque Athènes fut devenue le centre du conseil de ce nom, l'usage d'envoyer les prémices du blé à Éleusis, de toutes les cités grecques, comme au lieu où Cérès avait appris pour la première fois aux hommes la culture de la terre, s'était rétabli d'une manière plus régulière qu'auparavant. Isocrate parle déjà de cet usage dans son *Panegyrique d'Athènes*; il y raconte que la plupart des villes expédiaient cette offrande en Attique

1. *Æginetic.*, p. 157. — 2. Voy. Corsini, *Fest. Attic.*, t. II, p. 303. — 3. *Ad Homer. Iliad.*, I, p. 772, 25.

chaque année, et que, pour celles qui n'agissaient pas de même, elles étaient en contradiction formelle avec les prescriptions de la Pythie : Δι μὲν πλεῖσται τῶν πόλεων, ὑπομνήματα τῆς παλαιᾶς εὐεργεσίας, ἀπαρχὰς τοῦ σίτου καθ' ἕκαστον ἑνιαυτὸν εἰς ἡμᾶς ἀποπέμπουσι, ταῖς δὲ ἐκλειπούσαις πολλάκις ἡ Πυθία προσέταξεν ἀποφέρειν τὰ μέρη τῶν καρπῶν, καὶ ποιεῖν πρὸς τὴν πόλιν τὴν ἡμετέραν τὰ πάτρια¹.

13.

HKEN

Sur un petit fragment de marbre pentélique découvert au mois de juin dans les fouilles des Grands Propylées.

C'est la fin du mot ἀνέθ]ηκεν qui terminait une dédicace, probablement à Cérès et à Proserpine.

14.

ITPOΦO

Sur un fragment de bas-relief votif en marbre pentélique découvert au mois de mai dans les fouilles en avant du mur de la première enceinte sacrée. Le bas-relief représente un homme debout enveloppé d'un manteau.

1. Isocrat., *Panegy.*, p. 60, ed. Lange.

Cette inscription est inédite, comme la précédente. Il faut y reconnaître le débris d'un nom propre, comme, par exemple, Ὀρεσ]ίτροφο[ς. C'était le nom de l'homme qui avait fait le vœu.

Les n^{os} 390 et 429 du *Corpus inscriptionum græcarum*, aujourd'hui disparus, appartiennent à la même catégorie.

D. *Piédestaux de statues ne portant plus que le nom du sculpteur.*

15.

ANTIOXΟΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥΑΝΤΙΟΧΕΥΣΕΓΩΗΣΕΝ

Sur un piédestal en marbre bleuâtre de l'Hymette engagé dans la façade d'un cabaret de la grande rue du village, dans l'intervalle entre les Propylées d'Appius et le temple de Cérés.

Cette inscription a déjà été publiée par M. Pittakys¹, mais d'une manière fautive. La forme des lettres est très-inexactement reproduite dans le *Journal archéologique* d'Athènes; et, de plus, le dernier mot de l'inscription y est écrit

ΕΓΩΙΗΣΕ

1. Ἐφημ. ἀρχ., n^o 2568.

au lieu de

ΕΠΟΗΣΕΝ

que porte la pierre.

La lecture de cette signature d'artiste est parfaitement claire; il n'y manque pas une seule lettre :

Ἀντίοχος Δημητρίου Ἀντιοχεὺς ἐποίησεν.

Antiochus, fils de Démétrius, d'Antioche, a fait (la statue).

Voici le troisième nom de sculpteur inconnu d'autre part, que nous rencontrons dans les inscriptions d'Éleusis. La forme des caractères indique, pour l'âge où vivait celui-ci, le premier siècle avant notre ère.

Une inscription funéraire trouvée à Athènes et publiée par M. Ross¹

ΔΗΜΗ
ΤΡΙΟΣ
ΑΝΤΙΟΧ
ΕΥΣ

se rapporte, sinon au père, du moins certainement à un parent de notre Antiochus.

Les monuments qui mentionnent des Ἀντιοχεῖς sont tellement fréquents en Attique que Spon² a conjecturé que peut-être il y avait un dème du nom

1. *Demen*, p. 105, n° 191 b. Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 1849. Cf. un Σέλευκος Δημητρίου Ἀντιοχεύς. Pittakys, Ἐφημ. ἀρχ., n° 1694. — Rhangabé. *Ant. hellén.*, n° 1850. — 2. *Voyage*, t. III, part. II, p. 65.

d'Ἀντιόχεια. M. Böeckh, reprenant la question à deux reprises successives¹, a rendu cette conjecture fort vraisemblable.

Rien de moins surprenant, en effet, que l'existence très-ancienne d'une Antioche en Attique. Le nom d'Antiochus n'a pas été introduit à Athènes au temps de l'influence des Séleucides; il y était usité de toute antiquité. Parmi les dix tribus primitives était l'Antiochide, ainsi nommée d'après Antiochus, fils d'Hercule et de Mideia fille de Phylas², l'un des cent héros dont Clithène soumit les noms au choix de l'oracle de Delphes³.

§ 2. DÉDICACES DE GRANDS MONUMENTS DU CULTE.

16.

ΑΧΑΙΟΙ

Cette inscription se lit sur un grand autel monumental décoré des deux flambeaux croisés de Cérés et de Proserpine, qui subsiste encore à sa place antique sur l'esplanade qui précédait les Grands Propylées, à quelque distance en avant et à droite de ce monument. Déblayé un instant, puis aussitôt recouvert de terre par les architectes qui fouillaient au

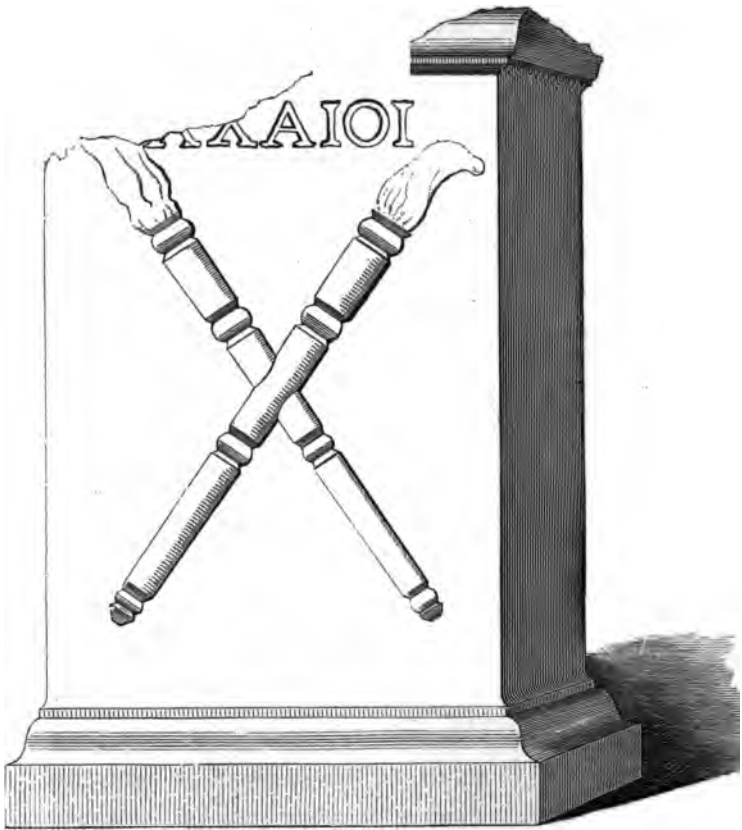
1. *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 520, a. n° 821. *Archæologische Intelligenzblatt*, 1835, nos 3 et 4. — 2. Pausan., I, 3, 2. Apollodor., II, 8, 2. — 3. Herodot., V, 66.

nom de la Société des Dilettanti, l'autel dont nous parlons a été définitivement rendu au jour par nous dans nos fouilles du mois de juin. Bien que la figure en ait été déjà donnée dans le grand ouvrage des *Antiquités inédites de l'Attique*¹, nous croyons bien faire en plaçant encore ici sous les yeux de nos lecteurs un dessin gravé sur bois, d'autant plus que celui des Dilettanti ne rend pas très-exactement le caractère du monument.

L'inscription de cet autel, seule partie qui en apparût hors de terre, a été déjà publiée plusieurs fois, mais toujours inexactement. Spon y voyait l'un des noms mystiques de Cérès, ΑΧΘΕΙΑ; Chandler² et l'auteur du texte des *Antiquités inédites de l'Attique*, ἸΑΙΟΙ, qu'ils lisaient Φιλαῖοι, sans justifier ce nom, inconnu d'ailleurs, par des raisons bien solides. Mais le monument une fois dégagé de nouveau, nous n'avons plus été en droit de conserver de doutes. Il porte le nom des Achéens, ΑΧΑΙΟΙ, parfaitement certain, et rien autre chose.

La forme des lettres et le style de la sculpture indiquent indubitablement l'époque romaine; les Ἀχαιοὶ qui font la dédicace de cet autel ne sont pas les membres de la ligue achéenne, mais les habitants de la province d'Achaïe. Nous les verrons figurer encore dans plusieurs autres inscriptions d'Éleusis datant de la même période historique.

1. *Uned. ant. of Att.*, ch. iv, pl. VII, n° 2. — 2. *Inscr.*, n° 122. Cf. *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 471.



Autel des Achéens.

Ces diverses inscriptions ne peuvent avoir été exécutées qu'à deux moments de la domination impériale. D'abord sous Néron, dans le court intervalle qui suivit la proclamation de la liberté de l'Achaïe, faite par ce prince aux jeux Isthmiques, à l'imitation de Titus Quinctius Flamininus¹, et bientôt révoquée par Vespasien, puis sous les Antonins. Il semble, en effet, qu'Hadrien, lorsqu'il essaya par une fantaisie d'antiquaire de rendre quelque autonomie à la Grèce, lorsqu'il institua dans Athènes le conseil des Panhellènes, constitua aussi une communauté ou *conventus* des Achéens, communauté dont l'existence fut respectée par ses successeurs immédiats, mais qui ne dut cependant pas survivre longtemps. C'est en effet de l'époque des Antonins que sont toutes les inscriptions romaines, en petit nombre du reste, qui mentionnent le κοινὸν τῶν Ἀχαιῶν, le magistrat appelé Ἐλλαδάρχης τῶν Ἀχαιῶν et le stratège des Achéens². Le témoignage de la numismatique est ici d'accord avec celui de l'épigraphie, car c'est seulement avec la tête d'Antinoüs et celle de Lucius Vérus que se rencontrent, sur quelques grands bronzes impériaux grecs, le nom des ΑΧΑΙΟΙ³. Mionnet a bien attribué aux Achéens un bronze à la tête de Septime-Sévère⁴; mais la légende de cette pièce est ΑΧΑΙΕΩΝ, et une semblable différence dans l'ethnique, montre qu'elle

1. Sueton. *Ner.*, 24. Pausan., VII, 17, 2. — 2. *Corp. inscr. græc.*, nos 1318, 1396, 1625, 1718. — 3. Mionnet, t. II, p. 160, nos 79-99. — 4. *Ibid.*, n° 100.

doit être rangée ailleurs, probablement sous la rubrique d'*Achaïa*, district de la Phthiotide, sur le golfe Maliaque¹.

Entre ces deux époques, nous croyons que le lecteur n'hésitera pas plus que nous à attribuer à celle des Antonins l'érection de l'autel d'Éleusis.

17.

NKAI

Gravée sur le fragment d'un entablement d'édifice d'ordre corinthien découvert sur la même esplanade que l'autel qui porte l'inscription précédente, quelque peu en arrière de cet autel.

On ne distingue plus, sur ce débris inédit, que la conjonction *καὶ* entre deux noms propres.

18.



Ces trois débris d'une même inscription, trop mu-

1. Tit. Liv., t. XLII, p. 67.

tilés pour que l'on puisse y deviner un seul mot, ont été trouvés sur des fragments de marbre pentélique provenant de l'architrave dorique de la façade postérieure des Grands Propylées. La façade antérieure devait également porter sur son architrave une inscription dédicatoire, mais nous n'en avons trouvé que des débris tellement concassés par leur chute qu'ils ne portent même pas une lettre reconnaissable.

Bien que les trois fragments que nous donnons sous ce numéro ne puissent fournir aucune lumière sur ce que contenait l'inscription dédicatoire des Grands Propylées d'Éleusis, ils n'en ont pas moins une certaine importance. La forme de l' ω du fragment *b* montre que cette inscription n'avait pas été gravée avant le deuxième siècle de notre ère. C'est un argument de plus qui vient s'ajouter à celui de l'existence d'un aqueduc romain voûté en briques qui passe sous l'emmarchement des Propylées du premier péribole et ne peut pas avoir été fait après la construction de l'emmarchement, pour prouver que cet édifice, d'une construction entièrement grecque, copié avec quelques légères variantes sur les Propylées de l'Acropole d'Athènes¹, n'a

1. On trouvera les dessins de cet édifice dans le chapitre II des *Antiquités inédites de l'Attique*. Mais nous engageons le lecteur à ne s'en servir qu'avec une certaine défiance. Les plans que nous publierons bientôt montreront combien, sur ce point comme sur tous les autres, il y a des rectifications importantes à faire sur le travail des architectes anglais.

été élevé que vers l'époque des Antonins et appartient peut-être à la série des travaux exécutés par le rhéteur Aristide dans les sanctuaires d'Éleusis, dont son scholiaste dit¹ : καὶ ἄλλα πολλὰ τοὺς Ἀθηναίους ἐτίμησε καὶ τὸν ἐν Ἐλευσίνι ναὸν πολυτελῶς κατασκεύασε.

On aurait pu, du reste, même avant la constatation de ces deux faits qui sont ressortis de nos fouilles, établir par la seule étude du livre publié par la Société des Dilettanti que les Grands Propylées d'Éleusis sont incontestablement postérieurs au règne d'Hadrien. En effet Pausanias, qui écrivait sous cet empereur son livre des *Attiques*, y remarque à propos des Propylées de l'Acropole que le plafond de marbre de cet édifice, par sa grandeur et sa magnificence, surpassait tout ce qu'on avait fait d'analogue jusqu'à son temps : Τὰ δὲ Προπύλαια λίθου λευκοῦ τὴν ὄροφὴν ἔχει, καὶ κόσμῳ καὶ μεγέθει τῶν λίθων μέγρι γε καὶ ἐμοῦ προεῖχε². Or les Propylées d'Éleusis avaient un plafond de marbre copié sur celui des Propylées d'Athènes et reproduisant les mêmes proportions; sur ce point il n'y a rien à modifier dans le travail des architectes anglais. Certainement si ce monument avait existé quand il rédigeait la première partie de sa *Périégèse*, Pausanias l'aurait mentionné. Son silence est la meilleure preuve de la postériorité des Propylées d'Éleusis.

1. T. III, p. 308., ed. Dindorf. — 2. Pausan., I, 22, 4.

19.

KA

La plus importante des inscriptions de la catégorie que nous étudions en ce moment est la dédicace des propylées du second péribole qui prouve que cet édifice a été construit par un vœu d'Appius Claudius Pulcher, frère aîné du célèbre démagogue Clodius, et que c'est celui dont Cicéron mentionne l'érection dans une de ses lettres à Atticus¹. Mais la grande dédicace d'Appius, étant latine, ne saurait trouver place ici au milieu des inscriptions grecques, et nous nous sommes vu obligé de la rejeter à la fin de notre collection des textes épigraphiques éleusiniens.

Le fragment que nous donnons maintenant est gravé sur un débris de l'architrave de la façade postérieure des mêmes propylées. Les lettres κλ appartiennent certainement au mot Κλαύδιος ou Κλώδιος et il est évident d'après cela que la façade postérieure de l'édifice élevé par Appius Claudius devait porter une inscription grecque répétant, au moins en partie, les mêmes choses que l'inscription latine de la façade antérieure. Malheureusement des fours à chaux ayant dévoré la plus grande partie des pierres de ce monu-

1. VI, 1.

ment, il n'est resté de la dédicace grecque que le tout petit fragment ci-dessus, auquel la comparaison avec la dédicace latine peut seule faire trouver une signification.

Remarquons de plus que tandis que l'inscription de la façade antérieure règne sur toutes les parties de l'architrave, le fragment de celle de la façade postérieure n'occupe que la grande face de l'architrave corinthienne; les moyenne et petite faces sont entièrement lisses. La dédicace grecque était donc beaucoup plus courte que la dédicace latine et n'avait qu'une ligne. En calculant la dimension des lettres et la largeur de l'architrave qui les portait, on arrive à conjecturer, d'après ce que contient l'inscription latine, que la grecque devait être conçue à peu près de la manière suivante :

ΑΙΥ·]ΚΛ[ΩΔΙΟΣ· ΑΙΥ· ΥΙΟΣ· ΠΟΛΧΕΡ· ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ· ΑΝΕΘΗΚΕΝ

Dans cette restitution, infiniment conjecturale, nous devons l'avouer, nous avons rétabli la transcription grecque des noms et titres d'Appius d'après une dédicace en l'honneur du même personnage, découverte à l'époque même où nous faisons nos fouilles, dans les excavations du gymnase de Ptolémée, à côté de l'église de Παναγία Πυργιώτισσα à Athènes.

ΟΔΗΜΟΣΚΑΙ ΗΒΟΥΛΗ ΗΞΑΡΕΙΟΥΓΑΓΟΥ
ΑΠΡΙΟΝΚΛΩΔΙΟΝΑΓΓΙΟΥΥΟΝΠΟΛΧΕΡ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΤΟΝΕΑΥΤΩΝΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

Ὁ Δῆμος καὶ ἡ Βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου Ἀππιον Κλώδιον, Ἀππίου υἱόν, Πόλχερ, αὐτοκράτορα, τὸν ἑαυτῶν εὐεργέτην¹.

Le Peuple et le Sénat de l'Aréopage (à) Appius Claudius Pulcher, fils d'Appius, imperator, leur bienfaiteur.

20.

..... ΚΡΑΤΟΡΟΣ..... ΑΡΧΙΕΡΕΥΣΤΟ · ΣΕΒΑΣΤΟΝ

Les architectes de la société des Dilettanti ont copié cette inscription sur une frise corinthienne brisée en plusieurs fragments et décorée d'une série de symboles du culte de Cérès; le tout a été publié par eux dans les *Antiquités inédites de l'Attique*², d'après quoi l'inscription a été reproduite par M. Böeckh³ et par M. Le Bas⁴. Cette frise est en marbre gris de l'Hymette et faisait partie d'un petit édicule situé à l'angle nord-est du second péribole sacré, où dans une fouille partielle j'ai retrouvé le morceau portant les lettres κράτορος, reste du mot αὐτοκράτορος⁵. Les savants anglais commettent donc une erreur, due probablement à une faute de mémoire, en disant que ces débris ont été découverts

1. Ἐπιγρ. ἑλλην. ἀνέκδ., 2^e série, fasc. 1, n^o 39. — 2. *Uned. ant. of Attica*, chap. iv, pl. VII, n^o 1. — 3. *Corp. inscr. Græc.*, n^o 479. — 4. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n^o 253. — 5. Malheureusement le propriétaire du terrain ne m'a pas permis de laisser ce fragment à découvert, et presque immédiatement après ma fouille a fait remblayer la tranchée que nous avons exécutée.

dans le grand temple de Cérès et en supposant qu'ils décoraient l'hyperthyrum de l'entrée du temple. Leur copie du dernier fragment avec lequel, d'après la disposition parallélique des symboles, se terminait la frise, est aussi fautive, car il devait certainement porter APXIEPEΥΣΤΩ[N]ΣΕΒΑΣΤΩΝ. Malheureusement le mur d'une maison particulière m'ayant empêché de pousser en avant la petite fouille que j'avais entreprise sur ce point, il m'a été impossible de retrouver et de vérifier les derniers morceaux.

M. Preller¹ a pensé, d'après l'indication de l'ouvrage des Dilettanti, que ces débris appartenaient aux embellissements exécutés par le rhéteur Aristide; il suppose en effet, en prenant dans un sens étroit les expressions du scholiaste que nous avons citées plus haut, que ces embellissements durent porter sur le temple même de Cérès. Mais nous ne saurions admettre l'opinion du savant allemand sur notre inscription. D'abord, ainsi que nous l'avons observé, la frise en question ne vient pas du grand temple; de plus, qu'on lise ΤΩ[N]ΣΕΒΑΣΤΩΝ ou qu'on maintienne le texte des *Antiquités inédites de l'Attique*, il n'en est pas moins certain que la dédicace est faite par un grand prêtre, ἀρχιερεὺς, et le rhéteur qui a composé l'Ἐλευσίνιος λόγος n'a jamais porté ce titre; rien n'indique même qu'il ait été attaché au culte d'aucune divinité.

1. *Demeter und Persephone*, p. 376.

Il existe deux exemples de frises décorées de symboles de la religion de Déméter, comme celle qui porte l'inscription que nous venons d'étudier. Le premier est celui de la frise des propylées d'Appius, dont nous donnerons le dessin lorsque nous publierons la dédicace que porte son architrave; le second est fourni par un fragment publié par Stuart¹, lequel est encastré dans le mur de l'église de la Παναγία Γοργώπιχο à Athènes et doit provenir de l'éleusinium de cette ville. Le plus grand nombre des figures sont communes entre ces trois monuments. Sur celui qui nous occupe en ce moment nous voyons d'abord au centre une tête de bœuf qui se reproduit sur la frise d'Athènes et sur celle des propylées d'Appius; en tant qu'animal employé à traîner la charrue, le bœuf était consacré à Cérès, bien qu'il ne faille pas croire absolument, comme nous le verrons plus loin, ce que dit Ovide, qu'on évitait de le sacrifier dans les cérémonies éleusiniennes². Vient ensuite le boisseau à renfermer le grain posé sur un support à pieds et répété de chaque côté, de même que le sont tous les symboles qui suivent; comme attribut de Déméter cette figure est toute naturelle, et de plus, en dehors de son application immédiate à recevoir le grain, le boisseau est un symbole qui exprime le caractère compréhensif des divinités physiques³. Après le boisseau se présente la gerbe d'épis; encore un symbole

1. *Ant. of Athens*, t. I, chap. 1, pl. II. — 2. Ovid. *Fast.* IV, v. 413. — 3. V. Gerhard, *Venerere Proserpina*, p. 37, sqq.

si simple du culte de Cérés, que nous n'avons pas non plus besoin d'entrer dans des explications développées à son sujet; rappelons seulement que l'apparition d'un épi moissonné, *τεθρισμένος στάχυς*¹, était le symbole suprême qui terminait la représentation mystique de l'épopée² et qu'un beau vase aux sujets entièrement éleusiniens, publié par M. Minervini, montre, au centre d'une composition assez compliquée, un naos dans lequel une gerbe d'épis est placée debout³. La gerbe, aussi bien que le boisseau, se reproduisent sur la frise des petits propylées d'Éleusis. L'objet qui se remarque ensuite est plus embarrassant; nous le retrouvons sur le fragment de la *Παναγία Γοργώπιχο*. C'est un plat garni d'une double rangée circulaire de godets disposés régulièrement et dans quelques-uns desquels on voit comme des grains dont la nature ne saurait se reconnaître. Nous croyons qu'on doit discerner dans cet objet le *cernos* dont on faisait usage dans les mystères⁴ et auquel fait allusion la fameuse formule *Ἐκ τυμπάνου ἔφαγον, ἐκ κυμβάλου ἔπιον, ἐκερνοφόρησα, ὑπὸ τὸν παστὸν ὑπέδουον*⁵. Athénée dit en effet en parlant du *κέρνος* : *Ἄγγος κεραμεοῦν ἔχον ἐν αὐτῷ πολλοὺς κοτυλίσκους, ἐν οἷς εἶναι μήκωνες, πυροὶ,*

1. Origen. *Philosophumen.*, V, 8, p. 115, ed. Miller. — 2. Cf. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIV, part. I, p. 374 et 444. — 3. Minervini, *Monumenti antichi inediti*, t. I, pl. XXI-XXII. — 4. Schol. ad Nicand. *Alexipharm.*, v. 217. Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 27. — 5. Clem. Alex. *Protrept.*, II, 19. Schol. ad Plat., p. 123, ed. Ruhnken. Sur la véritable attribution de cette formule aux mystères d'Éleusis, v. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIV, part. I, p. 378-380, et p. 430-435.

κριθαί, φακοῖ... Ὁ δὲ βαστάσας αὐτὸ οἶον λικνοφορήσας τούτων γέυεται'. La description est exactement celle du plat de nos frises. Après le *cernos* on voit une *ænochoé*; c'est le vase destiné à contenir le *cycéon*; l'une ou l'autre des grandes déesses sur de nombreuses peintures céramiques est figurée versant à Triptolème la boisson mystique avec un vase semblable¹. La série des figures symboliques se termine par deux torches, attributs de Déméter, ornées comme celles qu'on voit à la main des initiés sur quelques monuments² et croisées en X; par-dessus sont recroisées deux fruits de pavot, fruits consacrés à Coré³ comme la grenade, avec laquelle ils ont ce caractère commun de renfermer une infinité de grains distincts sous une même écorce. Sur la frise publiée par Stuart nous retrouvons ces mêmes attributs groupés de la même façon, seulement la forme des torches est un peu différente.

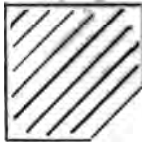
1. Athen., XI, p. 476. Voy. Panofka, *Recherches sur les noms des vases grecs*, pl. V, n° 53. La figure que nous proposons de reconnaître comme celle de *χέρνος* diffère assez notablement de celle que M. Panofka attribuait à ce vase. Il n'y a de commun entre elles que la réunion de plusieurs godets dans un même récipient. Mais nous croyons notre opinion, basée sur des monuments positifs, préférable à celle de l'illustre antiquaire prussien, fondée sur une conjecture ingénieuse, mais sur une simple conjecture. On ne connaissait du reste pas encore, au temps où M. Panofka publia son travail, de plats analogues à celui que nous proposons d'appeler *χέρνος*. Depuis on en a trouvé un assez grand nombre en original dans les fouilles postérieures, particulièrement dans celles des nécropoles de la Cyrénaïque, où tous les objets sont si exclusivement athéniens. — 2. Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. III, pl. XLVII, L-LII, LIV, LVI, LVIII-LXII, LXIII B. — 3. *Ibid.*, pl. LXIII A. — 4. Guignaut,

§ 3. LIMITES DES ENCEINTES SACRÉES.

21.

ΙΥΖ
ΕΣΗΘΑΟ

ΗΟΡΟΣ



/// N

Cette inscription inédite est gravée sur une borne en marbre pentélique brisée par le sommet, découverte dans la cour de la maison du médecin du village de Lepsina, au-dessus du fond du grand temple de Cérès, et conservée encore maintenant dans la même maison.

Nous y distinguons :

.....

τ]οὺς
ἐς ὁδοῖ[v.
Ἵρος.

Viennent ensuite trois lignes martelées antiquement,

Religions de l'antiquité, t. II, part. II, p. 614 et 662. Le même symbole appartenait aussi à Cérès, par suite de l'échange fréquent des attributs entre la mère et la fille. Cf. Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 329.

nous ne savons pourquoi, et deux lettres isolées dont une seule subsiste, l'autre ayant été effacée avec intention.

D'après la place où elle a été trouvée, on est en droit de penser que cette borne indiquait la limite du *tour d'échelle* de la face postérieure de l'anactoron des Grandes Déesses, sur le passage qui régnait entre cet édifice et le mur oriental de l'Acropole, auquel se terminait le péribole sacré. Nous ne savons que conjecturer au sujet des raisons qui ont fait marteler une partie de l'inscription.

22.

ΟΡΟΣ
ΟΔΟΥ

Sur une borne de marbre découverte dans la partie basse de la ville antique. Ce monument a été déjà publié par M. Rhangabé¹ et M. Pittakys².

La lecture n'offre pas de difficultés : Ὅρος ὁδοῦ. A l'endroit où cette borne a été découverte une rue passait probablement le long de domaines sacrés et le terme avait été placé pour empêcher que la voie publique n'empiétât sur ces domaines et réciproquement.

M. Böeckh dans le *Corpus*, M. Rhangabé dans ses *Antiquités helléniques* et M. Le Bas dans son *Voyage*

1. *Antiquités helléniques*, n° 891 b. — 2. Ἐφημ. αρχ. n° 3825

en Grèce ont réuni de nombreux exemples de ces inscriptions indiquant les limites de terrains consacrés, retrouvés dans l'étendue de l'Attique.

§ 4. DÉCRETS DU SÉNAT ET DU PEUPLE RELATIFS
A LA CÉLÉBRATION DES MYSTÈRES.

23

E O I

ΕΡΓΙΓΕΝΗΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΕΚΚΟΙΛΗΣΕ ΙΓΕΝ
ΕΡΕΙΔΗ ΕΥΘΥΔΗΜΟΣΟΓΑΡΕΔΡΟΣ ΤΟΥ ΒΑΣ
ΙΛΕΩΣ ΚΑΛΩΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟΤΙΜΩΣ ΜΕΤΑ ΤΟΥ Β
≡≡≡ Ι Λ Ε Ω Σ Κ Α Ι Τ Ο Υ Γ Ε Ν Ο Υ Σ Τ Ο Υ Κ Η Ρ Υ Κ ≡≡≡
≡≡≡ Ε Μ Ε Λ Η Θ Η Τ ≡≡≡ Ν Γ Ε Ρ Ι Τ Α Μ Υ Σ Τ Η Ρ Ι Α Κ Α Ι Φ ≡≡
≡≡≡ Ο Τ Ι Μ Ο Υ ≡≡≡ Ε ≡≡ Ο Σ Δ Ι Α ≡≡≡ ≡≡≡ Ε Ι Γ Ρ Ο Σ Τ Ο Γ Ε ≡≡≡
≡≡≡ Ο Κ Η ≡≡≡ ≡≡≡ ≡≡ ≡ ≡≡ Κ Α Ι ≡≡≡ ≡≡ ≡ ≡≡ Ε Υ Ν Ο Υ Σ Α Ρ Α Σ ≡≡≡

Ce texte est gravé στοιχηδόν en caractères très-fins sur un fragment comprenant la partie supérieure d'une stèle plate en marbre pentélique, surmontée d'un petit fronton de forme élégante. C'est sur le bandeau inférieur du fronton que sont inscrites les lettres très-espacées, EOI, reste du mot θεοί, dont le premier caractère a disparu. Nous avons découvert ce fragment dans les fouilles des grands propylées, et presque immédiatement après M. Pittakys l'a publié¹, d'une manière assez exacte, si ce n'est qu'à la cinquième ligne du texte compacte il écrit le mot ΤΗΝ que ne permet pas la phrase, au lieu de Τ≡≡Ν qui se

1. Ἐφημ. ἀρχ., n^o 3825.

voit sur le marbre et qui cache le génitif pluriel de l'article, τ[ῶ]ν. M. Conze' en a aussi donné une copie, mais où l'on remarque de nombreuses fautes. La forme des lettres indique le temps d'Alexandre ou de ses premiers successeurs.

Il manque, du reste, peu de choses dans les lignes qui sont parvenues jusqu'à nous et qui ne sont malheureusement qu'une petite-partie de ce que devait contenir le texte complet. Cette inscription donnant la facilité, qu'offrent toutes celles qui sont écrites de la même façon, de pouvoir compter avec certitude ce qui manque de lettres à chaque ligne, on arrive pour ainsi dire sans hésitation à y lire et à y restituer le début d'un décret honorifique :

Θ]εοί. Ἐπιγένης Εὐεργέτου ἐκ Κοίλης εἶπεν · Ἐπειδὴ Εὐθύδημος ὁ πάρεδρος τοῦ Βασιλέως καλῶς καὶ φιλότιμος μετὰ τοῦ Β[ασ]ιλέως καὶ τοῦ γένους τοῦ Κηρύκ[ω]ν [ἐπ]εμελήθη τ[ῶ]ν περὶ τὰ μυστήρια, καὶ φ[ιλ]οτιμού[μ]ε[ν]ος δια[τελ]εῖ πρὸς τὸ γέ[νος τ]ὸ Κη[ρύκων,] καὶ [ἐστὶν] εὖνους ἅπασ[ιν].....

Les Dieux ! sur la proposition d'Épigène, fils d'Évergète, de Célé :

Considérant qu'Euthydème, parèdre de l'Archonte-Roi, a rempli bien et avec honneur les obligations de la surveillance des mystères, de concert avec l'Archonte-Roi et la race des Céryces; qu'il témoigne d'une louable émulation avec la race des Ceryces, qu'il (se montre) bienveillant pour tous.....

1. *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1860, p. 180.

En tête nous trouvons l'acclamation $\Theta\epsilon\omicron\iota$ qui commence assez ordinairement les décrets athéniens de la belle époque relatifs à des matières religieuses, puis commencent immédiatement après les considérants de la proposition sans que la date y soit indiquée. C'est là une particularité fort rare dans l'épigraphie attique, mais qui n'est pas absolument sans exemples. Nous citerons entre autres le décret en l'honneur des hiéropées du temple d'Hébé et des Sophronistes, publié sous le n° 425, dans le Recueil de M. Le Bas.

Il s'agit dans notre inscription des honneurs rendus à un individu pour avoir exactement rempli ses fonctions dans l'ἐπιμέλεια ou la surveillance des mystères. Nous avons déjà parlé à l'occasion de notre n° 4 de ces fonctions et de ceux qui en étaient chargés, et par conséquent nous renverrons le lecteur à ce que nous avons dit alors. Ici cependant nous trouvons quelques notions à joindre à celles que fournissent les auteurs. Ainsi, bien que Pollux, Suidas et Hésychius ne nomment que l'archonte-roi avec les autres ἐπιμεληται, nous apprenons par le décret d'Éleusis que le parèdre de cet archonte, désigné de la manière qu'indique Pollux¹ pour tous les fonctionnaires de la même nature, partageait avec lui le soin de la surveillance supérieure du bon ordre dans les cérémonies mystiques. Il faut aussi conclure de notre

1. VII, 9, 92.

texte que, outre ce que faisait l'ἐπιμελητής choisi dans le sein des Céryces, l'ensemble de cette famille sacerdotale, τὸ γένος τὸ Κηρύκων, s'occupait aussi dans une certaine mesure de la police religieuse des Éleusines.

Le rôle qu'elle y jouait devait être analogue à celui que le règlement des mystères d'Andania en Messénie¹ assigne aux ῥαβδοφόροι ou porte-verges, analogues aux κήρυκες d'Éleusis, sous la direction des ἐπιτελοῦντες τὰ μυστήρια, lesquels correspondent à nos ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων. La seule différence avec les cérémonies d'Éleusis semble être qu'à Andania les ἐπιτελοῦντες étaient au nombre de dix², tandis qu'à Éleusis il n'y avait que quatre ἐπιμεληταὶ outre l'archonte-roi et son parèdre, ensuite que, la Messénie ne possédant pas pour ses mystères de grandes familles sacerdotales comme l'Attique, les ῥαβδοφόροι étaient choisis dans toute la classe assez difficile à déterminer des ἱεροὶ, sur lesquels nous reviendrons plus tard, tandis que les κήρυκες éleusiniens appartenaient à une puissante race d'Eupatrides.

Voici, du reste, tout le passage de l'inscription d'Andania sur la part de police assignée aux *rhabdophores*. Il s'étend de la ligne 40 à la ligne 44.

Ῥαβδοφόρων. Ῥαβδοφόροι δὲ ἕστωσαν ἐκ τῶν ἱερῶν εἴκοσι, καὶ πειθαρχούντω τοῖς ἐπιτελούντοισι τὰ μυστήρια, καὶ ἐπιμελείαν ἔχόντω, ὅπως εὐσχημόνως καὶ εὐτάκτως ὑπὸ τῶν παραγεγενημένων πάντα γίνηται, καθὼς ἂν παραγγέλλωντι οἱ ἐπὶ

1. Sauppe, *Die Mysterieninschrift aus Andania*, Gœttingue, 1860, 4^o. — 2. L. 117, sqq.

τούτων τεταγμένοι, τοὺς δὲ ἀπειθοῦντας ἢ ἀπρεπῶς ἀναστρέφο-
 μένους μαστιγούντω· ἂν δέ τις τῶν ράβδοφόρων μὴ ποιεῖ καθὼς
 γέγραπται, ἢ ἄλλο τι ἀδικεῖ ἢ ποιεῖ ἐπὶ καταλύσει τῶν μυσ-
 τηρίων, κριθεὶς ἐπὶ τῶν ἱερῶν, ἂν κατακριθεῖ, μὴ μετεχέτω
 τῶν μυστηρίων.

DES RHADOPHORES. *Que du nombre des hommes sacrés soient constitués vingt rhabdophores; qu'ils obéissent aux épitélètes des mystères et qu'ils soient chargés de veiller à ce que tous les gens présents à la cérémonie se conduisent bien et observent le bon ordre tel que l'auront prescrit ceux préposés à ce soin; que pour ceux qui désobéiront ou se conduiront avec inconvenance ils les frappent de verges. Et si quelqu'un des rhabdophores n'agit pas comme il est écrit, commet quelque faute ou un acte qui puisse amener l'interruption de la cérémonie des mystères, qu'il soit jugé par les hommes sacrés; s'il est condamné, qu'il ne puisse plus participer aux mystères.*

Les textes épigraphiques ayant trait à la célébration des mystères sont jusqu'à présent si peu nombreux que nous croyons que l'on ne nous saura peut-être pas mauvais gré si nous insérons ici le texte d'un décret également relatif aux ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων qui a été découvert à Athènes presque en même temps que nous trouvions à Eleusis celui que nous venons d'expliquer. Ce décret n'a encore paru que dans une publication grecque presque inconnue en France¹;

1. Ἐπιγρ. Ἑλλην. ἀνάκτοτοι, 2^e série, fasc. 1, n^o 3.

nous y avons déjà fait allusion dans le commentaire de notre inscription n° 1 :

ΙΜΕΝΕΚΛΕΟΥΣΑΡΧΟΝΤΟΣΕΡΙΤΗΣΓΑΝΔΙΟΝΙΑ
 Ο΄ΔΟΗΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΙΘΕΟΔΩΡΟΣΛΥΣΙΘΕΟΥ
 ····ΑΣΙΟΣΕΓΡΑΜΜΑΤΕΥΕΝΑΝΘΕΣΤΗΡΙΩΝΟΣ
 ····ΑΙΝΕΑΙΕΚΚΛΗΣΙΑΤΩΝΓΡΟΕΔΡΩΝΕΓΕΨΗΦ
 ····ΩΡΟΣΝΑΥΣΙΜΑΧΟΥΕΥΩΝΥΜΕΥΣΚΑΙΣΥ
 ····ΟΙΕΔΟΞΕΝΤΩΙΔΗΜΩΙΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟ
 ΑΥΚΩΝΟΣΚΡΩΓΙΔΗΣΕΙΡΕΝΓΕΡΙΩΝΑΡΑΓΓΕΛ
 ····ΙΕΓΙΜΕΛΗΤΑΙΤΩΝΜΥΣΤΗΡΙΩΝΥΓΕΡΤΗ
 ····ΝΕΘΥΣΑΝΕΝΤΟΙΣΓΡΟΣΑΓΡΑΝΜΥΣΤΗΡ
 ΑΓΑΘΕΙΤΥΧΕΙΔΕΔΟΧΘΑΙΤΕΙΒΟΥΛΕΙΤΟΥ
 ΕΔ΄ΥΣΟΙΑΝΛΑΧΩΣΙΝΓΡΟΕΔΡΕΥΕΙΝΕΝΤΩ
 ····ΙΣΤΗΝΕΡΙΟΥΣΑΝΕΚΚΛΗΣΙΑΝΓΡΟΣΑΓΑ
 ΝΑΥ····ΓΡΟΣΤΟΝΔΗΜΟΝΚΑΙΧΡΗΜΑΤΙΣΑΙΓ
 ΝΔΕΞΥΜΒΑΛΛΕΣΘΑΙΤΗΣΒΟΥΛΗΣΕΙΣΤΟΝΔΗ
 ΟΤΙΔΟΚΕΙΤΕΙΒΟΥΛΕΙΤΑΜΕΝΑΓΑΘΑΔΕΧΕΣΘ
 ΤΗΝΒΟΥΛΗΝΚΑΙΤΟΝΔΗΜΟΝΑΦΑΣΙΝΓΕΓΟΝΕΝΑ
 ΙΤΟΙΣΙΕΡΟΣΟΙΣΕΘΥΟΝΕΦΥΓΙΕΙΑΙΚΑΙΣΩΤ
 ΑΙΤΗΣΒΟΥΛΗΣΚΑΙΤΟΥΔΗΜΟΥΚΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝ
 ΙΕΙΣΙΝΕΥΝΟΥΣΚΑΙΦΙΛΟΙΤΟΥΔΗΜΟΥΕΓΕΙ
 ····ΟΙΕΓΙΜΕΛΗΤΑΙΩΝΜΥΣΤΗΡΙΩΝΓΡΟΤΕΡΟΝ
 ΝΤΕΙΟΥΣΙΑΙΤΩΝΜΕΓΑΛΩΝΜΥΣΤΗΡΙΩΝΕΓΕΜ
 Θ΄ΑΝΤΗΣΘΥΣΙΑΣΚ΄ΙΝΥΝΤΕΘΥΚΑΣΙΝΤΑΣ·
 Α΄·ΙΣΘΕΑ΄ΥΓΕΡΤΗΣΒΟΥΛΗΣΚΑΙΤΟΥΔΗ·
 ····ΙΩΝΚΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝΕΓΙΜΕΜΕΛΗΝΤΑΙ
 Σ·ΑΙ·ΙΛΟΤΙΜΩΣΕΡ·····ΑΙ·ΟΥΣΕΓΙΜΕ·
 ····ΣΤΗΡΙΩΝ·····ΗΜΟΝ·ΓΛΑΥΚΩΝ·
 ····ΔΗΝ·ΔΗΜΟΚΡ·Τ·ΕΠΙ···ΟΥΕΚΚΕΡ··
 ΕΥΣΕΒΕ·Α·ΝΕΚΑΤΗ·Γ·····ΕΑΣΚ···
 ····ΣΓΡΟΣΤΗ
 ····ΕΤΟΔ
 ΠΡΥΤΑΝ·
 ΛΕΥΣ

J'adopte presque entièrement l'excellente restitution de M. Coumanoudis, que son auteur n'a malheureusement accompagnée d'aucun commentaire, chose d'autant plus regrettable qu'il est peu d'éruditions plus sûres et plus discrètes que la sienne :

Ἐπιῖ Μενεκλέους ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς Πανδιονίδ[ος] ὁ[γ]δῆς πρυτανείας, ἧ Θεόδωρος Λυσίθεου [Ἀναγυρ]άσιος' ἐγραμμάτευεν, Ἀνθεστηριῶνος [ἔνη κ]αὶ νέα, ἐκκλησία τῶν προέδρων ἐπεψήφ[ιζεν Θεόδ]ωρος Νουσιμάχου καὶ [οἱ] συ[μπροέδρ]οι. Ἔδοξεν τῷ Δήμῳ. Καλλίστρατο[ς Γλ]αύκωνος Κρωπίδης εἶπεν· Περὶ ὧν ἀπαγγέλ[λουσιν οἱ] ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων ὑπὲρ τῆς θυσίας ἧ ν ἔθυσαν ἐν τοῖς πρὸς Ἄγραν μυστηρ[ίοις], Ἀγαθῇ Τύχῃ δεδῶχθαι τῇ Βουλῇ τοῦ[ς] προ[έδρ]οις, οἱ ἂν λάχωσιν προεδρεύειν ἐν τῷ [δήμῳ] εἰς τὴν ἐπιουσαν ἐκκλησίαν, προσαγα[γεῖν] αὐ[τούς] πρὸς τὸν Δῆμον καὶ χρηματίσαι, γ[νώμῃ]ν δὲ ξυμβάλλεσθαι τῆς Βουλῆς εἰς τὸν Δῆ[μον], ὅτι δοκεῖ τῇ Βουλῇ, τὰ μὲν ἀγαθὰ δέχεσθ[αι] τὴν Βουλὴν καὶ τὸν Δῆμον ἃ φασὶν γεγονένα[ι ἐν] τοῖς ἱερο[ῖ]ς οἷς ἔθουον ἐφ' ὑγείᾳ καὶ σωτ[ηρι]ᾳ τῆς Βουλῆς καὶ τοῦ Δήμου καὶ τῶν ἄλλων [ὅσο]ι εἰσὶν εὐνοὺς καὶ φίλοι τοῦ Δήμου. Ἐπει[δὲ] δὲ οἱ ἐπιμεληταὶ [τ]ῶν μυστηρίων πρότερόν [τε ἐν τ]ῇ θυσίᾳ τῶν Μεγάλων Μυστηρίων ἐπεμ[ελή]θ[ησαν] τῆς θυσίας κ[α]ὶ νῦν τεθύκασιν τὰ σ[ωτηρί]α [τα]ῖς Θεα[ῖς] ὑπὲρ τῆς Βουλῆς καὶ τοῦ Δῆ[μου].... ἰων καὶ τῶν ἄλλων ἐπιμεμέληνται [καλῶ]ς καὶ [φ]ιλοτίμως, ἐπ[αινέσ]αι [τ]οὺς ἐπιμε[λητὰς] τῶν μυστηρίωνημον Γλαύκων[ος]δην, Δημοκρά[τ]η[ν] Ἐπι. ..ου

1. M. Coumanoudis lit ΤΡΙΚΟΡ]ΥΣΙΟΣ, mais le marbre porte certainement un A, dès lors la restitution ΑΝΑΓΥΡ]ΑΣΙΟΣ est forcée par la nécessité d. remplir une lacune de six lettres.

ἐκ Κερ[αμέων], εὐσεβε[ί]α[ς] ἕνεκα τῆ[ς] π[ρὸς τὰς Θ]εῶ[ς]
 κ[αὶ φιλοτιμίας τῆ]ς πρὸς τῆ[ν Βουλὴν καὶ τὸν Δῆμον ·
 ἀναγράψαι δ' ἐτόδ[ε τὸ ψήφισμα τὸν γραμματέα τὸν κατὰ]
 πρυταν[εῖαν ἐν στήλῃ λιθίνῃ, καὶ στήσαι ἐν τῷ Ἐ]λευσ[ινίῳ]
 τῷ ἐν ἄστει....¹.

*Sous l'archontat de Ménéclès, dans la huitième
 prytanie tenue par la tribu Pandionide, Théodore fils
 de Lysithée, d'Anagyre, étant secrétaire, le dernier
 jour du mois d'Anthestérion,*

Assemblée des proèdres.

*Théodore fils de Nausimaque a mis aux voix avec
 les autres proèdres la décision suivante :*

Le Peuple a décrété,

*Sur la proposition de Callistrate fils de Glaucon,
 de Crobia :*

*Au sujet de ce que rapportent les epimélètes des
 mystères sur le sacrifice qu'ils ont offert dans les
 mystères d'Agræ, le Sénat a décidé, sous l'invoca-
 tion de la Fortune propice, que les proèdres qui se
 trouveront présider le peuple à la prochaine assem-
 blée présenteraient les épimélètes au Peuple, et sou-
 mettraient aux suffrages de l'Assemblée populaire la
 motion du Sénat consistant en ce que :*

Le Sénat et le Peuple déclarent bien fait ce que les

1. M. Coumanoudis restitue ici ἐν Ἐ]λευσ[ινί], mais l'inscription ayant été trouvée à Athènes, il m'a semblé plus rationnel d'y voir la mention de l'*Eleusinium* de la ville, qui se rencontre déjà dans plusieurs autres textes épigraphiques.

épimélètes disent avoir été fait dans les sacrifices qu'ils ont offerts pour la santé et le salut du Sénat et du Peuple, et de tous ceux qui sont bienveillants et amis pour le Peuple.

Considérant aussi que les épimélètes des mystères auparavant dans le sacrifice des Grands Mystères ont veillé à l'exécution du sacrifice, et encore maintenant viennent d'offrir les victimes salutaires aux Grandes Déeses pour le Sénat et le Peuple, qu'ils ont surveillé bien et avec émulation les et les autres choses,

(Le Sénat et le Peuple décrètent)

Que seront loués les épimélètes des mystères, ... fils de Glaucon de ..., Démocrate fils de du Céramique, à cause de leur piété et de leur empressement pour l'honneur du Sénat et du Peuple,

Et que le secrétaire de la présente prytanie fera graver ce décret sur une stèle de marbre que l'on placera dans l'Éleusinium de la ville....

Cette inscription demanderait un commentaire développé que nous ne pouvons lui consacrer puisqu'elle ne rentre pas précisément dans le cadre de notre travail. Qu'il nous suffise de remarquer qu'il y est question de différents sacrifices offerts par les ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων pour le salut du peuple athénien dont l'idée, on le sait par un grand nombre d'auteurs, s'attachait à la célébration des mystères. Le premier de ces sacrifices était offert pendant la

fête des petits mystères d'Agræ, laquelle venait de se terminer à l'ἔνῃ καὶ νέῃ d'Anthestérion, date du décret, ce qui fixe définitivement l'époque de cette fête, montre qu'elle avait bien lieu après le milieu du mois, comme le pensait M. Guigniaut¹ et réfute pleinement l'opinion de M. Preller² qui voulait la confondre avec les Anthestéries, célébrées au commencement du même mois. Le second, plus ancien lors du vote du décret, car il remontait au mois de Boédromion, avait lieu lors des grands mystères, probablement à Éleusis même et dans les jours qui s'écoulaient entre le 24 de Boédromion, où se terminaient les spectacles sacrés, et le 27, où, de retour à Athènes, on célébrait la cérémonie des *plémochœs*³. Quant au troisième sacrifice, plus spécialement appelé *σωτήρια*, d'après l'expression *ἄν τεθύλασσιν* qu'emploie l'inscription en le mentionnant, il est certain qu'il avait lieu dans le mois d'Anthestérion et par conséquent qu'il était en rapport avec les Anthestéries ou bien avec les petits mystères d'Agræ⁴. C'est évidemment de ce même sacrifice qu'il s'agit dans l'inscription n° 409 du recueil de M. Le Bas, laquelle n'a reçu aucun commentaire de ce docte épigraphiste.

1. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1175. — 2. Cette opinion a été aussi admise par M. Gerhard, *Ueber die Anthesterien*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour l'année 1838. — 3. *Demeter und Persephone*, p. 121, 229 et 390. — 4. V. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1191.

La forme des caractères indique le temps de l'empire romain et la mention de la Βουλὴ τῶν ἐξακοσίων prouve que l'inscription a été gravée avant le règne d'Hadrien.

Il eût peut-être été plus logique de ranger ce monument dans la classe des *Honneurs rendus à des magistrats athéniens*; mais le motif de la dédicace a si directement rapport à la célébration des mystères, que nous avons préféré la placer au nombre des actes religieux.

Πανήγυρις est, en effet, l'expression consacrée dès la plus belle époque pour désigner la partie publique des Éleusines¹. Dans cette portion de la fête, le stratège des hoplites jouait certainement un rôle, car nous le voyons encore mentionné avec l'hierophante, l'ἐξηγητῆς ἐξ Εὐμολπιδῶν, la prêtresse de Cérés et un διδάσκαλος, qui n'est pas connu d'ailleurs, dans un fragment d'inscription, malheureusement très-mutilé, relatif aux mystères, que M. Pittakys dit avoir copié autrefois à Athènes auprès de l'église de la Παναγία Ὑπαπαντή².

Le rôle de ce fonctionnaire de l'ordre militaire devait consister principalement dans la conduite d'une escorte de troupes pour accompagner la procession des mystes. Autrefois, il est vrai, la procession se faisait sans escorte, et ce fut une nouveauté

1. V. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1191.

— 2. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 39 et 40. Le Bas, *Voyage, Inscriptions*, part. I, n° 395.

lorsque Alcibiade, en 407 avant notre ère, employa des soldats pour couvrir la marche de la procession, que l'établissement des Lacédémoniens à Décélie avait interrompue depuis plusieurs années¹. Mais, plus tard, on pensa, par cette coutume, en rehausser l'éclat. Aucun texte jusqu'ici ne disait positivement que les hoplites eussent marché dans le cortège d'Iacchus comme la cavalerie dans celui des Grandes Panathénées, ce que semble révéler notre inscription d'Éleusis; pour les éphèbes, le fait est constant par un fragment épigraphique où M. Boeckh a déjà reconnu cette particularité², et par les **décrets** dont les fouilles de la Société Archéologique d'Athènes ont amené la découverte dans les débris du Gymnase de Ptolémée³.

§ 5. TEXTES RELATIFS A LA CÉLÉBRATION
DE SACRIFICES OFFICIELS.

25.

ΚΑΙ////ΟΙΔΕΜΟΙ : ΗΟΙΕΠΑΡΑΙΒΑΤΕ
Ν : ΤΟΣΗΙΕΡΟΠΟΙΟΣ : ΕΛΕΥΣΙΜΙΟΝ : ΚΑΙ
ΕΙ : ΗΕΡΜΕΙΕΜΑΛΟΜΟΙ : ΧΑΡΙΣΙΝ : ΑΙΛΛΑ
Ν : ΑΡΤΕΜΙΔΙ : ΑΙΛΛΑ : ΤΕΛΕΣΙΔΡΟΜΟΙ : ΤΡΙΓ
ΧΟΙ : ΘΕΟΙΝ : ΤΡΙΤΤΟΑΝ : ΒΟΑΡΧΟΝ : ΕΜΤΕΙ : Ε

Voici sans contredit la plus importante des in-

1. Xenoph., *Hellen.* I, 4. Plut., *Alcibiad.*, 34. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 118. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions. part. I, n° 394. — 3. *Ἐφημ. ἀρχ.*, nos 4041, 4042, 4097, 4098, 4104 et 4107.

scriptions dont les fouilles de 1860 aient amené la découverte. Elle est tracée sur un fragment d'une plinthe allongée en marbre pentélique haut de 23 centimètres et long présentement de 88, mais qui dans son intégrité devait avoir des proportions beaucoup plus considérables dans ce sens. Sur la partie supérieure on voit trois cavités dont deux sont rondes et entièrement creuses, et dont la troisième, plus petite et placée entre les autres, est de forme carrée avec le centre relevé; elles devaient servir à encastrier une série d'offrandes d'assez petite dimension du reste, rangées au-dessus de la plinthe.

Ce monument a été trouvé en opérant un sondage dans la cour d'une maison de la grande rue du village, située sur l'intérieur du second péribole, à côté du fragment de rocher qui supportait dans l'antiquité la statue colossale de Déméter, dont le buste est à Cambridge, rocher que nous considérons comme l'ἀγέλαστος πέτρα des anciens, en face de la maison qui renferme le piédestal de statue donnée plus haut sous notre n° 15. Presque aussitôt après sa découverte, M. Pittakys en a publié l'inscription¹ d'une manière assez exacte, mais en l'accompagnant d'une restitution à laquelle on ne saurait accorder une valeur sérieuse, car elle ne tient aucun compte de la longueur probable des lignes; elle remplit des

1. Ἐφημ. ἀρχ., n° 3708.

lacunes égales tantôt par 2, tantôt par 13 lettres, enfin, en plusieurs endroits, elle n'offre aucune espèce de sens.

Il nous faut donc traiter ce texte épigraphique comme s'il était absolument inédit et nous efforcer d'en tirer le premier une lecture raisonnable. Avant de tenter cet essai, remarquons que la forme des lettres indique une date antérieure au siècle de Périclès, et que nous avons ici, outre les lacunes, une difficulté de plus, commune à toutes les inscriptions archaïques et résultant de l'expression par un seul caractère des voyelles brèves et longues de la même nature, ε et η, ο et ω.

Au commencement de la première ligue, on ne saurait avoir de doute que les lettres **ΚΑΙ//ΟΙΔΕΜΟΙ** ne doivent se lire *καὶ τῷ δήμῳ* et n'appartiennent à la formule assez fréquente au début d'inscriptions honorifiques *Κατὰ τὰ δόξαντα τῆ Βουλῆ] καὶ τῷ Δήμῳ*.

En revanche, les mots qui viennent après sont extrêmement embarrassants. **ΗΟΙΕΠΑΡΑΙ** ne semble pouvoir se couper qu'en *οἱ ἐπ' ἀρᾶ*, *ceux qui sont chargés de l'imprecation*, sous-entendu *ιερεῖς*, par une ellipse analogue à celle que nous rencontrons dans plusieurs inscriptions où on lit *ὁ ἐπὶ βωμῶ* ou *ὁ ἐπὶ τῷ βωμῶ*¹ pour *ὁ ἐπὶ τῷ βωμῶ ἱερεὺς* ou *ὁ ἐπιβώμιος* afin de désigner un des quatre ministres supérieurs du culte éleusinien. Ἄρᾶ primitivement a la signi-

1. *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 350.

fication de *prière*, c'est ainsi que l'emploie Homère¹; mais ce sens est devenu de très-bonne heure particulier à la poésie; et, dans les prosateurs de la bonne époque, on ne rencontre ἀρὰ que voulant dire *imprécation*. C'est aussi le sens que nous devons forcément reconnaître à ce mot dans notre inscription.

Il serait peut-être plus exact de traduire οἱ ἐπ'ἀρᾶ par *ceux qui ont le droit de prononcer les imprécations* que *ceux qui sont chargés de les faire*, car l'existence d'une catégorie spéciale de prêtres maudisseurs est peu vraisemblable. Toutes les imprécations solennelles contre des violateurs des mystères, que l'histoire cite en très-petit nombre, celles par exemple qui furent prononcées contre Alcibiade et les autres Hermocopides, ou celles que Lysias² décrit comme ayant été formulées contre Andocide³, sont toujours données comme sortant de la bouche de tous les membres du sacerdoce éleusinien réuni en corps. En parlant d'Alcibiade, Cornélius Népos⁴ dit qu'il fut maudit par tous les Eumolpides et tous les Céryces. C'est là le seul acte qui soit représenté par les auteurs comme se faisant collectivement par tous les prêtres d'Éleusis. Οἱ ἐπ'ἀρᾶ nous semble donc une manière assez claire d'exprimer l'ensemble du sacerdoce mystique par l'acte auquel son concours unanime est nécessaire. On comprend d'ailleurs le choix de cette attribution spéciale dans le texte qui nous occupe. Il

1. Cf. *Henr. Steph. Thesaur.*, t. 1, p. 509. — 2. *Plutarch., Vit. Alcibiad.*, 22 et 33. — 3. *Contr. Andocid.*, p. 107. — 4. *Alcibiad.*, 4.

s'agit, en effet, d'honorer des magistrats délégués par le peuple pour l'accomplissement d'un acte religieux, lesquels ont pieusement et fidèlement rempli leur mission. Dès lors il y a une opposition naturelle et éloquente qui ressort des deux idées mises en parallèle : ceux qui ont le droit et le pouvoir de maudire les impies honorent ces magistrats à cause de la piété de leur conduite.

Pour les lettres **BATE** qui, dans l'état actuel, terminent la ligne, nous n'osons proposer avec assurance aucune explication ni aucune restitution. Ces lettres ne peuvent se prêter qu'à un très-petit nombre de mots dans le vocabulaire connu. Si on les lit βατε, elles appartiennent à un des modes du présent de l'un des deux verbes βατεύω et βατέω; si on les lit βατη, on a le choix entre βατήρ, *seuil*, *borne* ou *gradin*; βατήριος, adjectif qui désigne une chose disposée en gradins, et βατηρία pour βακτηρία¹, un *bâton*, un *sceptre*. Il faut reconnaître qu'aucun de ces mots ne convient guère à la place où se voient dans notre inscription les lettres **BATE**. Tout ce qu'on peut dire avec quelque chance de certitude, c'est que ces lettres commençaient un mot désignant le genre de distinctions honorifiques décernées par les prêtres d'Éleusis à ceux en l'honneur de qui ils consacraient l'inscription.

A la ligne suivante, en effet, le mot dont il ne reste

1. Herod. ap. Schol. ad Nicandr. Theriac., v. 377.

plus qu'un M final au commencement, placé entre deux désignations de classes d'hommes, dont l'une est au nominatif et l'autre à l'accusatif, et en même temps gravé sur un monument qui, certainement, ne portait pas de statues (les trous d'encastrement du sommet de la plinthe ne sont pas assez grands pour cela), ne peut avoir été que ἐτίμησα]ν précédé d'un ou de plusieurs mots au datif expliquant la nature des honneurs. Mais la distinction honorifique devait consister principalement dans le monument qui portait l'inscription. Or ce monument est une plinthe en forme de gradin qui a pu être désignée par l'appellation de βατήρ. Nous supposons donc, en attendant une meilleure restitution, que le texte portait βατῆ[ρι καὶ... ἐτίμησα]ν, et que ce qui se trouvait entre βατῆρι et ἐτίμησαν était la désignation des objets placés sur la plinthe.

Les mots qui continuent la seconde ligne

ΤΟΣΗΙΕΡΟΠΟΙΟΥΣ : ΕΛΕΥΣΙΝΙΟΝ : ΚΑΙ

sont ceux qui fixent positivement l'objet de l'inscription et sa très-grande importance. Ils se lisent sans difficultés : Τοὺς ἱεροποιούσας Ἐλευσινίων καὶ... Or, si nous ouvrons le VIII^e livre de Pollux, nous y lisons : Περὶ ἱεροποιῶν· δέκα ὄντες οὗτοι ἔθνον θυσίας τὰς πενταετηρίδας, τὴν εἰς Δῆλον, τὴν ἐν Βραυρωνί, τὴν τῶν Ἡρακλειδῶν, τὴν Ἐλευσινάδε¹. Après le καὶ venait donc

1. Pollux, VIII, 9, 107.

la mention d'une des autres fêtes indiquées par le glossateur¹, puis le mot *θύσαντας*, auquel le passage de Pollux donne une grande probabilité et que réclament impérieusement les énumérations de victimes immolées qui commencent à la troisième ligne.

On voit d'abord au commencement de cette ligne les lettres *EI* qui sont probablement la fin d'un nom de divinité. M. Pittakys restitue *Δήμητρι καὶ Κόρη*, mais nous ne saurions admettre ce supplément. D'abord

ΘΥΣΑΝΤΑΣΔΕΜΕΤΡΙΚΑΙΚΟΡΕΙ

est aussi long que

ΚΑΤΑΤΑΔΟΧΣΑΝΤΑΤΕΙΒΟΥΛΕΙ

restitué par nous avec certitude au commencement de la première ligne, et cependant la lacune est plus courte; de plus, une chèvre seulement serait une bien piètre victime pour être offerte aux deux Grandes Déeses d'Éleusis, à Hermès et aux Grâces, lorsque nous en voyons de plus importantes à la fin de l'inscription.

En effet, nous lisons immédiatement après cet *EI* les mots

HERMEIEMAΛOMIOI : XARISIN : AIIA

(qui se lisent clairement; *Ἑρμῆ ἑναγωνίῳ, Χάρισιν αἶγα.*

1. C'était probablement *ΔΕΛΙΟΝ*, *Δηλίον*, le seul de ces mots qui soit assez court pour les dimensions de la lacune.

Un seul texte antique associe Hermès et les Grâces aux personnages du culte de Déméter. Ce sont les vers des *Thesmophoriazusæ* d'Aristophane où on lit :

Εὐχέσθε ταῖν Θεσμοφόροιν
 τῇ Δήμητρι καὶ τῇ Κόρῃ,
 - καὶ τῷ Πλούτῳ, καὶ τῇ Καλλιγενείᾳ,
 καὶ τῇ κουροτρόφῳ τῇ Γῇ,
 καὶ τῷ Ἑρμῇ καὶ ταῖς Χάρισιν ¹.

D'après ces vers, nous serions assez porté à restituer avant **HERMEIEMALOMIOI** les mots **KOROTROΦΟΙΛΕΙ**, κουροτρόφῳ Γῇ qui, ayant deux lettres de moins que Δήμητρι καὶ Κόρῃ, conviennent mieux à la place.

Dans la lacune qui vient ensuite doivent avoir disparu un nom de divinité et un mot désignant un animal immolé, mot dont il ne reste plus que l'Ἰ final. On lit après **ARTEMIDI** : **ΑΙΛΑ**, Ἀρτέμιδι αἶγα. En continuant la comparaison avec les vers d'Aristophane, on pourrait supposer que la Καλλιγένεια du poète comique est une forme de Diane. Le Scoliaſte dit simplement à propos de ce nom : δαίμων περὶ τὴν Δήμητραν. Mais un des jours des Thesmophories portait le nom ² de cette divinité, qui ne peut donc pas être d'un ordre tout à fait inférieur, comme l'ambé à laquelle Fritzsche a cru être autorisé à l'assimiler. Καλλιγένεια signifie la *belle progéniture*; ce serait une

1. Aristoph., *Thesmophoriaz.*, v. 296-300. — 2. V. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1154.

désignation qui ferait de suite penser à Coré ; mais Artémis passait aussi, dans certains mythes, pour fille de Déméter¹ ; elle se confondait par conséquent avec Coré, et c'est pour cette raison qu'elle avait un temple à Éleusis et qu'elle jouait un rôle important dans le culte des mystères. Enfin l'épithète de Καλλιγένεια convient d'autant mieux à cette déesse qu'à Athènes dans l'Académie², et auprès de Tricoloni en Arcadie³, on l'adorait sous le nom très-voisin de Καλλίστη.

Après la mention de Diane, nous voyons dans notre inscription deux autres noms, non plus de Dieux, mais de héros, dont le premier est complet et le second mutilé : ΤΕΛΕΣΙΑΡΟΜΟΙ : ΤΡΙΠ. Le premier, Τελεσιδρόμω, dont la lecture ne saurait présenter le moindre doute, est nouveau. Ni les auteurs, ni les inscriptions ne l'ont encore offert jusqu'à présent. Il signifie *celui qui achève* ou *fait achever la course* ; c'est donc un héros protecteur des jeux du stade dont la mention est en rapport avec l'épithète d'εναγώνιος donnée à Hermès dans la ligne précédente. Quant aux lettres ΤΡΙΠ, elles appartiennent certainement au nom du fils de Céléus, Τριπ[τολέμω, que l'on se serait étonné à bon droit de ne pas trouver dans une aussi longue énumération de dieux et de héros sur un monument d'Éleusis.

1. Herodot., II, 156. Pausan., VIII, 37, 3. Dans Cicéron elle est fille de Proserpine, *De nat. deor.*, III, 23. — 2. Pausan., I, 29, 2. — 3. Pausan., VIII, 33, 8.

La mention de Télésidrome et de Triptolème devait être nécessairement suivie de l'indication de l'animal sacrifié à ces deux héros. Ce n'était peut-être pas une chèvre, car le mot **ΑΙΛΑ** est trop court pour l'espace que cette indication devait occuper, d'après l'étendue de la lacune, à moins toutefois que le nom de la divinité qui se présente après n'ait été précédé d'une épithète.

De ce nom il ne reste plus que **ΧΟΙ**, *χω*, suivi du mot **ΘΕΟΙΜ**, *θεοῖν*. M. Pittakys lie ceci avec les deux noms de héros qui précèdent et restitue le tout : *Τελεσιδρόμω, Τριπ[τολέμω, Περσεφόνη πολιοῦ]χω θεοῖν*. Mais d'abord il est presque impossible d'admettre cette association de Proserpine à deux héros dans l'offrande d'une seule et même victime; de plus cette énumération comprendrait trois divinités, et dès lors que signifierait le duel *θεοῖν*? *Θεῶ* ou *τῶ Θεῶ*, lorsqu'il s'agit de la religion d'Éleusis, est une expression qui a un sens constant et certain. On désigne par là les deux Grandes Déeses, Déméter et sa fille. Il n'est donc pas possible qu'avant ce mot il y ait eu une mention de Proserpine isolée, et nous devons chercher une autre divinité qui ait pu être associée intimement avec Déméter et Coré. Ici nous n'hésitons pas et nous croyons que personne non plus n'hésitera. **ΧΟΙ** est la fin de **ΙΑΚΧΟΙ**, du nom du dieu qui complète la triade mystique d'Éleusis, de ce Dionysus Iacchus, fils de Zeus et de Coré. Nous avons ainsi un parallélisme complet, sauf les noms de héros qui sont

ajoutés ici, entre l'énumération de divinités contenue dans notre inscription et celle que renferme la formule d'invocation des Thesmophories conservée par Aristophane.

D'un côté :	De l'autre :
Les deux Grandes Déeses,	{ Déméter, Coré,
Iacchus,	Plutus,
Artémis,	Calligénia,
Gé Courotrophos,	Gé Courotrophos,
Hermès,	Hermès,
Les Grâces.	Les Grâces.

En effet l'identité de Plutus et d'Iacchus est un fait certain¹ et Aristophane dans le chœur des initiés de sa comédie des *Grenouilles* appelle ce dernier dieu :

Σεμελήϊ' Ἰαχχε πλουτοδότα².

Ne serait-ce même pas cette épithète de πλουτοδότης caractérisant d'une manière plus particulière l'assimilation avec Plutus qui aurait sur notre inscription précédé le nom d'Iacchus? En effet la fin de la ligne 4 n'a pu contenir du nom de Triptolème que

ΤΡΙΠΤΟΛΕ

et ΜΟΙ : ΑΙΛΑ : ΠΛΟΤΟΔΟΤΕΙΙΑΚ]ΥΟΙ

est juste ce qu'il faut pour remplir la lacune du commencement de la ligne 5, d'après la dimension que

1. Voy. les textes rassemblés par M. Gerhard dans le commentaire des planches II, III et IV de ses *Antike Bildwerke*. — 2. Aristoph., *Ran.*, v. 482.

donne à ce qui manque au début de chaque ligne le supplément certain que nous avons dû faire à la formule initiale.

Ce qui prouve, du reste, l'exactitude de notre opinion qui voit dans la ligne 5 une mention de la triade suprême d'Éleusis, est cette circonstance que dans cette ligne étaient certainement nommées des divinités supérieures aux autres, puisque les victimes qu'on immolait en leur honneur étaient beaucoup plus importantes.

En effet c'est la nature du sacrifice qui est indiquée par les mots

TRITTOAM : BOARXOM :

Mais que veulent dire ces deux mots? M. Pittakys ne sait qu'en faire et y cherche des mystères. Αί εις τήν πέμπτην γραμμὴν σημειουμένοι λέξεις ΤΡΙΤΤΟΑΣ, ΒΟΑΡΧΟΣ, dit-il, εἰσὶν ὀνόματα τοῖς μυσταγωγοῖς γνωστά. Δὲν εὐρίσκονται δὲ ἐν τοῖς λεξικογράφοις. Ἀφίνομεν τὴν ἐξήγησιν τούτων εἰς ἄλλους ἔχοντας μεγαλύτερα μέσα ἐξηγήσεως, καὶ καιρὸν περισσότερον ἐρεύνης. Le sens de ces deux expressions mystérieuses ne nous paraît pas cependant bien difficile à trouver, et elles ne sont pas aussi absolument absentes des lexiques que le suppose M. l'Éphore des antiquités d'Athènes.

Pour désigner un sacrifice de trois animaux, les Grecs employaient le mot τριττὺς à la place duquel on trouve quelquefois celui de τρίττοια, par exemple dans ce passage du grammairien Théognoste : Τρίττοια

ἡ θυσία ἢ τις ἐκ τριῶν ζώων, ἢ ὅτι τριετῆ ἦν τὰ θυόμενα¹. C'est là certainement la τριττώα de notre inscription et la forme que nous y rencontrons n'est même pas, à beaucoup près, aussi éloignée de la forme habituelle que celle de ΤΡΙΚΤΕΥΑ que renferme un texte épigraphique de Delphes². Mais il y avait différentes espèces de trittyes. Eustathe en mentionne trois : Τριττύαν ἔλεγον τὴν ἐκ τριῶν ζώων θυσίαν · οἷον δύο μῆλων καὶ βοῶς, ὡς Ἐπίχαρμος · ἢ βοῶς καὶ αἰγὸς καὶ προβάτου · ἢ κάπρου καὶ κριοῦ καὶ ταύρου³. Photius⁴ à propos de l'expression de Callimaque τριττύαν θυσίαν⁵ parle de cette dernière espèce, et Istrus, cité par le grand étymologique⁶, d'une autre trittyte ἐκ βοῶν, αἰγῶν, ὑῶν, ἀρσενῶν τριετῶν. Homère fait également mention du sacrifice d'un bélier, d'un taureau et d'un vertrat, analogue au *suovetaurile* des Romains,

Ῥέζας ἱερὰ καλὰ Ποσειδάωνι ἄνακτι
Ἄρκειόν, ταῦρόντε, συῶν τ' ἐπιβήτορα κάπρον⁷.

Quant à Aristophane, dans son *Plutus* il nous fait connaître encore un genre de trittyte,

Βουθυτεῖ ὕν καὶ τράγον καὶ κριόν⁸.

On doit donc conclure de tous ces passages que cette espèce de sacrifice considérée comme la plus parfaite, ἐντελής θυσία, dit Suidas⁹, à cause du nombre

1. P. 103, 11. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 1688. — 3. *Ad Homer. Odys.* Λ, p. 1676. — 4. *Lexic.*, v° Τριττύαν θυσίαν. — 5. *Callimach., fragm.* 403. — 6. V° Τριττῶν θυσίαν. — 7. *Odys.* Λ, v. 130-131. — 8. *Plut.*, v. 820. — 9. V° Τριττός.

éminemment sacré de trois qu'elle contenait, se composait d'animaux dont la nature variait selon la divinité à laquelle on les offrait. Mais de quelles victimes se composait la trittyte immolée par les hiéropées à Éleusis en l'honneur d'Iacchus et des deux Grandes Déesses? C'est ce que va nous indiquer le mot βόαρχος.

Si nous feuilletons la nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne publiée chez M. Didot, nous y trouvons ce mot, sous une forme très-peu différente, βουάρχης, avec le sens d'*armentarius*¹. Mais cette signification qui ne conviendrait guères à notre inscription est le résultat d'une conjecture de M. Dindorf et ne doit pas être maintenue. Βουάρχης ne se trouve que dans Hésychius², qui le donne comme un synonyme de βούπρωρος. Or que veut dire ce dernier mot? Hésychius et Eustathe³ l'expliquent comme une épithète de tout sacrifice d'animaux plus petits en tête duquel on immolait un bœuf; on "appelait ainsi, dit Eustathe, διὰ τὸ προηγέσθαι αὐτῆς, οἶον νηὸς πύραυ, τὸν βοῦν. Ainsi Plutarque⁴ parle d'une ἐκατόμβη βούπρωρος et Hésychius⁵ nous apprend comment elle se composait : θυσία τις ἐξ ἑκατὸν προβάτων καὶ βοῶς ἑνός. De son côté Eustathe mentionne la τριττὺς βούπρωρος identique à la τριττώα βόαρχος de notre inscription; c'est celle composée κάπρου καὶ κριοῦ καὶ ταύρου.

1. T. II, p. 343. — 2. V° Βούπρωρον. — 3. *Ad Homer. Odys.* Λ, v. 130, p. 1670. — 4. *Sympos.* 4, p. 668 C. — 5. V° Βούπρωρον.

Voici donc les deux mots

TRITTOAM : BOARXON

expliqués. Mais nous devons en tirer une conclusion assez importante, c'est que malgré les vers tant de fois cités d'Ovide,

*A bove succincti cultros removete ministri,
Bos aret : ignavam sacrificate suem¹,*

on immolait quelquefois des bœufs en l'honneur de Cérès. Ce résultat est confirmé par un fait qui s'est produit dans nos fouilles d'Éleusis. En dedans du premier péribole, à la gauche des Grands Propylées nous avons découvert une construction romaine dont la destination est assez difficile à déterminer et sous laquelle s'étendaient plusieurs chambres souterraines remplies d'ossements de bœufs et de porcs qui ne pouvaient provenir que de sacrifices. Le même point se trouve encore démontré par une phrase sacramentelle des inscriptions éphébiques découvertes au Gymnase de Ptolémée. En parlant du rôle rempli par les éphèbes dans la célébration des Éleusinies, ces inscriptions disent : (προέπεμψαν) ὁμοίως καὶ τὸν Ἰαχχον, ἤραντο δὲ καὶ τοὺς βοῦς ἐν Ἐλευσῖνι τῇ θυσίᾳ². Nous comprenons dès lors pourquoi parmi les symboles éleusiniens figurés sur la frise des Propylées d'Appius et sur celle qui est encadrée dans le mur

1. *Fast.* IV, v. 413-414. — 2. Ἐφημ. ἀρχ., nos 4097, 4098, 4104 et 4107.

de l'église de la Παναγία Γοργώπιχο à Athènes se rencontre, non plus la simple tête de bœuf comme sur la frise qui porte notre n° 20, mais le bucrane, c'est-à-dire le squelette de la tête du bœuf immolé, paré des bandelettes du sacrifice.

La restitution des derniers mots de l'inscription est certaine : **EMTEI : EOR[TEI.**

Il nous a fallu d'assez longues explications pour arriver à la lecture et à la restitution de l'inscription que nous avons entrepris d'étudier. Mais maintenant il nous semble que nous sommes arrivés presque sur tous les points à un résultat au moins très-probable et qui ne laisse qu'un fort petit nombre de lacunes.

La dédicace en l'honneur des hiéropées devait donc être ainsi conçue :

ΚΑΤΑΤΑΔΟΧΉΑΝΤΑ : ΤΕΙΒΟΙΕΙ :]ΚΑΙ[Τ]ΟΙΔΕΜΟΙ : ΗΟΙΕΓΑΡΑΙΒΑΤΕ[ΡΙ

ΚΑΙ ΕΤΙΜΕΖΑ]Ν : ΤΟΫΗΙΕΡΟΓΟΙΟΥΪ : ΕΛΕΥΪΙΜΙΟΝ : ΚΑΙ

ΘΥΪΑΝΤΑΪ : ΚΟΡΟΤΡΟΦΟΙ : Λ]ΕΙ : ΗΕΡΜΕΙΕΜΑΛΟΜΟΙ : ΨΑΡΙΪΜ : ΑΙΛΑ

. Ν : ΑΡΤΕΜΙΔΙ : ΑΙΛΑ : ΤΕΛΕΪΔΡΟΜΟΙ : ΤΡΙΓ[ΤΟΪΕ

ΜΟΙ : ΑΙΛΑ : ΠΡΟΤΟΔΟΤΕΙΙΑΚ]ΪΟΙ : ΘΕΟΙΜ : ΤΡΙΤΤΟΑΝ : ΒΟΛΑΪΟΜ : ΕΜΤΕΙ : ΕΟΡ[ΤΕΙ

Κατὰ τὰ δόξαντα τῆ Βουλῆ] καὶ [τ]ῷ Δήμῳ, οἱ ἐπ' ἀρᾶ βατῆ[ρι..
καὶ..... ἐτίμησα]ν τοὺς ἱεροποιούς Ἐλευσινίων καὶ.....
θύσαντας κουροτρόφῳ Γ]ῆ, Ἑρμῇ ἐναγωνίῳ, Χάρισιν αἶγα.....
.....ν, Ἀρτέμιδι αἶγα, Τελεσιδρόμῳ, Τριπ[τολέ-
μῳ αἶγα, πλουτοδότῃ Ἰάκ]χῳ, Θεοῖν τριττώων βόαρχον, ἐν
τῆ ἐορ[τῆ.

Suivant la décision du Sénat et du Peuple, ceux qui maudissent les impies ont honoré par ce gradin et... les hiéropées des Éleusinies et des, qui ont sacrifié à Gé Courotrophos, à Hermès Énagonius et aux Grâces une chèvre,, à Artémis une chèvre, à Télésidrome et à Triptolème une chèvre, à Iacchus distributeur des richesses et aux Grandes Déeses une trittyte commençant par un bœuf, lors de la fête.

Des observations qui nous ont amené à ce résultat il ressort clairement, à ce qui nous semble, que l'inscription découverte ainsi à l'entrée de l'enceinte sacrée intérieure contient l'indication complète des divinités à qui les dix hiéropées officiels offraient tous les cinq ans le sacrifice solennel relaté par Pollux et des victimes qui composaient ce sacrifice. C'est donc un document capital pour la connaissance de l'organisation du culte athénien.

La mention de divinités aussi manifestement agnostiques que l'Hermès ἐναγωνίας, qui avait un autel à Olympie¹, que Pindare invoque souvent comme protecteur des jeux du stade² et dont M. Bœckh a si-

1. Pausan., V, 14, 7. — 2. Pindar. *Pyth.* II, v. 10; *Isthm.* I, v. 60. Cf. Aristoph. *Plut.*, v. 1161.

gnalé le culte à Athènes¹, ou que ce Télésidrome, inconnu d'ailleurs, qui semble un protecteur spécial de la course, parmi les dieux et les héros à qui était dédié le sacrifice quinquennal, rend désormais incontestable la relation de ce sacrifice avec les jeux gymniques célébrés à Éleusis en mémoire du blé apporté par Déméter², relation qui avait été déjà indiquée par M. Guigniaut³. Dès lors on doit aussi forcément adopter l'opinion de M. Preller⁴ qui pensait que les jeux Éleusiniens avaient eu lieu de cinq ans en cinq ans comme les jeux Olympiques, les Panathénées et d'autres encore. L'inscription que nous commenterons immédiatement après celle-ci semble indiquer d'une manière positive que, dans les années où ils se célébraient, ces jeux coïncidaient avec les jours des mystères, *μυστηριώτιδες ἡμέραι*, comme le pensait d'abord M. Preller⁵ qui a par conséquent eu tort de changer d'avis à ce sujet⁶ pour adopter une opinion toute différente mise en avant par Otfried Müller⁷. Le sacrifice solennel des hiéropées était donc, lui aussi, une cérémonie qui de cinq ans en cinq ans se joignait aux Éleusinies.

1. *Explicat. ad Pindar.*, p. 471.—2. Pindar. *Olymp.* IX, v. 148-150. Aristid. *Eleusin.*, p. 417, ed. Dindorf. Marm. Par., epoch. 17, p. 7, ed. Wagner. *Corp. inscr. græc.*, t. II, p. 300. Panofka, *Vasi di premio*, pl. I. Il est question de ces jeux dans les inscriptions éphébiques du Gymnase de Ptolémée; Ἐφημ. ἀρχ., n^{os} 4097, 4098, 4104 et 4107. — 3. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1192. — 4. *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft* de Darmstadt, 1835, col. 108. — 5. *Ibid.* — 6. *Real Encyclopædie* de Pauly, art. *Eleusinia*, p. 102. — 7. *Allgemeine Encyclopædie* de Halle, art. *Eleusinien*, p. 282.

Ce dernier résultat a une grande importance, car il prouve avec quelle justesse de vues Ottfried Muller¹ avait supposé que les Grands Mystères n'étaient célébrés dans l'origine que tous les cinq ans à la différence des Petits Mystères d'Agrae, de même que les Grandes Panathénées étaient quinquennales, tandis que les petites étaient annuelles, et que le sacrifice quinquennal mentionné par Pollux était demeuré comme une dernière trace de l'institution primitive. C'est également à cette antique célébration des mystères tous les cinq ans seulement, déjà tombée en désuétude au temps d'Hérodote², que devait se rapporter le *quinquennium* d'épreuves et d'attente entre la première et la seconde initiation, remis en usage pour donner plus de gravité et d'importance aux mystères alors que les progrès du christianisme menacèrent d'une manière tout à fait redoutable cette institution, et signalé par Tertullien³.

En général, comme l'a remarqué M. Guigniaut, « les fêtes les plus antiques et les plus solennelles aimaient les plus longues périodes; » et aux faits que nous venons de rassembler il est bon de comparer ceux qui se rapportent aux mystères de Déméter, dérivés fort anciennement de ceux d'Éleusis qui avaient lieu à Céléæ près de Phlius et qui se célébraient avec un intervalle de quatre ans⁴.

1. *Allgemeine Encyclopædie* de Halle. art. *Eleusinien*, p. 278. Cf. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1181. — 2. VIII, 65. — 3. *In Valentinian.*, p. 289. — 4. Pausan., II, 14, 1.

§ 6. DÉCRETS DE CORPORATIONS RELIGIEUSES RELATIFS A LA CÉLÉBRATION DU CULTE.

26.

- ΤΗΙΑΘΗΝΑΙΩΝΓΕΝΤΙ
 ΤΩΝΙΔΙΩΝΑΓΑΛΛΑΓΕΝΤΕΣΤΟ
 ΘΡΩΓΟΙΔΙΕΞΑΓΩΓΗΝΤΩΜΕΝ
 ΩΣΙΝΕΓΟΙΗΣΑΤΟΥΣΙΑΣΔΕΚΑΙΜΥΣΤΗΡΙΑΚ
 ΑΚΟΥΣΤΕΚΑΙΣΚΗΝΙΚΟΥΣΑΥΤΟΥΣΕΡΙΤΕΛΕΙΝΕΥΙ
 ΝΟΔΟΣΤΩΝΓΕΡΔΙΟΝΥΣΟΝΤΕΧΝΙΤΩΝΔΙΑΓΑΝΤΟΣ
 ΔΙΑΥΞΟΥΣΑΚΑΘΟΣΟΝΕΣΤΙΔΥΝΑΤΗΤΑΣΤΕΟΥΣΙΑΣΚΑΙΤΑΛΛΑΓΑΝΤΑΤΑΥΗΦ
 ΑΥΤΗΤΟΙΣΤΕΘΕΟΙΣΚΑΙΤΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΤΙΜΙΑΕΥΗΦΙΣΑΤΟΚΑΙΑΥΤΗΘΥΕΙΝ
 ΕΙΝΤΗΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΤΗΚΟΡΗΤΑΙΣΜΥΣΤΗΡΙΑΤΙΣΙΝΗΜΕΡΑΙΣΚΑΙΒΟΜΟΝΙΔΡΥΣΑΤ
 ΤΕΜΕΝΟΣΚΑΤΑΣΚΕΥΑΣΑΣΑΝΕΛΕΥΣΙΝΙΣΓΟΝΔΑΣΚΑΙΓΑΙΑΝΑΣΕΡΙΤΕΛΕΙΩΝΕΡΙΣΧ
 ΕΝΕΓΙΕΤΗΚΑΙΓΛΕΙΟΝΑΚΑΙΤΟΥΤΕΒΩΜΟΥΚΑΙΤΟΥΤΕΜΕΝΟΥΣΑΝΑΙΡΕΘ
 ΟΣΔΙΑΤΗΝΚΟΙΝΗΝΓΕΡΙΣΤΑΣΙΝ ΦΙΛΗΜΩΝΕΡΙΜΕΛΗΤΗΣΤΟΤΡΙ
 ΕΝΟΜΕΝΟΣΕΝΤΩΙΕΡΙΑΙΣΧΡΑΙΟΥΑΡΧΟΝΤΟΣΕΝΙΑΥΤΩΙΑΝΕΚΤΗΣΑ
 ΓΑΤΡΙΟΥΣΤΑΙΣΘΕΑΙΣΟΥΣΙΑΣΚΑΙΡΡΩΤΟΣΑΥΤΟΣΘΥΣΑΣΕΝΕ
 ΙΝΙΤΗΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΤΗΚΟΡΗΚΑΙΤΗΝΛΟΙΓΗΝΔΑΓΑΝΗΝΚΑΙΧΟΡΗ
 ΕΡΙΔΕΞΑΜΕΝΟΣΥΓΕΔΕΞΑΤΟΤΗΝΣΥΝΟΔΟΝΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΓ
 ΕΜΕΡΙΣΕΝΔΕΚΑΙΕΚΤΩΝΚΟΙΝΩΝΕΙΣΑΛΛΑΣΗΜΕΡΑΣΔΥΟΚΑΙΕΜΓ
 ΔΙΣΚΑΛΛΙΕΡΗΣΑΣΤΑΙΣΗΜΕΡΑΙΣΤΑΣΕΥΗΦΙΣΜΕΝΑΣΥΓΟΤΩΝΓΑΤΕ
 ΣΓΟΝΔΑΣΚΑΙΕΡΙΧΥΣΕΙΣΚΑΙΓΑΙΑΝΑΣΤΑΙΣΘΕΑΙΣΕΡΕΤΕΛΕΣΕΝ
 ΝΑΣΜΕΝΩΣΟΙΤΕΧΝΙΤΑΙΛΑΒΟΝΤΕΣΑΝΑΜΝΗΣΙΝΓΑΡΕΚΑΛΕΣΑΝ

5

10

15

20

ἸΨΔΙΣΤΩΣΚΑΤΕΝΙΑΥΤΟΝΕΡΙΤΒΑΩΣΙΝΤΑΣΦΥΣΙΑΣΟΔΕΚΑΙΔΙΑΤΗ
 ΠΡΟΣΤΑΣΘΕΑΣΕΥΣΕΒΕΙΑΝΚΑΙΔΙΑΤΗΝΓΡΟΣΤΟΥΣΤΕΧΝΙΤΑΣΑΝΥΓΕΡΘΕ
 ΤΟΝΕΥΝΟΙΑΝΔΙΑΤΗΣΙΔΙΑΣΕΡΙΜΕΛΕΙΑΣΕΞΩΝΑΝΕΥΡΕΝΑΥΤΟΣΤΗ
 ΣΥΝΟΔΩΓΡΟΣΟΔΩΝΤΗΝΚΑΤΑΣΚΕΥΗΝΤΟΥΤΕΜΕΝΟΥΣΕΓΟΙΗΣΑΤΟ
 ΚΑΙΤΟΝΑΝΗΡΗΜΕΝΟΥΓΟΤΗΣΓΕΡΙΣΤΑΣΕΩΣΒΩΜΟΝΑΥΤΟΣΓΑΛΙΝΚΑ
 ΘΙΔΡΥΣΑΤΟΓΡΟΕΝΟΗΘΔΕΕΚΤΕΝΩΣΚΑΙΤΗΣΤΩΝΚΟΙΝΩΝΕΡΙΓΑΣΙΝΕΓΑ
 ΝΟΡΘΩΣΕΩΣΚΑΙΤΟΝΚΥΚΛΟΝΤΩΝΔΑΝΕΙΩΝΜΕΤΑΓΑΡΕΔΩΚΕΝΕΚΒΑΙ
 ΝΩΝΕΚΤΩΝΕΡΙΜΕΛΕΙΤΕΙΩΝΓΟΛΟΙΣΕΓΗΥΞΗΜΕΝΟΝΧΡΗΜΑΣΙΝΩΣΤΕ
 ΜΗΜΟΝΕΙΣΑΣΑΝΕΝΕΩΣΑΤΟΤΗΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΤΗΚΟΡΗΘΥΣΙΑΣΑΛΛΑΚΑΙ
 ΕΙΣΕΤΕΡΑΣΓΛΕΙΟΝΑΣΔΙΑΤΗΝΤΟΥΤΟΥΣΓΟΥΔΗΝΓΕΓΟΝΕΝΑΙΤΗΣΥΝΟΔΩΙ
 ΠΡΟΣΟΔΟΥΣΒΙΑΣΑΜΕΝΩΝΔΕΑΥΤΟΝΤΩΝΤΕΧΝΙΤΩΝΓΑΛΙΝΤΟΤΕΤΑΡΤΟΝ
 ΥΓΟΜΕΙΝΑΙΕΡΙΜΕΛΗΤΗΝΕΙΣΤΟΝΕΡΙΣΕΛΕΥΚΟΥΑΡΧΟΝΤΟΣΕΝΙΑΥ
 ΤΟΝΠΡΟΣΤΑΣΙΛΟΙΓΡΑΙΣΕΙΣΦΟΡΑΙΣΚΑΙΧΟΡΗΓΙΑΙΣΚΑΙΕΝΕΛΕΥΣΙΝΙΘΥΣΑΣ
 ΕΝΤΕΤΩΙΙΕΡΩΙΚΑΙΕΝΩΙΡΡΩΤΟΣΑΥΤΟΣΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΑΤΟΤΕΜΕΝΕΙΕΦΟΥ
 ΙΔΡΥΣΑΤΟΒΩΜΟΥΤΑΤΕΟΥΜΑΤΑΚΑΙΤΗΝΛΟΙΓΗΝΧΟΡΗΓΙΑΝΓΑΣΑΝΕΡΙΔΕΞΑ
 ΜΕΝΟΣΥΓΓΕΔΕΞΑΤΟΤΗΝΣΥΝΟΔΟΝΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΜΕΓΑΛΟΜΕΡΩΣΓΡΟΣΕ
 ΜΕΡΙΣΕΔΕΚΑΙΤΑΣΔΙΑΤΕΤΑΓΜΕΝΑΣΕΚΤΟΝΚΟΙΝΩΝΗΜΕΡΑΣΔΥΟΚΑΙΕΜΓΑ
 ΛΙΝΕΚΑΛΛΙΕΡΗΣΕΤΑΙΣΘΕΑΙΣΚΑΙΤΑΣΓΑΤΡΙΟΥΣΣΓΟΝΔΑΣΕΓΕΤΕΛΕΣΕΝ
 ΕΚΑΙΑΛΛΑΕΓΟΛΙΤΕΥΣΑΤΟΚΑΛΑΚΑΙΣΥΜΦΕΡΟΝΤΑΤΗΣΥΝΟΔΩΙΚΑΙ

ΤΩΝΙΔΙΩΝΕΤΕΤΑΙΣΕΡΙΜΕΛΗΤΕΙΑΙΣΚΑΙΙΕΡΕΩΣΥΝΑΙΣ
 ΝΤΗΝΤΩΝΤΕΚΝΙΤΩΝΕΥΝΟΙΑΝΓΑΝΤΟΣΧΡΗΜΑ

ΟΥΜΟΝΟΝΔΕΓΡΟΣΤΗΝΣΥΝΟΔΟΝ
 ΔΙΑΚΕΙΜΕΝΟΣΑΓΩΓΟ
 ΩΝΝΟΜΩΝ
 ΑΙΜΕΝ

25

30

35

40

45

Cette longue inscription est gravée sur une table fragmentée en marbre pentélique découverte en 1830, dans la maison d'un paysan nommé Σωτήριος Πικκῆς, sur le flanc de l'Acropole d'Éleusis qui regarde la mer. Elle se trouve maintenant dans l'espace de petit musée ou plutôt de dépôt d'antiquités de l'église d'ἄγιος Ζαχαρίας. Quatre fois déjà ce texte a été publié, par M. Welcker¹, par M. Rhangabé², par M. Pittakys³ et par M. Le Bas⁴.

Le texte publié par M. Rhangabé et celui de M. Pittakys sont absolument identiques; ils sortent d'une seule et même copie et l'un des deux est la reproduction de l'autre. Nous manquons d'éléments pour décider quel est le prototype; cependant si le lecteur voulait s'édifier sur l'origine de coïncidences de la même nature, nous le renverrons aux faits parfaitement exacts et nullement exagérés qui sont exposés dans la préface du tome second des *Antiquités helléniques*. Quant à la leçon éditée par M. Le Bas, c'est celle d'une copie prise par mon père en 1841⁵. Cette leçon, celle de M. Welcker et celle dont nous venons de parler offrent entre elles d'assez fortes différences, et elles s'écartent aussi sur plus d'un point de la mienne qui est le résultat d'une collation attentive du marbre original. Voici les principales variantes qu'elles offrent avec ma lecture. Je

1. *Rheinisches Museum für Philologie*, 1843, p. 318 et 319. — 2. *Ant. hellén.*, n° 813. — 3. Ἐφημ. ἀρχ., n° 536. — 4. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 375. — 5. V. Le Bas, dans la *Revue archéologique*, t. I, p. 46.

désigne par les lettres R. P. celles de la copie commune à M. Rhangabé et à M. Pittakys, par L. B. celles de la copie de M. Le Bas et par un W. celles de la copie du savant professeur de Bonn. ☉

L. 1. — L. B. ΓΕΙΙΙ, W. ΓΕΡΙ au lieu de ΓΕΝΤΙ.

L. 2. — L. B. ΝΙΔΙΩΝ au lieu de ΤΩΝΙΔΙΩΝ. — R. P. et W. ΤΟΙΟ au lieu de ΤΟ.

L. 4. — L. B. ΣΙΝ, W. ΑΣΙΝ, au lieu de ΩΣΙΝ.

L. 5. — L. B. ΚΟΥΣ, W. ΙΚΟΥΣ, au lieu de ΑΚΟΥΣ. — R. P. ΕΨ au lieu de ΕΨΙ.

L. 6. — R. P. ΙΟΔΟΣ au lieu de ΝΟΔΟΣ. — R. P. ΓΕΡ au lieu de ΓΕΡΙ. — W. ajoute ΤΟΝ entre ΓΕΡΙ et ΔΙΟΝΥΣΟΝ. — R. P. ajoute à la fin de la ligne ΛΙΟΛ après ΔΙΑΓΑΝΤΟΣ.

L. 7. — R. P. ΑΥΞΟΥΣΑ, L. B. ΝΑΥΞΟΥΣΑ au lieu de ΔΙΑΥΞΟΥΣΑ. — R. P. ΓΑΝΤΑ · Α · ΨΗΦ au lieu de ΓΑΝΤΑΤΑΨΗΦ.

L. 8. — R. P. ΤΑΥΓ, W. ΑΥΤ, au lieu de ΑΥΤΗ.

L. 9. — W. · · ΜΗΤΡΙ au lieu de ΔΗΜΗΤΡΙ. — L. B. et W. ΙΔΡΥΣΑ au lieu de ΙΔΡΥΣΑΤ.

L. 10. — R. P. ΕΜΕΝΟΣ au lieu de ΤΕΜΕΝΟΣ. — R. P. ΓΑΙΑΝΑΣΕΚΤ · Ν · ΔΙΩΝΕΓΓΙ au lieu de ΓΑΙΑΝΑΣΕΡΙΤΕΛΕΙΩΝΕΡΙΣΧ.

L. 11. — R. P. ΑΝΑΙΡ · Ο, W. ΑΝΑΙΡΕΙ, L. B. ΑΝΑΙΡΕ au lieu de ΑΝΑΙΡΕΘ.

L. 12. — L. B. Σ au lieu de ΟΣ, au commencement. — W. ΔΙΑΥΤΗΝ au lieu de ΔΙΑΤΗΝ. — R. P. ΕΡΙΜΕΛΗΤΗΣΤΟ, W. ΤΟ · · ΙΙ, au lieu de ΕΡΙΜΕΛΗΤΗΣΤΟΤΡΙ.

L. 13. — R. P. ΑΝΕΚΤΩ, W. ΑΝΕΚΤ · ΣΑ, au lieu de ΑΝΕΚΤΗΣΑ.

L. 14. — R. P. ΟΥΣΙΑΣ au lieu de ΘΥΣΙΑΣ. — R. P. ΑΥΤΟΣ au lieu de ΔΥΤΟΣ. — R. P. · Ν, W. · · ΝΓ au lieu de ΕΝΕ.

L. 15. — W. ΝΙ au commencement au lieu de ΙΝΙ. — W. ΧΩΡΙ au lieu de ΧΟΡΗ.

L. 16. — R. P. ΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΓ, L. B. et W. ΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝ au lieu de ΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΓ.

L. 17. — A la fin, R. P. et W. ΕΜ au lieu de ΕΜΓ.

L. 18. — R. P. ΗΣ au lieu de ΔΙΣ.

L. 20. — L. B. ΓΑΡΕΚΑΛΕΣΑ au lieu de ΓΑΡΕΚΑΛΕΣΑΝ.

L. 21. — L. B. et W. · ΥΤΟΝ au lieu de ΔΥΤΟΝ.

L. 22. — R. P. ΓΑΤΡΩΑΣ au lieu de ΓΑΤΡΩΙΑΣ. — R. P. ΞΥΕ au lieu de ΑΝΕ.

L. 23. — R. P. ΟΥΕΙΑΙ au lieu de ΟΔΕΚΑΙ. — W. à la fin ΤΗ au lieu de ΤΗΙ.

L. 24. — R. P. ΑΝΥΓΕΡΟΕΣΙΝ au lieu de ΑΝΥΓΕΡΟΕ.

L. 25. — R. P. ΔΙΕΥΡΕΝ au lieu de ΑΝΕΥΡΕΝ.

L. 27. — W. et L. B. ΑΝΕΙΡΗΜΕΝΟΝ au lieu de ΑΝΗΙΡΗΜΕΝΟΝ.

L. 28. — R. P. ΓΡΟΗΝΟΘΗΟΗ, au lieu de ΓΡΟΕΝΟΘΗΟΗ. — R. P. ΕΝΓΑΣΙΝ au lieu de ΕΡΙΓΑΣΙΝ.

L. 30. — W. ΕΓΕΥΞΗΜΕΝΟΝ au lieu de ΕΓΗΥΞΗΜΕΝΟΝ.

L. 31. — R. P. ΕΙΣ · Σ, W. ΕΙΣ · Ε au lieu de ΕΙΣΑΣ.

L. 33. — R. P. ΒΙΑΣΜΕΝΩΝ au lieu de ΒΙΑΣΑΜΕΝΩΝ.

L. 34. — R. P. ΑΓΟΜΕΙΝΑΙ au lieu de ΥΓΟΜΕΙΝΑΙ.

L. 35. — R. P. ΧΟΡΗΓΑΙΣ au lieu de ΧΟΡΗΓΙΑΙΣ.

L. 36. — R. P. ΕΦΩΙ au lieu de ΕΦΟΥ.

L. 37. — R. P. ΒΩΜΩΙ au lieu de ΒΩΜΟΥ.

L. 39. — R. P. à la fin ΕΜΓ au lieu de ΕΜΓΑ.

L. 40. — R. P. ΛΛ · · ΕΚΑΛΛΙ · ΣΕ, W. ΣΑΙΣΕΚΑΛ-
ΛΙΕΡΗΣΕ au lieu de ΛΙΝΕΚΑΛΛΙΕΡΗΣΕ. — R. P.
ΠΑΤΡΩΙΑΣ au lieu de ΠΑΤΡΙΟΥΣ.

L. 41. — R. P. ne donne pas les lettres ΕΚΑΙΑΛΛΑ
avant ΕΡΟΛΙΤΕΥΣΑΤΟ.

L. 42. — Entièrement omise par MM. Rhangabé
et Pittakys. — W. ΩΝ au commencement pour ΤΩΝ.

L. 43. — R. P. ΤΗΙ au lieu de ΝΤΗΝ.

L. 44. — W. et L. B. ΥΜΟΝΟΝ au lieu de ΟΥΜΟΝΟΝ.

L. 45. — Entièrement omise par MM. Rhangabé
et Pittakys.

L. 46. — R. P. et W. ΝΝΟΜΩΝ au lieu de ΩΝΝΟ-
ΜΩΝ.

L. 47. — B. P. ΑΜΕΝ, W. et L. B. ΑΙΜΕΝ au lieu
de ΑΙΜΕΝ.

Aux premières lignes de cette inscription il est im-
possible de reconnaître autre chose que des lam-
beaux de phrases sans suite, à cause de l'état de
mutilation du monument :

1 τῆ πόλει] τῆ Ἀθηναίων, πέντ[ε.....

2 ἐκ] τῶν ἰδίων ἀπαλλαγέντες το[ῦ πολέμου.....

3 ἄν]θρώποι διεξαγωγὴν τῶν μὲν.....

4 ωσιν ἐποίησατο. Θυσίας δὲ καὶ μυστήρια κ[αὶ ἀγῶνας

5 σταδι]ακούς τε καὶ σκηνικούς αὐτὸς ἐπιτελεῖν ἐψη[φίσατο.

Comme l'a très-bien vu M. Rhangabé, αὐτὸς est ici le peuple d'Athènes; la mention de la cité dans la première ligne et le mot ἐψηφίσατο dans la cinquième rendent cette conjecture indubitable.

De la ligne 6 à la ligne 41 le texte se suit sans interruption et le petit nombre de lacunes que l'on y rencontre n'étant que de quelques lettres se supplée très-facilement et avec certitude.

Ἡ σύ]νοδος τῶν περὶ τὸν Διώνυσον τεχνιτῶν διὰ παντὸς
[ταῖς Θεαῖς εὐσεβοῦσα (?) — και] αὔξουσα καθ' ὅσον ἐστὶ
δυνατὴ τὰς τε θυσίας και τ' ἄλλα πάντα τὰ (ἐ)ψη[φισμένα]
— αὐτὴ τοῖς Θεοῖς και τοῖς εὐεργέταις τίμια, ἐψηφίσατο και
αὐτὴ θύειν [και σπέν—δ]ειν τῇ Δήμητρι και τῇ Κόρῃ ταῖς
μυστηριώτισιν ἡμέραις, και βωμῶν ιδρύσατ[ο, και —] τέμμενος
κατασκευάσασα ἐν Ἐλευσίνι, σπονδὰς και παιάνας ἐπιτελειῶν
ἐπισχ[υ—σ]εν ἐπὶ (ι') ἔτη και πλείονα, και τοῦ τε βωμοῦ
και τοῦ τεμένους ἀναίρεθ[έν—τ]ος διὰ τὴν κοινὴν περίστασιν,
Φιλήμων ἐπιμελητὴς τὸ τρί[τον — γ]ενόμενος ἐν τῷ ἐπὶ
Αἰσχραίου ἄρχοντος ἐνιαυτῷ, ἀνεκτῆσα[το τὰς] — πατρίους
ταῖς Θεαῖς θυσίας, και πρῶτος αὐτὸς θύσας ἐν Ἐ[λευ—σ]ῖνι
τῇ Δήμητρι και τῇ Κόρῃ, και τὴν λοιπὴν δαπάνην και χορη-
[γίαν] — ἐπιδεδάμενος, ὑπεδέξατο τὴν σύνοδον ἐκ τῶν ἰδίων,
π[ροσ]—εμέρισεν δὲ και ἐκ τῶν κοινῶν εἰς ἄλλας ἡμέρας δύο,
και ἔμπ[αλιν (?)] — δις καλλιερῆσας ταῖς ἡμέραις τα(ῖ)ς
ἐψηφισμένα(ι)ς ὑπὸ τῶν πατέ[ρων] — σπονδὰς και ἐπιχύσεις
και παιάνας ταῖς Θεαῖς ἐπετέλεσεν· [ὧ]—ν ἄσμένως οἱ τεχνῖται
λαβόντες ἀνάμνησιν, παρεκάλεσαν — αὐτὸν και προετρέψαντο
μετὰ πάσης προθυμίας προνοηθῆναι και — τῆς τοῦ τεμένους

κατασκευῆς, ὅπως ἐπὶ τῆς πατρίδος ἐστίας ἀνε[μ] — ποδίστως κατ' ἐνιαυτὸν ἐπιτελῶσιν τὰς θυσίας, ὁ δὲ καὶ διὰ τὴν — πρὸς τὰς Θεὰς εὐσέβειαν καὶ διὰ τὴν πρὸς τοὺς τεχνίτας ἀνυπέρθε — τον εὐνοίαν, διὰ τῆς ἰδίας ἐπιμελείας, ἐξ ὧν ἀνεῦρεν αὐτὸς τῇ — συνόδῳ προσόδων τὴν κατασκευὴν τοῦ τεμένους ἐποίησατο, — καὶ τὸν ἀνηρημένον ὑπὸ τῆς περιστάσεως βωμὸν αὐτὸς πάλιν κα—θιδρύσατο, προνοηθῆ δὲ ἐκτενῶς καὶ τῆς τῶν κοινῶν ἐπὶ πᾶσιν ἐπα—νορθώσεως, καὶ τὸν κύκλον τῶν δανείων μεταπαρέδωκεν ἐκβαί—νων ἐκ τῶν ἐπιμελ(η)τειῶν, πολλοὺς ἐπηυξημένον χρήμασιν, ὥστε — μὴ μόνον εἰς ἅς ἀνευέωσατο τῇ Δήμητρι καὶ τῇ Κόρῃ θυσίας, ἀλλὰ καὶ — εἰς ἐτέρας πλείονας διὰ τὴν τούτου σπουδὴν γεγονέναι τῇ συνόδῳ — προσόδους· βιασαμένων δὲ αὐτὸν τῶν τεχνιτῶν πάλιν τὸ τέταρτον — ὑπομῆναι ἐπιμελητὴν εἰς τὸν ἐπὶ Σελεύκου ἄρχοντος ἐνιαυ — τὸν πρὸς ταῖς λοιπαῖς εἰσφοραῖς καὶ χορηγίαις, καὶ ἐν Ἐλεῦσινι θύσας, — ἐν τε τῷ ἱερῷ καὶ ἐν ᾧ πρῶτος αὐτὸς κατεσκευάσατο τεμένει, ἐφ' οὗ — ἰδρύσατο βωμοῦ, τὰ τε θύματα καὶ τὴν λοιπὴν χορηγίαν πᾶσαν ἐπιδέξά—μενος, ὑπεδέξατο τὴν σύνοδον ἐκ τῶν ἰδίων μεγαλομερῶς, προσε—μέρισε δὲ καὶ τὰς διατεταγμένας ἐκ τῶν κοινῶν ἡμέρας δύο, καὶ ἔμπα—λιν καλλιέρισε ταῖς Θεαῖς, καὶ τὰς πατρίδος σπονδὰς ἐπετέλεσέν — [τ]ε καὶ ἄλλα ἐπολιτεύσατο καλὰ καὶ συμφέροντα τῇ συνόδῳ καί....

Après cela reviennent des phrases mutilées dont on comprend d'abord l'enchaînement mais dont on ne peut rétablir exactement le lien, et qui à la fin ne présentent plus de sens :

42 ἐκ] τῶν ἰδίων ἐν τε ταῖς ἐπιμελητείαις καὶ ἱερωσύναις.....

43 ἀπέκτησε]ν τὴν τῶν τεχνιτῶν εὐνοίαν παντὸς
 γρήμα[τος ἀνωτέραν (?).

44 οὐ μόνον δὲ πρὸς τὴν σύνοδον.....

45 διακείμενος ἀποδο[ῦναι.....

46 τ]ῶν νόμων.....

47 καὶ μὲν.....

Nous traduisons le tout :

.....à la cité d'Athènes cinq..... de leurs
 propres fonds étant délivrés de la guerre
 hommes, la conduite a fait et a dé-
 crété qu'il se chargeait lui-même de faire accomplir
 les sacrifices, les mystères et les jeux du stade et de
 la scène.

*La Corporation des Artistes Dionysiaques, toujours
 remplie de piété envers les Dieux, et augmentant au-
 tant qu'il est en son pouvoir les sacrifices ainsi que
 tous les autres honneurs décrétés pour les Dieux et
 pour ses bienfaiteurs, a décrété aussi qu'elle sacrifie-
 rait et ferait des libations à Cérès et à Proserpine
 dans les jours des mystères, a élevé un autel à elle
 particulier, et s'étant construit un sanctuaire spécial
 à Éleusis y a célébré les libations et les péans pendant
 dix ans et plus. Après cela, l'autel et le sanctuaire
 ayant été renversés dans le malheur public, Philémon
 devenu épimélète pour la première fois l'année de
 l'archontat d'Æschréus, rétablit les sacrifices tradi-
 tionnels en l'honneur des Déeses ; ayant le premier
 sacrifié à Éleusis, à Cérès et à Proserpine et s'étant*

chargé de tout le reste de la dépense et de la fourniture, il traita la Corporation à ses propres frais, fournit avec les fonds publics aux dépenses de deux jours encore, et de plus, ayant deux fois sacrifié sous d'heureux auspices dans les jours fixés par nos ancêtres, il accomplit les libations, les aspersiones et les péans en l'honneur des Déesses. Ce dont les Artistes se souvenant avec joie le prièrent et l'exhortèrent avec insistance de surveiller la reconstruction du sanctuaire afin que (la Corporation) pût chaque année sans obstacle accomplir ses sacrifices sur l'autel de ses ancêtres. Alors celui-ci, par suite de sa piété pour les Déesses et de son incomparable bienveillance pour les Artistes, fit construire le sanctuaire sous son inspection avec les ressources qu'il inventa pour la Corporation, releva lui-même l'autel renversé dans le malheur public, et s'occupa avec zèle du rétablissement des affaires communes sur tous les points ; puis sortant de sa charge d'inspecteur il remit la caisse de la Corporation considérablement accrue, de manière que par ses soins la Corporation posséda des ressources, non-seulement pour les sacrifices à Cérès et à Proserpine dont il avait rétabli l'usage, mais pour beaucoup d'autres encore. Les Artistes l'ayant obligé de plus à accepter pour la quatrième fois les fonctions d'épimélète l'année de l'archontat de Séleucus, outre ses autres contributions et ses offrandes, il sacrifia à Éleusis dans le temple et dans le sanctuaire (spécial) qu'il avait été le premier à reconstruire, sur l'autel

qu'il avait relevé, et, s'étant chargé de fournir les victimes et les autres choses nécessaires aux sacrifices, il traita magnifiquement la Corporation à ses propres frais, il fournit avec les fonds communs aux dépenses des deux journées ordonnées, de plus il sacrifia sous d'heureux auspices aux Déeses, accomplit les libations traditionnelles, enfin tint une conduite bonne et utile à la Corporation à ses frais dans les fonctions d'inspecteur et dans les cérémonies sacrées il s'acquittait de la bienveillance des Artistes supérieure à toute somme d'argent et non seulement pour la Corporation disposé à rendre des loys

Ce sont les considérants d'un décret dont le préambule et le dispositif ont disparu.

Les faits qui y sont relatés peuvent se résumer ainsi. A une époque qu'il s'agira pour nous de déterminer, le peuple athénien, par un décret solennel, s'était chargé de fournir sur les fonds publics à tous les frais des mystères ainsi que des sacrifices, des jeux et des spectacles qui coïncidaient avec les Grandes Éleusines. Dans le même temps la corporation des Artistes Dionysiaques ou des acteurs du théâtre d'Athènes qui tenaient un rôle considérable dans ces jeux et ces spectacles, avait élevé à ses dépens un sanctuaire et un autel dans les enceintes sacrées d'Éleusis, afin d'y célébrer en particulier ses sacrifices pendant les journées des mystères. Dix aus

environ après cette fondation¹ une calamité publique qui n'est pas déterminée et que nous devons essayer d'identifier avec un événement connu de l'histoire, détruisit le sanctuaire et interrompit les sacrifices de la corporation. Mais sous l'archontat d'un certain Æschréus, qui manque aux listes d'archontes par nous possédées, un citoyen d'Athènes nommé Philémon, ayant été pour la troisième fois de sa vie nommé épimélète du corps des Artistes Dionysiaques, vint en aide à la corporation, fit les frais de son transport et de son séjour dans la ville sacrée, et sacrifia pour elle dans le temple des Grandes Déesses, car l'expression ἐν Ἐλευσῖνι de la ligne 15 ne peut avoir que ce sens. Encouragée par une telle générosité, l'association pria le même individu de l'aider à relever son sanctuaire et son autel, et celui-ci, acceptant le soin qu'on lui demandait, se chargea en même temps de diriger toutes les affaires financières des comédiens, lesquelles étaient probablement en fort mauvais état par suite des calamités générales auxquelles il est fait allusion dans les lignes 11-12. L'administration financière de Philémon fut très-brillante, et il parvint à créer à la corporation des ressources comme elle n'en avait encore jamais possédé. Alors, par recon-

1. Le marbre porte seulement ΕΠΙΕΘΗ, et l'indication du nombre d'années n'y a jamais été gravée. Cependant les mots καὶ πλεονα qui viennent après montrent clairement que ce nombre n'était pas indéterminé. On doit donc en conclure que le texte remis au graveur portait très-probablement ΕΠΙΕΘΗ, et que celui-ci, par erreur, aura omis de répéter deux fois l'Ι.

naissance et aussi par le désir de stimuler avec quelques honneurs la générosité de ce citoyen, le collège des Artistes Dionysiaques supplia son bienfaiteur d'accepter pour une quatrième année la direction de ses affaires; ce à quoi il se décida, par force, dit l'inscription dont nous croyons l'expression βιασαμένων quelque peu exagérée. Ce fut sous l'archontat d'un Séleucus, encore inconnu, que cela se passa et que Philémon sacrifia le premier dans le sanctuaire qu'il avait rebâti. Tels sont les bienfaits qui valaient à ce personnage la récompense aujourd'hui disparue, probablement des éloges et une couronne, que lui avait votés la corporation par lui dirigée, et dont la stèle qui porte notre inscription était destinée à perpétuer le souvenir.

Le sens de l'expression τεχνῖται περὶ τὸν Διόνυσον, ou Διονυσιακοὶ τεχνῖται, ou même par abréviation τεχνῖται tout simplement, est bien connu. Démosthène est le premier auteur chez lequel on la rencontre, dans la phrase suivante : Ἐπειδὴ γὰρ εἶλεν Ὀλυμπον Φίλιππος, Ὀλύμπια ἐποίει, εἰς δὲ τὴν θυσίαν ταύτην καὶ τὴν πανήγυριν πάντας τοὺς τεχνίτας συνήγαγεν¹. Presque en même temps Aristote dans ses *Problèmes* pose la question Διὰ τί οἱ Διονυσιακοὶ τεχνῖται ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ πονηροὶ εἰσιν²; mais dans les auteurs plus anciens on ne trouve aucune trace de cette manière de dire, et en effet Diodore nous assure que l'institution qu'elle désigne est de

1. *De fals. leg.*, p. 401. — 2. *Problem.* XXX, 10. Traduit par Anlu-Gelle, *Noct. att.* XX, 4. Cf. Aristot. *Rhetor.* III, 2.

date récente, τὸς μεταγενεστέρους μουσικὰς συνόδους συστήσασθαι τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν¹. En suivant l'ordre des temps nous voyons Polybe parler des Artistes Dionysiaques², puis Plaute³ traduire cette expression et la faire entrer dans le domaine de la langue latine, où elle est employée par Cicéron⁴ et par Tite-Live⁵. Chez les écrivains grecs du temps de l'empire romain elle devient d'un usage habituel. Plutarque, dans ses *Questions Romaines* demande διὰ τί τοὺς περὶ τὸν Διόνυσον τεχνίτας ἰστρίωνας οἱ Ῥωμαῖοι καλοῦσιν⁶. Le même auteur dans la *Vie d'Alexandre* raconte de son héros : Πάλιν ἦν ἐν θεάτροις καὶ πανηγύρεσιν, ἅτε δὴ τρισχιλίων αὐτῷ τεχνιτῶν ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος ἀφιγμένων⁷. Athénée dit en parlant de L. Auitius : Μεταπεμψάμενος τοὺς ἐκ τῆς Ἑλλάδος ἐπιφανεστάτους τεχνίτας, καὶ σκηνὴν κατασκευάσας μεγίστην ἐν τῷ κίρκῳ, πρῶτος εἰσήγεν αὐλητὰς ἅμα πάντας⁸. Enfin Dion Cassius emploie la locution οἱ περὶ τὴν σκηνὴν τεχνῖται⁹, qui est la traduction exacte de l'*artifices scenici* de Cicéron¹⁰.

Le théâtre chez les Grecs était une institution éminemment religieuse¹¹, aussi les acteurs étaient-ils considérés comme des hiérodules ou des ministres de Bacchus, le dieu protecteur de la scène. Il en était

1. Diod. Sic. IV, 5. — 2. XVI, 21, 8. — 3. *Amphitr.*, prolog., v. 70. — 4. *Pro Arch.* 5. — 5. V, 1 ; VII, 2 ; XXXIX, 22 — 6. *Quest. Rom.* p. 289 C. — 7. *Vit. Alex.* 72. — 8. XIV, p. 615 B. — 9. LX, 23. — 10. Sur l'histoire de cette expression voy. Wesseling. *ad Diod. Sic. IV*, 10. Wyttenbach. *ad Plutarch. Moral.* p. 87. Henr. Steph. *Thesaur.* t. VII, p. 2118, ed. Didot. — 11. Voy. surtout Charles Lenormant, *Quæstio cur Plato Aristophanem in convivium induzerit*, Paris, 1838, in-4°.

d'eux comme des courtisanes ; on les méprisait comme s'adonnant à un métier dégradé, comme profondément corrompus, ἐπὶ τὸ πολὺ πονηροὶ, et en même temps on les comblait d'honneurs et de privilèges en tant que serviteurs de la divinité. Les inconséquences de ce genre ne sont pas rares dans l'organisation de la société polythéiste. Ainsi tandis qu'Aristote posait sur la corruption des Artistes Dionysiaques la question que nous avons rapportée plus haut, les princes et les républiques dans tout le domaine de l'hellénisme les prenaient sous leur protection et leur décernaient les plus hautes faveurs. Une inscription de Téos parle de « la gloire immortelle des Artistes
 « qu'honorent les Dieux, les Rois et tous les Grecs,
 « leur ayant accordé à tous le droit d'asile et de
 « sauvegarde en paix et en guerre d'après les prescrip-
 « tions des oracles d'Apollon, » ἡ παρὰ τῶν Τεχνιτῶν
 ἀθάνατος δόξα, οὗς καὶ Θεοὶ καὶ Β[ασιλεῖς καὶ πάντες Ἑλ]ληνες
 τιμῶσιν, δεδωκότες τὴν τε ἀσυλίαν καὶ ἀσφάλειαν πᾶσι [καὶ
 πολέμου καὶ εἰ]ρήνης, κατακολουθοῦντες τοῖς τοῦ Ἀπόλλωνος
 χρησμοῖς¹. Dans une autre inscription nous voyons la
 confédération étolienne, pour accorder des privilèges
 insignes aux habitants de Téos, les assimiler tous aux
 Comédiens ou Artistes Dionysiaques et leur donner
 les mêmes droits et les mêmes garanties personnelles
 en Étolie².

Partout où cette institution existait les Artistes

1. *Corp. inscr. græc.*, n° 3067, l. 16-18. — 2. *Ibid.*, 3046.

Dionysiaques étaient organisés en grandes corporations appelées *σύνδοξ* ou *κοινὸν* qui exerçaient sur leurs membres un droit de juridiction souveraine, qui avaient leurs prêtres et leurs magistrats et qui rendaient des décrets comme une petite république dans la grande.

C'est surtout en Asie que les corporations de ce genre étaient multipliées et puissantes. Les rois de Pergame leur accordaient une bienveillance toute particulière, et sous l'abri de cette protection elles avaient pris un développement dont nous ne voyons pas de traces ailleurs. La principale de toutes était celle qui s'intitulait *τὸ κοινὸν τῶν ἐπ' Ἰωνίας καὶ Ἑλλησπόντου καὶ τῶν περὶ τὸν καθηγεμόνα Διόνυσον τεχνιτῶν*, dont le siège avait d'abord été à Téos, puis à Éphèse, puis enfin du temps de Strabon à Lébédus¹ et dont les ruines de Téos et de Tralles nous ont conservé plusieurs décrets². A Smyrne nous trouvons la trace d'un collège *τῶν περὶ τὸν Βρεισέα Διόνυσον τεχνιτῶν καὶ μυστῶν*³. A Téos, outre la grande corporation que nous avons mentionnée, les inscriptions nous révèlent l'existence de deux autres collèges théâtraux, l'un dit des *Ἀτταλισται* formé sous les auspices d'Eumène II et d'Attale Philadelphe⁴, l'autre appelé *κοινὸν τῶν συναγωνιστῶν*⁵, dont la composition, comme l'a judicieusement con-

1. Strab. XIV, p. 643. — 2. A Téos, *Corp. inscr. græc.*, n° 3067, 3968 a, 3082. A Tralles, *Corp. inscr. græc.*, n° 2933. — 3. *Corp. inscr. græc.*, n° 3176 et 3190. — 4. *Ibid.*, n° 3069. — 5. *Ibid.*, n° 3068 b.

jecturé M. Bœckh¹, devait être annuelle et que constituait les athlètes et les acteurs qui venaient prendre part aux jeux de Téos. Le fameux vase de bronze du musée du Capitole trouvé dans la mer auprès d'Antium et provenant du butin de la guerre contre Mithridate, fait aussi connaître que dans les États du roi de Pont se trouvait une corporation τῶν ἀπὸ τοῦ γυμνασίου Εὐπατοριστῶν²; mais où en était le siège, c'est ce que l'on ignore absolument.

L'institution des Artistes Dionysiaques n'était pas moins florissante dans les États des Lagides que dans ceux des rois de Pergame. Dans la description que donne Athénée de la pompe bachique célébrée par Ptolémée Philadelphie, les τεχνῖται occupent la place d'honneur³. Polybe raconte que Tlépolème, régent de l'Égypte pendant la minorité de Ptolémée Épiphanes, dissipait les richesses du trésor royal en présents aux ambassadeurs des villes grecques et aux Artistes Dionysiaques, διερρίπτει τὰ βασιλικά χρήματα τοῖς ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος παραγεγονόσι πρεσβευταῖς καὶ τοῖς περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖταις⁴. Une inscription de Paphos donne à un personnage le titre de ἀρχιερέων τῆς πόλεως καὶ τῶν περὶ Διόνυσον καὶ Θεοῦς Εὐεργέτας τεχνιτῶν⁵. Enfin la stèle célèbre découverte par M. Ruppell dans l'île de Séhélé, à la première cataracte du Nil, et déposée par ce voyageur à la bibliothèque de Francfort sur le Mein,

1. *Corp. inscr. græc.*, t. II, p. 637. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 2278. — 3. *Athen.* V, p. 198 c. — 4. *Polyb.* XVI, 21, 8. — 5. *Corp. inscr. græc.*, n° 2620.

se rapporte à un collège d'acteurs placé sous la protection de Dionysus, qui avait son siège à cette extrémité de l'Égypte et dont les membres prenaient le nom de βασιλισταί¹.

Dans la Grèce européenne, en revanche, ces corporations théâtrales paraissent avoir été beaucoup moins nombreuses et beaucoup moins importantes qu'en Asie Mineure et en Égypte. Leurs monuments y sont très-rares. A Larissa de Thessalie, sur un des gradins conservés du théâtre on voit l'inscription deux fois répétée TOIC ΤΕΧΝΙΤΑΙC qui indiquait les places à eux réservées². A Thèbes j'ai copié sur une stèle, dans l'église de la Παναγία, l'épithaphe suivante, encore inédite, de trois personnages qui reçoivent le titre de Διονυσιακ[οὶ] et doivent être, par conséquent, des τεχνῖται,

ΧΑΙΡΕΒΟΤΟΣ

ΔΩΡΟΘΕΗΣ

ΓΟΛΕΜΜΩ≡

Rosace. Rosace.

ΔΙΟΝΥΣΙΑΚ≡

Mais ces monuments peuvent se rapporter à des membres de corporations d'acteurs étrangères aux pays où ils se trouvent, car un des décrets de Téos³ révèle que les Artistes Dionysiaques de l'Ionie et de l'Hellespont donnaient des représentations à Delphes

1. Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 389-406. *Corp. inscr. græc.*, n° 4893. — 2. Using, *Inscr. græc. ined.*, n° 15. — 3. *Corp. inscr. græc.*, n° 3067.

dans les Jeux Pythiques et dans les Σωτήρια fondés en mémoire de l'expulsion des Gaulois ¹, à Thespies dans les fêtes des Muses et à Thèbes dans les Héraclées.

Les seuls collèges d'Artistes Dionysiaques dont l'existence en Grèce ait été positivement constatée sont ἡ σύνοδος τῶν ἐν Ἴσθμῳ καὶ Νεμέᾳ τεχνιτῶν, dont un fragment de décret s'est retrouvé à Téos ², et la corporation des τεχνῖται athéniens par laquelle a été rendu notre décret d'Éleusis. Ce n'est pas le seul monument qui se rapporte à ce dernier collège; M. Le Bas, dans son voyage, en a réuni cinq autres. Dans ce nombre on remarque trois fragments de décrets honorifiques analogues à celui que nous commentons ³, et le débris d'une lettre du conseil des Amphictyons qui remerciaient les Artistes Dionysiaques d'Athènes des offrandes qu'ils avaient faites à Delphes, et probablement aussi de la part qu'ils avaient prise aux jeux de cette ville ⁴. Parmi les inscriptions conservées dans le Musée de la Société Archéologique d'Athènes se trouve la dédicace d'une statue élevée par les τεχνῖται à un poète comique nommé Aribaze, fils de Séleucus ⁵. Pollux ⁶ mentionne également le s

1. L'origine des Σωτήρια de Delphes, demeurée jusqu'ici douteuse, a été révélée par un précieux décret découvert l'année dernière à Athènes dans les fouilles de la Société archéologique au Gymnase de Ptolémée sous l'église de la Παναγία Πυργιώτισσα. Ἐπιγρ. Ἑλλην. ἀνάκτ., 2^e série, fasc. 1, n° 75. — 2. *Corp. inscr. græc.*, n° 3068 C. — 3. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 376, 379 et 380. — 4. *Ibid.*, n° 377. Cf. encore le n° 378. — 5. Ἐπιγρ. Ἑλλην. ἀνάκτ., 2^e série, fasc. 1, n° 50. — 6. III, 30, 144.

Διονυσιακοὶ τεχνῖται parmi les institutions athéniennes ; Athénée¹ parle de ceux de la cité de Minerve dans un passage sur lequel nous aurons à revenir un peu plus loin. Mais c'est Philostrate qui donne les renseignements les plus précieux sur le collège des comédiens d'Athènes, en nous apprenant qu'il possédait pour ses réunions un βουλευτήριον construit auprès des portes du Céramique, non loin du lieu d'assemblée des cavaliers, et que ce bâtiment était assez vaste pour que certains rhéteurs comme Philagrus le choisissent pour théâtre de leurs déclamations². Philagrus vivait sous les Antonins, et en effet on voit par une inscription actuellement conservée au Musée Britannique, qu'au moment du règne d'Antonin le Pieux la corporation des Artistes Dionysiaques subsistait encore à Athènes sous le nom emphatique et interminable de ἡ ἱερά Ἀδριανῆ Ἀντωνεῖνη θυμελικὴ πολιτιστικὴ μεγάλη σύνοδος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης περὶ τὸν Διόνυσον καὶ Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τίτον Αἴλιον Ἀδριανὸν Ἀντωνεῖνον Σεβαστὸν Εὐσεβῆ, νέον Διόνυσον, τεχνιτῶν, et qu'elle avait encore le droit de rendre des décrets³.

Le caractère religieux des représentations théâtrales faisait que chez les Grecs aucune grande fête du culte n'avait lieu sans que ces représentations y intervinssent. Leur association avec les solennités d'Éléusis n'a donc rien qui doive nous surprendre. Mais ce n'est pas seulement comme jouant des pièces

1. V, p. 213. — 2. Philostrate, *Vit. sophist.* II, 8, 2. — 3. *Corp. inscr. græc.*, n° 349.

dans le théâtre d'Éleusis que les Artistes Dionysiaques figurent dans notre inscription. Ils ont un sanctuaire particulier dans la cité de Déméter, un autel à eux où ils célèbrent leurs rites traditionnels; on les admet à sacrifier dans l'*Anactoron*. Il faut donc qu'ils aient avec le culte des mystères plus de relations qu'avec aucun autre et qu'on les considère presque comme faisant partie du sacerdoce éleusinien. Cela non plus n'a rien que de très-naturel; on sait en effet combien dans une partie de leurs cérémonies les mystères d'Éleusis avaient le caractère bachique et orgiaque, et d'ailleurs le dieu protecteur du théâtre, celui dont les τεχνῖται Διονυσιακοὶ étaient les ministres, y était adoré sous le nom d'Iacchus comme le troisième personnage de la triade divine.

A quelle époque les Artistes Dionysiaques donnaient-ils les représentations théâtrales qui formaient la partie la plus importante de leur contribution aux solennités d'Éleusis? Nous sommes en droit de penser que c'était lors de la célébration des Grands Mystères. En effet notre inscription place les sacrifices et les rites divers des τεχνῖται dans leur sanctuaire propre et dans le Grand Temple pendant les jours des mystères, μυστηριώτιδες ἡμέραι. C'est dans ces jours que Philémon a reçu et traité la corporation à Éleusis. Or est-il vraisemblable que se transportant dans la cité de Déméter à ce moment solennel, elle se bornât à aller y faire des sacrifices? N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable qu'elle y donnait

ces représentations qui constituaient proprement son ministère sacerdotal? Cela est d'autant plus à croire que dans les lignes 4 et 5 les sacrifices, les mystères et les jeux du stade et de la scène, *θυσίας καὶ μυστήρια καὶ ἀγῶνας σταδιακούς τε καὶ σκηνικούς*, dont le peuple athénien a pris à son compte toutes les dépenses, sont énumérés les uns à côté des autres comme des parties intégrantes d'une même cérémonie.

Dès lors nous plaçons les spectacles du théâtre d'Éleusis, comme les jeux appelés *Ἐλευσίνια*, dans celles des *μυστηριώτιδες ἡμέραι* qui s'étendent entre le 24 de Boédromion, fin du jeûne mystique et date probable de la *πανηγυρίς* ou grande nuit de l'initiation¹, et le 27 du même mois où avait lieu le retour des mystes à Athènes et la cérémonie des plémochosés². On sait en effet que dans ces journées la fête éleusinienne perdait son caractère de mystères pour reprendre celui d'une panégyrie qu'elle avait aussi à son début. C'est également dans ces journées que le Philémon en l'honneur duquel est consacrée notre inscription avait dû traiter la corporation dont il était épimélète, car Plutarque dit : « à Éleusis après les mystères, dans le feu de la panégyrie, nous passions notre temps en banquets, » *ἐν Ἐλευσῖνι μετὰ τὰ μυστήρια, τῆς πανηγύρεως ἀκμαζούσης, εἰστιώμεθα*³.

Il nous faut maintenant fixer la date du décret des Artistes Dionysiaïques. C'est une tâche difficile, car,

1. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1190. — 2 *Ibid.*, p. 1191. — 3. *Quest. sympos.* II, 2.

ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les deux noms d'archontes éponymes qui indiquaient l'époque d'une manière certaine sont justement absents de tous les catalogues dressés jusqu'ici.

La seule circonstance qui puisse nous fournir une indication est cette calamité publique, κοινή περίστασις, par suite de laquelle auraient été détruits le sanctuaire et l'autel des τεχνίται à Éleusis. Il nous faut donc chercher dans l'histoire quelque événement dans lequel les fureurs de la guerre aient porté sur la ville des mystères et endommagé ses édifices sacrés. Le rhéteur Aristide prétend, il est vrai, que jamais personne, même les barbares, ne tenta une entreprise contre Éleusis¹. Mais on sait ce que vaut cette assertion. Sans compter les faits très-anciens, comme le ravage du temple de Cérès par Cléomène I^{er}, roi de Sparte², et son incendie par les Perses après la bataille de Platée³, nous voyons, rien qu'après Alexandre, plus d'une circonstance où le caractère sacré de la cité de Déméter ne fut guère respecté. Dans la première année de la CXXIII^e Olympiade, c'est-à-dire en 288 avant Jésus Christ, lorsque Olympiodore eut chassé la garnison macédonienne d'Athènes, du Pirée et de Munychie, un corps des troupes de Démétrius essaya de prendre sa revanche et de rentrer dans le pays par un coup de main sur Éleusis; mais les envabisseurs étrangers furent re-

1. Aristid. *Eleusin.*, p. 258. — 2. Herodot. VI, 75. — 3. Herodot. IX, 65.

poussés après un combat sanglant livré sous les remparts mêmes de cette ville¹. Des peintures que mentionne Pausanias furent alors exécutées dans un des édifices d'Éleusis pour immortaliser le souvenir de cet exploit. Sept ans après, en 281, commença le long et mémorable siège d'Athènes par Antigone Gonatas²; dans ce siège qui dura sept ans et pendant le cours duquel Antigone se porta sur Mégare pour réduire la garnison rebelle de cette ville³, on peut à bon droit supposer qu'Éleusis dut souffrir au milieu des passages de troupes incessants qui s'y faisaient. Enfin quand un autre roi de Macédoine, Philippe, vint à son tour assiéger Athènes, incendia le Lycée et le Cynosarge et ravagea tous les environs de la ville, Éleusis fut encore une fois assiégée. En effet, repoussé d'Athènes, Philippe se porta sur la cité sacrée, qui couvrait l'Attique du côté de sa frontière occidentale; il essaya d'enlever par escalade l'Acropole d'Éleusis, mais reconnaissant bientôt la difficulté de sa tentative, il se replia sur Mégare en abandonnant définitivement le territoire athénien⁴.

C'est à cette tentative du roi de Macédoine que M. Rhangabé croit pouvoir rapporter la κοινή περίστασις dont parle notre inscription. Il tire pour cela un argument du nom de l'archonte Séleucus. « Ce nom, dit-il, porté par un archonte à Athènes indique les

1. Pausan. I, 26, 3. — 2. Pausan. I, 1, 1. — 3. Voy. Le Bas, *A qui doit être attribué le siège de Mégare*. Paris, 1842. — 4. Tit. Liv. XXXI, 28. Polyb. XVI, 27, 1.

temps macédoniens; de plus, il est peu probable qu'un Athénien ait nommé son fils d'après un roi de Syrie; c'est sans doute au général d'Alexandre, à Séleucus Nicator, qu'il emprunta ce nom, depuis que celui-ci ayant tué Lysimaque, avait acquis de l'importance sur les destinées des provinces de l'Asie. L'époque de l'archontat de Séleucus doit donc être placée à une vie d'homme, à 8 ou 10 Olympiades après la mort du roi de ce nom, c'est-à-dire à Olymp. CXXXIII—CXL¹. »

Malgré toute la valeur qu'ont habituellement les opinions de l'éminent épigraphiste athénien, son argument ne nous semble pas être ici tout à fait convaincant. En effet si les Athéniens avaient reçu de Séleucus Nicator des bienfaits assez grands pour en témoigner leur reconnaissance par l'érection d'une statue², ils n'étaient pas demeurés sans rapports avec les autres rois de Syrie. L'un de ceux-ci, Antiochus IV, avait même passé plusieurs années de sa jeunesse à Athènes³, où il avait fait un moment reprendre les travaux du temple de Jupiter Olympien commencé par Pisistrate⁴ et où il avait rempli les fonctions de magistrat monétaire⁵. Cet Antiochus avait pour frère et pour oncle des Séleucus; il serait donc fort naturel que pendant son séjour, grâce à l'influence qu'il exerçait, quelque citoyen d'Athènes ait donné à son

1. *Ant. hellén.*, t. II, p. 438. — 2. Pausan., I, 16. — 3. Appian., *Syriac.*, 45. — 4. Athen., V, p. 194. — 5. Rathgeber, *Ann. de l'Inst. arch.* 1838, p. 32-35. Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 206-210.

filz ce dernier nom qui, une fois adopté dans la famille, s'y sera perpétué. L'appellation de Séleucus était d'ailleurs assez fréquente à Athènes à toutes les époques depuis le temps des Macédoniens pour qu'on n'y voie rien de significatif. Dans le seul recueil de M. Rhangabé nous trouvons un Σέλευκος Ὁῦθεν¹, et un Σέλευκος Ξένωνος Φλυεύς². Le *Corpus* de M. Bœckh et la *Gazette archéologique* de M. Pittakys nous offriraient beaucoup d'exemples analogues. Mais il est inutile de les citer; ceux-ci suffisent.

La forme des lettres de l'inscription ne nous semble pas permettre d'accepter l'opinion de M. Rhangabé. D'après le savant professeur de l'Université d'Athènes, le décret des Artistes Dionysiaques daterait environ de l'an 198 avant notre ère. Or tous les caractères paléographiques (et au premier rang les *apices* dont tous les traits sont munis à leur extrémité) se réunissent pour le placer au moins un demi-siècle si ce n'est un siècle plus bas, à une époque où l'autorité de Rome s'était déjà étendue sur la Grèce. C'est ce qu'avait déjà parfaitement reconnu M. Welcker, de l'autorité duquel nous sommes heureux de nous appuyer contre celle de M. Rhangabé, en citant ces paroles, que l'écriture de notre inscription « ne peut se rapporter qu'à l'intervalle entre la fin du second siècle avant Jésus-Christ et le premier siècle de l'ère chrétienne³. »

1. *Ant. hellén.* n° 1277. — 2. *Ant. hellén.* n° 1650. — 3. *Rheinisches Museum*, 1843, p. 317.

Un dernier argument nous paraît devoir se joindre aux précédents pour faire adopter une autre date que celle qui est proposée dans les *Antiquités helléniques*. Nous l'empruntons à l'expression même de κοινή περίστασις employée pour désigner l'événement qui renversa le sanctuaire et l'autel de la corporation des Τεχνῖται. Περίστασις signifie en effet une *circonstance* quelconque, bonne ou mauvaise. Employé absolument, sans l'épithète δεινὴ, χαλεπὴ ou toute autre analogue, on ne rencontre ce mot que dans de très-rare exemples avec le sens de *calamité*, de *malheur*; et alors c'est toujours par litote, comme une expression euphémique. Encore ne commence-t-on à voir des exemples de cet emploi du mot qu'à une basse époque, dans Polybe par exemple. La manière dont ce sens s'est établi est facile à suivre. Thucydide dit ὁ περιεστῶς τινα κίνδυνος¹, expression dans laquelle περίστημι ne désigne que l'idée de *circonstance*; mais plus tard on trouve οἱ περιεστῶτες καιροὶ² avec le même sens, et on ne sait alors si l'acception défavorable s'attache dans cette manière de parler au mot même ou à l'ensemble de la phrase. Puis l'idée fâcheuse se dessine tout à fait dans des phrases comme celle-ci. Εἰς τοῦτ' ἤγαγε περιστάσεως ὥστε κ. τ. λ.³ Après Polybe, Arrien⁴ et Phalaris⁵ emploient περίστασις comme signifiant un *malheur* et

1. Cf. Henr. Steph. *Thesaur.* t. VI, p. 933, ed. Didot. — 2. Polyb. III, 86, 7. — 3. *Id.* I, 84, 9. — 4. *Epicet. dissert.* I, 24, 1; II, 6, 17; II, 17, 37; III, 22, 76; III, 24, 25. — 5. *Epist.* 129, p. 250.

nous finissons par lire dans Hésychius : Πείριστασις, θλίψις, ἀνάγκη, μέριμνα.

Mais cette acception, même à l'époque où elle a été employée, est toujours rare et purement littéraire. Dans un acte public *περίστασις* n'a guères pu être employé au lieu de *ξυμφορὰ* que pour désigner une calamité publique dont on ne pouvait parler qu'avec de grands ménagements. Or ce n'était pas le cas pour l'invasion de l'Attique par Philippe de Macédoine. Il est même certain qu'au lieu d'une expression aussi déguisée que *ἡ κοινὴ περίστασις* on aurait employé des mots très-sévères et très-caractérisés pour flétrir cette entreprise contre la liberté de la Grèce, surtout sur un monument d'Éleusis, lorsque la guerre de Philippe contre Athènes avait eu pour prétexte de châtier le peuple athénien d'un acte où il avait montré toute sa sévérité à maintenir les antiques réglemens de la célébration des mystères¹.

Dans l'intervalle de temps que le jugement si sûr de M. Welcker a assigné pour la possibilité de l'exécution de notre décret des Artistes Dionysiaques, nous trouvons une calamité terrible pour le peuple athénien, calamité dont, pendant les années qui suivirent, on ne pouvait parler qu'avec les ménagements qui nous semblent indiqués par l'expression *περίστασις*. C'est le siège et la prise d'Athènes par Sylla. Il est vrai qu'aucun auteur ne dit que le général romain ait

1. Tit. Liv. XXXI, 14.

dévasté Éleusis. Mais il avait exercé de tels ravages tout autour d'Athènes, particulièrement dans le bois des oliviers sur la Voie Sacrée¹, que des dégâts commis dans la cité de Déméter ont pu être confondus et passés sous silence au milieu du désastre général de l'Attique. D'ailleurs, remarquons-le, il ne ressort pas absolument de notre inscription qu'Éleusis et son Grand Temple aient souffert dans la calamité publique, mais seulement que le sanctuaire et l'autel des Artistes Dionysiaques y avaient été détruits, et des circonstances particulières ont pu faire renverser ces monuments avec intention sans que la ruine d'aucun autre édifice au même endroit en ait été la conséquence.

Or si nous reprenons ce qui nous est resté de récits antiques sur le siège d'Athènes par Sylla et sur les événements qui le précédèrent, nous y trouvons un fait qui dut, après la prise de la ville, amener la proscription des Artistes Dionysiaques et de tout ce qui se rapportait à eux. C'est Athénée qui rapporte ce fait. Il raconte en effet que lorsque Aristion arriva de la part de Mithridate à Athènes pour soulever la ville en sa faveur contre les Romains, la corporation des acteurs fut la première à se déclarer de son parti, qu'elle alla au-devant d'Aristion en le saluant comme l'envoyé du nouveau Bacchus et qu'elle offrit dans son lieu d'assemblée un sacrifice solennel à cette

1. Plutarch. *Syll.* 12.

OCCASION, συνήντησαν δ' αὐτῶ καὶ οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται, τὸν ἄγγελον τοῦ νέου Διονύσου καλοῦντες ἐπὶ τὴν κοινὴν ἐστίαν καὶ τὰς περὶ αὐτὴν εὐχὰς τε καὶ σπονδάς¹. Il est facile de deviner quelles vengeances cette conduite attira sur les Artistes Dionysiaques lorsque la cause qu'ils avaient les premiers embrassée eut été vaincue, comment leurs lieux de réunion et les autres édifices qui leur appartenaient furent alors fermés ou rasés et demeurèrent ainsi pendant plusieurs années.

Nous ignorons de quelle façon s'appelaient les archontes qui donnèrent leurs noms aux années immédiatement postérieures à la prise d'Athènes par Sylla. L'Æschréus et le Séleucus de notre inscription doivent, croyons-nous, d'après les raisons que nous venons d'exposer, se placer dans cette lacune des fastes attiques. Mais en quelles années précisément? C'est ce qu'il est impossible de dire. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'Athènes ayant été prise dans la troisième année de la CLXXIII^e Olympiade, comme il faut compter deux ou trois ans après cet événement pour que les Τεχνῖται aient pu avoir le droit de se reconstituer, puis deux ans d'existence de leur nouvelle corporation pendant lesquels Philémon fut épiméleète avant de rebâtir leur sanctuaire à Éleusis, Æschréus et Séleucus n'ont pas pu être archontes avant le cours de la CLXXV^e Olympiade. Ainsi notre décret d'Éleusis aurait probablement été gravé pen-

1. Athen. V, p. 212.

dant les années que Cicéron passa à Athènes pour y étudier la rhétorique et la philosophie¹, années dans lesquelles il se fit initié aux mystères².

La date assez basse que nous assignons à l'inscription qui fait en ce moment l'objet de notre étude est encore confirmée par le style du décret, lequel dénote indubitablement une époque de décadence, ainsi que le lecteur s'en convaincra par un petit nombre d'observations philologiques qui serviront de conclusion à notre commentaire.

L. 7-8] Τὰς τε θυσίας καὶ τ' ἄλλα πάντα τὰ (ἐ)ψηφισμένα... τοῖς θεοῖς καὶ τοῖς εὐεργέταις τίμια. — Comme toutes les corporations religieuses de date récente et dont la fondation ne se perdait pas dans la nuit des temps, les collèges d'Artistes Dionysiaques étaient régis, non par des νόμοι ἄγραφοι, des lois purement traditionnelles, mais par des règlements écrits. L'inscription n° 3069 du *Corpus* de M. Bœckh parle longuement de l'ιερός νόμος que le roi Attale Philadelphe avait accordé aux Artistes, grâce à l'influence de Craton, fils de Zotichus, et par lequel étaient réglés tous leurs sacrifices et toutes leurs cérémonies. C'est à un acte réglementaire du même genre que fait allusion le mot ἐψηφισμένα de notre décret d'Éleusis.

Il est ici question d'honneurs rendus aux Dieux et aux bienfaiteurs de la corporation. La même idée se

1. Plutarch. *Cic.* 3 et 4. Aul. Gell. *Noct. att.* XV, 27. — 2. *Cic. De leg.* II, 14.

retrouve dans la décision des Comédiens de l'Ionie et de l'Hellespont qui figure au *Corpus inscriptionum græcarum* sous le n° 3067 (lignes 11-14). Καλῶς καὶ ἐνδ[ο[ξ]ῶς καὶ ἀξίως τῆς συνόδου πάντα τὰ πρὸς τιμὴν καὶ δόξαν ἀνήκοντα [ἐπιύησε, τῷ τε Διονύ]σῳ, καὶ ταῖς Μούσαις, καὶ τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Πυθίῳ, καὶ τοῖς ἄλλοις Θε[οῖς πᾶσι καὶ τοῖς τε βασι]λεῦσι, καὶ ταῖς βασιλίσσαις, καὶ τοῖς ἀδελφοῖς βασιλέως Εὐμένου, καὶ τῶν περὶ Διόν]υσον Τεχνιτῶν. Dans la dernière lacune M. Bœckh restitue τῷ κοινῷ, mais ne devrait-on pas plutôt, d'après le décret d'Éleusis, suppléer τοῖς εὐεργέταις?

Τίμια pour τιμαὶ est une expression de la décadence. C'est seulement d'après une conjecture de M. Bœckh que la nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne la cite comme se trouvant dans un fragment de Pindare, Ἀελλοπόδαν μὲν τιν' εὐφραίνουσιν ἵππων τίμια καὶ στέφανοι¹ : tous les manuscrits portent τιμαί. On ne commence à rencontrer avec certitude cette manière de parler que dans Polybe : Ἐκκλειόμενον διὰ πενίαν τῶν ἐν τῇ πόλει τιμίῳ². — Πᾶσιν ἡμᾶς ἡμεῖψαντο τοῖς τιμίῳις καὶ φιλανθρώποις³. Diodore l'emploie aussi : Τοῖς πλουσιωτάτοις τοῦτο τὸ τίμιον ἀπονέμουσιν⁴. Dans les inscriptions également on ne voit cette locution qu'assez tard; nous en mentionnerons comme exemple deux actes de proxénie donnés par des villes de la confédération des Éleuthérolacones⁵.

1. *Ap. Sext. Empir. Pyrrh.* I, 86. — 2. *Polyb.* VI, 9, 8. — 3. *Id.* XII, 5, 3. Cf. XXXIII, 3, 1. — 4. *Diod.* III, 8. — 5. *Corp. inscr. græc.* n°s 1334 et 1335.

L. 9. Ταῖς μυστηριώτισιν ἡμέραις. — Μυστηριώτης doit on ne rencontre jamais que le féminin μυστηριώτις, est un adjectif consacré pour qualifier l'époque de la célébration des mystères. L'expression où il est le plus habituellement employé est celle de μυστηριώτιδες σπονδαί, qui se lit déjà dans Eschine ¹, τοῖς σπονδοφόροις τοῖς τὰς μυστηριώτιδας σπονδὰς ἀπαγγέλλουσι, puis dans Aristide ², dans Pollux ³ et dans Ulpien ⁴. Eschine dit aussi τὰς μυστηριώτιδας ἄγειν τελετάς ⁵. On trouve le même adjectif chez Alciphron ⁶, τῆς Ἀττικῆς αἰ μετοπωριναί τε καὶ μυστηριώτιδες ὥραι. Athénée enfin se sert de μυστηριώτις comme d'un substantif : ἐκ τοῦ γένους τῶν κηρύκων τῶν τῆς μυστηριώτιδος ⁷.

L. 10] Παιῶνας. — Le Παιῶν était primitivement un hymne à Apollon. Mais de très-bonne heure ce mot s'appliqua à toute espèce d'hymne en l'honneur des Dieux. Καταχρηστικῶς, dit Photius ⁸, καὶ τὰ προσόδια τινες παιῶνας λέγουσι. Hézychius et Suidas traduisent παιῶνας par εὐφημίαι et κῶμοι. En général l'emploi du mot avec cette signification est poétique; ainsi Eschyle parle de péans aux Érinnyes ⁹ et à Hadès ¹⁰; le même tragique ¹¹ et Euripide ¹² de péans en l'honneur des morts. Cependant les prosateurs de la bonne époque ont

1. *De fals. leg.* p. 45. — 2. *Eleusin.* p. 452 C. — 3. I, 1, 36. — 4. *Ad Demosth.* p. 363 B. — 5. *De fals. leg.* p. 46. — 6. *Epist.* I, 39, p. 240. — 7. VI, p. 234. — 8. *Biblioth.* p. 320. — 9. *Agamemn.* v. 654. — 10. *Sept. adv. Theb.* v. 867. — 11. *Choëphor.* v. 140. — 12. *Alcest.* v. 424. Cf. *Alcest.* v. 578; *Iphig. Taur.* v. 1404; *Cyclop.* v. 660.

aussi quelquefois fait usage de cette catachrèse, et nous lisons dans Xénophon¹, ὕμνησαν τὸν περὶ τὸν Ποσειδῶν παιᾶνα.

L. 10] Ἐπιτελειῶν ἐπίσχυσεν. — Voici deux mots de pleine décadence. Ἐπιτελειῶ pour ἐπιτελέω ne s'est jusqu'ici rencontré que dans une phrase d'Oribase : Ἐπιτετελειωμένῳ τῷ προσκειμένῳ ἐπιδέσμῳ ἔχει ὁ ἐπίδεσμος οὗτος καὶ κατὰ τοῦ ἔλκουσ ἀγομένας λοξὰς καταβολὰς².

Ἐπισχύω signifiant comme ici « persister, » était aussi jusqu'à présent un ἄπαξ λεγόμενον dans les dictionnaires. On le tirait d'un passage de l'Évangile de saint Luc, οἱ δὲ ἐπίσχυον λέγοντες³, où quelques philologues avaient même proposé de corriger ἐπίσχυον. Le mot lui-même est, du reste, de toute rareté. Théophraste l'emploie avec le sens de « prendre des forces » à propos des plantes, ῥιζωθέντα καὶ ἐπισχύσαντα⁴, Xénophon avec celui de « fortifier⁵, » et Diodore comme « presser, forcer⁶. »

L. 12] Τὴν κοινὴν περίστασιν. — Nous avons étudié cette expression plus haut à la p. 116.

L. 12] Ἐπιμελητής. — M. Rhangabé suppose que Philémon était épimélète du temple de Cérès ou des mystères. Mais quand nous lisons à la ligne 34,

1. *Hellenic*. IV, 7, 4. — 2. Oribas. p. 113, ed. Mai. — 3. XXIII, 5. — 4. *Character. plant.* II, 1, 4. — 5. *OEconom.* XI, 13. — 6. V, 59.

βιασαμένων δὲ αὐτὸν τῶν Τεχνιτῶν πάλιν τὸ τέταρτον ὑπομεῖναι ἐπιμελητὴν, il devient évident qu'il s'agit d'une fonction dans le collège même des Acteurs. Le principal magistrat des corporations d'Artistes Dionysiaques de l'Asie Mineure n'est pas, il est vrai, nommé ἐπιμελητῆς, mais prêtre de Bacchus et agonothète, ἱερεὺς τοῦ Διονύσου καὶ ἀγωνοθέτης¹. Mais dans une des inscriptions de Téos ce prêtre est dit chargé de l'épimélie, ἱερεὺς τε αἰρεθεῖς πρότερον τὴν πᾶσαν ἐπιμέλειαν ἐποιήσατο².

L. 15-16] Τὴν λοιπὴν δαπάνην καὶ χορηγίαν ἐπιδείξαμενος. — Δαπάνη et χορηγία sont les deux mots employés constamment l'un à côté de l'autre dans les décrets des Artistes Dionysiaques lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui s'est chargé personnellement des frais de leurs sacrifices ou de leurs autres cérémonies. Δαπάνη désigne la dépense en argent et χορηγία la fourniture d'objets en nature. Cette distinction résulte clairement de la phrase suivante de la délibération des Attalistes de Téos où il est question du matériel que Craton, fils de Zotichus, avait donné pour la décoration du sanctuaire de la corporation : Ἀπέλιπεν δὲ καὶ τὰ πρὸς εὐσχήμοσιν³ ἐν τῷ τεμένει χρηστήρια ἱκανά, παρα-

1. *Corp. inscr. græc.* n° 3067. — 2. *Ibid.* n° 3068 B. — 3. C'est ce que porte le marbre original, et il n'est pas besoin de corriger avec M. Bœckh συσκήνωσιν. Εὐσχήμοσις ou plutôt εὐσχήμωσις, quoique inusité dans les auteurs que nous connaissons, est un dérivé d'εὐσχημων aussi régulier que l'εὐσχημοσύνη employé par beaucoup d'écrivains de la meilleure époque.

λυσαι βουλόμενος καὶ τῆς εἰς ταῦτα δαπάνης καὶ χορηγίας τοὺς Ἄτταλιστάς ¹.

Ἐπιδέχομαι avec le sens que nous lui voyons ici ne se rencontre pas avant Polybe qui dit πόλεμον ἐπιδέχεσθαι ², δαπάνην ἐπιδέχεσθαι ³, et encore ἐπιδεχόμενος ὅτι φόρους δώσει Ῥωμαίοις ⁴.

L. 16] Προσεμέρισεν. — Encore un mot de décadence dont l'usage commence à Polybe, πάντων τούτων . . . αὐτῇ προσμερισθέντων ⁵, et se continue chez Diodore ⁶, chez Sextus Empiricus ⁷ et chez le scoliaste d'Aristophane ⁸.

L. 22] Ἐπὶ τῆς πατρώας ἐστίας. — Athénée ⁹ emploie une expression tout à fait analogue en parlant des sacrifices qui se firent dans le lieu de réunion des Artistes Dionysiaques, à Athènes, lors de l'arrivée d'Aristion : Τὸν ἄγγελον τοῦ νέου Διονύσου καλοῦντες ἐπὶ τὴν κοινὴν ἐστίαν καὶ τὰς περὶ αὐτὴν εὐχάς τε καὶ σπονδάς. Sur la synonymie et en même temps la distinction entre βωμὸς et ἐστία, voyez les exemples cités à ce dernier mot dans la nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne. Ἐστία est toujours un autel commun à une corporation ou à une catégorie de personnes, comme par exemple celui du Prytanée.

1. *Corp. inscr. græc.* n° 3069, l. 29-32. — 2. IV, 31, 4. — 3. X, 28, 4. — 4. XXVII, 8, 2. — 5. XXII, 5, 18. — 6. XIV, 107. — 7. *Ad Grammat.* p. 233. — 8. *Schol. ad Aristoph. Vesp.* v. 851. — 9. V, p. 212.

Partout où elles existaient les corporations de Τεχνῖται possédaient des sanctuaires spéciaux tels que celui qu'on dit avoir été reconstruit par Philémon, pour y tenir leurs assemblées et offrir leurs sacrifices. Nous avons déjà parlé de leur βουλευτήριον à Athènes; par une des inscriptions de Téos nous apprenons que les Attalistes lors de leur création avaient reçu le présent d'un sanctuaire devenu alors l'Attalium, auprès du théâtre à Téos, et d'une maison pour se réunir à Pergame, à côté du palais royal : Δι' ὄν τό τε Ἀττάλειον τὸ πρὸς τῷ θεάτρῳ, ὃ καὶ ζῶν καθιερώκει τοῖς Ἀτταλισταῖς, ἀνατίθησιν καὶ τὴν συνοικίαν τὴν πρὸς τῷ βασιλείῳ τὴν πρότερον οὔσαν Μικρίου¹.

L. 25] Ἄνυπέρθετον εὔνοϊαν. — La même idée est rendue d'une façon différente dans un des décrets de Téos : Ἐπαινέσαι Κράτωνα Ζωτίχου αὐλητὴν, εὐεργέτην, ἐπὶ τῷ αὐτῇ ἔχειν αἰεὶ προαίρεσιν τῆς εὐεργεσίας τῆς εἰς ἅπαντας τοὺς Τεχνίτας².

L. 25-26] Ἐξ ὧν ἀνεῦρεν αὐτὸς τῇ συνόδῳ προσόδων. — Πρόσδος signifie un revenu périodique. Πρόσδος κεῖται, dit l'auteur du *Lexicon Rhetoricum*³, καὶ ἐπὶ χρημάτων τῶν παρὰ τῶν ὑπηκόων ἢ καρπῶν ἢ τόπων τοῖς ἰδιώταις. Ici ces revenus nouveaux ne peuvent consister qu'en droits perçus dans les représentations des Artistes

1. *Corp. inscr. græc.* n° 3069; l. 20-23. — 2. *Ibid.* n° 3068 A, l. 11-13. — 3. P. 298, 7. Cf. *Henr. Steph. Thesaur.* t. VI, p. 1969, ed. Didot.

Dionysiaques ou en intérêts de sommes que Philémon avait fait donner à la corporation. C'est dans ce dernier sens que nous voyons dans l'inscription n° 3069 du *Carpus* de M. Bæckh (l. 23-25) : Ἀνατίθῃσιν καὶ καθιεροῖ τῇ συνόδῳ καὶ ἀργυρίου Ἀλεξανδρείου δραχμὰς μυρίας καὶ πεντακασίας, ἀφ' ὧν ἐκ τῆς προσόδου θυσίας τε καὶ συνόδους πεποιήμεθα.

L. 28] Ἐκτενωῶς. — Voici encore un mot qui dans le sens de notre inscription appartient à la décadence. C'est à ce sens que se rapporte la glose de Suidas, ἐκτενωῶς, ἐλοψύχως, προθύμως, et la manière dont Pollux¹ énumère comme synonymes δαψιλῶς, ἐκτενωῶς, ἀφρόνως, χύδαν, μεγαλειώρως, λαμπρῶς. Le plus ancien exemple en est dans Polybe² et on le retrouve ensuite chez Diodore³. Nous lisons aussi dans une inscription gymnastique d'Aphrodisias de Carie, gravée sous les empereurs romains : Λαμπρῶς καὶ ἐκτενωῶς τὰ καθήκοντα αὐτῷ τῆς γυμνασιαρχίας καὶ στεφανηφορίας ἐκ τῶν ἰδίων τετελεστότα⁴.

L. 29] Τὸν κύκλον τῶν δανείων μεταπαρέδωκεν. — Ces expressions sont assez embarrassantes. Le sens qui semblerait au premier abord le plus naturel pour κύκλος τῶν δανείων serait « le service de l'emprunt, » les sommes tour à tour empruntées et rendues. Mais ce sens, qui irait déjà assez mal avec le verbe μετα-

1. III, 23, 119. — 2. VIII, 21, 1; XXXI, 22; 12; XXXIII, 16, 4. — 3. II, 24. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 2771, col. 1.

παρέδωκεν, ne convient pas du tout à ce qui suit : πολλοῖς ἐπηυξημένον χρήμασιν. Il faut absolument pour que ces dernières expressions veuillent dire quelque chose de raisonnable qu'il s'agisse ici d'un analogue de la *sportula* des corporations romaines, c'est-à-dire de la caisse commune des Artistes Dionysiaques, comme s'en est déjà aperçu M. Rhangabé.

Mais δάνειον dont le sens à la bonne époque est celui de « prêt, » s'emploie aussi pour dire un « profit, » un « cadeau, » dans la basse grécité comme celle de notre inscription. Hésychius lui donne δῶρον pour synonyme et on lit dans Alciphron : Τί οὖν; Οὐ ποτήριά ἐστιν ἐπὶ τῆς οἰκίας ἡμῶν, μὴ χρυσία τῆς μητρὸς, μὴ δάνεια τοῦ πατρὸς κομιωμένοις¹; chez les écrivains de la belle époque c'est δάνος que l'on trouve avec cette signification.

Quant à κύκλος il a quelquefois le sens de table circulaire² ou de récipient rond³; c'est donc dans notre décret une métaphore indiquant le contenant pour le contenu, comme τράπεζα, comme le latin *sportula*, comme le français « caisse » ou « tronc, » ou comme στάλα (στήλη) qui se disait à Lamia pour désigner la caisse publique⁴.

Μεταπαραδίδωμι doit être classé après tant d'autres parmi les locutions qui caractérisent la basse époque

1. *Epist.* I, 36. — 2. Pollux, X, 23, 81. — 3. Pollux, VI, 12, 84. Cf. Henr. Steph. *Thesaur.* t. IV, p. 2084, ed. Didot. — 4. Rhangabé, *Ant. hellén.* nos 946, 947. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. III, sect. 6, *Lamie*, nos 1131 et 1134.

du décret d'Éleusis. Les rares exemples que l'on a jusqu'ici rassemblés de ce verbe dans les auteurs sont tirés d'Iamblique¹, de saint Clément pape², d'Astérius³ et d'Eusèbe⁴. On le trouve cependant dans une inscription antérieure, c'est-à-dire dans le fameux décret sur les mesures, que M. Bœckh a commenté dans son *Économie politique des Athéniens* : Καθ' ἕκαστον [δὲ τὸν ἐνιαυτὸν] ἐπὶ τὴν πανήγυριν μεταπαραδιδότω ἅπας ὁ [δημόσι]ος αἰεὶ τοῖς τοῦ ἐνιαυτοῦ κα[θεσταμέ]νοις δημοσίοις⁵. Il est vrai que la mention du Sénat des Six-Cents ne permet pas de faire remonter cette inscription plus haut que 306 ans avant Jésus-Christ.

L. 30] Ἐθαίνων ἐκ τῶν ἐπιμελητειῶν. — Le mot ἐπιμελήτεια manque à tous les lexiques ; cependant on le rencontre dans quelques autres inscriptions. C'est la « fonction d'inspecteur, » tandis qu'ἐπιμέλεια est le fait même de « l'inspection. » La phrase de notre décret pourrait être citée dans un dictionnaire comme un des exemples qui établissent le plus clairement la signification du mot.

L. 38] Μεγαλομερῶς. — Encore une locution de la langue de Polybe. Μεγαλομέρεια et μεγαλομερῆς chez Platon⁶ et chez Aristote⁷ désignent l'état et la qualité

1. Vit. Pythagor. 226. — 2. Epist. ad Cor. 20. — 3. Homil. p. 26, Ruben. — 4. Vit. Const. 9. — 5. Bœckh, Staatshaushalt. der Athen., t. II, p. 353, § 7. Corp. inscr. græc., n° 123, l. 48. — 6. Tim. p. 62 A. — 7. Metaphys. I, p. 24.

d'une chose vaste, composée de grandes parties. Chez l'historien de la ligue achéenne μεγαλομέρεια garde son sens de « grandeur¹, » mais l'adjectif μεγαλομερῆς change d'acception et devient « magnifique². » L'adverbe μεγαλομερῶς apparaît alors signifiant « magnifiquement » comme dans notre inscription; par exemple dans cette phrase : Τὸν δὲ Πόπλιον καὶ τὸν Γάϊον ἀποδεξάμενος φιλανθρώπως καὶ μεγαλομερῶς³. Suidas lui donne comme synonyme πολυτελιῶς. Enfin nous lisons dans une inscription d'Érétrie qui date des premiers temps de la domination romaine le substantif μεγαλομέρεια avec le sens de « générosité » : ἤτε τοῦ ἀνδρὸς μεγαλομέρεια καὶ καλοκἀγαθία⁴. C'est le même substantif que nous croyons devoir reconnaître au lieu de μεγαλοπρέπεια que restitue M. Bœckh dans une phrase du premier décret des Artistes Dionysiaques de Téos : ὑπερθέμενος τοὺς [πρὸ αὐτοῦ ἱεράς τε κ]αὶ ἀγωνοθέτας τῇ τε χορηγίᾳ καὶ τῇ δαπάνῃ καὶ τῇ αὐτοῦ μεγαλο... (μεγαλομερεία)⁵.

L. 41] Καὶ ἄλλα ἐπολιτεύσατο καλὰ καὶ συμφέροντα τῇ συνόδῳ. — On lit une phrase analogue dans la seconde décision des Artistes Dionysiaques de Téos : τὴν πᾶσαν σπουδὴν καὶ πρόνοιαν εἶχεν τῶν κοινῇ συμφερόντων τῇ συνόδῳ⁶.

1. Polyb. 1, 26, 9. — 2. Polyb. IV, 78, 5; XXVIII, 17, 1. — 3. Polyb. XVI, 23, 3; XVIII, 38, 4; XXX, 3, 5. Μεγαλομερέστερον, Polyb. XXV, 6, 5. Μεγαλομερέστατα, Polyb. XXII, 1, 3. — 4. Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 680, l. 41-42. — 5. *Corp. inscr. græc.* n° 3067, l. 9-10. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 3068 A, l. 6-8.

L. 42] Ἐν τε ταῖς λοιπαῖς ἐπιμελητείαις καὶ ἱερωσύναις.
 — On lit de même dans le n° 3067 du *Corpus*, à propos du prêtre de Bacchus, chef du collège des Τεχνῖται à Téos : καλῶς καὶ ἐνδόξως προέστη τῆς τε ἱεροσύνης καὶ τῶν ἀγῶνων.

Nous avons cité plus haut le passage d'un des décrets de l'Asie Mineure où le ἱερεὺς est dit avoir rempli les fonctions d'épimélète; ici c'est l'ἐπιμελητής qui a un rôle sacerdotal. Au fond les fonctions des deux personnages étaient les mêmes, seulement à Athènes où le sacerdoce de Bacchus était constitué régulièrement et avait une grande importance dans l'État en dehors des collèges d'Artistes Dionysiaques, le chef de ces collèges ne pouvait pas s'intituler comme à Téos ἱερεὺς τοῦ Διονύσου et devait se contenter d'être appelé ἐπιμελητής.

La forme ἱερωσύνη pour ἱεροσύνη que nous rencontrons ici est nouvelle et n'a été jusqu'à présent signalée nulle part. Elle est, du reste, purement attique et régulière dans ce dialecte. Elle correspond exactement à la forme neutre ἱερώσυνα employée dans une inscription d'Æxonæ¹ et dans une autre d'Athènes² pour signifier les droits perçus par les prêtres dans la célébration des sacrifices, forme qui a pour équivalent dans la κοινὴ διάλεκτος celle d'ἱερώσυνα donnée

1. Bœckh, *Vorrede zur Verzeichn. der Vorlesung. der Berlin. Universit.* 1833-1836. Pittakys, Ἐφημ. ἀρχ. n°s 117 et 118. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 816. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 399. —
 2. Pittakys, Ἐφημ. ἀρχ. n° 1431. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 2336. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 398.

dans un vers d'Amipsias cité par Athénée¹, dans Hézychius, dans Photius, dans le Grand Étymologique et dans les fragments du grammairien Phrynichus².

§ 7. LISTES ET GÉNÉALOGIES DE PRÊTRES.

Aucun monument appartenant à cette classe ne subsiste aujourd'hui à Éleusis. Dans un recueil général des inscriptions de la cité des mystères on devrait faire figurer ici le n° 384 du *Corpus* de M. Bœckh, fragment de généalogie d'une famille d'hiérophantes dans lequel ne restent plus que trois degrés de filiation. Mais cette inscription, vue par Fourmont à la fin du siècle dernier, ayant actuellement disparu, ne pouvait entrer dans le cadre de notre travail.

§ 8. MONUMENTS NE PORTANT QUE DES DATES DU SACERDOCE DES PRÊTRESSES ÉPONYMES DE CÉRÈS.

27.

ΕΠΙΠΕΡΕΙΑΣΚΛΕΟΚΡΑΤΕΙΑΣΤΗΣ
ΟΙΝΟΦΙΛΟΥΑΦΙΔΝΑΙΟΥΟΥΓΑΤΡΟΣ

Sur un piédestal en marbre pentélique employé dans la muraille de la petite église d'Ἁγῶς Ζαχαρίας.

1. IX, p. 368 E. — 2. *Ap. Bekker, Anecd. graec. t. I, p. 44.*

Cette inscription est inédite. Elle se lit sans la moindre difficulté :

Ἐπί ἱερείας Κλεοκρατείας τῆς Οἰνοφίλου Ἀφιδναίου θυγα-
τρός.

*Sous le sacerdoce de Cléocratie, fille d'Œnophile
d'Aphidna.*

Les inscriptions d'Éleusis portent quelquefois, comme la pierre que nous enregistrons ici et comme la suivante, la mention du sacerdoce d'une prêtresse qui était éponyme, à la façon de celle d'Héra à Argos, et dont le nom servait à indiquer l'époque de l'érection des monuments. Otfried Müller¹ a déjà démontré que cette prêtresse ne saurait être confondue avec l'hierophantide, comme l'avait pensé Sainte-Croix ; car l'hierophantide, ainsi que nous l'avons nous-même observé plus haut, était *hiéronyme*, c'est-à-dire perdait son nom individuel pour n'être plus désignée que par celui de sa fonction, tandis que la prêtresse, *ἱερεία*, continuait à s'appeler du même nom qu'avant son élévation au sacerdoce.

Cette prêtresse était probablement appelée *ἱερεία τῆς Δήμητρος* quoique les monuments la désignent toujours par le simple titre de *ἱερεία*. On peut vraisemblablement conjecturer qu'elle était chargée de la partie extérieure et publique du culte éleusinien, tandis que l'hierophantide administrait conjointe-

1. Article *Eleusinien* dans l'*Allgemeine Encyclopædie* de Halle, sect. 1, t. XXXIII, p. 276.

ment avec l'hiérophante la partie mystique et secrète du même culte. En tout cas on ne trouve que deux mentions de ce personnage chez les auteurs anciens. La première est dans un passage de Lysias relatif aux malédictions prononcées contre Andocide : *Καὶ ἐπὶ τούτοις ἱέρεια καὶ ἱερεῖς σπάντες κατηράσαντο πρὸς ἐσπέραν*¹. La seconde se rencontre dans un discours de Démosthène. Les expressions du grand orateur confirment pleinement notre conjecture sur le rôle de la prêtresse dans les cérémonies extérieures d'Éleusis. On y voit en effet que c'était elle qui faisait les sacrifices offerts par les particuliers. C'est en parlant des impiétés qui firent condamner par le peuple athénien l'hiérophante Archias que Démosthène dit : *Ὅτι Σινώπη τῇ ἐταίρᾳ Ἀλώοις ἐπὶ τῆς ἐσχάρας τῆς ἐν τῇ αὐλῇ Ἐλευσῖνι προσαγούσῃ ἱερὸν θύσειεν· νομίμου ὄντος ἐν ταύτῃ ἡμέρᾳ ἱερεῖα μὴ θύειν, οὐδὲ ἐκείνου οὔσης τῆς θυσίας, ἀλλὰ τῆς ἱερείας*².

Celles des prêtresses éponymes d'Éleusis dont on connaît jusqu'ici les noms sont :

Théano, fille de Ménon d'Agraule, qui refusa de prononcer les imprécations contre Alcibiade. — Plutarch. *Vit. Alcibiad.* 22.

Aminoclée, fille de Phil[jippe?], nommée dans l'inscription qu'on verra plus loin sous le n° 44.

1. *Contr. Andocid.* p. 107. Les manuscrits portent ἱερεῖα. Taylor avait corrigé ἱερεῖαι, mais c'est Silvestre de Sacy (dans la 2^e édition de Sainte-Croix, t. I, p. 243, note 1) qui, par une conjecture fort ingénieuse, y a substitué le singulier ἱερεῖα, plus voisin de la leçon des manuscrits. Cf. Plutarch. *Vit. Alcibiad.* 22. — 2. *In Naer.* p. 1383.

Cléocratie, fille d'Œnophile, que mentionne seulement le piédestal dont nous nous occupons en ce moment.

Cléo, fille d'Euclès, qu'on trouvera plus loin à notre n° 43.

Claudia Tatarium, nommée dans le n° 439 du *Corpus* de M. Bœckh.

Flavia Laodamia, dont nous parlerons à l'article qui suit immédiatement celui-ci.

Claudia Timothéa, qui exerçait le sacerdoce sous Hadrien. Cf. *Corp. inscr. græc.*, n° 393 et 435.

Dans le commentaire suivant nous examinons la question de savoir dans laquelle des familles sacerdotales d'Éléusis on prenait les prêtresses éponymes de Cérés.

28.

ΕΠΙΠΕΡΕΙΑΣΦΛΑΥΙΑΣΛΑΟΔΑΜΙΑΣ

Cette inscription a été d'abord copiée par Spon¹ au milieu des débris des Grands Propylées. Un siècle plus tard Fourmont la retrouvait à Salamine, dans la cour du monastère de la Παναγία Φανερωμένη où elle avait été transportée et où elle est encore aujourd'hui conservée. Van Dale², M. Bœckh³ et M. Le Bas⁴, après Spon, l'ont comprise dans leurs recueils.

Comme la précédente elle se lit sans obstacle :

Ἐπὶ ἱερείας Φλαυίας Λαοδαμίας.

Sous le sacerdoce de Flavia Laodamia.

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 125. — 2. *Dissert.* p. 273. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 386 b. — 4. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 300.

Le nom de cette prêtresse se trouve encore sur une autre inscription vue à Éleusis par Villoison, publiée d'après ses papiers par M. Bœckh¹ et par M. Le Bas², mais aujourd'hui disparue :

ΕΥΜΟΛΠΙΔΩΝΛΥΚΟΜΙΔΑ
ΔΙΑΒΙΟΥΕΝΕΛΕΥΣΕΙΝΙΜΕΝ
ΑΛΩΝΕΝΣΑΜΩΔΕΤΗΣ
ΕΥΣΕΒΙΑΣΕΝΕΚΑΤΗΣ · ΡΟ · · ΑΣ
ΕΠΙΠΕΡΕΙΑΣΦΛΑΟΥΙΑΣΛΑΟΔΑΜΙΑΣΤΗΣΚΛΕΙΤΟΥ
ΦΛΥΕΩΣΘ

Ἡ ἱερὰ γερουσία τῶν] Εὐμολπιδῶν Λυκομίδα[ν].....
διὰ βίου ἐν Ἐλευσίνι μὲν [ιερητεύσαντα] Ἀλώων, ἐν Σάμῳ δὲ
τῆς [Ἡρας] ... εὐσεβ(ε)ίας ἕνεκα τῆς [π]ρὸ[ς τ]ῆς [Θεᾶς
ἀνέθηκεν.

Ἐπὶ ἱερείας Φλαουίας Λαοδαμίας τῆς Κλείτου Φλυέως
θ[υγατρὸς].

• *Le Sénat sacré des Eumolpides dédie (la statue du) Lycomide, investi à vie des fonctions sacerdotales dans les Haloa à Éleusis et prêtre (?) de Junon, à Samos, à cause de sa piété pour les Déeses.*

Sous le sacerdoce de Flavia Laodamia, fille de Clitus de Phlya.

Bien que cette dernière inscription, en tant que perdue, ne rentre pas précisément dans le cadre de mon travail, je crois devoir y consacrer quelques mots pour justifier l'explication que je viens d'en donner.

1. *Corp. inscr. græc.* n° 386. — 2. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 323.

J'ai restitué au commencement ἡ ἱερὰ γερουσία τῶν Εὐμολπιδῶν d'après une inscription d'Éleusis, vue par Spon¹, par Wheler² et par Mélétiος³, mais depuis disparue comme celle-ci. Il y est question d'une ἱερὰ γερουσία qui ne peut être le Sénat d'Athènes, toujours appelé βουλή; M. Preller⁴ a donc pensé avec beaucoup de raison que ce devait être le conseil formé par la réunion des Eumolpides, lequel donnait des consultations de droit, dans le genre des *responsa* des jurisconsultes romains⁵, sur les matières sacrées, sur celles qui concernaient le service divin d'Éleusis et les devoirs, soit de l'État, soit des particuliers à cet égard; nous savons aussi que les Eumolpides rassemblés en tribunal jugeaient toutes les affaires d'impiété relatives à la célébration des cérémonies éleusiennes qui leur étaient déferées par l'Archonte-Roi⁶.

L'inscription qui nous fournit la seconde mention du sacerdoce de Flavia Laodamia était la dédicace d'une statue élevée par ce conseil ou sénat des Eumol-

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 141. Sa copie a été reproduite par Van Dale, *Dissert.* p. 207, 399 et 405. Hyck, *Comment. ad Tacit.* p. 335. Fabretti, *Inscr.* p. 439. — 2. *Travels*, p. 429. Sa copie a été reproduite par Muratori, t. II, p. DCLIX, n° 2. Zeibich, *De ceryc. mystic.* p. 70. *Corp. inscr. græc.* n° 399. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 322. — 3. Γεωγρ. p. 348. — 4. Article *Eleusinien* dans la *Real Encyclopædie* de Pauly, p. 91. — 5. Voy. Lysias, *Contr. Andocid.* p. 104. Pseudo-Plutarch. *Vit. dec. orat.* p. 843. *Corp. inscr. græc.* n° 392. — 6. Demosth. *Contr. Andocid.* p. 601. Cf. Meier, *Att. prozess.* p. 117. D'après le n° 399 du *Corpus*, les céryces faisaient aussi partie de la ἱερὰ γερουσία d'Éleusis. Cf. aussi les textes rassemblés par Bossler, *De gent. attic. sacer.* p. 24 et 29, d'où il ressort qu'ils étaient associés aux fonctions judiciaires des Eumolpides.

pides à un membre de la famille des Lycomides qui avait rempli de nombreuses fonctions sacerdotales, qui avait été prêtre de la Junon de Samos et qui avait eu un rôle, probablement important, à jouer pendant toute sa vie dans la cérémonie des Haloa, l'une des fêtes solennelles de Cérès, qui se célébrait en grande partie à Éleusis ¹.

Revenons à notre prêtresse.

Il semble bien difficile de ne pas la rattacher à la famille que représentait, six générations après l'orateur Lycurgue, Médéus ἐξηγητῆς ἐξ Εὐμολπιδῶν, fils d'un Eumolpide et d'une Étéobutade ². En effet de son mariage avec Timothée, fille de Glaucus, ce Médéus eut une fille appelée Laodamia. Le rapprochement que nous faisons ici a déjà été proposé par M. Bœckh, et on devrait en conclure que la prêtresse éponyme d'Éleusis était choisie comme l'hierophante dans la race des Eumolpides, tandis que l'hierophantide était prise dans celle des Phillides.

C'est là un résultat qui est pleinement confirmé par les ingénieuses conjectures de M. Bœckh ³, à propos d'une autre prêtresse éponyme, Claudia Timothéa fille de Timothée de Gargettus. Le *gentilium* de Claudius avait été adopté, comme nous l'avons remarqué plus haut à l'occasion de notre n° 6, par une branche des Eumolpides. Quant au nom de Timothéa nous le voyons dans la liste de la descendance

1. Voy. Corsini, *Fast. attic.* t. II, p. 302 et seqq. — 2. Pseudo-Plutarch. *Vit. dec. orat.* p. 843. — 3. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 446.

de l'orateur Lycurgue, au degré même de filiation dont nous nous sommes occupé à l'instant, porté par la femme de Médéus, laquelle était peut-être Eumolpide comme son mari et qui en tous cas a dû introduire l'appellation de Timothéa dans sa descendance¹. Ne doit-on même pas faire remonter avec M. Bœckh ce nom encore plus haut dans la race d'Eumolpe, et penser que les deux grands généraux Conon et son fils Timothée appartenaient à la première des familles sacerdotales d'Éleusis ? On sait en effet que Timothée dédia une statue d'Isocrate à Éleusis dans l'enceinte sacrée, en avant du portique extérieur du grand temple². Or Isocrate n'était ni Eumolpide, ni Lycomide, ni de la race des premiers Daduques, ni de celle des Céryces, et nous voyons à n'en pas douter, par les inscriptions qui y ont été trouvées, qu'on n'admettait à Éleusis, dans le péribole de l'*hiéron*, à de bien rares exceptions près et pour des raisons particulières, en fait de statues de particuliers, que les figures des membres des familles sacerdotales ou d'autres offertes par les membres de ces mêmes familles. Rien de moins surprenant, du reste, avec l'esprit démocratique de la république athénienne, que de voir les races chez lesquelles certains grands sacerdoces étaient héréditaires ne pas former une caste à part, mais mener exactement la même

1. Tacite (*Histor.* IV, 83) mentionne aussi un Eumolpide du nom de Timothéus au temps de Ptolémée Soter. — 2. Pseudo-Plutarch. *Vit. dec. orat.* p. 838.

vie que les autres citoyens, se mêler aux mêmes luttes politiques et parvenir aux mêmes charges de l'État. C'est ainsi que, pour citer seulement des noms très-célèbres, l'histoire d'Athènes nous offre des Dacques comme Hipponicus et Callias, des Céryces comme Andocide, des Étéobutades comme l'orateur Lycurgue, jouant un rôle prépondérant dans la guerre comme dans la paix et prenant part également aux luttes de la tribune et à celles du champ de bataille.

C'est encore une Eumolpide et une prêtresse éponyme d'Éleusis que la Claudia Tatarium *ἱέρεια τῆς* [Δήμητρος], fille de Ménandre de Gargettus, à laquelle était élevée une statue dont la dédicace aujourd'hui perdue a été vue à Éleusis par Fourmont¹. Elle appartenait certainement au même rameau de la race d'Eumolpe, que Claudia Timothéa puisqu'elle portait également le *gentilitium* de Claudia et que ses parents étaient comme ceux de celle-ci établis dans le dème de Gargettus. Une famille d'Eumolpides résidait en effet dans ce dème, et c'était là qu'était né l'hiérophante mentionné dans le n° 283 du *Corpus inscriptionum græcarum*.

La famille sacerdotale dans laquelle on prenait les prêtresses éponymes étant ainsi fixée, il nous resterait à examiner à quelle époque a pu vivre la Flavia Laodamia que mentionne l'inscription que nous commentons. Mais ici nous ne pouvons dire qu'une chose,

1. *Corp. inscr. græc.* n° 439. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 363.

c'est que son *gentilitium* de Flavia semble indiquer qu'elle avait dû naître sous le règne d'un des empereurs Flaviens, Vespasien, Titus ou Domitien.

• § 9. HONNEURS RENDUS A DES MINISTRES DU CULTE.

A. *Hiérophantes.*

Au sommet de la hiérarchie sacerdotale d'Éleusis était placé l'hiérophante. Ses fonctions ont été déjà bien des fois exposées par les archéologues qui se sont occupés des mystères, et nous renverrons sur ce sujet le lecteur aux travaux de Meursius¹, de Sainte-Croix², de Creuzer³ et de M. Guigniaut⁴. Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, l'individu investi de cette fonction suprême était hiéronyme, il perdait, au moins pendant sa vie, le nom qu'il avait porté jusqu'alors et n'était plus désigné que par son titre; il s'appelait *l'hiérophante*. Cette particularité fait que nous possédons aussi peu de documents que possible pour reconstituer la série des hiérophantes d'Éleusis, car tous les auteurs qui ont écrit de leur vivant ainsi que les monuments qui ne sont pas postérieurs à leur mort ne disent pas quels ils étaient. Quand il y en a quelques-uns de mentionnés, c'est

1. *Eleusinia*, cap. II. — 2. *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 218-224, 2^e édit. — 3. *Symbolik*, t. IV, p. 355. — 4. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1162.

dans des écrivains de date plus récente qui font allusion à des événements où ils se sont trouvés mêlés. A l'époque romaine nous possédons cependant un peu plus de documents et quelques moyens de nous retrouver, car, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, si à cette époque les hiérophantes perdaient leur *cognomen* qui avait été jusqu'alors leur véritable désignation individuelle, ils gardaient du moins un de leurs noms, le *gentilitium*; et comme la charge qu'ils remplissaient n'était pas héréditaire, mais élective dans toute l'étendue d'une grande race sacerdotale fort nombreuse, le changement des *gentilitia* dans les listes des ἀείστοι du Prytanée permet de discerner plusieurs de ces personnages et de fixer l'époque où ils ont vécu.

Voici, du reste, le catalogue de tous les hiérophantes dont on peut relever la mention dans les auteurs ou sur les monuments avec la date à laquelle sont faites ces diverses mentions :

Vers 520 av. J. C. — Zacoſus, arrière-grand-père de l'Eumolpide qui est censé prononcer le discours de Lysias contre Andocide (p. 408). L'âge où nous le plaçons n'est que conjectural; nous le fixons à quatre générations ordinaires, c'est-à-dire de trente ans, avant le procès où son nom se trouve invoqué.

415-407 av. J. C. — Théodore, l'hiérophante qui prit part à la malédiction contre Alcibiade et à son retour refusa de la rétracter. — Voy. Plutarch. *Vit. Alcibiad.* 33.

Entre cette époque et 340 av. J. C. — Archias, mentionné dans le discours κατὰ Νεαίρας attribué à Démosthène (p. 1385) comme ayant été condamné par le peuple athénien pour des impiétés commises dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales.

Vers 315 av. J. C. — Euryclide, qui, sous la domination de Démétrius de Phalère, voulut poursuivre le philosophe Théodore l'Athée. — Voy. Diogen. Laërt. II, 101.

Au commencement du premier siècle avant Jésus-Christ, le fils d'Eustrophe du Pirée, et le fils de Ménélide du dème de Cydathénée, nommés dans une inscription qui porte le n° 281, parmi celles de l'Attique dans le *Voyage* de M. Le Bas, et environ contemporains du daduque Xénoclès, fils de Sophocle, sur la date duquel voyez les commentaires de nos nos 6 et 29.

A la fin du premier siècle de notre ère. — Firmius de Gargette, nommé dans le n° 384 du *Corpus inscriptionum græcarum*.

Vers 150 ap. J. C. — Julius, mentionné dans les catalogues des Aisites du Prytanée aux nos 184, 185, 187 et 188 b. du *Corpus*¹.

166-176 ap. J. C. — Flavius, nommé dans le n° 191 du recueil de M. Bœckh².

Peu d'années après. — Julius, mentionné dans les catalogues des nos 102, 193 et 194 du même recueil.

Entre 193 et 211 ap. J. C. — Claudius, qui figure dans un décret en l'honneur de Septime Sévère, n° 353 du *Corpus*.

Comme le *cognomen* de ce personnage manque sur l'inscription ainsi que ceux des précédents, nous ignorons si ce Claudius est oui ou non le même personnage que l'Apollonius d'Athènes dit par Philostrate (*Vit. Sophist.*, II, xx, 1) avoir été hiérophante vers le temps de Septime Sévère, et si Héraclide, Logimus et Glaucus qu'il désigne comme les prédécesseurs d'Apollonius ont quelque chose de commun avec les Julius et Flavius des catalogues du Prytanée.

A la fin du troisième siècle ou dans la première moitié du quatrième siècle de notre ère. — Érotius, hiérophante à Éleusis et à Lerne, auquel était dédiée une statue dont la base, découverte à Athènes, figure dans le recueil de M. Bœckh sous le n° 405.

1. Le n° 184 est daté de l'archontat de Démocrate de Marathon, sur lequel voy. Corsini, *Fast. attic.* t. IV, p. 171. — 2. Sur l'âge de cette inscription, *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 322.

Vers 330. — Le fils d'un certain Xénagoras qui descendait à la fois des Eumolpides et des Lycomides, sur lequel voyez le commentaire de notre n° 29.

376 ap. J. C. — Nestorius, dont parle Zosime (IV, p. 745, édit. de Paris) à propos du grand tremblement de terre qui ravagea tout l'Orient l'année de la mort de Valentinien, mais dans lequel l'Attique fut épargnée.

C'était parmi les Eumolpides qu'étaient constamment choisis les hiérophantes¹, et cette règle subsista jusqu'aux derniers temps de la célébration des Éleusines. L'hiérophante qui initia le philosophe Maxime et Eunape appartenait encore à la race d'Eumolpe², mais il en était le dernier rejeton, car après lui on fut obligé de faire venir un chef des mystères mithriaques, lequel n'était plus même d'Athènes, mais de Thespies, et sous le sacerdoce de qui Alaric renversa le temple de Déméter³.

Par une circonstance assez étrange, parmi tous les monuments honorifiques dédiés à des ministres du culte que l'on a jusqu'ici retrouvés à Éleusis, pas un seul n'est consacré à honorer un hiérophante. C'est là une lacune que nous devons enregistrer et que des découvertes ultérieures, des fouilles dans le péribole intérieur combleront certainement. Chandler a vu et copié à Éleusis l'épithaphe d'un hiérophante qui avait défendu la cité sacrée contre les barbares lors de l'invasion gothique repoussée d'Athènes par le rhé-

1. Voy. à ce sujet tous les témoignages rassemblés par Bossler, *De gentibus et familiis Atticæ sacerdotalibus*, p. 22 et 23. — 2. Eunap. *Vit. Maxim.* p. 52, ed. Boissomade. — 3. *Ibid.* p. 53.

teur Dexippe, et cette inscription figure au *Corpus* de M. Böeckh sous le n° 401. Mais le marbre qui la portait a aujourd'hui disparu, et d'ailleurs, quand même elle aurait été encore actuellement conservée, nous aurions dû la ranger dans la classe des *Inscriptions funéraires* et non pas en cet endroit.

B. *Dadukes.*

29.

ΑΡΞΑΝΤΟΣΤΗΝΕΠΩ
 ΤΙΒ · ΚΛ · ΣΩΣΠΙΔΟΣ · ΔΑ
 ΤΙΒ · ΚΛ · ΛΥΣΙΑΔΟΥ · ΔΑ
 ΤΙΒ · ΚΛ · ΛΕΩΝΙΔΟΥΔΑΔΟΥΧΟΥ
 ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΩΝΑΝΕ
 ΕΝΝΕΑΚΑΙΔΕΚΑΤΟ
 ΔΙΑΒΙΟΥΔΙΠΛΩΤΩ
 ΛΟΓΙΣΤΗΝΚΑΤΑΠΕ
 ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΙΣΧΑΙΡΩ
 ΚΩΡΩΝΕΥΣΙΘΗΒΑ
 ΤΗΣΤΕΑΛΛΗΣΑΡΕΤΗΣ

Sur un piédestal rond et de dimensions colossales placé devant la porte de la chapelle d'Άγιος Ζαχαρίας. Ce piédestal, avec un autre qui existe à côté, mais qui n'a plus d'inscription, devait être placé antiquement près de là, vers la porte de la ville. Quand la basilique byzantine d'Άγιος Γεώργιος (que remplace la chapelle d'Άγιος Ζαχαρίας) a succédé au temple de Triptolème,

la plus grande partie de l'inscription a été effacée pour graver une grande croix sur le piédestal. Spon¹, Wheler², Pococke³, Van Dale⁴, Corsini⁵ et M. Bœckh⁶ ont déjà publié ce texte épigraphique.

Les deux dernières lignes présentent une autre forme de lettres que les premières et semblent ajoutées par une autre main quelques années après.

Il manque un si grand nombre de mots dans toutes les lignes que l'on ne peut essayer aucune restitution, excepté pour le début. Voici, du reste, ce qu'on distingue :

- 1 Ἄρξαντος τὴν ἐπώ[νυμον ἀρχὴν Κλαυδίου Δημοστράτου τοῦ
Τιβ. Κλ. Σώσπιδος δα[δούχου καὶ. , τοῦ
Τιβ. Κλ. Λυσιάδου δα[δούχου καὶ. , τοῦ
Τιβ. Κλ. Λεωνίδου δαδούχου
- 5 συγκλητικῶν, ἀνέ[θεσαν
ἐνεακαίδεκατο[ν
διὰ βίου, διπλῶ τῶ
λογιστὴν κατὰ πε[ρίοδον.
Ἐπιδαυρίοις, Χαιρω[νεῦσι,
- 10 Κωρωνεῦσι, Θηβα[ίοις
τῆς τε ἄλλης ἀρετῆς [ἔνεκεν.

Sur l'intention générale de l'inscription et sur ce qui en a disparu, nous ne pouvons mieux faire que de citer les propres paroles de M. Bœckh : *Manifesto*

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 122. — 2. *Travels*, p. 429. — 3. *Inscr. ant.* part. I, cap. v, sect. 6, p. 62. — 4. *Dissert.* p. 501. — 5. *Fast. attic.* t. II, p. 169. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 423.]

is titulus statuæ subscriptus erat, sed nomen honorati et dedicantium intercidit. La désignation de ceux qui faisaient la dédicace devait originairement se trouver dans la cinquième ligne, et le nom du personnage dont la statue était placée sur le piédestal dans la sixième. Pour que ces différents noms aient eu la place qui leur était nécessaire, il faut absolument que les lignes aient eu autant de longueur que nous leur en avons attribué, c'est-à-dire plus encore que M. Boeckh ne supposait. Il faut aussi qu'à la première ligne il y ait eu également un nom avant celui de Tibérius Claudius Sospis. Ce ne peut donc pas être lui qui était ici l'archonte éponyme, mais son fils Claudius Démocrate¹ dont l'archontat est attesté par diverses inscriptions² et dut avoir lieu, comme l'a pensé Corsini³, un peu après la CCXXVII^e Olympiade.

Tenter la traduction d'un texte où il manque autant de choses serait impossible. Tout ce qu'on peut discerner est que sous l'archontat de Claudius Démocrate (l. 1), fils du daduque Tibérius Claudius Sospis (l. 2), petit-fils du daduque Tibérius Claudius Lysiadès (l. 3), arrière-petit-fils du daduque Tibérius Claudius Leonidès (l. 4), lesquels ancêtres étaient tous sénateurs (l. 5), certains personnages⁴, dans une

1. Sur le rapport de parenté de ces deux personnages, voy. le tableau généalogique que nous donnons un peu plus loin. — 2. Entre autres le n^o 184 du *Corpus* dont nous nous sommes déjà servi dans le paragraphe précédent. — 3. *Fast. attic.* t. IV, p. 171. Cf. Bossler, *De gent. attic. sacerdot.* p. 43. — 4. Peut-être les Panhellènes.

année 19° (l. 6) qui doit appartenir à l'ère d'Hadrien, élevèrent sur la base qui porte cette inscription, la statue d'un individu chargé d'une fonction politique à vie par un diplôme impérial (l. 7), et investi en même temps, probablement dans le conseil des Panhellènes, du rôle de trésorier (l. 8) pour diverses cités qui se succédèrent à la présidence du conseil, telles qu'Épidaure, Chéronée (l. 9), Corone, Thèbes (l. 10) et d'autres encore dont les noms ont disparu, et que, selon la formule habituelle, cet honneur fut rendu à cause de la vertu (l. 11) de celui auquel on le décernait.

D'après ce contenu, l'inscription que nous étudions en ce moment aurait été plus régulièrement placée parmi les textes épigraphiques de nature civile et politique, à la classe des *Honneurs rendus à des magistrats grecs*. Mais la perte du nom de l'individu à qui la statue était décernée, de la plus grande partie de son *cursus honorum*, ainsi que de l'indication des auteurs du monument, lui ôtent presque tout intérêt à ce point de vue. Elle en a au contraire beaucoup pour la connaissance du sacerdoce éleusinien, à cause de la série de filiation de daduques que contiennent les premières lignes. C'est pour cela que nous nous sommes cru autorisé à déroger quelque peu à la classification régulière pour ranger ce texte parmi ceux qui fournissent des lumières sur les personnes sacrées.

La généalogie que nous voyons dans les lignes 4-5

comprend quatre degrés de filiation dont trois noms de daduques. A voir la longueur qu'avaient originai-
 rement les lignes, on pourrait d'abord supposer que
 deux noms ont disparu. Mais on s'aperçoit bientôt
 que cette supposition amènerait un résultat impos-
 sible ; car Claudius Démocrate ayant été archonte
 vers l'an 150 de notre ère, on obtiendrait, en sui-
 vant la division ordinaire des générations et en sup-
 posant six degrés de filiation, le tableau suivant des
 âges généalogiques de ses ancêtres :

150	après J. C.	Claudius Démocrate.
120	—	Tibérius Claudius Sospis.
90	—	Un personnage dont le nom serait perdu.
60	—	Tibérius Claudius Lysiadès.
30	—	Un personnage dont le nom serait perdu.
1	—	Tibérius Claudius Léonidès.

Or le nom de Tibérius Claudius ne peut avoir été
 adopté dans cette famille que sous le règne de l'empereur
 Claude ; et comme nous comptons, selon la ma-
 nière ordinaire des chronologistes, l'âge généalogique
 de chaque personnage à l'époque où il dut avoir de
 30 à 35 ans, celui du premier daduque ainsi appelé,
 c'est-à-dire de Tibérius Claudius Léonidès, ne peut
 être placé avant l'année 50 de Jésus-Christ. Il faut
 donc ne pas supposer de noms omis, mais conclure
 que chacun des individus énumérés au commence-
 ment de notre inscription portait, outre le titre de
 daduque, un autre titre qui complétait les lignes. De
 cette façon nous avons le résultat suivant en com-

mençant par la génération la plus récente pour remonter à la plus ancienne :

- 150 après J. C. Claudius Démocrate.
 120 — Tibérius Claudius Sospis, son père;
 90-85 — Tibérius Claudius Lysiadès, son grand-père;
 60-50 — Tibérius Claudius Léonidès, son bisaïeul.

Ce fragment de filiation se rattache-t-il aux généalogies de daduques qui nous ont été conservées par l'auteur des *Vies des dix orateurs*, par Pausanias et par deux inscriptions, l'une de Kiphissia, l'autre du monastère de la Παναγία Καισαριανή¹? Pour constater ce point, il nous faut jeter un coup d'œil sur ce qu'on sait des daduques éleusiniens et des familles chez lesquelles cette fonction sacerdotale se perpétuait comme celle d'hiérophante chez les Eumolpides.

Le daduque était le second personnage dans la hiérarchie sacerdotale d'Éleusis. Son nom vient de l'attribut caractéristique qui le distinguait des autres ministres de Déméter. Δαδοῦχος signifie en effet un porte-flambeau, et avant de désigner une fonction religieuse avait un sens beaucoup plus général, car Eustathe distingue τὸν δᾶδα ἔχοντα ἀπλῶς καὶ τὸν ἐν τοῖς κατ' Ἐλευσῖνα μυστηρίοις δαδοῦχον². Dans l'exercice so-

1. *Corp. inscr. græc.* n° 383. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 286 a et b. — 2. *In Homer. Iliad.* A, p. 104.

lennel de son ministère le daduque portait donc les flambeaux de Cérès ; nous savons aussi que, comme l'hierophante et les autres prêtres du culte éleusinien, il était revêtu d'une robe de pourpre¹ et avait la tête ceinte d'une couronne de myrte²; de plus, même en dehors des cérémonies religieuses, il portait ce diadème qui, à Marathon, fit prendre Callias pour un roi par les Perses³. Mais, en revanche, si nous connaissons fort bien le costume du daduque, nous manquons presque absolument de notions sur le rôle qu'il remplissait dans la célébration des mystères et dans les grandes solennités du culte⁴. Suidas le fait prier avec l'hierophante pour le salut du sénat et du peuple⁵. Porphyre, cité par Eusèbe⁶, raconte que dans la célébration de la Πεννυχίς, ou grande nuit sacrée de l'initiation, le daduque faisait le personnage du Soleil, comme l'épibome celui de la Lune, l'hierocéryx celui d'Hermès, et l'hierophante celui du Demiurge. Enfin Hésychius et Suidas⁷ disent que, dans les purifications qui précédaient les mystères, c'était le daduque qui plaçait sous les pieds des hommes soumis à la purification la peau des victimes immolées à Jupiter Milichius, c'est-à-dire ce que l'on appelait Διὸς κάρδιον. Quelques savants

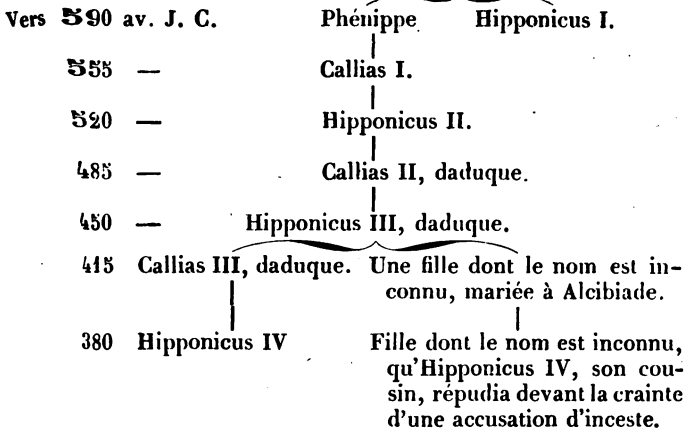
1. Lysias, *Contr. Andocid.* p. 107. Plutarch. *Vit. Aristid.* 3. —
 2. Schol. ad Sophocl. *OEdip. Col.* v. 673. — 3. Plutarch. *Vit. Aristid.*
 3. — 4. Cf. Meurs *Eleusin.* cap. xiv. Sainte-Croix, *Recherches sur les*
mystères, t. I, p. 225, 2^e édit. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III,
 part. III, p. 1162. — 5. Suid. v^o Δαρδουγεί. — 6. *Præpar. evang.* III,
 12. — 7. V^o Διὸς κάρδιον.

prétendent aussi qu'avec l'hierophante il aurait « administré en commun ce qu'on appelait τὰ λεγόμενα, les prescriptions ou les formules *parlées*. » Mais les passages allégués à cet égard ne sont rien moins que positifs.

Bien que Lucien¹ dise formellement que le daduque était hiéronyme aussi bien que l'hierophante, son témoignage est formellement démenti par les monuments et par les auteurs qui donnent toujours le nom des ministres de cette espèce, même de leur vivant. Aussi, de toutes les fonctions sacerdotales d'Éleusis, la daduchie est-elle celle dont nous connaissons le plus de titulaires.

Primitivement l'office de daduque était héréditaire dans la famille des Callias, dont nous ignorons l'appellation commune, qui faisait remonter son origine à Triptolème² et qui était en même temps étroitement apparentée avec la race des Céryces³. La filiation des personnages de cette famille, qui occupèrent tous un rang très-considérable dans l'État, depuis le temps de Solon jusqu'à celui de la première guerre olynthienne vers lequel leur race s'éteignit, est parfaitement connue par les auteurs. En voici le tableau tel que Bossler⁴ l'a dressé; nous renvoyons pour les preuves au travail de cet érudit.

1. *Lexiphan*. 10. — 2. *Xenoph. Hellenic*. VI, 3, 6. — 3. *Andocid. De myster.* 127. *Aristid. Eleusin.* p. 237. — 4. *De gent. attic. sacerdot.* p. 33-36.



La famille des Callias ayant fini dans la personne de ce dernier Hipponicus, la daduchie passa à une autre race religieuse de l'Attique dont l'origine ne se rattachait pas aux traditions éleusiniennes, celle des Lycomides¹. Illustrée dans l'histoire par Thémistocle, cette famille desservait et possédait en propre un vieux foyer de mystères pélasgiques différents de ceux d'Éleusis, mais où une doctrine semblable était professée, le *παστός* de Phlya². Les Lycomides possédaient traditionnellement les hymnes de Pamphus, d'Orphée³ et de Musée⁴ en l'honneur de Déméter.

1. Voy. la généalogie des ancêtres mythologiques de cette famille dans Bossler, p. 41. Un des ancêtres mythiques des Lycomides, Lycus, fils de Pandion, passait cependant pour avoir introduit en Messénie des mystères calqués sur ceux d'Éleusis. Pausan. IV, 1, 4 et 5; 2, 4. — 2. Plutarch. *Vit. Themistocl.* 1. Origen. *Philosophumen.* V, 20. — 3. Pausan. IX, 27, 2 et 30. — 4. Pausan. I, 22, 7; IV, 1, 6.

Dès l'an 300 avant notre ère on les trouve en possession de l'office de daduque à Éleusis¹, mais nous ne connaissons les membres de cette famille qu'à partir de l'an 160 environ, cent ans avant l'époque où ils s'allièrent à la descendance de l'orateur Lycurgue, c'est-à-dire au sang des Étéobutades, qui avait, quelques générations auparavant, contracté alliance avec celui des Eumolpides. Dès lors nous connaissons leur généalogie presque complètement. Les premiers degrés à partir d'un certain Léon, daduque, qui devait descendre à la septième génération de Poliarque² troisième fils du grand Thémistocle, sont fournis par Pausanias³. Trois générations après ce Léon, la branche des Lycomides à laquelle il appartenait se confond dans une autre branche qui descendait probablement de Néoclès, fils aîné de Thémistocle; la filiation est alors fournie par la *Vie des dix orateurs*⁴ dans la liste de la descendance de Lycurgue. Au point même où le livre s'arrête, les inscriptions de Kiphissia et de la Παναγία Καισαριανή, complétées par d'autres textes épigraphiques, permettent de continuer le tableau. Dans la cinquième génération après Léon nous voyons une troisième branche de la même famille, laquelle tirait son origine de Dioclès, second fils de Thémistocle⁵, s'unir avec les deux branches qui étaient déjà confondues,

1. Cf. Müller, *Proleg. mythol.* p. 251 sqq. Bossler. *De gent. attic.* p. 39. — 2. *Ibid.* p. 42, note 9. — 3. I, 37, 1. — 4. P. 243. — 5. Bossler, p. 42, note 2.

puis à la neuvième une nouvelle alliance s'établit avec une autre branche encore dont l'inscription, que nous commentons en ce moment, nous révèle quelques noms, mais qui cependant se continue distincte, grâce à un frère de Tibérius Claudius Leonidès. Ainsi la race des Lycomides, divisée pendant un temps en quatre familles différentes, finit, au temps des Antonins, par se réduire à deux seulement.

Le premier qui, des différents textes littéraires et épigraphiques, ait tenté d'extraire un tableau généalogique de la famille des Lycomides à partir du second siècle avant notre ère, est Ottfried Müller¹. M. Bœckh² a repris et notablement étendu son travail, que M. Bossler³ a encore complété. Enfin, de ces diverses études est résulté l'arbre suivant auquel nous avons nous-même ajouté quelques noms⁴ :

1. *De Minerv. Poliad.* p. 144. — 2. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 442. — 3. *De gent. attic.* p. 43. — 4. Nous en avons déjà cité le commencement dans le commentaire de notre n° 6.

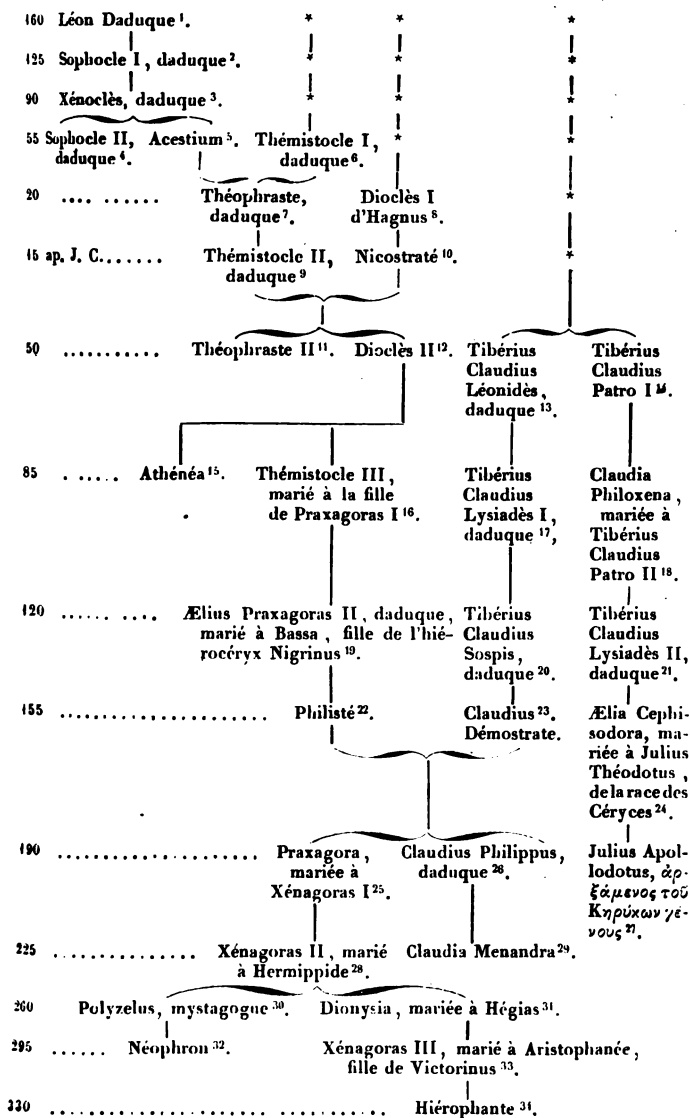
NOTES DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

1. Pausan. I, 37, 1. Cette branche des Lycomides avait sa résidence dans le dème d'Acharnæ. — 2. Pausan. *ibid.* — 3. Pausan. *ibid.* Cf. notre n° 6. — 4. Pausan. *ibid.* C'est le mari de la Ctésiclée, fille d'Apollonius, de la race des Eumolpides, dont il est question dans notre n° 6 et dans le n° 388 du *Corpus* de M. Bœckh, que nous citons à cette occasion. — 5. Pausan. loc. cit. — 6. *Ibid.* Nous ignorons la patrie de ce personnage. — 7. Pseudo-Plutarch. *Vit. dec. orat.* p. 843. — 8. Pseudo-Plutarch. loc. cit. La branche des Lycomides à

laquelle appartenait ce Dioclès était fixée dans le dème urbain de Mélité. Nous avons indiqué son origine. Dioclès avait épousé une Étéobutade descendante de l'orateur Lycurgue. — 9. Pseudo-Plutarch. loc. cit. — 10. *Ibid.* — 11. *Ibid.* — 12. *Ibid. Corp. inscr. græc. n° 433.* — 13. Extrait de l'inscription que nous commentons en ce moment. Les Lycomides de ce rameau habitaient Marathon. — 14. *Corp. inscr. græc. n° 433.* Cette branche était du dème de Mélité. La communauté du prénom et du *gentilium* de Tibérius Claudius, ainsi que du *cognomen* de Lysiadès révèle une parenté étroite avec le rameau de Tibérius Claudius Léonidès. Nous avons supposé un autcur commun que l'on ne pourrait pas faire remonter à plus d'une génération au-dessus de l'époque où nous l'avons fixé conjecturalement. — 15. *Corp. inscr. græc. n° 433.* — 16. *Corp. inscr. græc. n° 385.* — 17. Extrait de l'inscription que nous commentons. — 18. *Corp. inscr. græc. n° 433.* Claudia Philoxena fut faite hiérophante de Sabine, nouvelle Cérès, mais cela évidemment dans sa vieillesse. — 19. *Corp. inscr. græc. n° 385,* et n° 438 que nous donnons sous le n° 37. L'hiérocéryx Nigrinus, beau-père d'Ælius Praxagoras. Il est encore mentionné dans le n° 389 du *Corpus.* Ælius Praxagoras est certainement le ΑΙΑ. ΔΑΔΟΥΧΟΣ des nos 185 et 189 du recueil de M. Bœckh. — 20. Tiré du texte épigraphique que nous étudions et du n° 385 du *Corpus.* — 21. *Corp. inscr. græc. n° 435.* — 22. *Corp. inscr. græc. n° 385.* — 23. *Corp. inscr. græc. n° 385; n° 438* que nous donnons sous le n° 37. Ce Claudius Démocrate est celui dont nous avons déjà eu occasion de citer l'archontat. Philostrate (*Vit. Sophist. II, 1, 8; 11*) en parle comme ayant été, avec son beau-père Praxagoras, un des principaux adversaires d'Hérode Atticus dans Athènes. — 24. *Corp. inscr. græc. n° 397.* Julius Théodotus, mari d'Ælia Cephisodora, est aussi mentionné dans l'inscription n° 424 du *Corpus.* C'était un célèbre sophiste, et le dernier texte épigraphique que nous citons contient la dédicace d'une statue qui lui avait été élevée par ses disciples. Philostrate (*Vit. Sophist. II, 2*) raconte qu'il fut le premier professeur de rhétorique institué à Athènes aux frais de Marc Aurèle, qu'il n'occupa la chaire que deux ans, et qu'il fut archonte dans la même période d'années que Claudius Démocrate. — 25. *Corp. inscr. græc. n° 385; n° 390* que nous donnons plus loin sous notre n° 33. — 26. *Corp. inscr. græc. n° 438,* que nous donnons sous le n° 37. — 27. *Corp. inscr. græc. n° 397.* — 28. *Corp. inscr. græc. n° 385; n° 391* (notre n° 32), lequel fait connaître Hermippide, femme de Xénagoras II. — 29. Cf. notre n° 37. — 30. *Corp. inscr. græc. n° 391* qui est notre n° 32. — 31. *Corp. inscr. græc. n° 385.* — 32. *Corp. inscr. græc. n° 391.* — 33. *Corp. inscr. græc. n° 385.* — 34. *Ibid.*

Années
av. J. C.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.



Le tableau que nous venons de placer sous les yeux du lecteur suffit pour faire apprécier l'importance de notre inscription n° 29 au point de vue de la restitution de la généalogie des daduques et des autres membres de la famille des Lycomides. Nous aurons souvent à revenir dans notre étude des monuments relatifs aux personnes sacerdotales du culte éleusinien sur cet arbre de filiation, qui, par l'enchaînement des générations successives et par les quelques figures historiques qu'il renferme, nous permettra de fixer l'âge vraisemblable d'un assez grand nombre d'inscriptions.

Pour le commentaire proprement dit du texte épigraphique qui nous a donné l'occasion de produire ce tableau nous n'aurions plus rien à ajouter. Mais après avoir entrepris incidemment l'examen de la généalogie et de la succession des daduques de la race de Lycus, il nous semble utile de ne pas abandonner ce sujet sans l'approfondir encore, au moins pour la période entre 460 environ avant Jésus-Christ et 330 de notre ère qu'embrasse notre tableau.

Il ne comprend pas tous les Lycomides, ni même tous les daduques qui vécurent dans cette période de temps. Car les inscriptions nous révèlent l'existence de plusieurs autres individus de la même famille que nous ne pouvons pas, faute de données certaines, rattacher à l'arbre généalogique que nous avons dressé.

Ainsi l'inscription n° 488 du *Corpus* de M. Bœckh,

copiée par Chandler, Fourmont, Moustoxydis et Pouqueville, au village de Μενίδι, dans les ruines de l'antique Acharnæ, fait connaître trois personnages de la famille que nous étudions :

Xénoclès, ὁ πρεσβύτερος,
Xénoclès,
Fabius Xénoclès.

D'après la forme des caractères, le monument qui contient ces noms ne peut pas être antérieur à la fin du deuxième siècle après Jésus-Christ, et par conséquent Fabius Xénoclès semble être le même que le Φάβιος δαδοῦχος qui figure dans le décret en l'honneur de Septime-Sévère, n° 353 du recueil de M. Bœckh¹. Ces divers personnages devaient être des descendants du premier Xénoclès par son fils le daduque Sophocle II, lesquels étaient demeurés dans le dème natal de leurs ancêtres².

Les catalogues des *aïsites* du Prytanée qui se trouvent compris dans le même recueil sous les n° 190, 191, 192, 193 et 194, mentionnent sous l'empire de Marc Aurèle et de Lucius Vérus, dans les années qui suivirent l'an 166 de notre ère, un Πομπήϊος δαδοῦχος

1. Ce daduque Fabius est le même qui fit l'offrande à Cérés, *supra* n° 7. Son nom se lit encore sur un hermès découvert à Athènes auprès du temple de Jupiter Olympien, Ἐφημ. ἀρχ. n° 544. — 2. Bien que l'inscription qui fait connaître son *cognomen* de Xénoclès ait été trouvée à Acharnæ, le daduque Fabius est donné comme Marathonien dans le n° 353 du *Corpus*, mais ses parents étaient certainement Acharniens.

dont on ne peut retrouver la liaison avec aucune des branches mentionnées dans notre tableau de filiation.

Dans les n^{os} 436 et 437 du *Corpus* on rencontre le nom du daduque Tibérius Claudius qui, marié à une certaine Claudia Damocraté, eut une fille, Claudia Aristonicé. Ce Tibérius Claudius nous semblerait assez volontiers le même que le Tibérius Claudius Léonidès de notre tableau et par conséquent Claudia Aristonicé serait la sœur de Tibérius Claudius Ly-siadès I.

Enfin le n^o 314 parle d'un Aurélius Zosimus qui aurait eu deux fils, l'un daduque, dont le nom est perdu, l'autre simple particulier, appelé Aurélius Irenæus. La liaison de ces personnages avec ceux que contient notre arbre n'est pas connue, mais on peut fixer assez bien l'époque où ils ont vécu. L'inscription qui les nomme n'est pas postérieure à la première moitié du troisième siècle; par conséquent, le *gentilium* d'Aurélius n'ayant pu être adopté dans leur famille que sous le règne de Marc Aurèle, l'âge généalogique d'Aurélius Zosimus doit être placé vers l'an 205 et celui de ses fils vers 240¹.

1. Ajoutons aussi, mais uniquement pour mémoire, que M. Pittakys (*L'ancienne Athènes*, p. 95. Cf. Rhangabé, *Ant. hellén.* n^o 1255) prétend avoir vu autrefois, à l'est du temple de Thésée, le fragment d'un catalogue d'aisites de l'époque romaine où figurerait un ΚΑΛΛΙΑΣ ΔΑΔΟΥΧΟΣ. Mais le nom de Callias, dont on ne connaît pas un seul exemple chez les Lycomides, ne semble pas possible, et le monument qui est censé le contenir et qu'on n'a jamais retrouvé, est certainement une de ces inscriptions au moins suspectes que contient en si grand nombre le livre de *L'ancienne Athènes*.

La multiplicité des documents sur cette famille semble avoir quelque peu embarrassé et troublé les érudits éminents qui s'en sont occupés. Ainsi, bien que les auteurs anciens ne parlent jamais *des daduques* d'Éleusis mais *du daduque*, en employant le mot $\delta\alpha\delta\omicron\upsilon\chi\omicron\varsigma$ au singulier et toujours avec l'article, ὁ $\delta\alpha\delta\omicron\upsilon\chi\omicron\varsigma$, bien qu'on sache positivement que la daduchie était une fonction à vie¹, Sainte-Croix², M. Bœckh³ et Bossler⁴ ont cru devoir conclure des inscriptions qu'il y avait, au moins à l'époque romaine, plusieurs individus investis en même temps du titre de daduques, lesquels figuraient alternativement dans les cérémonies par un roulement régulier. Rien ne justifie cette supposition⁵ dont la première origine est fondée sur une erreur de Sainte-Croix, relativement à notre n° 29 où il voyait la mention de trois daduques contemporains au lieu d'une généalogie. Pausanias⁶ dit même formellement le contraire; car s'il avait pu exister simultanément

1. Cf. Meurs, *Eleusin.* cap. XII. M. Bœckh avait cru pouvoir conclure le contraire des mots $\delta\alpha\delta\omicron\upsilon\chi\eta\sigma\alpha\nu\tau\alpha\ \epsilon\upsilon\sigma\epsilon\delta\omega\varsigma$ appliqués au fils d'Aurelius Zosimus dans l'inscription n° 394 du *Corpus*, parce qu'il supposait que cette inscription avait été gravée du vivant du personnage à qui elle était dédiée. Mais rien ne le prouve, et l'aoriste $\delta\alpha\delta\omicron\upsilon\chi\eta\sigma\alpha\nu\tau\alpha$ doit montrer au contraire qu'elle fut faite après la mort du daduque. Rien d'impossible ni même d'étonnant à ce qu'un personnage arrivé à un âge suffisant pour pouvoir être élevé à la daduchie soit cependant mort avant son père qui lui dédia une statue. — 2. *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 226. — 3. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 443. — 4. *De gent. Attic. sacerdot.* p. 41. — 5. C'est ce qu'avait déjà reconnu Letronne, *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 283. — 6. I, 37, 1.

plusieurs personnages portant le titre de daduques, il ne remarquerait pas comme une circonstance fortuite (τύχη) sans autre exemple le fait qu'Acestium vit de son vivant son frère, son mari et son fils *succesivement*¹ investis de cette fonction. De même dans les catalogues des aïsites du Prytanée, lorsque nous en possédons plusieurs qui appartiennent à des années immédiatement consécutives comme les n^{os} 190-194 du *Corpus*, nous voyons le daduque rester le même sans qu'aucune alternance avec un autre se produisît.

Notre tableau généalogique présente, il est vrai, quelquefois deux daduques à la même génération. Mais ce n'est pas une raison pour croire qu'ils aient en même temps porté ce titre. L'âge généalogique d'un personnage n'est qu'une époque approximative qui sert à se guider dans la chronologie. C'est celle où l'on suppose que l'individu en question doit avoir atteint trente ou trente-cinq ans et complété ainsi la durée d'une génération. Mais tous les hommes nés vers la même époque ne meurent pas au même âge; l'un survit à l'autre, et deux ou même trois et plus peuvent se succéder dans une même charge dans l'espace de trente à trente-cinq ans qui s'étend de leur époque généalogique à l'époque suivante.

Ainsi nous savons par Pausanias que Thémistocle I^{er} succéda dans les fonctions de daduque à son beau-frère Sophocle II, bien que notre tableau les

1. Les expressions de Pausanias sont positives : Πρώτον μὲν..., ἐπὶ δὲ τούτῳ..., τελευτήσαντος δὲ καὶ τούτου....

mette sur le même rang ; de même le n° 185 du recueil de M. Bœckh enseigne qu'Ælius Praxagoras II n'était daduque que vers 150 de notre ère, sous l'archontat de son gendre Claudius Démocrate, tandis que son âge généalogique approximatif a été marqué à notre tableau vers l'an 120. Tibérius Claudius Sospis et Tibérius Claudius Lysiadès II, les deux autres daduques de la même génération l'avaient donc certainement précédé dans l'exercice de ce ministère.

Bien loin qu'on doive admettre l'existence simultanée de plusieurs daduques, il nous semble au contraire que les textes et les monuments dont nous avons extrait notre arbre de généalogie fournissent en même temps les moyens de reconstituer avec une certitude presque absolue, et sans pour ainsi dire y laisser de lacunes, la série des daduques d'Éléusis pendant quatre siècles. Suivant notre opinion cette série serait la suivante :

Vers 160 avant J. C. Léon.

125	—	Sophocle I ^{er} .
90	—	Xénoclès.
60	—	Sophocle II.
40	—	Thémistocle I ^{er} .
20	—	Théophraste.

Vers 15 après J. C. Thémistocle II.

50	—	Tibérius Claudius Léonidès.
85	—	Tibérius Claudius Lysiadès I ^{er} .
115	—	Tibérius Claudius Sospis.
140	—	Tibérius Claudius Lysiadès II.
150	—	Ælius Praxagoras.

Vers 168 après J. C. Pompéius.

190 — Claudius Philippus.

200 — Fabius Xénoclès.

Lacune.

240 — Le fils d'Aurélius Zosimus.

On voit que, de même que l'hiérophante parmi les Eumolpides, le daduque, pendant toute cette période, était choisi indifféremment, tantôt dans une branche des Lycomides, tantôt dans une autre, probablement par une élection. C'est pour cela qu'on remarquait comme une chose curieuse qu'Acestium avait eu, outre son frère, son mari et son fils, tous ses ancêtres daduques jusqu'à la quatrième génération. Jamais cette charge religieuse n'avait été aussi longtemps inféodée à une seule branche.

Dans le commentaire de l'inscription suivante nous examinerons ce qu'on sait des daduques postérieurs à l'époque où nous avons arrêté notre liste.

30.

[ΗΠΟΛΙΣ]

[ΔΙΡΑ]ΡΙΟΝΩΣ[Ι]

[ΠΑ]ΤΡΟΝΔΑΔΟΥ

ΧΟΝ

[ΔΑΜΟΤΕΛΟΥΣΚ]ΑΙΘΙΣΒΙΑΝΟΥ

[ΤΩΝΔΑΔΟΥΧΗΣΑ]ΝΤΩΝΕΓΓΟΝΟΝ

Sur une base de statue en marbre pentélique, dans une maison située au delà de la Route Royale de

Mégare et Thèbes, vers l'aqueduc romain. Cette inscription a déjà été publiée par Chandler¹, par M. Bœckh² et par M. Le Bas³. Une partie seulement du texte subsiste aujourd'hui; j'ai marqué entre crochets ce que l'on ne voit plus et que j'ai tiré des anciennes copies.

Grâce à ces suppléments il n'existe pas une lacune et on lit sans difficultés : Ἡ πόλις Αἰράριον Σωσίπατρον δαδοῦγον, Δαμοτέλους καὶ Θισβιανοῦ τῶν δαδουχησάντων ἔγγονον.

La Cité (honore) Ærarius Sosipater daduque, descendant des daduques Damotélès et Thisbianus.

Les caractères paléographiques désignent le milieu du quatrième siècle de l'ère chrétienne comme l'époque où fut gravée cette inscription. Elle est postérieure à celle de la statue élevée à l'historien Dexippe pour avoir repoussé l'invasion des Goths, maintenant conservée au Louvre⁴, et à l'építaphe de l'hierophante qui défendit Éleusis lors de la même invasion⁵. Elle est en même temps antérieure, mais de bien peu d'années, à la dédicace d'une statue du proconsul de Grèce et poète Rufius Festus Avienus, faite vers 360 ou 370 par le daduque Flavius Pompéius⁶. Aussi est-on presque sûr de ne pas se tromper en voyant dans Ærarius Sosipater le prédécesseur

1. *Inscr.* p. 77. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 403. — 3. *Voyage, Inscriptions*, part. I, n° 314. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 380. — 5. *Corp. inscr. græc.* n° 401. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 372

immédiat de Flavius Pompéius, séparé de lui par moins d'une génération.

L'inscription que nous étudions en ce moment et le n° 372 du *Corpus* de M. Bœckh fournissent donc le supplément suivant à la liste des daduques d'Éleusis dont nous avons tenté l'esquisse à l'occasion de notre numéro précédent.

Vers 290 après J. C.	Thisbianus.
307	— Nicagoras.
320	— Damotélès.
350	— Ærarius Sosipater.
365	— Flavius Pompéius.

Entre Thisbianus et Damotélès dont l'époque n'est que supposée d'après un simple calcul approximatif de générations, nous avons inscrit Nicagoras, fils de Minucianus, « daduque des très-saints mystères d'Éleusis, » qui visita les Syringes des Rois à Thèbes d'Égypte sous le règne de Constantin et y écrivit son nom en deux endroits différents¹. Ce Nicagoras était fils d'un célèbre rhéteur d'Athènes du temps de Gallien², son bisaïeul Mnésæus avait été aussi rhéteur³. Quant à son grand-père paternel, nommé comme lui Nicagoras, il avait rempli à Éleusis les fonctions d'hiérocéryx⁴. Nicagoras le daduque ne descendait donc pas en ligne masculine de la race

1. Letronne, *Inscr. gr. et lat. de l'Ég.* t. II, p. 277-286. *Corp. inscr. græc.* n° 4770. — 2. Suid. *ν° Μινουκιανός*. Un traité de Minucianus *Περὶ ἐπιχειρημάτων* est compris dans la collection des *Rhetores græci* de M. Walz, t. IX, p. 601-613. — 3. Suid. *ν° Νικαγόρας*. — 4. *Ibid.* Philostrat. *Vit. Sophist.* II, 27 et 33.

des Lycomides, mais de celle des Céryces. Probablement il se rattachait aux Lycomides par les femmes, et on doit conclure des faits relatifs à ce personnage qu'au quatrième siècle, les membres des grandes familles éleusiniennes n'étant plus que très-peu nombreux, on avait dû admettre pour leurs fonctions une succession féminine qui autrefois n'était pas reconnue.

Reste à combler la lacune entre le fils d'Aurélius Zosimus et Thisbianus; comme elle est en effet de cinquante ans environ, on ne saurait vraisemblablement supposer que ces deux personnages ont succédé l'un à l'autre sans intermédiaire.

Flavius Pompéius était-il encore daduque en 396 lorsque Alaric renversa les temples d'Éleusis et mit définitivement fin à la célébration des mystères¹? Nous manquons absolument de données sur ce point; mais cela ne nous paraît pas vraisemblable. En tout cas, on peut hardiment conjecturer que si ce personnage ne fut pas le dernier à remplir le ministère sacré confié aux Lycomides, il ne dut avoir qu'un seul successeur.

Ainsi, par les monuments et les textes des auteurs nous parvenons à rétablir la suite complète, à part trois lacunes, des individus investis de la daduchie éleusinienne depuis la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère jusqu'à l'extinction du culte

1. Eunap. *Vit. Maxim.* p. 33, ed. Boissonade.

mystique de Déméter près de 400 ans après Jésus-Christ.

C. — *Hiérocéryces*.

Le troisième rang dans le haut sacerdoce éleusien était occupé par le personnage appelé *hiérocéryx* ou « héraut sacré. » Son office dans les cérémonies d'Éleusis consistait à diriger la proclamation de la trêve sacrée pour les jours des mystères¹, à faire pendant la célébration de ceux-ci les appels et les exhortations nombreuses aux initiés, qu'il fallait guider dans tous leurs mouvements et dans tous leurs actes², à remplir dans les sacrifices des Éleusinies le rôle que les autres Céryces remplissaient dans les sacrifices ordinaires³. Dans le spectacle de la Παννυχίς il représentait Hermès⁴. Hors de la cité de Déméter il avait une part importante dans les rites de la fête des Anthestéries⁵.

On le choisissait dans une famille particulière, celle des Céryces, qui faisait remonter son origine à

1. Aristid., *Eleusin.*, p. 258. Cf. Lobeck, *Aglaopham.* t. I, p. 213, note 4. — 2. Ces fonctions sont indiquées par Athénée, XIV, p. 660. Sopater (*De distinct. quæst.*, p. 118, ed. Walz) signale particulièrement une proclamation de l'hiérocéryx recommandant aux mystes le silence, au début du spectacle de la Παννυχίς. — 3. Meurs. *Eleusin.* cap. xiv. Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 230. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1163. Voy. surtout la dissertation spéciale de Zeibich, *De Cerycibus mysticis*. — 4. Euseb. *Præp. Evang.*, III, 12. — 5. Demosth. *In Neacr.* p. 1371.

Céryx, fils d'Hermès¹, et dont les membres occupaient toutes les charges de hérauts attachées aux cultes religieux, ainsi que celle de héraut de l'Aréopage. C'était parmi cette race des Céryces, comme nous l'avons vu plus haut, qu'était élu l'un des quatre ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων, et notre n° 23 nous a même fait voir que la famille entière exerçait une surveillance sur la célébration des Éleusinies. Les Céryces étaient de plus associés aux Eumolpides pour la décision des cas suprêmes de jurisprudence sacrée²; enfin les auteurs nomment toujours la descendance de Céryx avec celle d'Eumolpe lorsqu'il s'agit des imprécations contre les violeurs des lois des mystères³.

Les plus connus des Céryces sont ceux de la parenté de Léogoras et de l'orateur Andocide⁴. Mais nous n'avons pas à nous en occuper ici. Nous avons parlé plus haut du lien qui unissait la famille des Callias, investis des fonctions de daduques, avec celle des hérauts sacrés. En dehors de ces deux familles on ne sait les noms que de bien peu de personnages de la race de Céryx.

Xénophon⁵ mentionne l'hiérocéryx Cléocrite, ὁ τῶν μυστῶν κῆρυξ μάλ' ἔμφωνος, dit-il, qui occupait sa charge sous les trente tyrans et qui arrêta les réactions san-

1. Voy. Bossler, *De gent. Attic. sacerdot.* p. 27-29. — 2. *Ibid.* p. 24 et 29. — 3. Corn. Nep. *Alcibiad.* 4. Maxim. Tyr. *Dissert.* XII, 6. Suid. v° Εὐμολπίδα. — 4. Voy. Bossler, *De gent. Attic. sacerdot.* p. 29-32. — 5. *Hellenic.* II, 4, 20.

glantes après la glorieuse victoire de Thrasybule. Un peu plus tard nous voyons Callidès en possession du même ministère et contestant devant le tribunal sacré à Callias III la légitimité de son fils¹. De là jusqu'aux temps romains existe une lacune complète dans les informations. Titus Coponius Maximus, archonte éponyme mentionné dans une inscription du temps d'Auguste², était fils d'un hiérocéryx. Vers 85 de notre ère, d'après les renseignements que nous avons extraits pour notre tableau généalogique des Lycomidès du n° 385 du *Corpus inscriptionum græcarum*, l'hiérocéryx s'appelait Numérius Nigrinus. Vers 150 il se nommait Hérennius³, et entre 166 et 176 Pinaris⁴, selon les catalogues des aïsites du Prytanée. L'hiérocéryx qui figure dans le décret en l'honneur de Septime-Sévère, n° 353 du *Corpus*, a nom Hérennius. Enfin Nicagoras, grand-père du daduque Nicagoras dont nous venons de parler dans le commentaire de notre n° 30, était hiérocéryx au temps de l'empereur Philippe, auquel il adressa une lettre sur une mission politique dont il avait été chargé, Πρισβευτικὸν πρὸς Φίλιππον τῶν Ῥωμαίων βασιλέα⁵. Philostrate⁶ le cite aussi comme son contemporain.

De toutes les inscriptions découvertes à Éleusis depuis l'époque où l'on a commencé à étudier les an-

1. Andocid. *De myster.* 127. — 2. *Archæologische Zeitung*, 1844, p. 247. Meier, *Vorwort zu Ross, Die Dæmonen von Attika*, p. vii. — 3. *Corp. inscr. græc.* nos 183 et 187. Le Μέμμιος ἱεροκήρυξ du n° 188 b est assez douteux. — 4. *Corp. inscr. græc.* nos 190-193. — 5. Suid. v° Νικαγόρας. — 6. *Vit. Sophist.* II, 33.

tiquités de la Grèce, une seule se rapporte à un hiérocéryx. C'est le grand piédestal vu et dessiné par Spohn¹, sur lequel était sculpté une procession mystique aux flambeaux, et au-dessus

ΟΞ
Ν ΝΙΓΡΕΙΝΟΣ
ΙΕΡΟΚΗΡΥΞ

Νουμέριος Νιγρεῖνος ἱεροκήρυξ, c'est-à-dire le nom du Numérius Nigrinus dont l'étude de la généalogie des Lycomides nous a révélé l'époque. Mais ce monument étant aujourd'hui détruit ne peut avoir de numéro dans notre recueil, et quand même nous l'y aurions compris, il eût dû être rangé, non pas ici, car il ne mentionne pas *l'honneur rendu à un ministre du culte*, mais plus haut, dans la catégorie des *monuments votifs sans indication de la divinité à qui ils étaient consacrés*.

Le plan que nous avons adopté exclut aussi deux inscriptions relatives à des membres de la famille des Céryces autres que des Hiérocéryces. L'une, copiée par Pouqueville² à Éleusis, fut enlevée de cette localité par Fauvel, dans la collection duquel Moustoxydis en prit une meilleure transcription qu'a publiée M. Bœckh³; elle a été détruite avec presque tous les autres monuments recueillis par notre célèbre consul

1. *Voyage*, t. II, p. 283. Wheler, *Travels*, p. 429. *Corp. inscr. græc.* n° 289. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 319.— 2. *Voyage*, t. IV, p. 120. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 397. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 307.

de France, dans les calamités et les ruines sans nombre qui ont fondu sur la ville d'Athènes pendant le cours de la guerre de l'indépendance hellénique. On y voyait la mention d'un certain Julius Apollodotus, ἄρξας τοῦ Κηρύκων γένους, dont le père Julius Theodotus, sophiste célèbre institué professeur de rhétorique à Athènes par Marc-Aurèle¹, avait été de plus stratège, Archonte-Roi et héraut de l'Aréopage. Comme Julius Theodotus avait épousé la fille du daduque Tiberius Claudius Lysiadès II, ces divers individus ont leur place dans notre arbre généalogique des Lycomides.

La seconde inscription que nous avons dû rejeter de notre recueil et qui autrement aurait pu trouver place en cet endroit, si elle n'avait pas plutôt été rangée parmi les offrandes à Cérès et à Proserpine, a été copiée à Éleusis par Spon², Wheler³ et Mélétiος⁴, d'après lesquels elle a été reproduite par d'autres auteurs⁵, mais n'a pas été revue depuis Mélétiος. C'était la dédicace d'une statue élevée par le Sénat sacré, ἰερά γερουσία, formé par la réunion des Céryces et des Eumolpides, à un certain Marcus Aurelius Lithophorus Proseductus, à qui Commode avait accordé le droit de cité romaine, et qui en outre avait été chef de la famille des Céryces et chef ou président du Sénat sacré.

1. Philostrate. *Vit. sophist.* II, 2.—2. *Voyage*, t. III, part. II, p. 141. — 3. *Travels*, p. 429. — 4. Γεωργ. p. 348. — 5. Van Dale, *Dissert.* p. 207, 399 et 405. Fabretti, *Inscr.* p. 439. Zeibich, *De ceryc. myst.* p. 70. Murator. t. II, p. DLXIX, 2. Corsini, *Fast. Attic.* t. II, p. 312. *Corp. inscr. græc.* n° 399. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 322.

On voit par ces deux inscriptions que les Céryces, outre qu'ils faisaient partie du Sénat ou conseil supérieur du culte éleusinien, se réunissaient aussi en un conseil particulier, délibérant probablement sur des matières religieuses, qui avait un chef, sans doute électif, lequel était différent de l'Hiérocéryx, le principal personnage cependant de la famille par son rang sacerdotal.

D. — *Épibomes.*

Tel était le titre que portait le quatrième en rang des ministres supérieurs d'Éleusis. L'expression complète en est \acute{o} $\epsilon\pi\epsilon\upsilon\delta\varsigma$ $\acute{\epsilon}\pi\iota$ $\tau\tilde{\omega}$ $\beta\omega\mu\tilde{\omega}$ ¹, puis par abréviation \acute{o} $\acute{\epsilon}\pi\iota$ $\tau\tilde{\omega}$ $\beta\omega\mu\tilde{\omega}$ ², et enfin, en un seul mot, \acute{o} $\acute{\epsilon}\pi\iota\beta\acute{\omega}\mu\iota\omicron\varsigma$ ³. Des membres du haut sacerdoce mystique c'est le plus rarement nommé par les auteurs et par les monuments, et on est réduit à des conjectures pour savoir quelles étaient ses fonctions⁴. Eusèbe⁵ dit seulement, d'après Porphyre, que, dans la représentation du drame solennel de l'initiation, il faisait le personnage de la Lune à côté du daduque qui faisait celui du Soleil. Quant à sa part dans les autres solennités de la célébration des mystères, il est pro-

1. *Corp. inscr. græc.* n^o 71. — 2. Philostrat. *Vit. sophist.* II, 41. *Corp. inscr. græc.* n^{os} 184, 192-194, 333. — 3. Euseb. *Præp. evang.* III, 12. — 4. Cf. Meurs. *Eleusin.* cap. xiv. Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 231. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1163. — 5. *Loc. cit.*

bable, d'après le titre de sa fonction, qu'elle consistait à prendre soin du service spécial de l'autel et peut-être à remplir le rôle de sacrificateur, bien qu'il ne faille pas avec Sainte-Croix comparer ἐπιθώμιος au substantif ἐπιθώμιον, *sacrifice*, et au verbe ἐπιθωμίζειν, *sacrifier*. En effet la forme complète ἱερεὺς ἐπὶ τῷ βωμῷ signifie « le prêtre chargé de l'autel, » avec la préposition ἐπὶ employée dans le sens d'addiction qui lui est très-fréquent. Dans un passage de Lysimaque cité par Josèphe¹ on trouve le mot ἐπιθωμίται pour désigner une catégorie de ministres religieux différents des prêtres, ἱερεῖς, et que les commentateurs regardent en général comme les victimes : Τούς τε ἱερεῖς καὶ ἐπιθωμίτας προσκαλεσάμενον.

Le ἱερεὺς ἐπὶ βωμῷ d'Eleusis est mentionné dans la trêve entre les Athéniens et les Lacédémoniens pour la célébration des mystères, n° 71 du *Corpus*; malheureusement la pierre étant brisée presque immédiatement après son nom, il est impossible de savoir pourquoi il en est question dans ce traité. Peut-être aurions-nous pu obtenir par ce monument quelques renseignements sur le ministère ainsi désigné.

Aucun monument jusqu'ici connu, soit d'Eleusis, soit d'Athènes, n'est consacré à honorer un épibomé. Parmi tous les écrivains de l'antiquité, Philostrate est le seul qui désigne individuellement un de ces prêtres par son nom. Aussi ne connaissons-nous absolu-

1. *Contr. Apion*. I, 34.

ment que les épibomes qui étaient en fonctions depuis le temps d'Hadrien jusqu'à celui de Septime-Sévère. Encore est-ce presque uniquement aux listes des aïsites du Prytanée que nous devons pour ainsi dire tous nos renseignements à cet égard.

Vers 150 ap. J. C. 166-176 et même un peu plus tard.	}	Memmius de Thoricus nommé dans les n ^{os} 184, 185, 187, 192, 193 et 194 du <i>Corpus</i> de M. Bœckh.
Vers 180 ou 190.		{ Sospis, cité par Philostrate (<i>Vit. sophist.</i> II, 11) comme élève du sophiste Chrestus de Byzance.
Vers 200.	{	Claudius de Méllité, qui figure au décret en l'honneur de Septime-Sévère, n ^o 353 du <i>Corpus</i> .

E. — *Hierophantides.*

31.

ΜΗΤΗΡΜΑΡΚΙΑΝΟΥΘΥΓΑΤΗΡΔΗΜΗΤΡΙΟΥΕΙΜΙ
 ΟΥΝΟΜΑΣΙΓΑΣΘΩΤΟΥΤΑΠΟΚΛΗΣΙΟΜΕΝΗ
 ΕΥΤΕΜΕΚΕΚΡΟΠΙΔΑΙΔΗΙΟΙΘΕΣΑΝΙΕΡΟΦΑΝΤΙΝ
 ΑΥΤΗΑΜΑΙΜΑΚΕΤΟΙΣΕΓΚΑΤΕΚΡΥΨΑΒΥΘΟΙΣ
 ΟΥΚΕΜΥΗΣΑΔΕΓΩΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΗΣΤΕΚΝΑΛΗΔΗΣ
 ΟΥΔΕΤΟΝΕΥΡΑΜΕΝΟΝΠΑΥΣΙΝΟΣΟΥΣΑΚΕΣΕΙ[Σ
 ΟΥΔΕΤΟΝΕΥΡΥΣΘΗΙΔΥΩΔΕΚΑΠΑΝΤΑΣΑΕΘΛΟ[ΥΣ
 ΕΞΑΝΥΣΑΝΤΑΜΟΓΩΙΚΑΡΤΕΡΟΝΗΡΑ[ΚΛΕΑ
 ΤΟΝΧΘΟΝΟΣΕΥΡΥΧΟΡΟΥΔΕΚΑΙΑΤΡΥΓΕΤ[ΗΣΜΕΔΕΟΝΤΑ
 ΤΟΝΚΑΙΑΠΕΙΡΕΣΙΩΝΚΟΙΡΑΝΟΝΗΜΕΡΙ[ΩΝ
 ΑΣΠΕΤΟΝΟΣΠΑΣΑΙΣΠΛΟΥΤΟΝΚΑΤΕΧΕΥΕΠΟΛΕΣΣΙΝ
 ΑΔΡΙΑΝΟΝΚΛΕΙΝΗΣΔΕΞΟΧΑΚΕΚΡΟΠΗΣ

Cette longue inscription est gravée sur une plaque

de marbre pentélique brisée en plusieurs morceaux, qui fut découverte dans l'année 1785 par le voyageur anglais Richard Worsley, près des ruines des Propylées. Schow¹ et Visconti² la publièrent bientôt après, d'après une copie de l'auteur de la découverte, copie qui contenait plusieurs fautes. L'année qui suivit le voyage de Richard Worsley, notre illustre érudit D'Ansse de Villoison, parcourant l'Orient à son tour, vit cette inscription demeurée encore à Éleusis, et en prit une meilleure copie que, revenu en France, il publia dans deux ouvrages différents³. Le fragment qui contenait la fin des lignes 6-10, aujourd'hui perdu, subsistait alors. Mais il avait déjà disparu, lorsque, bientôt après, le comte de Choiseul-Gouffier, passant en Grèce pour se rendre à Constantinople, enleva les débris de cette plaque, qui maintenant figure avec les autres marbres de la même collection au Musée du Louvre, où elle est placée dans l'embrasure d'une des fenêtres de la salle des Caryatides. Depuis son enlèvement l'inscription a été éditée par Dubois⁴, Jacobs⁵, Clarac⁶, M. Bœckh⁷ et M. Le Bas⁸.

La plaque sur laquelle elle est tracée devait être originairement encastrée dans une base de statue.

1. *Chart. papyr. Mus. Borg.* p. 77. — 2. *Mus. Pio-Clem.* t. IV, p. 43. — 3. *Proleg. Hom.* p. LV. *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XLVII, p. 330. — 4. *Cat. Choiseul*, n° 198. — 5. *Paralip. Anthol.* t. II, p. 785. *Anthol. Palat. Append.* n° 234. — 6. *Musée de sculpture*, t. II, pl. XXVII, n° 473. — 7. *Corp. inscr. græc.* n° 434. — 8. *Voyage, Inscriptions*, part. I, n° 354.

Douze vers hexamètres et pentamètres en six distiques composent le texte :

Μήτηρ Μαρκιανοῦ, θυγάτηρ Δημητρίου εἰμί·
 Οὔνομα σιγᾶσθω· τοῦτ', ἀποκληζομένη,
 Εὐτέ με Κεκροπίδαι Διοῖ θέσαν Ἱεροφάντιν,
 Αὐτὴ ἀμαιμακέτοις ἐγκατέκρυψα βυθοῖς.
 Οὐκ ἐμύησα δ' ἐγὼ Λακεδαιμονίης τέκνα Λήδης,
 Οὐδὲ τὸν εὐράμενον παυσινόσους ἀλέσεις,
 Οὐδὲ τὸν Εὐρυσθηῖ δώδεκα πάντας ἀέθλους
 Ἐξάνυσαντα μύγῳ καρτερόν Ἡρακλέα,
 Τὸν χθονὸς εὐρυχώρου δὲ καὶ ἀτρυγέτης μεδέοντα,
 Τὸν καὶ ἀπειρεσίῳν κοίρανον ἡμερίων,
 Ἄσπετον ὃς πάσαις πλοῦτον κατέχευε πόλεσσιν,
 Ἄδριανόν, κλεινῆς δ' ἔξοχα Κεκροπίης.

Je suis la mère de Marcien et la fille de Démétrius. Pour mon nom qu'il demeure dans le silence; ce nom, séparée du monde, depuis que les Cécropides m'ont créée hiérophantide de Déo, je l'ai caché moi-même comme dans un abîme inaccessible. Ce ne sont pas les enfants de la Lacédémonienne Léda à qui j'ai donné l'initiation, ce n'est pas non plus celui qui trouva les remèdes qui calment les maladies, ni le puissant Hercule qui par l'ordre d'Eurysthée accomplit ses douze travaux; c'est le maître de la vaste terre et de la mer, le souverain d'innombrables mortels, Hadrien, qui répand d'interminables richesses sur toutes les villes, et par-dessus toutes sur la célèbre cité de Cécrops.

On remarquera dans ces vers plusieurs expressions qui tiennent au style affecté d'une poésie de décadence.

V. 7. — Ἀτρυγέτη pour dire « la mer » par allusion à une épithète homérique, ἀτρύγετος πόντος¹.

V. 8. — Ἡμέριοι au lieu de βροτοὶ qui est le mot de la poésie de la bonne époque. Sophocle dit bien ἀμερίων ἀνθρώπων² en indiquant ainsi la brièveté de la vie humaine; mais pour trouver ἡμέριοι employé substantivement pour désigner les mortels, il faut descendre aux *Apotelesmata* de Manéthon³,

Ἀστέρες, ὡς καὶ φέγγος ἐπὶ χθονὸς ἡμερίοισιν
Φαίνειν.....

ou bien à une épigramme de Lollius Bassus, que contient l'*Anthologie Palatine*⁴ et qui commence ainsi :

Γαῖα Ταραντίνων ἔχε μείλιχος ἀνέρος ἐσθλοῦ
Τόνδε νέκυν. Ψεῦσται δαίμονες ἀμερίων.

Le vers 5 renferme de plus une grosse faute de prosodie; car τέχνα y est compté pour deux brèves, tandis que la première syllabe est longue. Le poète inconnu qui a composé cette inscription aurait dû se souvenir des mots νήπια τέχνα, qui terminent un si grand nombre de vers d'Homère.

Les six distiques que nous étudions formaient la

1. *Iliad.* O, v. 27. *Odys.* B, v. 370 et passim. — 2. *Ajax*, v. 398. — 3. II, 7. — 4. VII, 372.

dédicace d'une statue élevée à l'hiérophantide qui avait initié Hadrien aux mystères d'Eleusis. Dion Cassius¹, Spartien², Eusèbe et le Syncelle³ rapportent en effet cette fantaisie de l'empereur antiquaire pendant ses divers séjours à Athènes. Dans l'hiver de l'an 125 il reçut la première initiation⁴ et dix ans après, dans celui de 135, il fut admis à l'époptie⁵. C'est à la suite de ce dernier fait que fut élevée la statue dont nous possédons l'inscription; car l'hiérophantide qui est censée y parler, mentionne « les in- tarissables richesses qu'Hadrien versait sur Athènes avant toutes les autres villes. » Or ces richesses et ces bienfaits sont d'abord les constructions magnifiques de l'empereur à Athènes, telles que le temple de Jupiter Olympien, le Portique et le Gymnase qui ont retenu le nom d'Hadrien, le nouveau quartier d'Hadrianopolis⁶, dont la porte subsiste encore avec l'inscription où le fils adoptif de Trajan se compare à Thésée⁷, constructions qui furent achevées et dédiées en l'an 135; ce sont ensuite les distributions annuelles de blé et d'argent que le même souverain concéda aux Athéniens durant son séjour de 135,⁸ où il accepta le titre d'archonte. Il leur donna aussi, pendant le même séjour, le gouvernement de l'île de Céphalonie avec tous ses revenus.

1. LXIX, 11. — 2. *Vit. Hadrian.* 13. — 3. P. 278. — 4. Voy. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. II, p. 240. — 5. *Ibid.* p. 250. — 6. Voy. Leake, *Topography of Athens*, p. 203, 2^e édition. — 7. *Corp. inscr. græc.* n° 520. — 8. Dio Cass. LXIX, 16.

Je me suis occupé assez longuement de l'initiation d'Hadrien dans un travail sur une *Statue d'Antinoüs découverte à Éleusis*, qui a paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et j'y ai exposé les honteuses flatteries prodiguées alors à l'empereur par les descendants dégénérés des antiques Athéniens. La plus grande partie de ce travail sera reproduite dans la section de notre ouvrage consacrée aux monuments figurés, et nous y renverrons pour le moment le lecteur. Il suffit de remarquer que l'inscription que nous commentons est un éclatant exemple de ces flatteries. L'initiation d'Hadrien y est comparée, et même préférée, à celles des Dioscures, d'Esculape et d'Hercule, qu'Éleusis citait toujours parmi ses plus antiques titres de gloire.

C'est, disait-on, après leur expédition à la recherche d'Hélène enlevée par Thésée et après la prise d'Aphidna, que les Dioscures avaient demandé à se faire initier aux mystères d'Éleusis pour prouver leur bienveillance envers les Athéniens. On rapportait même que comme il fallait être citoyen d'Athènes pour être admis à l'initiation, ils s'étaient fait adopter par Aphidnus, le héros éponyme du dème d'Aphidna¹. D'après Xénophon² ce fut Triptolème qui leur servit d'hiérophante comme à Hercule, et un célèbre vase peint de la collection Pourtalès³, inspiré

1. Plutarqch. *Vit. Thes.* 33. Cf. Schol. ad Aristoph. *Plut.* v. 845. —
2. *Hellenic.* VI, 3, 6. — 3. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XVI.
Lenormant et de Witte, *Élite des monum. céramogr.* t. III, pl. LXIII A.

par la tradition même à laquelle sert d'écho le disciple de Socrate, nous montre Hercule, Castor et Pollux introduits par Hécate et Artémis, dont l'une remplit le rôle de daduque et l'autre celui d'hiérophantide, dans l'intérieur de l'Anactoron, où se tiennent Déméter et Coré, et où Triptolème assis semble expliquer aux héros initiés les doctrines des mystères.

L'initiation d'Hercule, outre le passage de Xénophon que nous avons rappelé, est mentionnée par d'autres auteurs. On disait que comme il ne pouvait pas, en tant qu'étranger, être admis à Éleusis, c'était pour lui que les petits mystères d'Agræ avaient été institués lorsqu'il avait voulu se purifier du meurtre des Centaures¹. Mais on ajoutait que, non content de cette initiation, il avait tenu à se faire recevoir aux Grands Mystères avant de descendre aux enfers, et qu'alors Pylus l'avait adopté comme Aphidnus avait adopté les Dioscures². Quant à Esculape, une des cérémonies qui faisaient partie de l'ensemble de la grande fête éleusinienne se rattachait, d'après l'opinion générale, à son initiation. C'était celle des *Épidauries*, que M. Preller³, suivi par M. Guigniaut⁴, a reportée avec toute raison au 19 de boédromion, la veille de la procession des mystes d'Athènes à

1. Diod. Sic. IV, 14. Schol. ad Aristoph. *Ran.* v. 501. Schol. ad Aristoph. *Plut.* v. 845. — 2. Pseudo-Plat. *Axiach.* p. 371. Diod. Sic. IV, 25. Plutarch. *Vit. Thes.* 33. — 3. *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft* de Darmstadt, 1835, n° 105. Article *Eleusinia* dans la *Real-Encyclopædie* de Pauly. — 4. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1186.

Éleusis, au lieu du 22 où les érudits la mettaient jusqu'alors. Dans ce jour on sacrifiait au dieu de la médecine¹, et on faisait une nouvelle purification générale pour ceux qui n'avaient pas pu prendre part aux rites expiatoires des journées précédentes, comme Esculape, lequel était arrivé trop tard pour ces rites, ὀψὲ μυστηρίων².

Examinons maintenant les données que fournit notre inscription sur le personnage à qui elle est dédiée et la nature de ses fonctions.

Déjà, dans le commentaire de notre n° 9, nous avons examiné une partie des questions qui se rapportent aux hiérophantides d'Éleusis : celle de leur hiéronymie et celle de savoir si elles pouvaient être mariées. Nous devons cependant remarquer que si l'inscription que nous examinons en ce moment, celle que nous avons donnée plus haut sous le n° 9, et celle qui est gravée sur l'hermès découvert en 1835 près du Gymnase de Ptolémée, mentionnent des enfants d'hiérophantides, il n'en résulte pas d'une manière absolument nécessaire que ces prêtresses ne menassent pas une vie de chasteté. Il pourrait se faire en effet qu'une femme mariée et ayant déjà des enfants ait été apte à être choisie comme hiérophantide, mais qu'une fois élevée à cette dignité elle ait été obligée de vivre loin de son mari. Et on doit dire que l'expression δ'ἀποκληζομένη mise dans la bouche de la pré-

1. Pausan. II, 26, 7. — 2. Philostrate. *Vit. Apollon.*, IV, 17.

tresse à qui était élevée la statue dont nous avons l'inscription sous les yeux, semble indiquer pour elle une séparation absolue d'avec le monde.

Quelles étaient au juste les fonctions de l'hiérophantide ? Quelles étaient les limites de ses attributions et leurs relations avec celles de l'hiérophante ? Voilà des questions sur lesquelles nous ne savons presque rien, d'autant plus que, pour ainsi dire, aucun écrivain de l'antiquité ne parle de cette catégorie du sacerdoce éleusinien.

L'hiérophantide n'était pas chargée d'initier les femmes tandis que l'hiérophante initiait les hommes. Elle prenait part avec lui à l'admission des mystes de l'un et de l'autre sexe. C'est là seulement ce que les vers de notre n° 31 permettent d'affirmer. Photius dit aussi : Ἱεροφάντιδες αἱ τὰ ἱερὰ φαίνουσαι τοῖς μουμένοις.

Nous savons également qu'elle avait un rôle important dans la représentation dramatique de la Πανωχίς de l'épopée. Saint Astérius nous apprend que lorsque à la fin du spectacle mystique on dressait, pour y représenter l'union de Proserpine et de Jupiter d'où devait naître Iacchus, le lit nuptial¹ auquel fait allusion la formule mystérieuse ὑπὸ τὸν παστὸν ὑπέδουον², l'hiérophante et l'hiérophantide, jouant le rôle des deux divinités, s'enfermaient seul à seule dans le *pastos* ou *thalamus*³. Dans le mémoire de mon père

1. Euseb. *Hist. eccles.* IV, 11. Cf. Tertullian. *Adv. Valentin.* p. 250 B, ed. Paris. — 2. Clem. Alex. *Protrept.* II, 15. Cf. Lobeck, *Aglaopham.* t. I, p. 24. — 3. Aster. *Encom. in SS. Mart. Bibl. patr. auct.* t. II, p. 193.

Sur les Spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis, on trouvera longuement exposés les détails et la signification de cette cérémonie, et nous y reviendrons pour ne pas nous étendre trop de temps sur une chose qui sort un peu de notre sujet.

Les hiérophantides étaient choisies dans une famille sacerdotale particulière, celle des Phillides¹, sur laquelle nous savons très-peu de choses. Les auteurs anciens ne disent pas à quelle origine mythologique elle se rattachait, mais Sainte-Croix² a ingénieusement conjecturé qu'elle devait descendre des filles de Céléus, lesquelles, dit Pausanias³, furent à Éleusis les premières prêtresses de Déméter. Il semble aussi pour le moins très-probable que, comme l'a pensé Bossler⁴, on comptait parmi les ancêtres héroïques de cette race l'Antiope aimée de Musée, dont Hermésianax⁵ dit :

Ἦτε πολυμνήστησιν Ἐλευσῖνος παρὰ πέζαν
 Εὐασμὸν κρυφίων ἐξεφόρει λογίων,
 Ῥάριον ὀργίων ἀνέμῳ διαποιπνύουσα
 Δημήτρα· γνωστὴ δ' ἔστι καὶ εἰν Ἄϊδη.

On voyait autrefois à Éleusis une seconde inscription en l'honneur d'une hiérophantide, laquelle était

1. Suid. v^o Φιλλεῖδαι. Phot. a. v. Etym. magn. v^o Φιαλεῖδαι au lieu duquel il faut lire Φιλλεῖδαι. — 2. *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 244. — 3. I, 38, 3. — 4. *De gent. Attic. sacerdot.* p. 27. — 5. *Eleg.* v. 17-20,

dite fille d'Amphius du dème des Philaïdes¹. Mais ce monument a disparu depuis le temps de Spon qui seul l'a copié.

Une autre inscription également perdue et à laquelle nous avons fait allusion dans le commentaire de notre n° 10, parlait d'une hiérophantide d'une espèce particulière, laquelle n'était pas hiéronyme, *Claudia Philoxena hiérophantide de la nouvelle déesse, qui avait fait argenter l'autel de la nouvelle déesse*². Cette nouvelle déesse, comme l'a fort bien vu D'Ansse de Villoison et comme nous l'avons nous-même démontré plus haut, est Sabine, la femme d'Hadrien; appelée *nouvelle Cérès* sur d'autres monuments. Dans le travail que nous avons cité tout à l'heure sur la *Statue d'Antinoüs découverte à Éleusis*, nous avons étudié cette institution bâtarde, parodie honteuse des anciens mystères que la flatterie des Athéniens et du sacerdoce d'Éleusis avait établis dans le sanctuaire de Déméter, et où Hadrien tenait le rang de Jupiter, Sabine celui de Cérès, la femme d'Ælius Cæsar celui de Proserpine, et enfin l'infâme Antinoüs celui d'Iacchus. Pour ce nouveau culte, du reste, on n'avait pas choisi l'hiérophantide dans le sang des Phillides, car *Claudia Philoxena* était une Lycomide,

1. Spon, *Voyage*, t. III, part. II, p. 124. *Corp. inscr. græc.* n° 432. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 353. — 2. Pococke, *Inscr. ant.* part. I, cap. v, sect. vi, p. 62. Chandler, *Inscr.* t. II, p. 78. Villoison, *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XLVII, p. 321. *Corp. inscr. græc.* n° 433. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 353.

filles de Tibérius Claudius Patro I, femme de Tibérius Claudius Patro II et mère du daduque Tibérius Claudius Lysiadès II, personnages que l'on retrouvera tous dans le tableau généalogique donné dans le commentaire de notre n° 29.

F. — *Daduques féminins.*

Un des caractères particuliers du sacerdoce éleusien était l'existence d'une hiérarchie féminine analogue et parallèle à la hiérarchie des prêtres choisis dans le sexe viril. C'était particulièrement pour les spectacles de la Παννυχίς mystique que ces prêtresses étaient nécessaires. En effet, dans ces spectacles, à côté des mannequins de taille colossale qui sortaient du plancher de l'*Anactoron*, des rôles importants étaient remplis par les ministres du culte costumés en divinités¹. Eusèbe², d'après Porphyre, nous fait connaître ceux de l'hiérophante, du daduque, de l'hiérocéryx et de l'épibome. Il ne parle pas des prêtresses, mais les monuments qui peuvent être rapportés aux représentations de la nuit de l'époptie suppléent à cette lacune.

Le fameux hermès de la duchesse de Chablais, dé-

1. Voy. le mémoire de mon père *Sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis* dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXIV, part. I, p. 343-445. Cf. Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. IV, p. 34-41. — 2. *Præp. Evang.* III, 12.

couvert à Tusculum et conservé au Vatican¹, fait voir autour du mannequin à trois faces qui représente un Dionysus ithyphallique analogue à l'Hermès des Pélasges, Proserpine et Iacchus, trois autres personnages divins de petite proportion qui devaient être tenus par des acteurs vivants, dont deux hommes et une femme, Apollon, Éros et Aphrodite. Une autre représentation qui se rattache encore plus certainement aux spectacles de la grande veillée mystique d'Éleusis est celle d'un marbre donné au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque impériale par M. le vicomte de Janzé. On y voit la triple Hécate avec l'apparence d'un hermès de style archaïque autour duquel Cérès tenant la charrue, Proserpine, Diane et un Satyre portant le *licnos* semblent exécuter une danse mystique². La triple déesse dépasse de tout le buste les figures des autres divinités; on reconnaît clairement qu'elle ne doit être qu'une gigantesque poupée, tandis que les quatre personnages qui dansent autour sont incontestablement vivants³. On peut encore citer deux groupes analogues, empruntés au même ordre de sujets, dont l'un a été découvert à Salamine par M. de Stackelberg⁴, et dont l'autre est conservé dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise⁵;

1. Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. XLI. *Id. Ueber Venusidole*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1845, pl. IV, nos 1-3. —

2. *Archæologische Zeitung*, 1857, pl. XCIX. — 3. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des inscr.* tom. cit. p. 357. — 4. Gerhard, *Venere Proserpina*, pl. I. — 5. Zanetti, *Statue di San Marco*, t. II, pl. VIII.

Gerhard, *Ueber Venusidole*, pl. V, n° 4.

tous deux représentent le colosse de la triple Hécate, dont l'apparition dans la *Pannychis* est attestée par Claudien¹, avec les trois déesses du groupe du Cabinet des Médailles, Déméter, Coré et Artémis, dansant autour, mais sans attributs cette fois et s'identifiant presque avec les Heures.

De ces trois groupes presque identiques il résulte que la hiérarchie sacerdotale d'Éleusis contenait au moins trois ministres de l'ordre supérieur (car ce que nous savons de l'hierophante, du daduque, de l'hierocéryx et de l'épibome, prouve que c'étaient les prêtres du degré le plus élevé qui tenaient un rôle dans le spectacle mystique) empruntés au sexe féminin, qui figuraient dans le drame de l'initiation. Nous connaissons l'hierophantide, il nous faut maintenant rechercher ses deux compagnes.

Or une inscription de Gortyne d'Arcadie² mentionne une femme qui avait été daduque et à qui la famille sacerdotale des Prosymnéens³, dont elle faisait probablement partie, avait élevé une statue :

ΑΠΑΤΡΑΤΩΝ ΠΡΟΣΥΜΝΑΙΩΝ
 ΝΙΚΟΜΑΧΗΝ ΑΡΙΣΤΟΘΕΜΙΤΟΣ
 ΔΑΔΟΥΧΗΣΑΣΑΝ

Ἡ πάτρα τῶν Προσυμναίων Νικομάχην Ἀριστοθέμιτος δαδουχίσασαν.

Le lieu où cette inscription a été trouvée et le rap-

1. *De rapt. Proserp.* I, v 15-16. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 1535.
 — 3. Cette famille devait tirer son origine de Prosymnus qui servit

port évident entre la famille des Prosymnéens et le culte de Déméter Prosymna à Lerne¹, rendent certain pour nous que c'est dans les mystères de Lerne que Nicomaché avait exercé la daduchie. Mais le peu que nous savons de ces mystères révèle une très-grande affinité avec ceux d'Éleusis; des deux côtés l'organisation du sacerdoce semble avoir été identique. Aussi, malgré le manque de témoignages antiques à ce sujet, nous n'hésitons pas plus que M. Guigniaut² à ranger parmi les hypothèses presque sûres celle de l'existence à Éleusis, comme à Lerne, d'une prêtresse *porte-flambeau* parallèle au daduque.

Lucien, du reste, dans un de ses dialogues³, fait une allusion évidente à cette prêtresse. Il représente un savetier nommé Micylle, qui entre avec le philosophe Cyniscus dans la barque de Charon.

MICYLLE. Dis-moi, car tu t'es fait initier aux mystères d'Éleusis (ἐτελέσθης γὰρ τὰ Ἐλευσίνια), ne trouves-tu pas que tout ce qui se passe en ce lieu y ressemble beaucoup?

CYNISCUS. Tu as raison; mais voici que vient vers nous une femme qui fait l'office de daduque (προσέρχεται δαδουχοῦσά τις). Son regard est menaçant et inspire l'effroi. C'est sans doute quelque Érinnye.

Tôt ou tard, nous en avons la conviction, les dé-

de guide à Bacchus pour descendre aux enfers. Clem. Alex. *Protrept.*, p. 29, ed. Potter. Arnob. *Adv. gent.* V, 28. Tzet. *ad Lycophr. Cassandr.* v. 212. Nonn. *Synagog. histor.* I, 37. Hygin. *Poet. astron.* II, 5. Favorin. v. Ἐνώρχης. Pausan. II, 37, 5. Cf. sur ce personnage Ch. Lenormant, *Ann. de l'Inst. arch.* t. XVII, 1845, p. 225-230.

1. Pausan. II, 37, 2. — 2. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1162. — 3. *Catapl.* 22.

couvertes épigraphiques faites à Athènes ou à Éleusis même viendront confirmer notre opinion. Pour le moment il y a là une lacune dans les données sur les ministres du culte éleusinien, et il est utile de la signaler.

G. — *Prêtresses éponymes.*

Nous avons déjà traité plus haut assez longuement de cette catégorie des ministres féminins du culte de Déméter Éleusine dans le commentaire de nos n^{os} 27 et 28. Il n'est donc pas besoin d'y revenir ici. Cependant on nous permettra de joindre encore une observation à ce que nous avons dit des prêtresses éponymes.

De même que l'hierophante avait auprès de lui l'hierophantide, le daduque la prêtresse tédifère, l'épibome ne devait-il pas lui aussi avoir un analogue féminin, qui serait la troisième prêtresse réclamée par les monuments? Dès lors ce troisième ministre supérieur choisi parmi les femmes, qui sur les hermès du Cabinet des Médailles, de M. de Stackelberg et de la Bibliothèque de Venise remplit le personnage d'Artémis, ne serait-il pas la prêtresse éponyme? Il faut remarquer en effet que le peu que nous savons de cette fonction ressemble beaucoup à celle de l'épibome. L'épibome est le seul des ministres supérieurs mâles d'Éleusis qui porte formellement le titre de

prêtre, ἱερεὺς, de même la prêtresse éponyme seule est appelée ἱερεῖα. L'épibome était avant tout un altaris-
tiste et un sacrificateur, et dans le récit de Démos-
thène¹ sur les impiétés commises par l'hiérophante
Archias dans la célébration de la fête des Haloa, le
rôle assigné à la prêtresse éponyme dans cette fête
est spécialement celui d'une sacrificatrice.

D'après notre opinion, la hiérarchie suprême du
sacerdoce éleusinien se serait donc présentée sous
cette double forme :

<i>Virile.</i>	<i>Féminine.</i>
—	—
Hiérophante.	Hiérophantide.
Daduke.	Daduke femme.
Hiérocéryx.	
Épibome.	Prêtresse éponyme.

L'hiérocéryx seul n'aurait pas eu d'analogue fémi-
nin. Mais cela ne doit pas surprendre, car ses fonc-
tions étaient de nature à n'être remplies que par un
homme.

Nous avons déjà signalé dans le commentaire de
notre n° 28 une inscription en l'honneur de la prê-
tresse éponyme Claudia Tatarium, copiée à Éleusis
par Fourmont et insérée sous le n° 439 dans le *Corpus*
de M. Bœckh. Mais cette inscription étant aujourd'hui
perdue ne peut figurer dans notre recueil, et nous
sommes obligé de laisser encore cette section à l'état

1. *In Neer.* p. 1383.

de lacune pour ce qui concerne la situation présente de l'épigraphie d'Éleusis.

H. — *Mystagogues.*

32.

ΜΥΣΤΩΝΗΓΗΤΗΡΑ
 ΠΟΛΥΖΗΛΟΝΠΑΤΡΟΣ
 ΕΣΘΛΟΥΞΕΙΝΑΓΟΡΟΥ
 ΜΗΤΡΟΣΘΕΡΜΙΠΠΙΔΟΣ
 ΕΝΖΑΘΕΘΙΣΙΝΕΙΣΕΘΕΑΙΝ
 ////////////////////////////////////ΦΡΩΝ

Bien que nous nous soyons imposé la règle de ne comprendre dans notre travail que les textes épigraphiques qui se voient encore à Éleusis ou dans des collections étrangères, nous nous sommes décidé à faire une exception pour celui-ci, après nous être assuré que sa disparition remontait seulement à une quarantaine d'années. La pierre qui le portait n'a point été brisée; c'était un bloc de marbre pentélique, le seul marbre inscrit qu'eussent fait découvrir les sondages exécutés aux Grands Propylées par les architectes de la société des Dilettanti. Quelque temps après les fouilles des érudits britanniques, il fut employé dans les fondements de la maison sur les ruines de laquelle a été bâtie celle qu'habite aujourd'hui le commandant en retraite Georges Lascas, et où se trouve le musée provisoire des objets découverts

dans nos travaux. Mais on avait commis l'imprudence de placer l'écriture en dehors, et d'après le rapport concordant des anciens du village, dans les premiers moments de désordre au début de la révolution grecque, avant qu'Éleusis ne fût tombée aux mains des insurgés, qui conservèrent cette position pendant toute la durée de la guerre, un Turc, pensant que ces caractères grecs devaient contenir quelque sortilège des *guiavours*, martela l'inscription. Τὸ τζάκις ὄλωσ δι' ὄλου αὐτὸς ὁ Τοῦρκος, me disait le commandant Lascas, témoin de tous les événements qui marquèrent le début de la révolte dans son village, et plus anciennement employé comme ouvrier aux fouilles des Anglais. Lorsqu'on regarde attentivement la face extérieure du bloc de marbre, bien qu'elle soit maintenant empoicrée de chaux, on y distingue clairement le martelage et on croit même y apercevoir la trace fugitive de quelques lettres.

Découverte, comme nous venons de le dire, dans les travaux des architectes de la société des Dilettanti, cette inscription fut alors copiée par M. Cockerell, l'éminent auteur du *Supplément aux antiquités inédites de l'Ionie*, lequel faisait partie de la commission anglaise. C'est sa copie qui a été reproduite par Walpole¹, M. Welcker², M. Bæckh³ et M. Le Bas⁴.

Le texte est en vers; il se compose de trois hexa-

1. *Travels*, p. 573, n° 37. — 2. *Sylloge epigrammatum græcorum*, part. II, p. 23 (1^{re} éd.); p. 200, n° 163 (2^e éd.). — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 391. — 4. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 307.

mètres, dont les deux premiers sont complets et dont le troisième a été restitué avec certitude par M. Welcker, d'après les nécessités combinées de la phrase et de la quantité :

Μυστῶν ἡγητῆρα Πολύζηλον, πατρός ἐσθλοῦ
 Ξειναγόρου, μητρός θ' Ἑρμιππίδος, ἐν ζαθέοισιν
 Εἶσε Θεαῖν [δαπέδοισιν ἐὸν γενετῆρα Νεό]φρων.

Néophron a placé dans les divines campagnes des Grandes Déesses (la statue de) son père Polyzélus, introducteur des initiés, qui avait pour père le noble Xénagoras et pour mère Hermippide.

Il n'est pas besoin de nous arrêter longuement sur les personnages mentionnés dans cette inscription. Polyzélus vivait vers l'an 260 de Jésus-Christ; il était fils de Xénagoras II et arrière-petit-fils de Claudius Démocrate, l'archonte rival d'Hérode Atticus. Il appartenait donc à la race des Lycomides, et on le retrouvera, avec son fils Néophron et avec tous ses ancêtres, dans le tableau généalogique que nous avons dressé au commentaire de notre n° 29.

Le titre donné à Polyzélus est plus intéressant et mérite toute notre attention. Μυστῶν ἡγητῆρ, comme l'ont déjà remarqué MM. Welcker et Böeckh, n'est qu'une manière poétique et allongée d'exprimer ce qui se disait habituellement en un seul mot μυσταγωγός. Mais quel est le sens de ce mot ?

Meursius et Sainte-Croix confondaient le *mystagogue* et l'*hiérophante* ou *prophète*, et croyaient que

ces diverses appellations désignaient un seul et même personnage. C'est à M. Lobeck¹ que l'on doit d'avoir distingué *μυσταγωγός* d'*ιεροφάντης*, et il l'a fait avec sa profonde et si sûre érudition, mais malheureusement en même temps avec sa critique dissolvante et négative, qui cherche à contester les faits les plus certains, à prouver qu'aucune doctrine n'était enseignée dans les mystères, et qui irait même, si elle le pouvait, à entreprendre de démontrer que les mystères n'ont jamais existé.

Il y a pourtant autre chose à tirer que des résultats négatifs des passages rassemblés sur les mystagogues par M. Lobeck, et c'est ce que nous allons essayer de faire à la suite d'Ottfried Müller² et de M. Guigniaut³, lesquels nous paraissent avoir indiqué la véritable voie pour la recherche des attributions de cette catégorie de ministres du culte.

L'enseignement religieux dans les mystères était donné par les figures que l'on faisait apparaître aux yeux des mystes et par les paroles sacramentelles, *ρήσεις*, *verba concepta*, qui accompagnaient ces apparitions⁴. Mais c'était toujours sous une forme concise et obscure, et pour y comprendre quelque chose il fallait que le candidat à l'initiation, outre ce qui lui avait été appris dans les petits mystères d'Agræ, eût

1. *Aglaopham.* t. I, p. 29-31. — 2. Article *Eleusinien* dans l'*Allgemeine Encyclopædie* de Halle, sect. 1, t. XXXIII, p. 283. — 3. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1170. — 4. Cf. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des Inscr.* t. XXIV, part. I, p. 394-375.

reçu d'avance les premières bases d'une instruction sur la doctrine mystique, de la part de quelqu'un qui eût lui-même déjà participé à l'époptie¹. La nécessité de cet enseignement préparatoire ressort clairement du récit que fait Tite Live de la mort de ces deux jeunes Acarnaniens, qui s'étaient glissés en fraude, parmi la foule des mystes à l'intérieur de l'Eleusinium pendant la *Pannychis*, et que leur impiété fit condamner et exécuter. *Acarmanes duo juvenes per initiorum dies non initiati templum Cereris imprudentes religionis cum cetera turba ingressi sunt. Facile eos sermo prodidit absurde quædam percunctantes, deductique ad antistites templi, quum palam esset per errorem ingressos, tanquam ob nefandum scelus interfecti sunt*².

On voit dans ce passage quel genre d'étonnement les représentations de la nuit des initiations causaient à ceux qui n'y étaient pas préparés. Quant à l'expression *non initiati* qu'emploie Tite Live, elle ne peut pas s'appliquer à l'initiation elle-même, puisque la foule de ceux qui venaient à l'Anactoron aurait été alors dans le même cas que les jeunes Acarnaniens; on n'était pas initié au moment où l'on entrait dans l'Anactoron, mais seulement lorsqu'on en sortait, et il fallait avoir assisté à la première partie des spectacles de la *Pannychis* sacrée pour se dire *myste*, à la totalité pour se dire *épopte*. Les mots dont se sert Tite Live

1. Cf. Ch. Lenormant, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXIV, part. I, p. 376. — 2. Tit. Liv. XXXI, 14.

désignent donc certainement l'enseignement préparatoire dont nous parlons. Car cet enseignement constituait une véritable initiation première; aussi le verbe *μυεῖν* est-il quelquefois employé par les écrivains de la bonne époque en parlant de la préparation aux mystères. C'est dans ce sens qu'Andocide dit : *Τρία μὲν ἐπιπέδημῶν οὐκ ἀσεβεῖν αὐτοῖς ἐδόκουν μῶν μὲν τὸν ἀδελφόν, ἔτι δὲ ἄλλους ξένους ἑμαυτοῦ, καὶ εἰσιῶν εἰς τὸ Ἑλευσίνιον*¹.

Comme nous l'avons déjà dit et comme le simple bon sens l'indique, celui qui donnait cette première instruction devait être lui-même un initié. Voilà pourquoi Hésychius dit : *Μύστης ὁ εἰσηγητής*; Suidas : *Μύστης ὁ τὰ μυστήρια διδάσκων*, et Zonaras : *Μύστης ὁ τῶν μυστηρίων ἐξηγητής*. Voilà pourquoi l'auteur d'une épigramme de l'*Anthologie*, comparant l'obscurité des écrits d'Héraclite à celle de la doctrine des mystères, s'exprime en ces termes :

Ὅρφη καὶ σκότος ἐστὶν ἀλάμπητον · ἦν δὲ σε μύστης
Εἰσαγάγη, φανεροῦ λαμπρότερ' ἡελίου².

Mais en même temps, puisque cet enseignement était considéré comme une sorte d'initiation, celui qui le recevait était appelé lui-même *μύστης*, et celui qui le donnait, conduisant le myste à la science, et de plus, comme il semble résulter de plusieurs témoignages, le présentant à l'initiation, *εἰς μυστήρια ἄγων*³, était appelé *μυσταγωγός* ou « conducteur du myste. »

1. Andocid. *De myster.* 132. — 2. *Anthol. græc.* t. III, p. 259, epigr. 517. — 3. Demosthen. *Contr. Mid.* p. 565. Aristipp. *Ep. Socrat.* XXVII. Cf. Sopater, *De distinct. quest.* p. 123, ed. Walz. Plu-

Plutarque¹, en racontant le meurtre de Dion par Callippe l'Athénien, qui avait été son condisciple et qui l'avait présenté aux mystères d'Éleusis², emploie les mots : ἔσφαττε τὸν μύστην αὐτῆς (Κόρης) ὁ μυσταγωγός. La même opposition du myste et du mystagogue se retrouve dans les écrivains de la décadence, qui recherchaient tant les expressions archaïques de l'ancienne religion pour les appliquer à la philosophie. Ainsi nous lisons dans Moschopoulos³ : Μύστης ὁ μαθητῆς, μυσταγωγός ὁ διδάσκαλος, et dans Himérius⁴ : Ἄγαθοὶ μυσταγωγοὶ μύσταις ἀνδράσιν, ὅσοι τελετῆς ἐμπείρως ἔχουσι.

Tout initié pouvait remplir envers un autre individu non encore initié cet office de mystagogue. Platon⁵ range cela parmi les services les plus ordinaires de l'hospitalité : Οὐκ ἐκ φιλοσοφίας γεγονότε φίλω ἀλλ' ἐκ τῆς περιτρεχούσης ἐταιρείας ταύτης τῆς τῶν πλείστων φίλων, ἣν ἐκ τοῦ ξενίζειν τε καὶ μυεῖν καὶ ἐποπτεύειν πραγματοποιούνται. C'est pourquoi le rhéteur Aristide, s'adressant aux Athéniens, leur dit avec ironie : Τῇ τῶν Ἐλευσινίων τελετῇ τοῖς εἰσαφικνουμένοις ἐξηγηταὶ τῶν ἱερῶν καὶ μυσταγωγοὶ κέκλησθε διὰ παντός⁶. Mais de grandes irrégularités résultaient de cet usage. Des citoyens se faisaient suivre dans la nuit de l'initiation par leur

tarque (*Vit. Alcibiad.* 34) rapporte que lorsque Alcibiade, à son retour de l'exil, eut conduit sous escorte militaire la procession des mystes à Éleusis, la voix publique dans Athènes déclara que ç'avait été là une véritable mystagogie.

1. *Vit. Dion.* 56. — 2. *Plat. Epist.* VII, p. 333. *Plutarch. Vit. Dion.* 34. — 3. *Sched.* p. 140. — 4. *Orat.* XV, p. 674. — 5. *Epist.* VII, p. 333. — 6. *Panathen.* p. 182.

esclave, lequel dès lors pouvait se dire initié¹. Nous savons aussi que Lysias, qui n'était pas citoyen, mais *isotèle*, avait fait admettre sa maîtresse aux mystères², et que Midias d'Anagyrus, contre lequel plaïda Démosthène, avait de même servi de mystagogue à une courtisane³.

Pour éviter ces scandales, c'étaient, autant que possible, des membres des familles sacerdotales éléusiennes qui se chargeaient de la mystagogie pour le plus grand nombre des candidats à l'initiation. Andocide, qui était du sang des Céryces, se vante dans le passage que nous avons cité plus haut d'avoir rempli cet office auprès d'un grand nombre d'étrangers, et cinq siècles plus tard Marc Aurèle écrit à Hérode Atticus, qui se rattachait à la même famille : *Ἡὺξάμην μυσθῆναι· εἶη δὲ σοῦ μυσταγωγούντος*⁴. Il semblerait même, d'après l'inscription que nous étudions en ce moment, que lorsque les progrès du christianisme eurent fait ressentir au sacerdoce éléusinien le besoin de régénérer l'institution des mystères en l'épurant dans la pratique, et en lui donnant à la fois plus de solennité et plus de sévérité, l'office du mystagogue, pour éviter toutes les irrégularités qui se présentaient autrefois, ait été élevé à la hauteur d'une fonction religieuse légalement constituée.

1. *Corp. inscr. græc.* n° 71. Theophil. *ad Schol. ad Dion. Gramm.* p. 724. Cf. Otfried Müller, article *Eleusinien* dans l'*Allgemeine Encyclopædie* de Halle, sect. I, t. XXXIII, p. 283. — 2. Demosth. *In Newr.* p. 1352. — 3. Demosth. *Contr. Mid.* p. 565. — 4. *Ap. Philostrate. Vit. Sophist.* II, 12.

L'enchaînement de tous ces faits est tellement clair et tellement certain, qu'il ne nous semble pas que les conclusions qui en découlent puissent être contestées par personne. Après cela, que le mot *μυσταγωγός*, dans une acception secondaire et métaphorique, ait été employé, comme le remarque M. Lobeck, pour désigner ce que nous appelons maintenant un *cicerone*; que Strabon¹ et Lucien² se soient servis du verbe *μυσταγωγεῖν* pour rendre l'idée de gens qui conduisent les autres voir les curiosités d'un pays; que Cicéron ait écrit : *Hi qui hospites ad ea quæ visenda sunt ducere solent et unumquodque ostendere; quos illi mystagogos vocant*³; toutes ces choses n'ont rien que de très-naturel, et il en est arrivé de même au mot *μυστήριον*, mais en bonne logique il est impossible de s'en servir pour démontrer que le mot de *mystagogue* n'a jamais eu un sens spécial et bien déterminé, désignant une nature d'action religieuse.

I. — *Iacchagogues*.

L'*iacchagogue* est mentionné par Pollux⁴ parmi les ministres attachés aux mystères, et une inscription tirée de la chapelle de la *Παναγία Σπηλιώτισσα* au-dessus du théâtre de Bacchus, qui existe maintenant au Musée Britannique⁵, mais qui devait originellement provenir du temple de Déméter Chloé, parle d'un

1. XVII, p. 812. — 2. *Contempl.* 1. — 3. *Verr.* IV, 59. — 4. I, 1, 35. — 5. *Corp. inscr. græc.* n° 481.

certain Dionysius de Marathon *ιερατεύοντος ιακχαγωγού*. Comme l'a judicieusement supposé Sainte-Croix¹, ce ministre était probablement chargé de conduire la procession des mystes d'Athènes à Éleusis le 20 de boédromion, procession où les initiés et les candidats à l'initiation accompagnaient la statue d'Iacchus, ce qui s'appelait *τὸν Ἰακχὸν ἐξάγειν*². L'iacchagogie était donc une fonction sacerdotale importante.

Dans les inscriptions jusqu'ici connues d'Athènes ou d'Éleusis, aucune n'est consacrée à honorer un prêtre investi de cette fonction. C'est une lacune que des découvertes ultérieures viendront peut-être combler. En tout cas nous avons cru convenable de mentionner ici l'iacchagogue, afin de rendre plus complet le tableau que nous offrons au lecteur des différents ministres composant le sacerdoce d'Éleusis.

K. — *Initiés de l'autel.*

33.

ΠΑΙΔΑΞΕΙΝΑΓΟΡΑΚΑΙΠΡΑΞΑ
 ΓΟΡΑΣΕΣΟΡΑΣΜΕΤΟΝΜΥΞ
 ΤΗΝΔΗΟΥΣΞΕΙΝΑΓΟΡΑΝ
 ΟΝΟΜΑ

Cette inscription se voit à Salamine dans la cour du monastère de la Παναγία Φανερωμένη, sur le même

1. *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 237. — 2. Plutarch. *Vit. Phocion*. 28; *Vit. Camill*. 19; *Vit. Alcibiad*. 34. Schol. ad Aristophan. *Ran.* v. 326. Hesych. v° Ἰακχόν.

piédestal dont une autre face porte notre n° 6, antérieur d'environ deux siècles et demi. Elle a été publiée par M. Bœckh¹, par M. Welcker² et par M. Le Bas³, d'après la copie de Fourmont, avec $\Xi\text{ENAGOPA}$ pour $\Xi\text{EINAGOPA}$ dans la première ligne. Puis M. Le Bas l'a redonnée une seconde fois dans une autre partie de son ouvrage⁴, d'après le monument original, et cette fois d'une manière tout à fait exacte.

Le personnage dont elle accompagnait la statue est Xénagoras II, père du Polyzélus dont nous avons parlé dans le commentaire du n° 32. Praxagora, mère de ce personnage, était du sang des Lycornides; mais son père était probablement un Eumolpide, car en suivant sa descendance jusqu'à la quatrième génération, nous y rencontrons un hiérophante, fonction inféodée à la race d'Eumolpe. Le texte que nous avons sous les yeux est en vers comme celui qui se rapportait à Polyzélus; il paraît que dans cette famille on affectionnait les inscriptions métriques. Ici nous trouvons un hexamètre et un pentamètre adressés au passant qui lit la dédicace de la statue, et mis dans la bouche de l'individu à qui elle était élevée :

Παῖδα Ξειναγόρα καὶ Πραξαγόρας ἑσσοῦός με,
Τὸν μύστην Δηοῦς, Ξειναγόραν ὄνομα.

(*Passant*) *tu me vois; je suis le fils de Xénago-*

1. *Corp. inscr. græc.* n° 390. — 2. *Sylog. epigr. græc.* p. 200, n° 152 (2^e éd.). — 3. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 327. — 4. *Ibid.* part. IV, *Salamine*, n° 1633.

ras et de Praxagora, l'initié de Déo, nommé Xénagoras.

Après l'étude que nous avons faite de la généalogie des Lycomides dans le commentaire de notre n° 29, étude où se sont trouvés compris tous les personnages nommés dans cette inscription, nous n'avons plus à remarquer ici que le titre d'*initié de Cérés*, *μύστης Δηοῦς*, donné à Xénagoras II. Comme l'inscription se rapporte évidemment à un enfant et que ce titre désigne clairement une sorte particulière d'initiation, M. Bœckh a pensé, avec son bonheur et sa sagacité habituels, qu'il devait être l'équivalent de celui de *ἀφ' ἱστίας μυσθεις*, « initié de l'autel. » Ce point nous semble incontestable et par conséquent nous sommes amené à examiner ce qu'étaient les *initiés de l'autel*.

Ils sont fréquemment nommés dans les inscriptions. Déjà nos n° 8 et 9 nous ont montré des dédicaces de statues élevées à des individus de cette classe que la formule plus spécialement religieuse *Δήμητρι καὶ Κόρη ἀνέθηκεν* nous a fait ranger parmi les *Offrandes et monuments votifs*. Les trois inscriptions que nous commenterons après celle-ci mentionnent également des initiés de l'autel. Voilà pour ce qui subsiste encore de l'épigraphie éleusinienne; ajoutons-y les inscriptions perdues, c'est-à-dire les n° 393 et 406 du *Corpus* de M. Bœckh, qui se voyaient autrefois à Éleusis. Comptons également le n° 443 du même recueil, et les n° 330, 331, 332 et 361 de la première

partie des inscriptions comprises dans le *Voyage en Grèce* de M. Le Bas, lesquels ont été découverts à Athènes, et nous obtenons en tout un ensemble de treize textes épigraphiques se rapportant tous aux *μυθηθέντες ἀφ' ἐστίας*.

De nombreux auteurs parlent aussi de ces personnages. On en trouve la mention chez Porphyre, Himérius, Thémistius, et chez presque tous les anciens lexicographes.

Malgré cette abondance de renseignements, il est peu de sujets sur lesquels les érudits aient plus varié d'opinions et présenté plus de conjectures fausses et confuses. Cuper¹, Spanheim², Van Dale³, Wernsdorf⁴, Creuzer⁵, Sainte-Croix⁶ ont successivement traité des *initiés de l'autel*, sans parvenir à aucun résultat satisfaisant. Il était réservé à la critique à la fois sage, pénétrante et hardie de l'illustre M. Boeckh de dissiper tous les nuages qui masquaient la solution de ce problème⁷.

L'*initié de l'autel* était un enfant; tous les auteurs qui en parlent le disent; dans l'inscription même que nous étudions il est appelé *παῖς*, et ceci est confirmé par cette circonstance que ce sont constamment les parents qui dédient les statues de leurs rejetons

1. *Apoth. Hom.* p. 297. — 2. *De nummo Smyrnmorum, scilicet de Festa et prytanibus Græcorum diatriba*, dans Seguin, *Select. num. ant.* p. 346 sqq. (2^e éd.), et dans Grævius, *Thes. Ant. rom.* t. V, p. 668 sqq. — 3. *Dissert. antiq.* p. 398 sqq. — 4. *Ad Himer.* p. 778 sqq. — 5. *Symbolik*, t. IV, p. 527 (1^{re} éd.); p. 491 (2^e éd.). — 6. *Recherches sur les mystères*, t. I, p. 275 sqq. — 7. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 445.

élevés à cette dignité. Dans le n° 406 du *Corpus* de M. Bœckh, les autorités de la cité sont associées aux parents dans la dédicace, mais ceux-ci y figurent encore. La seule à laquelle ils ne prennent pas de part est celle que nous avons donnée plus haut sous notre n° 8; mais évidemment la jeune fille dont il est question dans cette inscription était orpheline, puisqu'elle est représentée comme ayant un tuteur, ἐπίτροπος, qui sert d'épimélète pour l'érection de la statue; en l'absence des parents c'est l'État qui fait la dédicace.

Mais à quelle époque de l'enfance choisissait-on le μνηθεὶς ἀφ' ἐστίας? Ce n'était pas dans la période que l'on appelait πρώτη ηλικία¹, car dans l'inscription n° 406 du *Corpus*, laquelle a été copiée par Fourmont à Éleusis, après le protocole officiel de la dédicace d'une statue à Athénæus dit Épaphrodite, initié de l'autel, on lit ces deux vers :

Παῖς μὲν ἐὼν ὄνομ' ἔσχεν Ἀθηναῖος, αὐξόμενον δὲ
Ἰνόμασαν τοκέες δῖον Ἀθηνόφιλον.

Ainsi l'époque où cet Athénæus reçut la sorte d'initiation particulière dont nous allons rechercher la nature est opposée à celle où il était παῖς, c'est-à-dire à sa première enfance, et lorsqu'on érigea en son honneur la statue qui devait immortaliser le souvenir de la faveur dont il avait été l'objet en cette occasion,

1. Cf. *Corp. inscr. græc.* n° 232.

il était déjà considéré comme ayant avancé en âge, αὐξόμενον.

L'âge de l'initié de l'autel devait donc être celui de ce que l'on appelait παῖδες δευτέρας ἡλικίας ou παῖδες ἀμφιθαλεῖς, c'est-à-dire celui qui précédait immédiatement l'époque où l'on était inscrit parmi les ἴφηβοι ou adolescents.

A cette condition d'âge s'en joignaient d'autres de naissance. Il fallait être d'un sang pur athénien; ἀφ' ἐστίας μνούμενος Ἀθηναῖος ἦν, dit Suidas, et Harpocraton cite à cette occasion une phrase d'Isée : Ὁ ἀφ' ἐστίας μνούμενος Ἀθηναῖος ἦν πάντοτε. De plus, pour prétendre à cette dignité il ne suffisait pas d'être issu de citoyens, il était nécessaire d'appartenir aux familles les plus distinguées de la république, ἐκ προκρίτων Ἀθηναίων¹, c'est à-dire probablement aux races de noblesse sacerdotale que l'on désignait par le nom commun d'Eupatrides; et en effet l'initié de l'autel dont il sera question dans notre n° 35 descendait des Eumolpides, des Lycomides et des Buzygides, celle de notre n° 9 était fille d'une hiérophantide, le μνηθεὶς ἀφ' ἐστίας nommé dans le n° 393 du recueil de M. Böeckh appartenait certainement soit à la race des Eumolpides, soit à celle des Lycomides, et celui que mentionne la dédicace placée sous nos yeux était à la fois du sang d'Eumolpe et de celui de Lycus.

Les conditions requises pour être admis au nombre

1. *Lex. rhet.*, p. 204.

des initiés de l'autel nous sont maintenant bien connues. Mais en quoi les personnages ainsi appelés différaient-ils des autres enfants initiés, car tout citoyen d'Athènes pouvait faire admettre son fils aux mystères dès l'enfance¹? Le *Lexicon rhetoricum* se charge de répondre à cette question : ἄφ' ἐστίας μνηθῆναι ὁ ἐκ τῶν προκοίτων Ἀθηναίων κλήρω λαχὼν δημοσία μνηθείς. Ainsi tandis que les autres enfants étaient présentés à l'initiation par leurs parents, l'initié de l'autel, choisi par la voix du sort parmi les jeunes rejetons des familles d'Eupatrides qui avaient atteint l'âge voulu, était présenté officiellement par l'État, et à l'époque où un droit fut imposé pour la réception des mystes² c'étaient les finances de la république qui pour lui se chargeaient de tous les frais.

S'il y avait, du reste, des catégories spéciales de familles sur lesquelles devait porter le tirage au sort pour le choix de l'initié de l'autel à chaque célébration des mystères, le sexe était indifférent. De même que l'on admettait également les hommes et les femmes à la participation aux mystères, l'enfant que l'État y présentait pouvait être indifféremment un jeune garçon ou une jeune fille. Sous ce rapport le témoignage des inscriptions est formel. Ainsi le texte métrique qui donne lieu pour nous à cette étude, les

1. Apollodor. *ap.* Donat. *ad Terent. Phorm.* act. I, scen. 1, v. 15. Himer. *Orat.* XXII, 7; XXXIII, 3. Un magnifique vase de Vulci, qui de la collection Durand a passé dans celle de M. le duc de Blacas, représente l'initiation d'un enfant; de Witte, *Catalogue Durand*, n° 430. — 2. Pausan. V, 17. Schol. *ad Apollon.* Rhod. IV, v. 704.

n^o 393 et 406 du *Corpus inscriptionum græcarum*, et les n^o 330, 331 et 332 des inscriptions de l'Attique dans le voyage de M. Le Bas sont dédiés en l'honneur de *μυθέντες ἀφ' ἐστίας* du sexe masculin, tandis que les n^o 8, 9, 34, 35 et 36 de notre travail, 443 de M. Bœckh et 361 de M. Le Bas mentionnent des jeunes filles *μυθεῖσαι ἀφ' ἐστίας*.

Choisis de la manière que nous venons d'indiquer, les initiés de l'autel se distinguaient de la masse des autres initiés, et étaient considérés comme de véritables ministres sacerdotaux. Aussi le rhéteur Himérius appelle-t-il le *ἀφ' ἐστίας μούμενος*, *ἰερός παῖς* ou « enfant sacré », et trouvons-nous dans les auteurs et dans les inscriptions le titre apocopé *ὁ ἀφ' ἐστίας*² ou *ἡ ἀφ' ἐστίας*³, que M. Bœckh définit de la manière suivante : *Formula ea adhibita, quæ officii sive muneris vim habet*. Dans la cérémonie de l'initiation l'enfant qui portait ce titre était comme le représentant de la masse des autres mystes. Il se tenait près de l'autel, *ἐστία*, comme l'indique son nom et comme Thémistius le confirme par une allusion formelle deux fois répétée⁴, tandis que les autres initiés demeuraient à quelque distance. Enfin Porphyre expose clairement sa mission en disant qu'il faisait, d'après les prescriptions exactes des rites, toutes les cérémonies propitiatoires destinées à apaiser le courroux des dieux,

1. *Orat.* XXIII, 7 et 18. — 2. *Himer. Orat.* XXIII, 8. *Porphyr. De abst. ab esu animal* IV, 5. — 3. *Voy.* nos nos 34 et 35. — 4. *Orat.* XIII, p. 163 et p. 167.

au lieu et place de tous ses compagnons d'initiation :

Ὅπερ γὰρ ἐν τοῖς μυστηρίοις ὁ ἀφ' ἐστίας λεγόμενος παῖς ἀντὶ πάντων τῶν μνουμένων ἀπομειλίσσεται τὸ θεῖον, ἀκριβῶς δρῶν τὰ προστεταγμένα, τοῦτο κατὰ τὰ ἔθνη καὶ τὰς πόλεις οἱ ἱερεῖς δύνανται ἀντὶ πάντων θύοντες¹.

54.

ΚΑΤΑΤΟΕΠΕ
ΡΩΤΗΜΑΤΩΝΣΕ
ΜΝΟΤΑΤΩΝΑ
ΡΕΟΠΑΓΕΙΤΩΝ
ΤΗΝΑΦΕΣΤΙΑΣ
ΑΥΡΜΑΓΝΑΝ
ΤΗΝΚΑΙΕΡΜΙΟ
ΝΗΝΟΙΓΟΝΕΙΣ
ΑΥΡΕΠΑΦΡΟ
ΔΕΙΤΟΣΑΣΚΛΗ
ΑΔ ΟΥΠΙΤΘΕΥΣ
ΚΑΙΑΥΡΜΑΓΝΑΩ
ΕΚΠΙΤΘΕΩΝ

Gravée sur une plaque de marbre pentélique découverte par Richard Worsley avec celle qui porte l'inscription de l'hierophantide qui avait initié Hadrien (supra n° 31). Elle fut enlevée d'Éleusis par Fauvel, et donnée par lui au comte de Choiseul-Gouffier², de la collection duquel elle a passé dans les

1. *De abst. ab esu animal.* IV, 5. — 2. Dubois, *Cat. Choiseul*, n.° 207.

galeries du Musée du Louvre. D'Ansse de Villoison¹, Visconti², Clarac³, M. Bœckh⁴ et M. Le Bas⁵ l'ont déjà successivement publiée.

Le texte est simple et très-clair :

Κατὰ τὸ ἐπερώτημα τῶν σεμνοτάτων Ἀρεοπαγιτῶν τὴν ἀφ' ἐστίας Αὐρ(ηλίαν) Μάγναν, τὴν καὶ Ἑρμιόνην, οἱ γονεῖς Αὐρ(ήλιος) Ἐπαφροδίτου Ἀσκληπιάδου, Πιτθεύς, καὶ Αὐρ(ηλία) Μάγνα ἐκ Πιτθέων.

D'après la consultation des très-vénérables membres de l'Aréopage (la statue de) Aurélia Magna, surnommée Hermioné, initiée de l'autel, (est élevée par) ses parents Aurélius Epaphroditus, fils d'Asclépiade, Pitthéen, et Aurélia Magna, du dème des Pitthéens.

Nous avons ici un des exemples allégués dans le commentaire de l'inscription précédente, où le titre de ἀφ' ἐστίας μυηθεῖσα est réduit aux simples mots ἀφ' ἐστίας.

Autrement nous n'avons guère à remarquer dans ce texte que la mention du dème des Pitthéens.

Ce dème, dont les habitants sont appelés tantôt Πιθεῖς et tantôt comme ici Πιτθεῖς, est assez souvent mentionné dans les auteurs et dans les inscriptions ;

1. *Mém. de l'Acad. des Inscr.* t. XLVII, p. 332. — 2. *Monumenti gabini*, p. 138. — 3. *Musée de sculpture*, t. II, pl. XLVIII, n° 437. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 445. — 5. *Voyage, Inscriptions, part. I*, n° 358.

mais on ignore en quel lieu il doit être exactement fixé. Une indication précieuse est cependant fournie à ce sujet par la tribu à laquelle il appartenait. C'était la Cécropide¹, et tous les dèmes de cette tribu, Athmonum, Æxoné, Halæ Æxonides, Dædalidæ, Trinémia, Xypète, excepté Phlya, appartenaient aux environs immédiats d'Athènes, à la région que l'on appelait quelquefois Cécropia². De plus, le nom du village est écrit Πίθος par Étienne de Byzance, Harpocraton et Photius, et Étienne tire ce nom de πίθος, sorte de grand vase à mettre le vin ou l'huile³. Or tous les noms de dèmes qui, comme celui-ci, semblent faire allusion à une antique industrie pélasgique, dont la localité ainsi désignée aurait été le siège, sont, ainsi que l'a déjà remarqué M. Harriot⁴, concentrés dans la partie septentrionale de la plaine d'Athènes. C'est donc, pensons-nous, de ce côté que Pithos ou Pitthos devra désormais être cherché.

La distinction entre la manière d'exprimer le lieu de naissance de l'homme, Πιθηεύς, et celui de la femme, ἐκ Πιθηέων, est également bonne à noter. Les démotiques en εὺς n'avaient pas de féminin, mais on remplaçait ce mode par la forme ἐκ —έων. Ainsi on disait Λαμπτρέυς et ἐκ Λαμπτρέων, Μελιτεύς et ἐκ Μελιτέων, etc.⁵.

1. *Corp. inscr. græc.* n° 172. Steph. Byz. v° Πίθος. Harpocrat. et Phot. v° Πιθεῖς. — 2. Voy. Leake, *Demi of Attica*, p. 36 et 37 (2^e éd.). — 3. Panofka, *Noms des vases grecs*, p. 5. — 4. *Topographie des dèmes*, p. 41 et 242. — 5. Voy. Bœckh, *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 506, a. n. 692.

Cette inscription, du reste, est évidemment presque contemporaine de celle que nous avons auparavant commentée, car Xénagoras II compléta son âge généalogique vers 225 de l'ère chrétienne et dut être initié de l'autel vers 202, tandis qu'ici Aurélius Euphroditus ne pouvant être né que sous le règne de Marc-Aurèle, l'initiation de sa fille Aurélia Magna tombe certainement entre les années 198 et 217.

35.

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ
 ΗΑΠΟΔΑΔΟΥΧΩΝ
 ΚΑΙΓΕΝΟΥΣΑΠΟΠΕ
 ΡΙΚΛΕΟΥΣΚΑΙΚΟΝΟΝΩ
 ΝΟΣΚΑΤΑΔΕΜΑΚΕΔΟ
 ΝΕΣΑΠΟΑΛΕΞΑΝ
 ΔΡΟΥΟΝΟΡΑΤΙΑΝΗ
 ΠΟΛΥΧΑΡΜΙΣΤΗΝ
 ΑΦΕΣΤΙΑΣΙΟΥΝΙΑΝ
 ΘΕΜΙΣΤΟΚΛΕΙΑΝ
 ΤΗΝΟΥΓΑΤΕΡΑ

Cette inscription est gravée sur un fragment de piédestal en marbre pentélique, employé dans le mur d'une des maisons qui couvrent la terrasse du péribole intérieur de l'Anactoron. Copiée de la manière la plus inexacte par Pouqueville¹, elle

1. *Voyage*, t. IV, p. 119.

a été reproduite d'après lui par M. Bœckh¹; mais depuis, M. Le Bas² en a déjà donné la véritable leçon.

Bien qu'elle soit tracée avec une grande incorrection, qu'on y trouve KONONΩNOC pour KONΩNOC et ΜΑΚΕΔΟΝΕC pour ΜΑΚΕΔΟΝΑC, elle se lit pourtant d'une manière facile et certaine :

Ἀγαθῇ Τύχῃ.

Ἡ ἀπὸ δαδούχων καὶ γένους ἀπὸ Περικλέους καὶ Κόνωνος, κατὰ δὲ Μακεδόνας ἀπὸ Ἀλεξάνδρου, Ὑνωρατιανῆ Πολύχαρμις τὴν ἀφ' ἐστίας Ἰουνίαν Θεμιστόκλειαν τὴν θυγατέρα.

A la Fortune propice!

Honoratiana Polycharmis, descendante de daduques, issue des races de Périclès et de Conon, et du côté des Macédoniens de celle d'Alexandre (dédie la statue de) l'initiée de l'autel Junia Thémistocléa, sa fille.

La femme qui a élevé ce monument à sa fille avait dans ses veines le sang des plus grandes familles sacerdotales de l'Attique; celui des Lycomides, ἀπὸ δαδούχων, celui des Buzygides qu'avait illustré Périclès³, ἀπὸ Περικλέους, enfin celui des Eumolpides, ἀπὸ Κόνωνος, car nous avons indiqué plus haut, dans le commentaire de notre n° 28, par quels ingénieux rapprochements M. Bœckh avait établi que Conon et Timothée devaient appartenir à la descendance d'Eu-

1. *Corp. inscr. græc.* n° 448. — 2. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 350. — 3. Cf. Bossler, *De gent. Attic. sacerdot.* p. 10-14.

molpe. Elle prétendait aussi se rattacher à Alexandrion, probablement par quelques-unes des innombrables bâtardes du conquérant de l'Asie. Mais le nom Thémistoclée porté par sa fille et propre aux Lycornides prouve que c'était de ce côté qu'elle faisait remonter sa filiation directe et masculine. La généalogie des descendants de l'orateur Lycurgue donnée par l'auteur des *Vies des dix orateurs* suffit pour montrer combien les alliances étaient fréquentes entre les diverses races de la noblesse religieuse athénienne. On y voit les Étéobutades s'allier successivement aux Eumolpides et aux Lycomides.

Nous rencontrons ici pour la première fois l'invocation Ἀγαθή Τύχη, toujours assez rare dans les monuments de l'Attique, mais si habituelle sur ceux d'autres parties du monde hellénique. Mon père¹, Franz² et M. Le Bas³ en ont expliqué la véritable signification. Comme l'a remarqué Franz, placée en tête d'une dédicace honorifique, elle est un indice incontestable des temps romains. Au reste, pour l'inscription que nous examinons en ce moment, les grossières incorrections que nous avons relevées et la forme des lettres ne permettent pas de supposer qu'elle ait été gravée avant la fin du troisième siècle.

1. *Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette*, p. 28. — 2. *Elementa epigraphicæ Græcæ*, p. 318. — 3. *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.* t. II, p. 493.

36.

ΗΒΟΥΛΗ

Dans une couronne.

ΚΑΝΗΦΟ
ΡΗΣΑΣΑΝ
ΙΣΙΔΙ

ΗΒΟΥΛΗ

Dans une couronne.

ΑΦΕΣΤΙΑΣ
ΜΥΗΘΕΙΣΑΝ

Ἡ Βουλὴ κανηφορήσασαν Ἴσιδι.

Ἡ Βουλὴ ἀφ' ἐστίας μυθεῖσαν.

Le Sénat (couronne) la canéphore d'Isis.

Le Sénat (couronne) l'initiée de l'autel.

Cette inscription se voit sur un fragment de marbre gris de l'Hymette, encastré dans le mur d'une maison à moitié ruinée sur le chemin qui descend des terrasses du Grand Temple de Cérès vers la mer. Elle est inédite.

La forme des lettres appartient encore à l'époque de l'autonomie hellénique et aux siècles macédo-niens. Nous l'aurions donc placée avant les trois précédentes si elle n'avait pas joint un second titre sacerdotal à celui d'initiée de l'autel; circonstance qui nous a décidé à la rejeter à la fin de la présente section.

Le titre joint ici à celui de ἀφ' ἐστίας μυθεῖσα, et auquel nous avons fait allusion dans le commentaire de notre n° 6, est celui de *canéphore d'Isis*. On le

retrouve dans une inscription d'Athènes, découverte auprès de l'église surnommée Μεγάλο Μοναστήρι :

ΔΙC
ΝΙΩΝΚΑΝΗΦ
ΣΑΡΑΠΙΔΟΣΚΑΙ
ΕΙΣΙΔΟΣΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΕΠΙΠΑΜΦΙΛΟΥ ΙΕ
ΑΤΕΥΟΝΤΟΣ ΤΟΥ
ΑΝΤΙΓΕΝΟΥΣ ΜΕ
ΑΙΤ

.....νίων κανηφ[όρον] Σαράπιδος καὶ Εἰσιδος ἀνέθηκεν, ἐπὶ Παμφίλου ἰε[ρ]ατεύοντος τοῦ Ἀντιγένους, Μελιτ[έως]¹.

Mais cette inscription, d'après la forme de ses lettres, est de l'époque romaine, tandis que la nôtre, d'après la même raison, appartient à une date plus haute.

Au reste, Pausanias² nous apprend que c'est sous l'influence de Ptolémée Soter que les Athéniens reçurent le culte de Sérapis et des autres divinités égyptio-grecques qui lui faisaient cortège. Ce dieu, d'après le périégète, avait un temple dans la cité de Minerve, et ce temple devait être situé non loin de l'endroit où est maintenant le Μεγάλο Μοναστήρι, car, outre l'inscription que nous venons de

1. Ross, *Demen*, n° 127. Pittakys, Ἐφημ. ἀρχ. n° 831. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1097. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 105. — 2. I, 18, 4.

citer, on en a trouvé au même endroit une autre ainsi conçue :

ΟΣΙΡΙΑΙΘΕΩΙ
ΑΝ

Ὅσιριδι Θεῶ ἀν[έθηκεν¹.

Dans une autre partie de la ville où est l'ancienne mosquée dite Κολοῦμνα, M. Pittakys² signale comme ayant existé autrefois une dédicace ΟΣΙΡΙΑΙΚΑΙΘΕΟΙΣ ΑΙΓΥΠΤΙΟΙΣ, mais on sait que les renseignements du livre de l'*Ancienne Athènes* ne peuvent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Le même érudit donne comme ayant été jadis trouvée auprès de l'horloge d'Andronicus Cyrrhestes une inscription dont sa copie, inconcevablement corrompue, semble cacher à la première ligne les mots ΙΣΙΑΔΙΚΑΙΟΣΙΡΕΙ sous la combinaison de lettres absolument barbare : ΙΣΙΑΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ³.

Il n'est pas besoin, du reste, de recourir au témoignage douteux de ces derniers monuments pour faire voir l'extension qu'avait prise dans Athènes le culte des Dieux égyptiens. Le fragment de calendrier religieux publié sous le n° 523 dans le grand recueil de M. Böckh, mentionne au 13 de boédromion toute une cérémonie en l'honneur d'Osiris et de Nephthys, le sacrifice d'un coq, des offrandes de fruits, de grains

1. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 503. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1096. — 2. *L'Ancienne Athènes*, p. 160. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1098. — 3. *L'Ancienne Athènes*, p. 128. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1095.

de blé et d'orge que l'on doit répandre à terre, enfin des libations d'eau mêlée de miel : Βοηδρομιῶνος γι'. Νέφθυϊ καὶ Ὀσίριδ[ι] ἀλεκτρούνα, καρπώσεις, σπείρων πυρ[οῦς] καὶ κριθᾶς, σπένδων μελίκρατον. Hézychius¹ parle aussi d'une fête d'Ammon qui se célébrait dans la ville de Minerve. Enfin si nous interrogeons les catalogues des noms propres de citoyens d'Athènes, nous y verrions les appellations d'Ἰσίδωρος et d'Ἄμμωνιος apparaître en grand nombre dès le troisième siècle avant notre ère.

L. — *Ministres inférieurs du temple.*

Le sacerdoce éleusinien était loin de se borner aux ministres de l'ordre supérieur dont nous venons d'établir les fonctions. Tous les témoignages antiques nous montrent au contraire le sanctuaire des Grandes Déeses comme desservi par une véritable légion de prêtres, ἱερεῖς, et de prêtresses, ἱέρειαι, dirigés par l'hiérophante et l'hiérophantide. Mais en même temps les renseignements nous manquent presque entièrement sur l'organisation des rangs inférieurs de ce sacerdoce.

Pour les prêtres de second ordre, la trêve conclue entre les Athéniens et les Lacédémoniens, pendant la

1. V^o Ἄμμων.

guerre du Péloponnèse, pour permettre la célébration des Éleusinies¹, en mentionnait deux avec l'épibome. Malheureusement leurs titres sont fort mutilés et, de plus, l'inscription étant brisée immédiatement après leurs noms, il nous est impossible de savoir à quel titre ils figuraient dans cet acte international. Voici, du reste, le texte même de la partie d'inscription où ces prêtres sont mentionnés :

ΟΝΕΠΙΤΟΙΒΟΜΟΙΙΕΡΕΑΚΑΙ
 ΟΝΘΕΟΙΝΚΑΙΤΟΝΙΕΡΕΑΤΟ
 ΑΝΒΑΝΕΝΕΚΑΣΤΟΝΤΟΤΟ
 ΑΣΤΟΝ

Τ]ὸν ἐπὶ τῷ βωμῷ ἱερέα καὶ [τὸν τ]ὸν Θεοῖν καὶ τὸν ἱερέα τὸ[ν λ]αμβάνειν ἕκαστον τοῦτο [ἐκ]αστον.....

M. Bœckh restitue le titre du second prêtre mentionné dans ce passage en τὸν ἱερέα τὸν Θεοῖν; mais, malgré toute l'autorité de ce grand épigraphiste, nous ne saurions partager son avis. Le titre de *prêtre des Déeses* est trop vague et trop général pour avoir jamais servi de qualification distinctive à un membre déterminé de la hiérarchie religieuse d'Éleusis; tous pouvaient également bien le porter. Il nous semble donc nécessaire de supposer l'existence d'un mot autre que ἱερέα, mot pour la restitution duquel nous sommes malheureusement privés de données.

1. Corp. inscr. græc. n° 71.

Une classe de prêtres éleusiens, dont aucun monument jusqu'ici ne fait mention, est celle des *Hydranes*. Hésychius seul les nomme en ces termes : Ὑδρανὸς ὁ ἀγνιστῆς τῶν Ἐλευσινίων. Le nom indique des fonctionnaires sacrés chargés de faire les aspersions purificatoires. C'est probablement dans la journée du 16 boédromion, désignée par l'appellation significative de ἀλαδε μύσται, « à la mer les mystes¹, » que l'hydrane ou les hydranes remplissaient leur ministère. En effet ce jour-là était entièrement rempli par des rites de purification accomplis au bord de la mer pour se préparer à la cérémonie des mystères.

Pollux, dans son chapitre Περὶ μυστηρίων τελούντων καὶ τελουμένων, énumère aussi un grand nombre de ministres inférieurs du culte mystique, lesquels ne sont connus que par la mention qu'il en fait et dont la plupart devaient figurer dans la portion publique et panégyrique de la célébration des Éleusines, σπονδοφόροι, παναγεῖς, πυρφόροι. Les spondophores peuvent avoir été aussi bien chargés des libations que de proclamer la trêve sacrée des jours des mystères, μυστηριώτιδες σπονδαί; leur nom a également l'un ou l'autre sens. Cependant la seconde signification semble avoir été plutôt consacrée comme titre religieux. Ainsi quand Pindare dit σπονδοφόροι Ζηνὸς Ἀλείοι², son scoliaste explique ces mots de la façon suivante : Οἱ

1. Polyæn. *Stratagem.* III, 11, 2. Hesych. a. v. — 2. *Isthm.* II, v. 23.

κέρυκες οἱ τὰς ὥρας καὶ καιρὸν τοῦ Ὀλυμπιακοῦ ἀγῶνος ἐκέρυσσον. C'est également le même mot qui est le plus fréquemment employé comme synonyme du latin *Fecialis* par les auteurs de l'époque romaine¹. De plus on doit remarquer que dans son énumération des fonctions du sacerdoce mystique, Pollux nomme les σπονδοφόροι immédiatement après les κέρυκες; enfin, ce qui achève de décider la question, Eschine parle de ces ministres à l'occasion de la trêve éleusinienne : Τοῖς σπονδοφόροις τοῖς τὰς μυστηριώτιδας σπονδὰς ἐπαγγέλλουσι μόνοι τῶν Ἑλλήνων Φωκεῖς οὐκ ἐπέεισαντο². D'après ce dernier passage nous considérons, contre l'opinion de Sainte-Croix, les *spondophores* comme une sorte de hérauts sacrés, comme des membres de la famille des Céryces, à qui était confiée, sous la direction de l'hiérocéryx, la mission de proclamer partout la trêve établie pour le temps où duraient les fêtes des mystères.

Les *panages* appartenaient à l'un et l'autre sexe. Photius³ et le Grand Étymologique⁴ parlent d'un certain Théodore qui avait écrit sur la famille des Céryces et qui était παναγής. En même temps nous lisons dans Suidas Παναγεῖς γυναῖκες, dans Hésychius Παναγεῖς⁵, Ἀθήνησιν ἰέρειαι, dans le grammairien Arcadius Πανάγη ἢ ἀγνή ἰέρεια⁶. Le nom de ces ministres

1. Dionys. Halicarn. I, 21. Plutarch. *Quæst. Rom.* p. 279 B. Cf. Henr. Steph. *Thesaur.* t. VII, p. 614. — 2. *De fals. leg.* p. 43. — 3. *Lexic.* v^o Ἡμεροκαλλές. — 4. V^o Ἡμεροκαλλές. — 5. Les manuscrits et les éditions portent avec une faute évidente παναιεῖς. — 6. P. 103, 8.

signifie les « tout saints » ou « tout purs. » Mais on ne nous dit pas quel était leur rôle. Peut-être correspondent-ils aux *ιεροὶ* et *ιεραὶ* dont parle longuement le règlement des mystères d'Andania en Messénie¹, si étroitement apparentés avec ceux d'Éleusis². Ces *ιεροὶ* et *ιεραὶ* formaient une classe spéciale de fonctionnaires du culte mystique, dont le nombre assez considérable était cependant limité³, qui se choisissaient dans une catégorie spéciale des initiés⁴, et qui prêtaient un serment solennel⁵. L'inscription d'Andania les distingue soigneusement des initiés, *τελούμενοι*, et même les montre supérieurs aux *πρωτομύσται*⁶, qui semblent correspondre aux *μυθθέντες ἀφ' ἐστίας* d'Éleusis. Ils exercent une sorte de surveillance sur le bon ordre de la cérémonie⁷, bien qu'ils soient différents des dix *ἐπιτελοῦντες τὰ μυστήρια*, analogues aux *ἐπιμηληταὶ τῶν μυστηρίων* d'Éleusis. Ils sont chargés de la garde de la cassette mystérieuse et des autres objets relatifs aux cérémonies⁸. Un costume spécial les distingue des autres initiés⁹. Ils examinent les victimes que l'on présente pour être immolées dans les cérémonies des mystères¹⁰. Ils prennent part au banquet sacré fait avec les chairs des victimes¹¹. Enfin dans la procession solennelle ils marchent immédiatement après les prêtres¹². Ces fonctions des *ιεροὶ* et *ιεραὶ*

1. Sauppe, *Die Mysterieninschrift aus Andania*, Göttingue, 1860, 4^e. — 2. Pausan. IV, 1, 4 et 5; 2, 4; 33, 5. — 3. Inscription d'Andania, l. 5-6. — 4. L. 132. — 5. § 1 de l'inscription. — 6. L. 13. — 7. L. 2. — 8. § 2 de l'inscription. — 9. § 3 et 4. — 10. § 11. — 11. § 18. — 12. § 6.

d'Adnania sont certainement plus étendues que n'étaient celles des παναγεῖς d'Éleusis, et cela est naturel, car dans des mystères qui avaient pendant de longs siècles été interrompus, il ne pouvait pas exister une hiérarchie religieuse aussi compliquée, des familles sacerdotales aussi fortement constituées et se partageant les diverses parties du ministère sacré entre autant de mains qu'à Éleusis. Mais malgré cela le rapport des deux classes de personnages nous semble évident, et le rôle des παναγεῖς devait correspondre à une portion de celui des ἱεροὶ et ἱεραί. Un des rapports les plus frappants est dans ce serment si curieux des ἱεραί : Πεποιήμαι δὲ καὶ ποτὶ τὸν ἄνδρα τὰν συμβίωσιν ὀσίως καὶ δικαίως¹, lequel rappelle les paroles d'Hésychius, Παναγία² ἱέρεια ἥτις οὐ μίσηται ἀνδρὶ, paroles qui sont évidemment exagérées, car on ne trouve presque jamais l'obligation de la virginité dans les sacerdoces antiques, mais qui indiquent du moins la règle d'une grande pureté de mœurs chez les panages du sexe féminin.

Les *pyrphores*, dont le titre se retrouve à Sparte³, étaient évidemment, d'après leur nom, investis de l'office de porter le feu sacré pour les sacrifices.

Pollux, dans le chapitre qui nous a fourni ces noms divers, parle également de deux prêtres, le δαιρίτης et le κουροτρόφος. L'un était certainement attaché au

1. Inscription d'Andania, l. 7. — 2. Les manuscrits et les éditions portent παναία, faute évidente. — 3. Xenoph. *De rep. Laced.* 13.

culte de Coré Δάειρα¹, l'autre à celui de Déméter Κοροστρόφος². Mais nous ne sommes pas assez assurés du lieu où ils remplissaient leur ministère pour oser les compter dans le sacerdoce éleusinien. Il est même plus probable qu'ils étaient attachés à des sanctuaires d'Athènes.

Le *licnophore* ou porteur du van mystique³ avait, au contraire, indubitablement sa place dans la célébration des Eleusinies, au moins dans la procession d'Iacchus et peut-être dans le spectacle de la Panychis mystique. Enfin nous devons mentionner les *néocores*, chargés de veiller à la garde, à la décoration et à la propreté du temple, dont notre n° 5 nous a semblé parler et que le témoignage formel de Dion Chrysostome⁴ montre avoir eu leur place à Eleusis.

En réunissant tous ces personnages sous une même rubrique de *ministres inférieurs du temple*, après avoir parlé des mystagogues, de l'iacchagogue, et des initiés de l'autel, nous n'avons eu la prétention d'établir aucun ordre hiérarchique parmi toutes les diverses fonctions qui ont été énumérées dans nos sections H-L. C'est seulement en effet pour les quatre ministres supérieurs que l'on connaît le rang réciproque qu'ils occupaient. Notre principe de clas-

1. Schol. ad Lycophr. *Cassandr.* v. 710. Phanodem. ap. Eustath. ad Homer. *Iliad.* Z, p. 648. Orph. *Hymn.* XL, v. 16. — 2. Orph. *Hymn.* XL, v. 2. — 3. Demosth. *Procoron.* p. 313. Procl. in Plat. *Tim.* p. 124. — 4. *Orat.* XXXVI, p. 447.

sement pour les prêtres et hiérodoules de second et de troisième ordre a été le suivant. Nous avons parlé d'abord, en consacrant à chacun une section spéciale, de ceux dont on sait positivement quel était l'office. Puis nous avons rassemblé sous un seul et même titre ceux dont on ne connaît que les titres et pour l'office desquels nous sommes réduits à des conjectures.

Nous ne parlons, du reste, que pour mémoire des spondophores, panages, pyrphores, licnophores et néocores, car aucune des inscriptions jusqu'à présent découvertes à Éleusis n'est destinée à honorer un de ces personnages. Peut-être cependant que dans les inscriptions provenant des enceintes sacrées, que nous réunissons dans la section des *Individus appartenant aux familles sacerdotales d'Éleusis*, quelques-uns, parmi les hommes et les femmes dont les titres ne sont pas exprimés, étaient du nombre des ministres inférieurs. Ce qui est certain, du moins, c'est qu'entre le premier et le second péribole nous avons découvert la statue d'une canéphore, que nous publierons dans la partie de notre ouvrage consacrée à l'étude des monuments figurés.

M. — *Hiéraules et Hynnodes.*

C'est aussi simplement pour mémoire que nous ferons mention de la classe des hiérodoules éleusiniens

qui étaient spécialement chargés de la musique dans les cérémonies sacrées. Leur chef paraît avoir été l'ἱεραῦλης ou « jouer de flûte sacré » que les catalogues des *aïsites* du Prytanée mentionnent à côté de l'hiérophante, du daduque, de l'hiérocéryx et de l'épibome¹. Au-dessous de lui se trouvaient les ὑμνοδοὶ et ὑμνήτριαι que Pollux² mentionne au nombre des ministres d'Éleusis. C'était probablement parmi les Lycomides que se choisissaient ces chanteurs des hymnes mystiques, car Pausanias nous apprend³ que la race de Lycus était la seule à posséder traditionnellement les hymnes de Pamphus, d'Orphée et de Musée en l'honneur de Déméter et des autres Dieux, et que ses membres les chantaient dans la cérémonie de l'initiation, ἐν τοῖς δρωμένοις.

N. — *Exégètes.*

En Grèce le titre d'exégètes se présente avec deux sens bien différents.

Dans la plus grande partie du pays, à Mégare⁴, à Patræ⁵, à Sicyone⁶, à Argos⁷ c'étaient de simples *ciceroni* souvent fort peu instruits, qui montraient et expliquaient aux étrangers les curiosités des

1. *Corp. inscr. græc.* nos 184, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, et 353. — 2. I, 1, 35. — 3. I, 27, 2; IX, 27, 2 et 30, 6. — 4. Pausan. I, 42, 4. — 5. Pausan. VII, 6, 5. — 6. Pausan. II, 9, 7. — 7. Pausan. II, 23, 6.

temples et des autres monuments de la ville, et qui se confondaient avec les *périégètes* d'autres localités¹.

Mais à Olympie et à Athènes l'institution des *exégètes* avait un caractère bien différent et beaucoup plus sérieux. S'ils n'étaient pas à proprement parler des prêtres, ils comptaient du moins dans les rangs du sacerdoce² et ils constituaient une catégorie de fonctionnaires religieux. A Olympie les Ἡλείων ἐξηγηταὶ³ étaient chargés de veiller à la conservation des traditions et des coutumes sacrées; l'instruction des jeunes prêtres et des sacrificateurs novices leur était confiée; en un mot ils étaient les grands maîtres des cérémonies⁴. A Athènes les ἐξηγηταὶ étaient des magistrats choisis dans les diverses familles d'Eupatrides et investis de l'interprétation des préceptes de l'ancien droit divin et de la discipline sacerdotale, chacun pour le culte auquel sa famille était attachée⁵.

Or, comme nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer plus haut, celle des races sacerdotales de l'Attique à laquelle appartenait le droit de consultation et de décision des questions de jurisprudence sacrée, ἐξήγησις τῶν ἱερῶν καὶ ὁσίων, en ce qui se rapportait au culte éleusinien, était la race des Eumol-

1. Lucian. *Calumn. non cred.* 5. Plutarch. *De Pyth. orac.* p. 395. — 2. Cf. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, p. 409. — 3. Pausan. V, 6, 6: 21, 8 et 9. — 4. Voy. Beulé dans les *Archives des missions scientifiques*, 1851, p. 579. — 5. Demosth. *Adv. Everg.* p. 1160. Pollux, VIII, 27, 124. Plutarch. *Vit. Thes.* 24.

pides¹. C'est aussi dans son sein que se prenait un exégète spécial appelé ἐξηγητῆς ἐξ Εὐμολπιδῶν², qui donnait, au nom de la famille entière, les réponses aux questions qui se présentaient le plus ordinairement. Dans le cas d'une affaire tout à fait extraordinaire ou compliquée, ou d'une importance en dehors du commun, tous les Eumolpides se réunissaient en Sénat Sacré, ἱερὰ γερουσία, soit seuls, soit avec les Céryces, et décidaient le cas par un jugement collectif.

Une inscription vue par Fourmont à Éleusis et publiée d'après sa copie par M. Boeckh³ et par M. Le Bas⁴ contient la dédicace d'une statue d'Apollonius, fils d'Agénor, ἐξηγητῆς ἐξ Εὐμολπιδῶν, qui est probablement le père de la Ctésiclée de notre n° 6, et qui vivait par conséquent vers l'an 90 avant l'ère chrétienne. Cette inscription est aujourd'hui perdue, et d'ailleurs si elle subsistait elle aurait dû trouver place dans notre section des *Offrandes et monuments votifs*, en tant que portant la formule Δήμητρι καὶ Κόρη ἀνέθηκται. Mais du moins elle peut donner l'espérance que des fouilles ultérieures, faites en dedans du péribole de l'Anactoron des Grandes Déesses, amèneraient la découverte de nouveaux monuments consacrés en l'honneur d'autres *exégètes des Eumolpides*.

1. Lysias, *Contr. Andocid.* p. 104. *Andocid. De myster.* 115 et 116. — 2. Pseudo-Plutarch. *Vit. dec. orat.* p. 843. *Corp. inscr. græc.* n° 392. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 392. — 4. *Voyage, Inscriptions*, part. I, n°s 74 et 324.

O. — *Individus appartenant aux familles sacerdotales d'Éleusis, mais dont les fonctions ne sont pas indiquées.*

37.

Ψ Ε Ξ Α Ρ Ε Ι Ο Υ Π Α Γ Ο Υ
 Ο Υ Λ Η Κ Α Ι Η Β Ο Υ Λ Η
 Ω Ν Φ Κ Α Ι Ο Δ Η Μ Ο Σ
 Ο Δ Θ Η Ν Α Ι Ω Ν Κ Λ Α Υ Δ Ι
 Α Ν Μ Ε Ν Α Ν Δ Ρ Α Ν Κ Λ Α Υ
 Δ Ι Ο Υ Φ Ι Λ Ι Π Π Ο Υ Τ Ο Υ
 Δ Δ Ο Υ Χ Η Σ Α Ν Τ Ο Σ Θ Υ Γ Α Τ
 Ρ Α Κ Λ Α Υ Δ Η Μ Ο Σ Τ Ρ Α Τ Ο Υ Ε Γ
 Γ Ο Ν Ο Ν Α Ι Λ Π Ρ Α Ξ Α Γ Ο Ρ Ο Υ Α
 Π Ο Γ Ο Ν Ο Ν Α Ρ Ε Τ Η Σ Ε Ν Ε Κ Ε Ν

Gravée sur un grand piédestal en marbre pentélique, qui se voit couché à terre au milieu des mesures de la partie supérieure du village, derrière l'ancienne maison du commandant turc et à côté de l'emplacement du Temple de Cérès. Cette inscription a été déjà publiée par Clarke¹, par Pouqueville² et par M. Böeckh³. Elle ne figure pas dans la portion publiée de l'ouvrage de M. Le Bas.

Le texte ne contient pas de lacunes ; il n'y manque

1. *Travels*, p. 774. — 2. *Voyage*, t. IV, p. 120. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 438.

qu'une lettre au commencement de chacune des trois premières lignes.

Ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου [Β]ουλῆ, καὶ ἡ Βουλῆ [τ]ῶν φ', καὶ ὁ Δῆμος ὁ Ἀθηναίων Κλαυδίαν Μενάνδραν, Κλαυδίου Φιλίππου τοῦ δαδουχίσαντος θυγατ[έ]ρα, Κλαυ(δίου) Δημοστράτου ἕγγονον, Αἰλ(ίου) Πραξαγόρου ἀπόγονον, ἀρετῆς ἕνεκεν.

Le Sénat de l'Aréopage, le Sénat des Cinq-Cents et le Peuple Athénien (honorent) Claudia Ménandra, fille du daduque Claudius Philippus, petite-fille de Claudius Démocrate, et arrière-petite-fille d'Ælius Praxagoras, à cause de sa vertu.

Tout l'intérêt de cette inscription est dans les renseignements qu'elle fournit pour la généalogie de certains membres de la race des Lycomides; nous en avons fait usage, en la combinant avec le n° 385 du *Corpus* de M. Bœckh, pour dresser le tableau que nous avons donné dans le commentaire de notre n° 29. En se reportant à ce tableau le lecteur y verra que Claudia Ménandra compléta son âge généalogique vers l'an 225 de l'ère chrétienne, et que, dans la généalogie qu'elle produit sur notre inscription, au delà de son grand-père elle substitue une ligne féminine à la ligne masculine directe, pour rehausser encore l'éclat de sa noblesse, en faisant voir qu'elle descend, non-seulement des Lycomides, mais encore de la puissante famille des Praxagoras et de la race des Céryces, par Bassa, fille de l'hiérocéryx Nigrinus

et femme d'Ælius Praxagoras II, arrière-grand-père de Claudia Ménandra.

L'inscription que nous venons d'examiner est la seule, parmi celles qui subsistent encore à Éleusis, où se lise le nom d'un personnage appartenant aux races d'Eupatrides attachées au culte de Déméter, avec l'indication exacte de la famille d'où ce personnage tirait son extraction. Mais, dans les textes épigraphiques aujourd'hui perdus de la même localité, on pourrait citer trois exemples analogues.

C'est d'abord une inscription copiée par Pococke¹, par Chandler² et par Fourmont, reproduite par M. Bœckh³ et M. Le Bas⁴, laquelle décorait le piédestal de la statue élevée à un Eumolpide, Atticus fils d'Eudoxe, du dème de Sphettus. C'est ensuite une autre inscription, que nous avons citée et commentée à l'occasion de notre n° 28; il y est fait mention d'un Lycomide chargé de fonctions sacerdotales dans la fête des Haloa à Éleusis et prêtre de la Junon de Samos, en l'honneur duquel le Sénat Sacré des Eumolpides dédiait une statue sous le pontificat de Flavia Laodamia. Le troisième texte auquel nous faisons allusion, vu par le seul Dodwell⁵, et reproduit par M. Bœckh⁶, est consacré à honorer une cer-

1. *Inscr. ant.* part. I, cap. v, sect. vi, p. 52, n° 3. — 2. *Inscr.* II, n° 121. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 400. — 4. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 525. — 5. *Tour in Greece*, t. II, p. 174. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 446.

taine Rufina, fille d'un hiérocéryx dont le nom est perdu.

38.

ΔΙΟΦΑΝ
ΕΛΕΥΣ

ΓΟΙΗΣΕ

Cette incscription, comme les suivantes, ne porte pas d'indications qui nous assurent d'une manière tout à fait positive que les individus qui y sont nommés faisaient partie des familles sacerdotales éleusiennes. On aurait donc pu tout aussi bien les ranger dans la classe des *Honneurs rendus par l'État à des Athéniens*. Ce qui nous a déterminé à les classer ici est cette circonstance que toutes ont été découvertes dans l'intérieur des enceintes sacrées. Or, à moins de circonstances exceptionnelles (comme pour la statue de Démétrius de Phalère, n° 3), on n'admettait dans ces enceintes, outre les monuments votifs, que des statues de personnages tenant par quelques liens au sacerdoce de Déméter, surtout quand il s'agissait de personnages obscurs, comme tous ceux, hommes ou femmes, que l'on verra passer dans nos n° 38-42.

Notre n° 38 a été découvert dans une fouille partielle que nous avons fait exécuter dans le second

péribole, en avant de la façade de l'Anactoron. Il est tracé sur un bloc de marbre pentélique ayant fait partie d'une base de statue composée de plusieurs pièces. Ce fragment est, du reste, encore inédit.

A la première ligne on reconnaît le commencement du nom propre Διοφάν[της, à la seconde le commencement du démotique Ἐλευσ[ίνιος, puis tout en bas, après un certain espace en blanc, la fin de la signature de l'artiste auteur de la statue : Ὁ δεῖνα ἐ]ποίησε.

La forme des lettres, bien que postérieure à l'archontat d'Euclide, est fort belle encore et dénote, au plus tard, les premiers temps macédoniens.

39.

ΟΔΞΞΞΞΟΣ

ΙΟΝΥΣΙΟΝΑΘΗΝΑΓΟΡΟΥΜΕΛΙΤΕΑ
ΑΡΕΤΗΣΕΝΕΚΕΝΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣ
ΗΣΕΙΣΕΑΤΟΝΑΝΕΘΗΚΕΝ

Sur le couronnement d'une base en marbre pentélique, découverte dans nos travaux entre les deux enceintes sacrées. Cette inscription a été publiée par M. Pittakys¹ presque immédiatement après sa découverte.

Elle se lit sans difficultés :

Ὁ Δ[ῆμος]ς [Δ]ιονύσιον Ἀθηναγόρου Μελιτέα, ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας [τ]ῆς εἰς ἕα(υ)τὸν ἀνέθηκεν.

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 3846.

Le Peuple dédie (la statue de) Denys, fils d'Athénagore, du dème de Mélite, à cause de sa vertu et de sa bienveillance pour lui.

On remarquera l'erreur du lapicide qui a omis l'Y du mot EAYTON.

Les monuments qui nous ont servi à dresser le tableau généalogique compris dans le commentaire de notre n° 29 mentionnent plusieurs Lycomides établis dans le dème urbain de Mélite. Serait-ce à cette race qu'aurait appartenu Denys, fils d'Athénagore? En tous cas il vivait aux temps de l'Empire romain comme le prouve la forme des lettres de l'inscription.

40.

ΕΠΙΠΕΡΙ
ΕΠΙΓΟΝΟΥ
ΤΙΩΝ
ΑΔΙ
ΧΑΡΝΕΩΣ
ΕΡΑΟΠΑΤΗΡ

Sur un fragment de marbre pentélique conservé dans le monastère de la Παναγία Φανερωμένη, à Salamine, où il a été apporté d'Éleusis. Éditée déjà par M. Bœckh¹ et M. Le Bas².

Dans ce débris d'inscription, affreusement mutilé,

1. *Corp. inscr. græc.* n° 447. -- 2. *Voyage, Inscriptions*, part. I, n° 367.

on distingue d'abord la mention du sacerdoce de la prêtresse éponyme, indiquant la date de l'érection du monument : Ἐπὶ ἱερεί[ας τῆς] Ἐπιγόνου [θυγατρὸς. Ensuite venaient le nom de l'auteur de la dédicace, lequel finissait en τίων, et celui de la personne à qui elle était faite. On n'en voit plus que Ἀχαρσέως à l'avant-dernière ligne, et à la dernière τὴν θυγατ]έσα ὁ πατήρ.

Plusieurs des monuments épigraphiques cités dans le commentaire de notre n° 29 montrent une branche des Lycomides ayant sa résidence à Acharnæ. Mais en même temps notre n° 6 apprend que le rameau des Eumolpides auquel appartenait l'exégète Agénor et Ctésiclée, femme du daduque Sophocle II, habitait le même dème. Nous ne pouvons donc conjecturer si la femme à laquelle se rapporte l'inscription que nous avons sous les yeux était une Eumolpide ou une Lycomide, mais il est probable qu'elle appartenait à l'une ou à l'autre de ces races d'Eupatrides.

41.

ΗΒΟΥΛΗ ΗΞΑΡΕΙΟΥ ΠΑΓΟΥΚΑΙ
ΟΔΗΜΟΣ ΑΝΤΑΜΕΝΗΝ
ΛΕΟΝΤΙΧΟΥ ΕΠΙΕΙΚΙΔΗΝ

Sur une plinthe de statue en marbre noir d'Éleusis, trouvée dans nos fouilles auprès des Grands Propy-

léés. Publiée presque aussitôt après sa découverte par M. Pittakys¹ et par M. Conze².

Ἡ Βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου καὶ ὁ Δῆμος Ἄνταμένην
Λεόντιχου Ἐπεικίδην.

*Le Sénat de l'Aréopage et le Peuple (honorent)
Antamène, fille de Léontichus, du dème des Épicides.*

Le principal intérêt de cette inscription est dans ce fait, que nous avons découvert en même temps la statue de femme que supportait la plinthe où elle est gravée, statue de fort beau style, à laquelle il ne manque que la tête ; et que le lecteur trouvera dans la partie de notre ouvrage relative aux monuments figurés.

Remarquons, du reste, la mention du dème des Épicides. Ce dème qui est cité ici, comme sur quelques autres monuments, avec la forme Ἐπεικίδαι, mais dont le véritable nom semble avoir été Ἐπεικίδαι se range d'ordinaire parmi ceux dont on ignore l'emplacement. Il n'est cependant pas, croyons-nous, impossible de le déterminer.

Nous savons d'abord que le dème des Ἐπεικίδαι appartenait à la tribu Cécropide³ dont tous les dèmes presque sans exception, comme nous l'avons remarqué plus haut, sont situés dans la plaine d'Athènes. La forme patronymique de son nom rappelle immédiatement à l'esprit celle d'un autre dème de la même région, Παιονίδαι. Or les Péonides sont les

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 3836. — 2. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1860, p. 181.
— 3. *Corp. inscr. græc.* nos 491, 255, 305 bis.

descendants de Péon, petit-fils de Nestor, chassés de la Messénie, ainsi que les Alcméonides et les Pisistratides, par l'invasion dorienne, lors du retour des Héraclides, et établis alors en Attique¹. Mais dans d'autres récits il est question d'un certain Ἐπειός, frère d'un Péon, qui, bien qu'on lui donne une généalogie différente, n'est pas sans rapports avec le père des Péonides²; il serait assez naturel de rattacher à ce personnage l'origine du nom des Ἐπεικίδαι avec l'épenthèse d'un κ pour éviter la rencontre de sons contraire à l'euphonie qu'aurait contenue la forme Ἐπειίδαι.

Si cette conjecture, proposée déjà par M. Hanriot³ et qui nous semble avoir pour elle de grandes vraisemblances, était une fois admise, on aurait déjà un point de repère pour trouver la place du dème des Épicides. Celui des Péonides semble avoir été en effet contigu au dème d'Acharnaë et s'être presque confondu avec lui⁴, car le village moderne où la tradition constante du pays, justifiée par les monuments, comme M. Hanriot l'a établi d'une manière à nos yeux désormais irréfragable⁵, fixe le site d'Acharnaë, s'appelle aujourd'hui Μεβίδι, corruption certaine de Παιονίδαι par la permutation si fréquente du π en μ ⁶.

Or, dans les environs de Μεβίδι, à un kilomètre

1. Pausan. II, 18, 7. — 2. Pausan. V, 1, 4. — 3. *Recherches sur les dèmes*, p. 232, en note. — 4. *Ibid.* p. 59. — 5. *Ibid.* p. 56. — 6. Cf. Dodwell, *Tour in Greece*, t. I, p. 522. Leake, *Demi*, p. 38 (2^e éd.). Forbiger, *Handb. der alt. Geogr.* t. III, p. 948.

et demi au sud-ouest de ce village, est le lieu nommé *Καματέρο*, dans lequel des traces incontestables font reconnaître l'emplacement d'un dème antique. Depuis le colonel Leake¹, presque tous ceux qui ont écrit sur la topographie de l'Attique mettent en cet endroit Acharnæ. Mais du moment qu'il faut reporter à *Μενίδι* le dème immortalisé par Aristophane, *Καματέρο* reste un point vide sur la carte des alentours immédiats d'Athènes, où cependant presque toutes les localités ont un nom antique et certain. Dès lors la proximité d'Acharnæ et des Péonides ne doit-elle pas nous y faire inscrire le village des *Ἐπεικίδαι*?

C'est là une opinion qui a besoin encore que de nouveaux faits viennent la confirmer, mais qui, dans l'état actuel, ne nous semble pas dépourvue de toute probabilité.

42.

ΟΔΗΜΟΣ
ΚΛΕΩΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΤΟΥΛΑΚΡΑΤΕΙΔΟΥ
ΙΚΑΡΙΕΩΣΘΥΓΑΤΕΡΑ

Sur une plinthe de statue en marbre gris de l'Hyette, découverte dans nos fouilles entre les deux enceintes sacrées. Editée déjà par M. Pittakys² et M. Conze³.

1. *Demi*, p. 35 sqq. (2^e éd.). — 2. *Ἐφημ. ἀρχ.* n° 3804. — 3. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1860, p. 181.

Le lapicide avait commencé à graver cette inscription en caractères plus petits que ceux qu'il a définitivement adoptés. Il reste, de ce premier essai de gravure, les lettres ΟΔΗΜ au-dessus de la première ligne, et un K au-dessus de la seconde.

On lit, du reste, sans aucune difficulté :

Ὁ Δῆμος Κλεῶ Διονυσίου τοῦ Λακρατείδου Ἰκαριέως
θυγατέρα.

Le Peuple (honore) Cléo, fille de Denys, fils de Lacratide, du dème d'Icaria.

Le nom du grand-père de cette femme, Lacratide, fils de Sostrate, du dème d'Icaria, se lit dans une liste de noms propres, découverte à Athènes vers l'emplacement de l'ancienne rue des Trépieds, et maintenant conservée dans le dépôt d'antiquités du Portique d'Hadrien¹. Le Lycomide Xénoclès, fils de Sophocle d'Acharnæ, étant nommé dans la même inscription, nous devons en conclure, d'après les dates du tableau généalogique donné dans le commentaire de notre n° 29, que l'époque de Lacratide est environ 90 ans avant Jésus-Christ, celle de Denys environ 55 et celle de la Cléo, dont la statue était accompagnée de l'inscription que nous examinons, environ 20, sous le règne d'Auguste.

Il est peu de dèmes sur la position desquels on ait autant varié d'opinion que sur celle d'Icaria. Les

1. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 164. Ross, *Demen*, p. 43, n° 44. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 281.

conjectures pour cette localité sont presque aussi nombreuses que les auteurs qui en ont parlé.

La plus ancienne opinion, renouvelée par M. Preller¹ et M. Grotefend², mais abandonnée par la presque totalité des autres topographes, plaçait Icaria sur le pied septentrional de la chaîne du Corydallus, entre Acharnæ et Thria, dans le défilé de Δέμα, et donnait le nom de Mont Icarius³ aux derniers sommets de la succession de collines dans laquelle est situé le passage de Δαφνί. D'autres ont déjà réfuté cette manière de voir, et nous ne nous y arrêterons pas plus qu'à la conjecture de Kruse⁴, qui place Icaria à Παλαιοκάρρα, au sud-est d'Athènes, dans une région où ce dème n'a pu être situé.

L'idée de M. Ross⁵ a plus de partisans ; elle a rallié à elle M. Rhangabé⁶, et cependant nous ne la croyons pas meilleure. Le savant archéologue allemand à qui la direction des antiquités de la Grèce a été longtemps confiée, se fondant sur le vers de Stace

*Icarii Celeique domus, viridesque Melænxæ*⁷,

en conclut qu'Icaria ne devait pas être loin d'Éleusis, « la demeure de Céléus ; » de plus, il pense que ce dème était probablement situé sur les confins entre l'Attique, la Béotie et la Mégaride, car on adorait

1. *Ueber die Lage der attischen Berge Ægaleus, Corydallus, Pœcilus und Ikarius*, p. 630. — 2. Article *Attica* dans la *Real-Encyclopædie* de Pauly. — 3. Plin. *Hist. Nat.* IV, 7, 14. Solin. 13. — 4. *Hellas*, t. II, p. 293. — 5. *Demen*, p. 73. — 6. *Ant. hellén.* t. II, p. 838. — 7. *Thebaid.* XI, v. 644.

à Icaria Dionysus, divinité dont le culte vint de la Béotie en Attique, et, d'un autre côté, la tragédie, qui avait été inventée à Mégare par Susarion, fut introduite en Attique par Thespis, qui était Icarien. Le résultat de cette argumentation est de placer Icaria dans les montagnes entre Μάνδρα et Παλαιοκούντουρα.

Mais il est facile de montrer le peu de fondement des raisons alléguées par M. Ross. La tragédie a été introduite en Attique par un Icarien, parce que c'était une des formes du culte dionysiaque, et que ce culte avait une importance toute particulière dans le dème d'Icaria. De plus, l'Attique entière était assez voisine de Mégare, les communications entre les deux pays étaient assez constantes, pour qu'il ne soit pas nécessaire de supposer qu'un homme natif des frontières de la Mégaride a pu seul avoir l'idée d'imiter une invention des Mégariens. Enfin le vers de Stace n'indique pas un voisinage entre Icaria et Éleusis; le poète y met en parallèle les traditions relatives aux séjours de Dionysus et de Déméter en Attique, représentés, l'un par Icarius, l'autre par Céléus.

L'accueil fait par le héros éponyme du dème d'Icaria, par Icarius, père d'Érigone, à Bacchus, lorsqu'il descendit dans l'Attique sous le règne de Pandion, est en effet célèbre dans tous les récits mythologiques¹. Mais ces récits présentent le voyage

1. Apollodor. III, 14, 7. Pausan. I, 2, 4. Hygin. *Fabul.* 130; *Poet. Astron.* II, 4 et 25. Tibull. IV, 1, v. 9. Propert. II, 33, v. 29. Ovid. *Me-*

du fils de Sémélé comme ayant eu lieu dans une tout autre région que celui de Déméter. Ils disent en effet que le Dieu fut reçu par Sémachus et ses filles¹, comme par Icarius et Érigone. Or, Sémachus est le héros éponyme du dème des Sémachides, dont nous avons déjà parlé dans le commentaire de notre n° 8. Philochore, cité par Étienne de Byzance, nous apprend que ce dernier dème faisait partie de l'Éparchie, et l'Éparchie était un district voisin de la tétrapole marathoniennè, comme l'indique le *Lexicon rhetoricum* publié par Bekker², dont le témoignage est confirmé par l'inscription n° 82 du *Corpus* de M. Bœckh, où les Plothéens, qui appartenaient à l'Éparchie, sont donnés comme voisins des gens d'Halæ Araphenides, et où ils font une offrande à un Héracléum, lequel doit être celui de Marathon.

C'est donc non loin de ce dème fameux que doit être cherché le site d'Icaria ; résultat qui reçoit une nouvelle confirmation de ce que Stace fait mourir Icarius dans la forêt de Marathon,

Qualis Marathonide sylva

Flebilis Erigone, cæsi prope funera patris

Questibus absumptis tristem jam solvere nodum

*Cæperat, et fortes ramos moritura legebat*³.

Or cette forêt était certainement située là où de ma-

tamorph. VI, v. 126, et X, v. 431. *Serv. ad Virgil. Georg.* I, v. 67 et 218; II, v. 389. Steph. Byz. v° Ἰκαρία.

1. Steph. Byz. v° Σημαχίδαι. — 2. *Anecd. Græc.* t. I, p. 230. — 3. *Thebaid.* XI, v. 635-638.

gnifiques vestiges s'en voient encore, sur les flancs du Brilessus ou Pentélique. Dès lors il faut en revenir, pour l'emplacement d'Icaria, à la fixation que le colonel Leaké¹ avait proposée avec sa sûreté de coup d'œil si extraordinaire, c'est-à-dire considérer comme le Mont Icarus l'Ἀργαλῆκι des modernes Hellènes, qui se détache du Pentélique, dont il est le contre-fort septentrional dirigé vers la plaine de Marathon et la mer, et mettre Icaria vers le village actuel de Ῥαπεντῶσα ou peut-être un peu plus bas dans la même vallée. Dans un petit ravin, descendant de la cime même du Pentélique, et rejoignant, un peu au-dessous de Ῥαπεντῶσα, le vallon qui sépare l'Ἀργαλῆκι du massif auquel appartient proprement le nom de Brilessus ou Pentélique, ravin que l'on traverse en allant de Ῥαπεντῶσα à Σταμάτα (l'ancien dème des Sémachides), on rencontre les ruines d'un petit monastère du moyen âge, auquel les paysans de la montagne donnent encore aujourd'hui le nom de Διόνυσο. Ce monastère, dont n'ont parlé aucun des érudits qui ont traité de la géographie comparée de l'Attique, n'est indiqué que sur la belle carte de l'état-major français. Le nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours est indubitablement en rapport avec les traditions antiques, qui plaçaient un séjour de Bacchus dans cette contrée.

Quant à chercher Icaria, comme M. Hanriot², d'un

1. *Demi*, p. 104 (2^e éd.). — 2. *Recherches sur les dèmes*, p. 148 et 149.

autre côté de Marathon, sur la route qui mène à Κάλαμος, par la seule raison que de ce côté on fait encore un vin qui a une certaine réputation dans le pays, c'est se mettre en opposition avec les témoignages antiques et s'exposer à une erreur certaine¹.

Q. — *Ministres de cultes autres que celui des
Déeses d'Éleusis.*

43.

ΤΟΝΑΡΧΙΕΡΕΑΤΙΒΕΡΙΟΥ
 ΚΑΙΣΑΡΟΣΣΕΒΑΣΤΟΥ
 ΚΑΙΠΕΡΕΑΠΑΤΡΩΟΥ
 ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ
 ΠΟΛΥΧΑΡΜΟΝΕΥΚΛΕ
 ΟΥΣΜΑΡΑΘΩΝΙΟΝΕΙ
 ΜΕΡΤΟΣΠΟΛΥΧΑΡΜΟΥ
 ΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣΤΟΝΕΑΥ
 ΤΟΥΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

 ΕΠΙΠΕΡΕΙΑΣΚΛΕΟΥΣ
 ΤΗΣΕΥΚΛΕΟΥΣ
 ΦΛΥΕΩΣΘΥΓΑΤΡΟΣ

Sur un piédestal de statue en marbre pentélique, qui était autrefois engagé, avec celui qui porte notre

1. M. Hanriot n'est même pas d'accord avec lui-même sur la situation d'Icaria. Il met d'abord ce dème au village de Βαρναβὰ, uniquement à cause de son bon vin ; puis, quelques lignes après, il reconnaît les traces du nom d'Icaria dans celui de la ferme d'Ἰκαρασίου, située à quatre kilomètres de là.

n° 3, dans la façade d'une maison de la grande rue du village. Nous l'en avons fait enlever et déposer, avec le piédestal de la statue de Démétrius de Phalère, dans le musée municipal provisoire de la chapelle d'Ἅγιος Ζαχαρίας. Cette inscription a été publiée en 1851 par M. Pittakys¹.

Τὸν ἀρχιερέα Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ καὶ ἱερέα Πατρῶου Ἀπόλλωνος, Πολύχαρμον Εὐκλέους Μαραθῶνιον, Εἰμερτὸς Πολυχάρμου Μαραθῶνιος, τὸν ἑαυτοῦ εὐεργέτην. Ἐπὶ ἱερείας Κλεοῦς τῆς Εὐκλέους Φλυέως θυγατρὸς.

Imertus, fils de Polycharme, de Marathon (dédie la statue du) grand-prêtre de Tibère César Auguste et prêtre d'Apollon Patroïis, Polycharme, fils d'Euclès, de Marathon, son bienfaiteur. Sous le sacerdoce de Cléo, fille d'Euclès de Phlya.

L'auteur de cette dédicace, Imertus, avait été probablement adopté par le Polycharme en l'honneur duquel il la faisait, car il se dit fils de ce Polycharme et en même temps il le traite de son bienfaiteur, τὸν ἑαυτοῦ εὐεργέτην, expression qui n'aurait certainement pas été employée s'il avait existé entre eux un rapport de filiation naturelle.

Le même nom d'Imertus est donné deux autres fois dans les inscriptions de l'Attique comme étant celui de gens de Marathon. La première fois il s'agit

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 2569.

d'un personnage autre que celui de notre dédicace, mais probablement d'un descendant de celui-ci, car c'est dans une liste d'habitants de Marathon, dédiant une statue à Hérode Atticus, que se rencontre le nom Εἰμερτός¹.

Notre second exemple sera emprunté à un fragment en marbre pentélique découvert, en 1838, à l'est du temple de la Victoire Aptère² :

ΛΩΝΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩ . . ΑΑΓΩΛΛΟΝΙΟΥΘΥ
ΕΙΜΕΡΤΟΥΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΑΔΙΟΝΥΣΙ ΩΣ
ΕΓΙΚΤΗΣΙΣΑΓ.Θ . . Χ . . ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΓΥΝ
ΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣ

- Ἀπολ[λ]ώνιος - Ἀπολλω[νί]α Ἀπωλλωνίου θυ[γάτηρ
Εἰμερτοῦ Μαραθώνιος - Διονυσία Διονυσί[ου Φλυέ]ως (?)
- Ἐπίκτησις Ἀγ[α]θ[άρ]χ[ου] Ἀπολλωνίου³ γυν[ή].
Μαραθώνιος⁴.

La forme des caractères de l'inscription étant celle du premier siècle de notre ère, l'Imertus de ce fragment paraît être le même que celui de notre piédestal. Cela est d'autant plus vraisemblable, que le nom d'Apollonius, donné au fils de cet Imertus, s'expliquerait très-naturellement par la dévotion particulière au fils de Latone, que dut introduire dans cette famille l'adoption d'Imertus par un prêtre d'Apollon.

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 341. — 2. Ἐφημ. ἀρχ. n° 1834. — 3. Sic. — 4. Au féminin pour Μαραθωνία. C'est peut-être l'unique exemple de cette forme.

Mais l'inscription d'un Hermès trouvé à Eleusis, que nous donnons plus loin sous le n° 50, mentionne un Démétrius, fils d'Apollonius de Marathon. Cette inscription doit être du temps de Domitien ou de Trajan, et dès lors le Démétrius dont elle parle doit être le petit-fils de l'Imertus de notre n° 43, d'autant plus que rien n'est plus naturel que de rencontrer deux personnages de la même famille dans les inscriptions d'une même localité.

Mais ce Démétrius n'est-il pas le père de l'Imertus de la dédicace en l'honneur d'Hérode Atticus? Rien ne le prouve positivement. Seulement, il est au moins probable que le second Imertus descendait en ligne directe du premier personnage de ce nom, et en supposant, ce qui est fort admissible, qu'Imertus I avait seulement 10 ou 15 ans de moins que Polycharme, par lequel il fut adopté, ou que celui-ci ne fut chargé que dans un âge déjà avancé du sacerdoce augustal, nous obtenons un tableau généalogique fort régulier, où Imertus II tombe exactement à l'époque qu'indique sa présence dans un texte relatif à Hérode Atticus :

Vers 25	de J. C.	Polycharme.
40	—	Imertus I, son fils adoptif.
75	—	Apollonius.
110	—	Démétrius.
145	—	Imertus II.

On le voit, si elle n'est pas certaine, cette filiation est du moins très-vraisemblable.

A quelle famille appartenait ces divers personnages ? Les fonctions sacerdotales très-importantes de Polycharme semblent indiquer qu'ils étaient d'une race d'Eupatrides. Mais nous ignorons laquelle. Dans le commentaire de notre n° 29, nous avons signalé l'existence d'un rameau des Lycomides à Marathon. Il serait assez imprudent d'affirmer que Polycharme ou Imertus tiraient leur origine de cette race, à laquelle étaient dévolues les fonctions de dadduque. Mais, du moins, les personnages mentionnés dans nos n° 43 et 50 devaient probablement être apparentés de plus ou moins près aux Eumolpides, aux Céryces et aux Lycomides, puisqu'on les admettait à placer leurs images dans l'enceinte sacrée de Déméter.

Il nous reste à parler des fonctions sacerdotales exercées par le Polycharme, en l'honneur de qui notre inscription est consacrée.

Apollon Patroūs, dont il était prêtre, était une des divinités de l'Attique, un des protecteurs de la ville de Thésée. On le considérait comme identique à l'Apollon Pythien, et son culte avait été apporté par les Ioniens, pour lesquels il était le dieu paternel ou traditionnel, πατρώος. Mais lors de la fusion des divinités adorées par les envahisseurs ioniens avec l'ancienne religion pélasgique des Cécropides, il avait facilement trouvé sa place dans le système religieux

définitif des Athéniens, grâce à l'identité fondamentale de ces divers cultes, qui s'étaient trouvés en présence, mais qui ne différaient qu'extérieurement et par suite de la diversité des races, chez lesquelles ils avaient pris plus de développement dans l'un ou l'autre sens. Apollon Patroüs était donc devenu le fils d'Héphaëstus et d'Athéné, et comme tel il se rapprochait étroitement du jeune Érichthonius¹.

Ces données nous sont fournies par un curieux passage d'Harpocraton, dont il est bon de placer ici le texte :

Ἀπόλλων Πατρῶος, ὁ Πύθιος. Προσηγορία τίς ἐστι τοῦ θεοῦ, πολλῶν καὶ ἄλλων οὐσῶν. Τὸν δὲ Ἀπόλλωνα κοινῶς Πατρῶον τιμῶσιν Ἀθηναῖοι ἀπὸ Ἴωνος. Τούτου γὰρ οἰκίσαντος τὴν Ἀττικὴν, ὡς Ἀριστοτέλης φησὶ, τοὺς Ἀθηναίους Ἴωνας κληθῆναι καὶ Ἀπόλλωνα Πατρῶον αὐτοῖς ὀνομασθῆναι².

Le témoignage d'Harpocraton est complété par celui de Cicéron :

Vulcani item complures : primus Cælo natus, ex quo et Minerva Apollinem eum, cujus in tutela Athenas antiqui historici esse voluerunt³.

Une inscription d'Athènes, anciennement connue

1. Cf. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, p. 50. C'est pour cela que, sur un beau vase peint représentant la naissance d'Érichthonius, un des deux Génies ailés qui accompagnent les deux côtés de la scène tient dans sa main la lyre d'Apollon. *Monum. inéd. de l'Inst. arch.* t. I, pl. X. Lenormant et de Witte, *Élite des monum. céramogr.* t. I, pl. LXXXIV.
— 2. Harpocrat. a. v. — 3. *De nat. Deor.* III, 22; cf. III, 23.

nous considérons l'Apollon Carnéus¹. Aussi, sur le revers du fameux vase Pourtalès², dont la face principale représente l'initiation d'Hercule et des Dioscures à Éleusis, revers qui se rapporte peut-être aux petits mystères d'Agræ, comme l'a pensé M. Gerhard³, ou plutôt encore aux Éleusinies mêmes, tout aussi bien que la peinture du côté antérieur, l'Eniautos-Plutus tenant la corne d'abondance, qui est assis sur une cliné avec Dionysus-Iacchus, pour exprimer une sorte de dédoublement du troisième personnage de la triade mystique, de manière à produire une dualité mâle parallèle à la dualité féminine de Déméter et Coré, par son costume, le laurier dont son front est ceint, tout l'aspect de sa personne, en un mot, se confond avec l'Apollon Carnéen.

Dans les mystères d'Andania en Messénie, tels que nous les connaissons par la grande inscription découverte il y a deux ans⁴, cet Apollon tenait la place d'Iacchus comme le dieu fils; et les mystères d'Andania étaient presque exactement calqués sur ceux d'Éleusis⁵.

Les rapports que nous venons de signaler sont nombreux et incontestables; cependant ils ne suffi-

1. Voy. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, p. 89. — 2. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XVII. Gerhard, *Ueber die Anthesterien*, pl. IV, n° 2. — 3. *Ueber die Anthesterien*, p. 218, note 218, extrait des *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour l'année 1858. — 4. Sauppe, *Die Mysterieninschrift aus Andania*, Göttingue, 1860, in-4°. — 5. Pausan, IV, 1, 4 et 5; 2, 4; 33, 5.

auprès du Pœcile et du Buleutère¹. C'est dans ce temple que Thésée passait pour avoir sacrifié le matin du combat contre les Amazones²; quelques auteurs disent même qu'il y avait égorgé Antiope pour obéir à l'oracle du Dieu, et dans la frise du temple d'Apollon Epicurius à Bassæ, nous voyons les Athéniens poursuivre les Amazones jusque sur l'autel du fils d'Héphaëstus et d'Athéné³.

Bien qu'Apollon Patroüs fût un des Dieux protecteurs d'Athènes, son sacerdoce ne paraît pas avoir eu dans l'État une grande importance. Les prêtres de cette divinité ne tenaient pas le même rang que ceux d'Athéné Polias et de Posidon Érechthée, ou ceux de Déméter Éleusine. Aussi les monuments épigraphiques de l'Attique ne les mentionnent-ils que très-rarement. Outre le Polycharme de notre inscription, nous n'en connaissons que trois autres. Ce sont :

Diophane, fils d'Apollonius, dont le sacerdoce est mentionné sur un ex-voto à Apollon⁴; la forme des lettres de l'inscrip-

1. Pausan. I, 3. Cf. mais uniquement pour mémoire, l'inscription, au moins douteuse, que M. Pittakys (*L'Ancienne Athènes*, p. 62) prétend avoir vue dans une église à l'est du temple de Thésée; voy. aussi Rhangabé, *Ant. hellen.* n° 1038. — 2. Plutarch. *Vit. Thes.* 26. Cf. Le Bas, *Monuments d'antiquité figurée recueillis par la commission de Morée*, p. 32, note 126; *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 19. — 3. Hygin. *Fabul.* 141. Macrob. *Saturn.* I, 17. — 3. V. Stackelberg, *Der Apollotempel zu Bassæ*, p. 63. Le Bas, *Mon. d'antiq. fig. de la comm. de Morée*, p. 35; *Expéd. scient. de Morée*, t. II, p. 19. Cf. Lenormant et de Witte, *Élite des mon. céramogr.* t. II, p. 288, pl. LXXXVIII A. — 4. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 110; *Monuments figurés*, pl. LIII.

tion qui mentionne ce personnage est postérieure à l'archontat d'Euclide, mais appartient encore aux temps de l'autonomie hellénique;

Lysias, fils d'Artémon, du dème de Pæania, *ιερεὺς Ἀπόλλωνος διὰ βίου*, qui est nommé dans la liste des prêtres que nous avons citée déjà dans le commentaire de notre n° 42¹, et qui exerçait par conséquent son sacerdoce vers le commencement du premier siècle avant notre ère;

Zostérius, qui figure dans une inscription du temps de l'empire romain².

Ces prêtres de l'Apollon protecteur d'Athènes étaient peut-être choisis dans la race sacerdotale des Pythaiïstes³, exclusivement attaché, comme son nom l'indique, au culte du dieu Pythien, et dans laquelle se prenaient les devins qui observaient les signes du temps dans la grande coupure du Mont Parné appelé Harma, donnaient d'après ces signes auguraux le signal du départ à la théorie de Delphes⁴, organisaient cette procession⁵, et l'accompagnaient jusqu'aux limites de l'Attique, où ils sacrifiaient et consultaient une dernière fois les augures par les entrailles des victimes, dans le Pythium d'OËnoé⁶.

Si cette conjecture, qui nous semble assez vrai-

1. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 164. Ross, *Demén*, p. 43, n° 44. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 281. — 2. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1149. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 305. — 3. Voy. sur cette famille Otfried Müller, *Die Dorier*, t. I, p. 239-241. Bossler, *De gent. attic. sacerd.* p. 46. — 4. Strab. IX, p. 392. Steph. Byz. v° Ηυθώ. Hesych. v. Ἀστράπτει δι' Ἄρματος. — 5. Philochor. *ap. Schol. ad Sophocl. Œdip. Colon.* v. 1047; p. 84, ed. Siebelis. — 6. Philochor. *ibid.*

semblable, était admise, elle répondrait à la question que nous posions un peu plus haut sur la famille à laquelle appartenait Polycharme ; mais malheureusement elle ne fournirait aucune lumière sur celle de son fils adoptif Imertus.

Nous disions aussi tout à l'heure que probablement l'un de ces personnages était allié à quelqu'une des familles sacerdotales d'Éleusis, puisqu'on avait admis Imertus à élever la statue de Polycharme dans le péribole sacré du temple de Déméter. C'est là la conjecture la plus vraisemblable, mais elle n'est pas absolument nécessaire. La nature du sacerdoce dont était investi le Polycharme de notre inscription pourrait suffire pour l'admission de sa statue dans l'hiéron d'Éleusis, car on ne saurait méconnaître les rapports qui existent entre Apollon Patroüs et les divinités du culte des mystères.

C'est maintenant un fait admis par tous les archéologues, et comme un dogme scientifique, que l'identité fondamentale de la religion de l'Acropole d'Athènes avec celle d'Éleusis, religions qui reproduisent exactement les mêmes doctrines, d'un côté sous une forme extérieure et publique, de l'autre sous une forme mystérieuse et ésotérique. En partant de ce point de départ, qui n'a plus besoin d'être démontré, on est frappé de l'analogie qu'offre le dieu jeune, lumineux et solaire considéré à Athènes comme fils d'Héphæstus et d'Athéné, et le dieu jeune, lumineux et solaire comme lui, Iacchus, qui complétait la

triade mystique d'Éleusis, et que l'on disait en ce lieu fils de Déméter ou de Coré et de Zeus. Le rapport devient encore plus frappant si nous nous souvenons que dans le mythe de la naissance d'Érichthonius, qui est, nous l'avons observé déjà plus haut, une sorte de répétition de celui de la naissance d'Apollon Patroüs, Gæa, identique à Déméter, même pour les plus ardents antisymbolistes, se substitue, chez la plupart des auteurs, à Athéné dans le rôle de mère¹. Or Latone, la mère d'Apollon dans le mythe le plus constamment adopté, se confond entièrement avec Gæa² et porte comme elle le surnom de *κουροτρόφος*³.

N'oublions pas non plus qu'Iacchus n'est qu'une forme de Dionysus et que les liens entre Apollon et Dionysus sont bien étroits. Euripide, cité par Macrobe⁴, invoque en ces termes un seul et même Dieu :

Δέσποτα φιλόδαφνε, Βάκχε, Παιὰν Ἄπολλον, εὖλυρε.

On adorait à Athènes un Apollon Cisséus⁵, qui possédait une partie des attributs de Bacchus, et en même temps un Dionysus Melpomenos⁶ qui offrait

1. Pausan. I, 2, 5. Apollodor. III, 14, 6. Hygin. *Poet. astron.* II, 13; *Fabul.* 166. Antigon. Caryst. *Hist. Mirab.* 12. C'est là la version adoptée dans les monuments de l'art : Bas-reliefs : *Musée Chiaramonti*, pl. XLIV. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. CXXIII, n° 104. Vases peints : Lenormant et de Witte, *Élite des mon. céramogr.* t. I, pl. LXXXIV, LXXXV et LXXXV A. — 2. Lenormant et de Witte, *Élite des mon. céramogr.* t. II, p. 13 et 97. — 3. Theocrit. *Idyll.* XVIII, v. 50. — 4. *Saturn.* I, 18. — 5. Æschyl. *ap. Macrobian. ibid.* — 6. Pausan. I, 2, 4 et 31, 3.

bien de la ressemblance avec l'Apollon Citharède. Homère ¹ donne comme attribut à Bacchus le laurier, qui appartient d'ordinaire à Apollon; mais, par contre, quelques auteurs ornent de lierre Apollon et les Muses ². M. Gerhard ³ a remarqué que sur les vases peints le fils de Latone est très-souvent accompagné de deux femmes, Muses ou Nymphes, qui portent des branches de lierre. A Delphes, on célébrait avec une grande solennité les fêtes de Bacchus, aussi bien que celles d'Apollon ⁴, et c'est pour cela que les Artistes Dionysiaques avaient un rôle important dans les cérémonies religieuses de cette ville, ainsi que nous l'avons déjà remarqué dans le commentaire de notre n° 26. Des traditions donnaient à entendre qu'Apollon avait été enterré sous le trépied pythique ⁵; d'autres disaient que Dionysus avait reçu la sépulture sous l'omphalos de Delphes ⁶, et cet omphalos, attribué d'ordinaire à l'Apollon Pythien, est placé comme symbole caractéristique auprès des pieds de la statue d'Autinoüs en Iacchus, que nous avons découverte dans nos fouilles d'Éleusis.

L'analogie entre Apollon et Dionysus n'est pas moins grande, lorsqu'au lieu de l'Apollon Pythien

1. *Hymn. in Bacch.* XXV, v. 9. — 2. Martian. Capell. I, 10; p. 38, ed. Kopp. — 3. *Vasenbilder*, t. I, p. 90. — 4. Pausan. X, 32, 5. Macrob. *Saturn.* I, 18 Cf. Gerhard, *Ann. de l'Inst. arch.* 1833, p. 188, Lobeck, *Aglapham.* t. I, p. 79 et 80. Lenormant et de Witte, *Élite des mon. céramogr.* t. III, p. 18, 24 et 38. — 5. Porphyr. *Vit. Pythagor.* 16. — 6. Philochor. ap. Johan. Malal. *Chronic.* II, p. 45. Cedren. *Compend.* t. I, p. 43. Syncell. t. I, p. 36, éd. de Bonn. Cf. de Witte, *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.* t. II, p. 330.

nous considérons l'Apollon Carnéus¹. Aussi, sur le revers du fameux vase Pourtalès², dont la face principale représente l'initiation d'Hercule et des Dioscures à Éleusis, revers qui se rapporte peut-être aux petits mystères d'Agræ, comme l'a pensé M. Gerhard³, ou plutôt encore aux Éleusinies mêmes, tout aussi bien que la peinture du côté antérieur, l'Eniautos-Plutus tenant la corne d'abondance, qui est assis sur une chaise avec Dionysus-Iacchus, pour exprimer une sorte de dédoublement du troisième personnage de la triade mystique, de manière à produire une dualité mâle parallèle à la dualité féminine de Déméter et Coré, par son costume, le laurier dont son front est ceint, tout l'aspect de sa personne, en un mot, se confond avec l'Apollon Carnéen.

Dans les mystères d'Andania en Messénie, tels que nous les connaissons par la grande inscription découverte il y a deux ans⁴, cet Apollon tenait la place d'Iacchus comme le dieu fils; et les mystères d'Andania étaient presque exactement calqués sur ceux d'Éleusis⁵.

Les rapports que nous venons de signaler sont nombreux et incontestables; cependant ils ne suffi-

1. Voy. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, p. 89. — 2. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XVII. Gerhard, *Ueber die Anthesterien*, pl. IV, n° 2. — 3. *Ueber die Anthesterien*, p. 218, note 218, extrait des *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour l'année 1858. — 4. Sauppe, *Die Mysterieninschrift aus Andania*, Gœttingue, 1860, in-4°. — 5. Pausan., IV, 1, 4 et 5; 2, 4; 33, 5.

raient point à eux seuls pour justifier l'admission de l'image d'un prêtre d'Apollon Patroüs à Éleusis, dans un endroit où l'on ne plaçait guères que celles des gens tenant de plus ou moins près au service des divinités adorées dans l'*Anactoron*. Il arrive souvent en effet dans le monde antique, tel qu'il s'offre à nos regards, que deux cultes, fondamentalement identiques, ne se confondent pas et demeurent dans leur forme extérieure distincts, ou même quelquefois en antagonisme. Mais nous avons la certitude que le culte d'Apollon Patroüs, comme celui de sa sœur Artémis, était admis, même exotériquement et dans la partie publique pour tous, dans le cycle de la religion éleusinienne.

Toutes les divinités adorées sur la Voie Sacrée étaient en rapport étroit avec cette religion, que ce rapport existât pour toutes depuis la fondation de leurs sanctuaires ou qu'il n'eût été établi que plus tard, lorsque le culte religieux de l'Attique se régularisa avec la Constitution de l'État. Or sur la Voie Sacrée, dans le défilé du Mont Corydallus, à l'endroit où est aujourd'hui le monastère de Δαφνί, on voyait un temple consacré spécialement à Apollon, mais qui renfermait avec la statue du dieu celles de Minerve, de Cérès et de Proserpine ¹. L'association de cet Apollon avec Athéné le caractérise clairement comme Patroüs, mais, en même temps, la présence

1. Pausan. I, 37, 4

des images de Déméter et de Coré à côté de la sienne marque comme une sorte d'affiliation de ce sanctuaire et de ce culte à ceux d'Éleusis. Elle n'existait pas, du reste, depuis l'origine ; Pausanias nous apprend que le temple situé dans le Corydallus était primitivement dédié à Apollon seul. Il en était probablement ainsi lorsqu'il fut fondé par les Ioniens ; mais lorsque la fusion de la religion de ces envahisseurs avec celle des Pélasges, premiers habitants du pays, constitua le culte définitif de l'Attique, l'Apollon du Corydallus s'identifia avec l'Iacchus des mystères, de même que la Vénus, d'origine évidemment phénicienne, que l'on adorait un peu plus bas dans le même défilé¹, entra dans le cycle des divinités éleusiniennes, en devenant une Vénus-Proserpine. Pour de plus amples renseignements sur ces sanctuaires et leurs cultes, nous renverrons le lecteur à la partie de notre ouvrage consacrée à la topographie de la Voie Sacrée Éleusinienne.

Outre qu'il était prêtre d'Apollon Patroüs, le Polycharme, en l'honneur duquel est consacrée l'inscription qui a motivé de notre part cette digression, était grand prêtre de Tibère. C'est là encore un titre qui réclame un commentaire, mais ce commentaire n'a pas besoin de longs développements ; il suffit y de quelques mots.

Le culte augustal s'était établi à Athènes, dès le

1. Pausan. I, 37, 4.

règne du premier Empereur, par la fondation d'un temple de Rome et d'Auguste sur l'Acropole, en avant de l'entrée du Parthénon¹. A dater du règne d'Hadrien, le centre en fut reporté dans le temple de Jupiter Olympien, où il prit une nouvelle importance.

Le ministre qui en était chargé dans la cité de Minerve est toujours désigné par les textes épigraphiques sous le titre de grand prêtre. C'est ainsi que nous relevons les mentions suivantes dans les inscriptions de l'Attique :

- 1^o Caius Julius Spartiacus, ἀρχιερεὺς Θεῶν Σεβαστῶν. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n^o 341.
- 2^o Tiberius Claudius Atticus Herodes, ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν. Spon, *Voyage*, t. III, part. II, p. 220. — *Corp. inscr. græc.* n^o 382. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n^o 342. — Ἐπιγρ. Ἑλλην. ἀνέκδ. 3^e série, n^{os} 43, 44 et 45. — Stuart, *Antiquities of Athens*, t. III, p. 1. — *Corp. inscr. græc.* n^o 383. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n^o 340.

Peut-être y avait-il dans plusieurs dèmes des sanctuaires du culte augustal et des prêtres attachés à ces sanctuaires, dont le grand prêtre d'Athènes était le chef. En effet nous verrons plus loin, dans notre n^o 55, figurer un prêtre de Tibère différent du Polycharme de notre n^o 43, et désigné par le simple titre de ἱερεὺς διὰ βίου.

1. Gruter, p. cv, n^o 9. Cyriac. Ancon. p. x, n^o 72. Meurs. *Athen. Attic.* IV, 20. Van Dale, *Dissert. ant.* p. 416. Corsini, *Fast. Attic.* t. I, p. 142. Clarke, *Travels*, part. II, sect. II, p. 592. Hughes, t. I, p. 261. *Corp. inscr. græc.* n^o 478. Leake, *Topography of Athens*, p. 277 (1^{re} éd.); p. 352 (2^e éd.). Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n^o 251. Beulé, *L'Acropole d'Athènes*, t. II, p. 206 et 207.

44.

Fragment de couronne.

Dans une seconde couronne.

ΗΒΟΥΛΗ
ΟΔΗΜΟΣ
ΚΑΝΗΦΟ
ΡΗΣΑΣΑΝ
ΛΕΚΛΗΓΙ
ΩΙ

ΕΓΨ
ΑΜΕΙΝΟΚΛΕΙΑΣΤΗΣΦΙΑ

Sur un fragment en marbre pentélique, exhumé dans nos fouilles en avant des Grands Propylées. Publiées par M. Pittakys¹ et M. Conze² presque immédiatement après sa découverte.

Probablement dans la première couronne, comme sur notre n° 36, était primitivement gravé :

ΗΒΟΥΛΗ
ΟΔΗΜΟΣ
ΑΦΕΣΤΙΑΣ
ΜΥΗΘΕΙ
ΣΑΝ

Mais ceci a disparu, et il ne reste sur le monument qu'un seul titre sacerdotal, plus le nom de

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 3802.— 2. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1860, p. 182.

la prêtresse épouyme qui indiquait la date de l'érection :

Ἡ Βουλὴ, ὁ Δῆμος κανηφορήσασαν Ἀσκληπιῶ.

Ἐπὶ ἰ[ερείας] Ἀμεινοκλείας τῆς Φιλ[ίππου] ? ... θυγατρός.

Le Sénat et le Peuple (couronnent) la canephore d'Esculape.

Sous le sacerdoce d'Aminoclée, fille de Philippe de

Le culte d'Esculape avait une certaine extension dans la religion athénienne. Le dieu de la médecine possédait un temple sur les flancs de l'Acropole, au-dessus de l'endroit où Hérode Atticus construisit son théâtre¹. Un autre sanctuaire de la même divinité existait certainement au lieu où maintenant se voit la petite chapelle d'Ἅγιος Ἰωάννης τῆς κωλώννας, appuyée à une colonne antique auprès de laquelle les gens du peuple d'Athènes pratiquent encore des rites païens, lui attribuant la vertu de guérir la fièvre². A l'angle de la rue voisine j'ai retrouvé, servant de borne, un bâton en marbre avec le serpent enroulé autour, fragment de la statue colossale d'Esculape qui existait dans le temple. Un collége d'Orgéons était attaché à ce sanctuaire³. Il y avait encore un

1. Pausan. I, 21, 7. Plin. *Hist. Natur.* II, 103, 106. Voy. Leake, *Topography of Athens*, p. 164-167 (1^{re} éd.); p. 292-294 (2^e éd.). —

2. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 307. Rhangabé, *Ant. hellén.* t. II, p. 444. About, *La Grèce contemporaine*, p. 234, 4^e édit. — 3. Rhangabé, *Ant. hellén.* n^o 813. Le Bas, *Voyage, Inscriptions*, part. I, n^o 278.

troisième Asclépiéium, au lieu où se trouve actuellement une petite église à moitié enterrée sur le côté droit de la rue de Minerve, non loin du Μεγάλο Μοναστήρι; plusieurs dédicaces à Esculape ont été découvertes en cet endroit¹. Les inscriptions de ce genre sont, du reste, assez nombreuses à Athènes; on en a trouvé à l'Acropole², dans l'ancien quartier des Portiques, à l'est du temple de Thésée³, et sur le terrain qu'occupait dans l'antiquité la rue des Trépieds⁴. Un marbre de la collection Choiseul-Gouffier, actuellement au musée du Louvre⁵, marbre qui provient d'Athènes, mais on ne sait pas de quelle partie de la ville, rapporte la consécration à Esculape de la maison, du jardin et de la personne d'un certain Démon, fils de Démomélès, de Pæania, proche parent du grand orateur Démosthène, à la suite d'un oracle.

1. *Kunstblatt*, 1840, n° 18. Rhangabé, *Ant. hellén.* t. II, p. 734. — 2. I. Ἐφημ. ἀρχ. n° 878. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1047. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 119. II. Ἐφημ. ἀρχ. n° 933. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1048. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 118. III. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 335. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1049. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 117. IV. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1050. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 115. V. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1052. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 120. VI. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 116. VII. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 121. — 3. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 51 et 54. Rhangabé, *Ant. hellén.* nos 1054 et 1055. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 510. Pittakys, *L'Ancienne Athènes*, p. 166. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 1053. — 5. Dubois, *Cat. Choiseul Gouffier*, n° 212. Clarac, *Musée de sculpture*, t. II, pl. L, n° 455. Osann, *Sylloge*, p. 362, n° 23. *Corp. inscr. græc.* n° 459, Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 275.

Dans la frise du Parthénon, Esculape figure au nombre des principales divinités protectrices de l'Attique¹, et un bas-relief célèbre trouvé à l'Acropole associe ce dieu à la Minerve de l'Hécatompédon².

Une inscription découverte au temple d'Érechthée depuis l'affranchissement de la Grèce³, et une autre antérieurement connue⁴, mentionnent des ΑΣΚΛΗΓΙΕΙΑ parmi les fêtes les plus importantes de l'année religieuse attique. C'était le 8 du mois d'Éla-phébolion que se célébrait cette fête, comme le P. Corsini⁵ l'a fort ingénieusement conclu d'une phrase d'Eschine : Δημοσθένης... γράφει ψήφισμα, τοὺς καιροὺς τῆς πόλεως ὑφαιρούμενος, ἐκκλησίαν ποιεῖσθαι τοὺς πρυτάνεις τῇ ὀγδῶν ἰσταμένου τοῦ Ἐλαφηβολιώνος μηνός, ὅτε ἦν τῷ Ἀσκληπιῷ ἡ θυσία⁶.

C'est peut-être à cette cérémonie que la femme en l'honneur de qui a été gravé le monument que nous expliquons avait rempli les fonctions de canéphore d'Esculape, fonctions qui figurent ici pour la première fois dans l'épigraphie attique. Peut-être aussi le titre de *κανηφορήσασαν Ἀσκληπιῷ* correspond-il

1. Otfried Müller dans la traduction allemande des Antiquités d'Athènes de Stuart, t. II, p. 674 sqq. Ch. Lenormant, *Bas-reliefs du Parthénon et de Phigalie*, p. 21. Beulé, *L'Acropole d'Athènes*, t. II, p. 146. — 2. Ἐφημ. ἀρχ. n°382. Schæll, *Archæol. Mittheil.* I, 3, p. 60. Gerhard, *Die Minerven-Idole*, pl. V, n° 6. Le Bas, *Voyage*, Monuments figurés, pl. XXXIX. Fr. Lenormant, *Gazette des Beaux-arts*, t. VIII, p. 203; *La Minerve du Parthénon*, p. 26. — 3. Bœckh, *Staatshaushalt. der Athen.* t. II, p. 135. Rhangabé, *Ant. hellén.* n°842. — 4. Bœckh, *Staatshaushalt. der Athen.* t. II, p. 243. *Corp. inscr. græc.* n° 157. — 5. *Fast. Attic.* t. II, p. 308. — 6. *De fals. leg.* p. 63.

à celui de *κατηφορήσασαν Ἐπιδαυρίοις* qui se lit dans une inscription d'Athènes ¹.

Nous aurions alors une fonction en rapport direct avec le culte éleusinien. La fête des *Ἐπιδαυρίας*, dont nous avons déjà parlé dans le commentaire de notre n° 31, et dans laquelle on sacrifiait au dieu de la médecine ², était en effet une des journées de la célébration des Grands Mystères. Philostrate en parle en ces termes : *Τὰ Ἐπιδαύρια, μετὰ πρόσρησίν τε καὶ ἱερεῖα, δεῦρο μυσῖν Ἀθηναίοις πάτριον ἐπὶ θυσίᾳ δευτέρα. Τοῦτὶ δὲ ἐνόμισαν Ἀσκληπιοῦ ἕνεκα, ὅτι δὴ ἐμύθησαν αὐτὸν ἤκοντα Ἐπιδαυρίθεν ὀψὲ μυστηρίων* ³. Les premiers érudits qui ont traité des Éleusinies avaient conclu de ce passage que les *Ἐπιδαυρίας* avaient lieu, comme une sorte de complément des initiations, après le retour des mystes à Athènes, mais M. Preller ⁴, suivi en cela par M. Guigniaut ⁵, a parfaitement démontré qu'il fallait se ranger à un tout autre système. En effet, Philostrate dit seulement que les *Ἐπιδαυρίας* avaient lieu après la proclamation, *πρόσρησις*, qui ouvrait les cérémonies des mystères le 15 de Boédromion ⁶, et après les sacrifices, *ἱερεῖα*, qui occupaient les journées des 17 et 18 du même mois ⁷. L'ensemble de son récit montre de la façon la plus claire que lorsque

1. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 362. — 2. Pausan. II, 26, 7. — 3. *Vit. Apollon*. IV, 18. — 4. *Zeitschrift für die Alterthums-wissenschaft* de Darmstadt, 1835, n° 125. Article *Éleusinien* dans la *Real-Encyclopædie* de Pauly. — 5. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1186. — 6. Schol. ad Aristophan. *Ran.* v. 369; *Plut.* v. 431. *Hesych.* v° Ἀγυρμός. Plutarch. *Vit. Alex.* 31. — 7. *Corp. inscr. græc.* n° 523.

Apollonius de Tyane se rendit du Pirée à Athènes, le jour des Épidauries, les mystes n'avaient pas encore quitté cette ville : puisque les philosophes d'Athènes étaient sur le point de s'attacher aux pas du célèbre thaumaturge, au risque de manquer l'initiation, quand lui-même leur proposa de les accompagner à Éleusis et de se faire initier avec eux, ce que ne permit pas l'hiérophante, qui considéra Apollonius comme un magicien. Les Épidauries sont donc par là formellement reportées au 19 de Boédromion, c'est-à-dire au jour qui suivait les sacrifices préparatoires terminés le 18, et qui précédait immédiatement la procession d'Iacchus, célébrée le 20¹.

Nous avons déjà cité la prêtresse éponyme Amioncée dans le commentaire de notre n° 27.

§ 10. HONNEURS RENDUS A DES PARTICULIERS
PAR LE SACERDOCE D'ÉLEUSIS.

Les familles de la noblesse sacerdotale éleusienne, particulièrement celles des Eumolpides et des Céryces, réunies en Sénat Sacré, *ισπὴν γερουσία*², rendaient des décisions de diverses natures, et, entre autres choses, décernaient des statues aux membres de leur sacerdoce qui s'étaient distingués d'une ma-

1. Schol. ad Aristophan. *Ran.* v. 326. Plutarch. *Vit. Camill.* 19; *Vit Phocion.* 28. — 2. Voy. le commentaire de notre n° 28 et § 9 C.

nière spéciale. Nous avons cité deux dédicaces de ce genre, autrefois découvertes à Éleusis et actuellement perdues, l'une en l'honneur d'un Lycomide et l'autre en l'honneur d'un Céryce.

Mais le Sénat Sacré ne se bornait pas à honorer les prêtres ; il décidait aussi quelquefois l'érection de statues à des particuliers ou à des magistrats civils, qui avaient rendu des services notables au sacerdoce ou au culte éleusinien. M. Bœckh¹ donne, d'après les copies de Fourmont, une inscription qui existait dans le siècle dernier et qui mentionne les honneurs rendus par les Eumolpides, avec l'assentiment de l'Aréopage, à un archonte nommé Marcus Julius Apella, du deme de Marathon, fils de Marcus Julius Damianus, natif de Mylasa en Carie, et de Flavia Polla, fille de Flavius Apella, natif d'Hypæpa en Lydie. Cette inscription est maintenant détruite, mais elle donne l'espoir que la section que nous ouvrons pour elle s'enrichira de nouveaux monuments par suite de découvertes ultérieures.

1. *Corp. inscr. græc.* n° 379.

DEUXIÈME CLASSE.

ACTES PUBLICS.

§ 1. INSCRIPTIONS RELATIVES A DES MATIÈRES
DE FINANCES.

45.

ΜΗ
ΟΥΣΔΔ
ΜΕΙΟΙΚ
ΜΕΝΩΙ:
ΑΙΣΤΟΑΙΤΗ
Η:ΝΑΥΛΛΟ
ΙΤΟΙΣΔΗΙ
ΟΣΝΟΔΩΝ:
ΤΙΜΗ:Δ:Ε
ΛΟΣΕΤ
Τ:Τ

Tracée, en lettres presque imperceptibles, sur un éclat de marbre gris de l'Hymette, de 10 centimètres de hauteur, découvert dans les fouilles de l'église d'Άγιος Ζαχαρίας, ancien temple de Triptolème. Ce fragment est encore inédit.

Les deux lettres MH de la ligne 1 appartiennent peut-être au mot τιμή, *prix*, que nous retrouverons plus loin dans l'inscription. A la ligne 2, nous voyons d'abord la finale d'un accusatif pluriel masculin, ΟΥΣ, puis deux Δ qui ne peuvent s'expliquer que comme ayant fait partie d'un énoncé de chiffres à la manière attique. La somme enregistrée en cet endroit était donc au moins de 20 drachmes. Nous ne distinguons rien à la troisième ligne, et à la quatrième il ne subsiste plus que le datif d'un participe en μενος, ΜΕΝΩΙ. Dans la cinquième, on lit clairement αἰ στοαὶ τῆ[ς, *les portiques de...* A la sixième, nous voyons d'abord le chiffre Η, *cent*, suivi de deux points qui montrent que l'on passe à un autre chapitre, puis les lettres ΝΑΥΛΟ, qui sont peut-être le mot ναῦλον, *nolis, prix de transport par mer*, où une erreur du lapicide aurait mis deux Λ. Dans la ligne 7, l'article τοῖς est certain, et c'était probablement l'indication de quelques choses données à de certaines personnes; il ne reste pas assez du mot suivant pour tenter de le restituer. Nous ne savons aussi que dire de satisfaisant sur les lettres qui se voient dans la huitième ligne; elles ne semblent rien fournir de vraisemblable dans leur état de mutilation. Ce qui vient ensuite (l. 9) est clair : Τιμή δέκα (δραχμαί), *Prix : dix drachmes*; l'E qui termine le fragment de ligne commençait l'énoncé d'une autre somme. Quant à la ligne 10, on y reconnaît, après les lettres ΛΟΣ terminant un mot que nous ne savons comment restituer, encore

un autre chiffre qui semble avoir été bien plus fort; en effet, **ET** semble bien avoir exprimé 50 ou 54 talents. Un compte en talents devait aussi se trouver dans la ligne 10, dont il ne reste plus que deux lettres, car le **T** suivi de deux points indiquant une séparation ne peut être la fin d'aucun mot. Ces sommes en talents étaient probablement des totaux.

En somme, il paraît vraisemblable que ce débris tellement mutilé a dû appartenir au compte des dépenses faites pour la construction d'un édifice. Mais il reste si peu de choses que nous n'oserions rien affirmer à ce sujet.

§ 2. DÉCRETS DU SÉNAT ET DU PEUPLE RELATIFS

A DES OBJETS CIVILS.

46.

Ε Α Μ Τ Ε Ε Ρ Ε Ι
 Α Σ Τ Ο Μ Ε Π Ι Φ Σ
 Α Ε Κ Ρ Ο Λ Ε Ο Σ
 Χ Ο Μ Τ Ο Μ Ε Σ Τ
 Σ Ι Ν Ι Κ Α Τ Α Η
 Τ Ο Ν Ε Π Ι Μ Ε Λ
 Ι Θ Ε Ο Ι Τ Ο Δ Ε

Sur un fragment de plaque en marbre pentélique, découvert en avant de l'enceinte du puits Callicho-

ron. Dans cette inscription, inédite jusqu'à présent, la forme des lettres est antérieure à l'archontat d'Euclide.

A la première ligne, on croirait reconnaître *εάν τε έρεϊ*; à la seconde, après un mot terminé en *αστόν* ou *αστών*, on distingue avec certitude *επιψ[ηφίζειν* ou *επιψ[ηφίσθαι*. A la troisième, *εκ πόλεως* est certain. Dans la quatrième, on doit probablement restituer *άρ]χόντων* *ες*.... Quant à la cinquième, il y a incontestablement *έν 'Ελευ]σίνι κατά*, puis un mot qui était peut-être *Η[ΕΜΕΡΑΜ*, *ήμέραν*. Enfin la ligne 6 contient *τόν επιμελ[ητήν* ou *τών επιμελ[ητών*, et la 7° *ΤΟ* | *ΘΕΟΙ ΤΟΔΕ*, *τῷ Θεῶ τόδε*, ou plutôt *ΤΕ* | *ΘΕΟΙ*, *τῇ Θεῶ*.

L'objet général de l'inscription nous échappe absolument. Mais comme il est manifeste que ce fragment provient d'un décret officiel, nous nous sommes résolu à le classer en cet endroit.

47.

Ε ≡ Α Ι Ν Ε
 Β Α Ι Ο Ν Κ Α Ι Σ Τ Ε
 Υ Σ Τ Ε Φ Α Ν Ω Ι Ε Ι Ν Α Ι Δ
 Ε Δ Ρ Ι Α Ν Κ Α Ι Α Τ Ε Λ Ε ≡
 Σ Ι Ν Ε Λ Ε Υ Σ Ι Ν Ι Ο Ι Α Ν
 Δ Ε Τ Ο Ψ Η Φ Ι Σ Μ Α Ε Ι Σ Σ Τ
 Α Ι Σ Τ Η Σ Α Ι Ε Ι Σ Τ Ο Θ Ε
 Ι Ν Ι Ω Ν Τ Ο Ν Τ Α Μ Ι Α Ν ≡

Sur un fragment de plaque en marbre pentélique,

découvert par nous dans une muraille moderne en pierres sèches au pied du rocher de l'Acropole, du côté de la mer. Ce fragment est actuellement à Athènes, dans le cabinet de M. Pittakys, au ministère de l'instruction publique. Il a été publié dans le dernier numéro de la *Gazette archéologique*¹.

Nous avons ici les débris du dispositif d'un décret athénien, auquel la forme des lettres assigne une époque environ contemporaine de celle d'Alexandre. L'inscription est arrangée στοιχηδόν, comme presque tous les textes épigraphiques de la même nature. La lacune, au commencement de chacune des six dernières lignes, est de douze lettres, ainsi qu'on en a la preuve par les formules sacramentelles ΚΑΙ ΣΤΕ[ΦΑΝΩΣΑΙ ΘΑΛΛΟ]Υ ΣΤΕΦΑΝΩΙ et ΑΝ[ΑΓΡΑΨΑΙ ΔΕ ΤΟ]ΔΕ ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ ΕΙΣ ΣΤ[ΗΛΗΝ ΛΙΘΙΝΗΝ Κ]ΑΙ ΣΤΗΣΑΙ, etc., lesquelles se reconnaissent avec une certitude incontestable aux lignes 2-3 et 5-7. A la ligne 6, la lacune au commencement n'est que de onze lettres.

Ces observations préliminaires une fois faites, les restitutions ressortent toutes seules du nombre des lettres, d'autant plus qu'il ne s'agit dans notre inscription, pour ainsi dire, que de formules parfaitement connues d'ailleurs. Nous rétablissons donc sans hésitation :

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 4082.

[ΕΔΟΞ]

ΕΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙ]Ε[Γ]ΑΙΝΕ
 ΣΑΙ]· ΘΗ]ΒΑΙΟΝΚΑΙΣΤΕ
 ΦΑΝΩΣΑΙΘΑΛΛΟΥ]ΥΣΤΕΦΑΝΩΙΕΙΝΑΙΔ
 ΕΑΥΤΩΙΚΑΙΓΡΟ]ΕΔΡΙΑΝΚΑΙΑΤΕΛΕΙ
 ΑΝΗΣΑΓΡΟΛΑΥΟΥ]ΣΙΝΕΛΕΥΣΙΝΙΟΙΑΝ
 ΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟ]ΔΕΤΟΥΗΦΙΣΜΑΕΙΣΣΤ
 ΗΛΗΝΛΙΘΙΝΗΝΚ]ΑΙΣΤΗΣΑΙΕΙΣΤΟΘΕ
 ΑΤΡΟΝΤΟΕΛΕΥΣ]ΙΝΙΩΝΤΟΝΤΑΜΙΑΝ

. Ἐδοξε τῇ Βουλῇ καὶ τῷ Δήμῳ ἐπαινέσαι. . . Θη-
 βαῖον, καὶ στεφανῶσαι θαλλοῦ στεφάνῳ· εἶναι δὲ αὐτῷ καὶ
 προεδρίαν καὶ ἀτέλειαν ἧς ἀπολαύουσιν Ἐλευσίνιοι· ἀναγράψαι
 δὲ τόδε τὸ ψήφισμα εἰς στήλην λιθίνην καὶ στήσαι εἰς τὸ θέα-
 τρον τὸ Ἐλευσινίων τὸν ταμίαν.

*Le Sénat et le Peuple ont décrété de louer. . . .
 Thébain, de le couronner d'une couronne de feuillage,
 et de lui accorder la proédrie et l'atélie dont jouissent
 les gens d'Éleusis ; puis de faire graver ce décret
 par les soins du questeur sur une stèle de marbre,
 et de le faire placer dans le théâtre d'Éleusis.*

Nous n'avons pas besoin d'entrer en explications sur la proédrie et l'atélie, deux sortes de distinctions bien connues de tous ceux qui ont étudié l'organisation du gouvernement athénien. Ici cependant il y a une forme particulière dans la mention de l'atélie. D'après la restitution que semble réclamer le nombre de lettres compris dans la lacune, les habitants de

la cité sacrée d'Éleusis jouissaient tous de ce privilège, au moins dans une certaine limite¹.

La formule finale est aussi à remarquer. Presque constamment dans les décrets athéniens, le soin de faire graver la décision du Sénat et du Peuple sur une stèle de marbre est attribué à deux personnages différents. Le secrétaire de la prytanie en fonctions, γραμματεὺς κατὰ πρυτανείαν, ou le greffier du Sénat, est chargé de surveiller le travail de gravure, afin que la copie ainsi éternisée sur le marbre soit bien conforme à l'exemplaire manuscrit déposé dans les archives de l'État², et le questeur, ταμίας, a la mission de fournir à la dépense³. Pour les délibérations particulières des dèmes, les mêmes soins sont remplis par le démarque et le questeur du dème⁴. Cependant nous voyons dans une convention entre le dème d'Æxonæ et des particuliers pour la location d'un terrain⁵, le questeur chargé seul de faire graver le contrat. L'exemple que fournit notre inscription est

1. M. Pittakys restitue ὡς αὐτοὶ ἔχουσιν Ἐλευσίνοι, mais ce supplément est inadmissible, car il contient une lettre de plus qu'il ne faut. Ὡσπερ ἔχουσιν, auquel on penserait tout d'abord, aurait, au contraire, une lettre de trop peu. Il serait encore possible de combler la lacune d'une manière exacte en restituant ἀτέλει[αν ὡν ἐπιτελοῦσιν Ἐλευσίνοι. Dans ce cas il ne s'agirait plus d'une immunité générale, mais de l'exemption de certains droits particuliers qu'auraient payés les habitants d'Éleusis, et dont le produit aurait été probablement affecté à couvrir les dépenses locales du dème. Mais la restitution à laquelle nous nous sommes arrêté nous semble encore préférable. — 2. Le Bas, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.* t. II, p. 516. — 3. Voy. Le Bas, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.* t. II, p. 525. Franz, *Elem. epigr. græc.* p. 317. — 4. *Corp. inscr. græc.* nos 99, 100 et 102. — 5. *Corp. inscr. græc.* n° 93.

le premier qui se rencontre de la formule ainsi abrégée pour un acte de la République; car on ne peut pas supposer qu'il y eût rien après les mots τὸν ταμίαν. Le texte s'arrête avant la fin de la ligne et au-dessous il y a une grande marge, de 7 centimètres environ, absolument vide. On comprend, du reste, que lorsqu'on voulait raccourcir l'énoncé des soins à prendre et ne nommer qu'un seul personnage, c'était le questeur chargé de la dépense que l'on devait choisir, plutôt que le secrétaire, qui n'avait qu'une simple fonction de surveillance. C'est ainsi que, dans un décret des Déliens, dont la constitution était exactement modelée sur celle des Athéniens, nous voyons aussi le questeur seul mentionné lorsqu'il s'agit de la gravure du décret¹.

C'est également dans la même formule que se rencontrent les mots qui font toute l'importance de cette inscription, στῆσαι εἰς τὸ θέ[ατρον τὸ Ἐλευσ]ινίων, dont la restitution nous semble certaine. La stèle qui portait ce décret était donc placée dans le théâtre où les Artistes Dionysiaques donnaient, lors des mystères, ces ἀγῶνας σκηνηκούς dont a parlé notre n° 26. Or le fragment que nous étudions a été trouvé par nous à quelques pas seulement du point où, sur la pente de l'Acropole, la courbe du terrain et quelques restes de gradins taillés dans le roc nous avaient fait conjecturer que devait avoir existé un théâtre². C'est

1. *Corp. inscr. græc.* n° 2334. — 2. M. Pittakys signale la découverte du théâtre d'Éleusis dans la *Gazette archéologique* à propos de

là un fait qui confirme donc pleinement notre conjecture, et le n° 47 du présent recueil devient ainsi un document capital pour la topographie de la ville d'Éleusis. Nous traitons, du reste, cette question beaucoup plus longuement et avec tous les développements désirables, dans la partie de notre ouvrage consacrée aux recherches topographiques.

Malheureusement, les motifs du décret manquant, nous demeurons dans une ignorance absolue sur les causes pour lesquelles le personnage à l'occasion de qui il a été rendu avait mérité tous ces honneurs. Le nom du personnage est aussi perdu pour nous sans retour; on peut seulement deviner que c'était un Thébain établi à Éleusis. Avait-il donné de l'argent pour subvenir aux frais des représentations scéniques ou pour réparer le théâtre? Cela est possible, mais cependant n'est pas absolument nécessaire à admettre. Il se pourrait, en effet, que l'hiéron des Grandes Déeses ayant été réservé à l'érection des inscriptions d'un caractère religieux, le théâtre ait été à Éleusis le lieu où l'on plaçait les décrets purement civils.

Rien ne varie plus dans les textes de l'épigraphie

cette inscription et se l'attribue à lui-même. Il est inutile de réclamer contre une semblable prétention, tout le monde à Athènes connaissant l'époque où nous avons fait des fouilles à Éleusis, et, d'ailleurs, nos droits de priorité étant constatés par une lettre de nous, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 26 octobre 1860, et mentionnée dans les comptes rendus de M. Desjardins; *Journal général de l'Instruction Publique*, t. XXX, 1864, p. 83.

grecque que l'indication du lieu où doivent être exposés les décrets émanés de l'autorité publique¹. La seule règle est que ce doit être dans le lieu le plus apparent de la ville, ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ πόλειως τόπῳ², mais ce lieu n'est souvent pas le même, non-seulement dans deux villes différentes, mais encore dans une seule cité. Le plus ordinairement, il est vrai, c'est dans le temple ou plutôt dans l'hiéron ou le téménos de la divinité principale. A Athènes, pour le plus grand nombre des inscriptions, c'est sur l'Acropole, auprès du Parthénon ou de la statue d'Athéné Promachos³, au dème d'Æxonæ dans l'hiéron d'Hébé⁴, au Pirée dans celui d'Hestia⁵, à Hermione dans le temple de Déméter Chthonia⁶, à Lacédémone dans l'hiéron de Posidon, au cap Ténare⁷, à Acræphia de Béotie dans le temple d'Apollon Ptoüs⁸, à Ténos dans l'enceinte consacrée de Posidon et d'Amphitrite⁹, à Délos dans le téménos d'Hercule¹⁰, dans le temple de ce dieu¹¹ ou dans l'hiéron d'Apollon¹², à Paros dans celui de Déméter¹³, à Allaria de

1. Voy. Le Bas, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.* t. II, p. 320. Franz, *Elem. epigr. græc.* p. 315. — 2. *Corp. inscr. græc.* nos 2061, 2064. Cf. nos 2650 et 2063, ἐν τῷ ἐπισημωτάτῳ τῆς πόλειως τόπῳ; nos 2347 et 2693 a, εἰς τόπον ὡς ἐπιφανέστατον; n° 1570, οὗ ἂν δοκεῖ ἐν καλλίστῳ; n° 2676, τόπον δὲ ἀποδείξαι τοὺς προστάτας τὸν ἐπιφανέστατον. — 3. Parthénon, *Corp. inscr. græc.* nos 86 et 87. Athéné Promachos, Demosth. *In Near.* p. 1381. Les exemples du simple στήσαι ἐν Ἀκροπόλει sont tellement nombreux qu'il n'est pas besoin d'en citer. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 214. — 5. *Ibid.* n° 101. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 1193. — 7. *Ibid.* n° 1335. — 8. *Ibid.* n° 1625. — 9. *Ibid.* nos 2329, 2331 et 2334. — 10. *Ibid.* n° 2271. — 11. *Ibid.* n° 2270. — 12. *Ibid.* nos 2267, 2268, 2269, 2272 et 2334. — 13. *Ibid.* n° 2837.

Crète dans celui d'Apollon¹, à Carthæa, près du temple du même dieu², à Céos dans son enceinte sacrée³, à Thasos dans le temple d'Athéné⁴. On pourrait encore beaucoup multiplier les exemples, mais ceux-ci suffisent. Les mentions d'autres lieux publics ne sont pas moins nombreuses. A Athènes, on sait la multitude de décrets qu'ont fourni les fouilles de la maison de Mme Louise Psomas, à côté du site du *Buleuterium*⁵, et celles du Gymnase de Ptolémée exécutées en 1860⁶; d'autres inscriptions publiques de la même cité sont dites avoir été exposées dans des agoras particulières⁷, un décret qui récompense un prytane dans le Prytanée⁸, un autre, rendu en l'honneur du philosophe Zénon, dans l'Académie et dans le Lycée⁹. Dans le dème d'Æxonæ on plaçait les actes officiels dans la Lesché en même temps que dans l'hiéron d'Hébé¹⁰; à Acræphia de Béotie dans l'agora en même temps que dans le temple d'Apollon¹¹; à Byzance dans le *buleutère*¹², à Stratonicée de Carie dans le même endroit¹³, à Iasus dans l'agora¹⁴ et à la porte du lieu de séances des

1. *Corp. inscr. græc.* n° 2357. — 2. *Ibid.* n° 2357. — 3. *Ibid.* n° 2360. — 4. *Ibid.* n° 2161. — 5. Ἐπιγρ. ἑλλην. ἀνέκδ. 1^{re} série, fasc. 1. — 6. Une petite partie en a été publiée dans les Ἐπιγρ. ἑλλην. ἀνέκδ. 2^e série, fasc. 1; d'autres dans les derniers numéros de l'Ἐφημ. ἀρχ. — 7. *Corp. inscr. græc.* nos 88 et 102. — 8. *Ibid.* n° 112. — 9. *Ap. Diogen. Laërt.* VIII, 1, 9. — 10. *Corp. inscr. græc.* n° 93. — 11. *Ibid.*, n° 1625. — 12. *Ibid.* n° 2060. A Délos il en était de même pour certains décrets que l'on exposait en même temps dans le téménos d'Apollon, *Corp. inscr. græc.* nos 2267, 2268 et 2269. — 13. *Ibid.* n° 2715 b. — 14. *Ibid.* n° 2678.

magistrats ¹, à Astypalée devant la porte du tribunal de l'agoranome ², à Bérénice de Cyrénaïque enfin dans l'amphithéâtre ³. On voit que toutes ces places diverses n'ont de commun que d'être toujours le lieu le plus apparent de la ville, ἐπιφανέστατος τῆς πόλεως τόπος, comme dit l'inscription d'Olbia, le lieu que le public fréquentait le plus. Le théâtre, dans une ville grecque, remplissait parfaitement cette condition, et par conséquent le choix de cet édifice, pour y exposer les décrets officiels qui devaient être publiés dans le dème d'Éleusis, rentre parfaitement dans les usages ordinaires des Grecs pour ces sortes de choses.

§ 3. CATALOGUES OFFICIELS DISTRIBUÉS PAR TRIBUS
ET PAR DÉMES.

48.

A Λ Ο
ΑΣΙΠΟΥ
ΠΥΣΙΟΙ
ΣΕΥΚΡΑΤ
Ο Ν Ο Ε Ι

Sur un éclat de marbre pentélique encore inédit,

1. *Corp. inscr. græc.* nos 2672, 2673, 2674 et 2677. Les nos 2677 et 2678 étant inscrits sur une même pierre, M. Bœckh en a conclu avec pleine raison que la curie d'Iasus était située sur la place publique, et que les deux désignations différentes indiquent un seul et même lieu.
— 2. *Corp. inscr. græc.* n° 2483. — 3. *Ibid.* n° 5361.

découvert par nous à la surface de la terre sur le sommet de l'Acropole, et actuellement en notre possession.

Bien qu'il ne reste plus que très-peu de lettres sur ce fragment, on reconnaît au premier coup d'œil qu'il provient d'une liste de magistrats, prytanes, diètes, épimélètes ou autres, divisée par tribus et par dème, et qu'il appartenait à la portion de ce catalogue qui comprenait les gens de la tribu *Æantide*.

Il y a trois désignations de dèmes aux lignes 1, 3 et 5, et deux fragments de noms propres aux lignes 2 et 4.

A la ligne 3, la fin du démotique ΤΡΙΚΟ]ΡΥΣΙΟΙ est certaine. Ce sont les habitants du dème de Τρικóρυθος, donné à l'Æantide par Étienne de Byzance¹ et par plusieurs inscriptions², l'un des dèmes de la tétrapole marathonienne, que, d'un commun accord, tous les écrivains modernes placent aux ruines qui se voient à côté de la propriété de Κάτω Σούλι et qui constituent un des points les plus certains de la géographie de l'Attique.

On nous permettra ici une courte digression, pour ajouter aux monuments épigraphiques déjà connus, qui mentionnent le dème de Tricorythus, une inscription découverte dans le cours de l'année 1860,

1. V^o Τρικóρυθον. — 2. *Corp. inscr. græc.* nos 111 et 172.

en creusant les fondations d'une maison de paysan,
au village de **Μαραθῶνι** :

ΚΑΙΔΙΚΑΙΟΥ
ΙΣΟΚΛΕΙΔΟΥ ///////////////
ΝΟΣ ΤΡΙΚΟΡΥΣΙΟΣ ·
/// ΟΚΙΔΟΥΜΑΡΑΘΩΝΙ
ΣΑΛΟΥΟΙΝΑΙΗΣΙΟ /////
ΙΕΡΟΠΟΙΟΥΣ.....ΕΛΛ....ΝΙΚΑ

suivent six lignes en très-petits caractères, tellement effacées qu'on ne peut plus rien en déchiffrer.

Nous lisons :

. καὶ Δικαίου
ὁ δεῖνα] Ἴσοκλείδου
ὁ δεῖνα] νος Τρικορύσιος,
ὁ δεῖνα Ἄνδ]οκίδου (?) Μαραθῶνι[ος,
ὁ δεῖνα] σάλου Οἰναιήσιο[ς,
. τοὺς] ἱεροποιούς [καὶ Παν]έλλ[ηνας] νικα...

Il y a plusieurs circonstances curieuses à noter dans cette inscription, et c'est à cause de cela que nous nous sommes décidé à nous écarter un peu de notre sujet pour l'insérer ici. C'est d'abord le démog-
tique **ΟΙΝΑΙΗΣΙΟΣ**, pour indiquer un individu du dème d'Οἰνόη, situé dans la partie supérieure de la vallée principale de la région marathonienne. La forme ordinaire, la seule qu'on eût rencontrée jus-
qu'ici est **ΟΙΝΑΙΟΣ**¹. C'est ensuite la réunion pour

1. Harpocrat. Steph. Byz. et Phot. v^o Οἰνόη. Corp. inscr. græc. n^o 172.

faire la dédicace d'hommes appartenant à trois des dèmes de la tétrapole, Marathon, Tricorythus et OËnoé, et peut-être à tous les quatre, car on peut conjecturer, avec une grande probabilité, que le démotique qui a disparu dans la seconde ligne était ΠΡΟΒΑΛΙΣΙΟΣ. C'est encore la mention des hiéropées à la sixième ligne, d'où l'on devrait peut-être conclure que le sacrifice τῶν Ἡρακλειδῶν, ou plutôt τῶν Ἡρακλειῶν, cité par Pollux¹ au nombre des attributions des dix hiéropées officiels, se célébrait dans l'Héracléum de Marathon, comme l'a déjà pensé le P. Corsini², lors des fêtes d'Hercule solennisées dans ce dème, fêtes qu'Harpocraton³ et Suidas⁴ disent avoir été au nombre des plus importantes de l'Attique. On doit enfin remarquer avec soin le lieu où a été trouvée cette inscription. Avec les deux autres pierres inscrites qui ont été découvertes en même temps⁵, elle est un des vestiges antiques les plus importants qui subsistent dans la localité de Μαραθῶνι, vestiges dont M. Leake⁶ avait à tort contesté l'existence, mais qui ont été déjà signalés par M. Rhangabé⁷ et M. Harriot⁸, et qui ont servi à ces deux savants pour restituer au village moderne de Mara-

1. VIII, 9, 107. Cf. le commentaire de notre n° 25. — 2. *Fast. attic.* t. II, p. 336. — 3. V° Ἡράκλεια. — 4. V° Ἡράκλεια. — 5. Ce sont : 1° Une petite stèle portant la figure d'un homme debout et l'inscription : ΜΕΓΑΣΠΟΛΕΜΙΚΟΣ ΜΑΡΑΘΩΝΙ. 2° Un fragment de stèle où il ne reste plus que le nom : ΠΑΜΕΝΙΣΚΟΣ. — 6. *Demi of Attica*, p. 91 (2^e édit.). — 7. *Antiquités helléniques*, t. II, p. 867. — 8. *Recherches sur les dèmes*, p. 158 sqq.

thon la légitimité de son nom glorieux, niée par M. Leake, qui voulait attribuer ce nom au hameau voisin de Βρανά, lequel a probablement succédé à Probalinthus¹.

Revenons à notre fragment de catalogue trouvé à Éleusis. Le nom démotique, dont il ne reste plus à la première ligne que les lettres ΑΛΟ, ne peut se rapporter qu'à une localité dont le site est inconnu et qui est mentionnée par le seul Hésychius : Κύκαλα, δῆμος τῆς Διαντίδος φυλῆς. On ne connaissait pas jusqu'ici l'adjectif formé par ce nom. D'après ce qui en reste sur notre inscription, il paraît avoir été Κύκαλος.

Quant au troisième démotique, celui de la ligne 5, ΟΝΟΕΙ est incontestablement le reste de ΑΕΥΚ]ΟΝΟΕΙ[Σ. Mais Leuconoé, mentionnée par Philochore² et Phrynichus³, est dite par Harpocraton, Suidas, Photius et une inscription⁴, avoir été un dème de la tribu Léontide, tandis qu'ici nous la voyons figurer dans une liste que les noms de Cycala et de Tricorythus montrent clairement avoir été composée de dèmes de l'Æantide. Nous devons en conclure que Leuconoé, comme Aphidna⁵, avait à diverses époques changé de tribu et été comptée tantôt dans l'Æantide et tantôt dans la Léontide. On ignore la situation de

1. Hanriot, *Recherches sur les dèmes*, p. 161. — 2. *Ap. Schol. ad Aristophan. Av.* v. 997. — 3. *Ibid.* — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 108. — 5. Aphidna est dite : De l'Æantide, Harpocrat. v° Θυργωνίδα. De la Léontide, Steph. Byz. v° Ἀφιδνα. *Corp. inscr. græc.* n° 142. Lors de la formation de la tribu Ptolémaïde ce dème y fut compris.

ce dème, mais la conformité de son sort avec celui d'Aphidna doit faire penser qu'il n'en était pas éloigné. Peut-être ne se tromperait-on pas en plaçant Leuconoé à Καλέντζι, localité où se voient les ruines d'un dème, à moitié chemin entre Οινόη, qui porte encore son nom antique, et Κοτρώνι, qui correspond à Aphidna, comme l'a démontré M. Finlay¹. Sauf M. Hanriot², qui y plaçait à tort OÉnoé, située quelques kilomètres plus bas dans la même vallée, personne n'a encore proposé de nom antique pour Καλέντζι, où nous mettrions désormais l'indication de Leuconoé, accompagnée cependant encore d'un point de doute.

En conséquence des observations qui précèdent, nous lirions de la manière suivante le fragment de catalogue objet de nos études dans ce paragraphe :

[Αἰαντίδος]

.....

Κύκ]αλο[ι.

.... ασίρου

Τρικο]ρύσιοι.

..... ς Εὐκράτ[ους ου Εὐκρατ[ίδου

Λευκ]ονοει[ς.

.....

De la tribu Aiantide.

.....

1. *Remarks on the topography of Oropia and Diacria*, Athènes, 1838, in-8°. — 2. *Recherches sur les dèmes*, p. 162.

Cycaliens.

Un tel fils de asirès,

Tricorysiens.

Un tel fils d'Euclatès,

Leuconoéens.

Les renseignements que l'on peut en extraire sur Cycala et sur Leuconoé font, si nous ne nous trompons, de ce fragment d'inscription, malgré son état de mutilation, un document d'une certaine importance pour l'étude des dèmes de l'Attique.

§ 4. HONNEURS RENDUS PAR L'ÉTAT
A DES CITOYENS.

49.

ΜΟΥΣΙΟΝ
ΘΗΚΑΝ

Gravée sur un fragment de bloc en marbre noir d'Éleusis, employé comme moëllon dans la façade de la chapelle d'Ἅγιος Ζαχαρίας. Cette inscription a déjà été publiée, exactement par Pococke¹ et M. Bœckh², inexactement par M. Pittakys³, qui donne ΘΗΚΑΝ à la seconde ligne, et par M. Le Bas⁴, qui y a vu à tort

1. *Inscr. ant.* part. I, cap. v, sect. vi, p. 12. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 472. — 3. *Ἐφημ. ἀρχ.* n° 2370. — 4. *Voyage, Inscriptions, part. I,* n° 72.

une dédicace aux Muses, lisant dans la première ligne **ΜΟΥΣΟΙΝ** au lieu de **ΜΟΥΣΙΟΝ** que porte le marbre original.

Il ne saurait y avoir d'hésitation pour adopter la lecture de M. Bœckh :

..... Ἄλι]μούσιον [ἀνέ]θηκον.

..... ont dédié la statue de N., du dème d'Halimus.

Halimus était un dème que les inscriptions montrent avoir appartenu d'abord à la tribu Léontide¹, puis à la tribu Attalide², après la création de cette dernière. Strabon³ le nomme immédiatement après Phalère, et Démosthène⁴ dit qu'il était situé à 35 stades d'Athènes. D'après ces deux indications, presque tous les géographes modernes⁵, d'un commun accord, en ont fixé l'emplacement à l'embouchure d'un torrent qui descend de l'Hymette, et qui se jette dans la mer à 3 kilomètres au-dessous du cap des Τρεῖς Πύργοι, c'est-à-dire à l'extrémité méridionale de la baie de Phalère, en un lieu appelé maintenant Καλλιμάχι, nom qui semble rappeler celui de Ἀλιμούς.

Le dème d'Halimus jouait un grand rôle dans la fête des Thesmophories. Il y avait là un temple de Déméter Thesmophore où se faisait une partie des cérémonies⁶.

1. *Corp. inscr. græc.* nos 130, 140, 270, 289. — 2. *Ibid.* n° 194, — 3. IX, p. 398. — 4. *Contr. Eubulid.* p. 1302. — 5. Leake, *Demi of Attica*, p. 54 (2^e éd.). Grotefend, article *Attika* dans la *Real-Encyclopædie* de Pauly. Forbiger, *Handb. der alt. Geogr.* t. III, p. 949. — 6. Pausan. I, 31, 1. Clem. Alex. *Protrept.* II, 34. — 6. Voy. Preller,

50.

ΕΞΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥΒΟΥΛΗ
 ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ
 ΑΠΟΛΛΩΝΙ
 ΟΥΜΑΡΑΘΩ
 ΝΙΟΣ

Sur un hermès de marbre pentélique, maintenant acéphale, dans la maison de M. Hadji-Méléti, ancien député, l'un des principaux propriétaires du village. Cet hermès a été découvert à quelques pas de la maison où il est maintenant conservé, dans les ruines d'un édifice antique, qui paraît avoir été le prétoire du gouverneur romain.

M. Ross¹, et d'après lui M. Le Bas², ont déjà publié l'inscription que nous avons sous les yeux, mais d'une manière fort inexacte et que dément absolument le monument original. Suivant ces deux célèbres érudits, l'hermès de M. Hadji-Méléti porterait :

ΕΞΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥΒΟΥΛΗ
 ΔΗΜΗΤΡΙΟΝ
 ΑΠΟΛΛΩΝΙ
 ΤΟΝΜΑΡΑΘΩ
 ΝΙΟΝ

Ceci donnerait certainement une phrase beaucoup

Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft de Darmstadt, 1835, n° 98, *Demeter und Persephone*, p. 335-365. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, part. III, p. 1150-1160.

1. *Demen*, p. 83, n° 126. — 2. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 111.

mieux construite que celle qui résulte de notre lecture : 'H] ἐξ Ἀρείου Πάγου Βουλή Δημήτριον Ἀπόλλωνι τὸν Μαραθώνιον. Il y aurait bien quelques observations à faire sur la vraisemblance qu'une dédicace à Apollon ait été faite à Éleusis, mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans cette voie. Après un examen plusieurs fois répété du monument, nous pouvons affirmer qu'il ne saurait y avoir un doute sur les caractères que porte la pierre, et que ceux que nous donnons en tête de ce paragraphe sont les vrais.

Il n'est donc pas possible de lire autrement que de la manière suivante :

Ἐξ Ἀρείου Πάγου Βουλῆ
Δημήτριος Ἀπολλωνίου Μαραθώνιος.

Sénat de l'Aréopage.

Démétrius fils d'Apollonius, de Marathon..

Il y a dans cette dédicace un anacoluthé bizarre et sans exemple jusqu'à présent dans l'épigraphie, du moins à notre connaissance. La forme régulière de la phrase, conforme aux usages constants des inscriptions honorifiques, serait : 'H] Βουλή ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου Δημήτριον Ἀπολλωνίου Μαραθώνιον, en sous-entendant ἐτίμησεν¹. Mais l'exemple que fournit notre inscription étant matériellement certain, nous devons l'enregistrer comme une anomalie, sans chercher une erreur du lapicide, ressource désespérée à laquelle il est toujours dangereux de recourir.

1. Voy. Franz, *Elem. epigr. græc.* p. 330.

Démétrius, fils d'Apollonius, de Marathon, en l'honneur duquel a été dédié l'hermès de M. Hadji-Mélétis, vivait vers l'an 110 de l'ère chrétienne. Nous avons déjà examiné la question de son âge et de sa famille dans le commentaire de notre n° 43, auquel nous renvoyons le lecteur.

51.

ΣΑΡΕΙΟΥΠΑ
Υ ΒΟΥΛΗ
ΥΝΙΟΝΑΓΑΘΟ
ΓΟΔΟΣΜΑΡΑΘΩ
ΝΙΟΝΑΡΕΤΗΣ
ἘΕΝΕΚΕΝ

Sur un hermès en marbre pentélique, maintenant acéphale, découvert avec le précédent auprès de la maison de M. Hadji-Mélétis, et maintenant conservé dans celle du nommé Lucas Papadam. Cette inscription est inédite.

A part le premier nom propre de la ligne 3, tout le reste du texte se lit sans difficultés. Ce nom propre ne peut être IO]YNION, car Junius appellerait nécessairement après lui un *cognomen* que n'offre pas le monument. D'un autre côté, il est impossible de supposer que plus de deux lettres aient disparu. Aussi proposons-nous, mais dubitativement, de restituer ΦΡ]YNION, nom de la même famille que ceux

de Φρῦνις, Φρυνίων et Φρύνιχος assez fréquents en Attique.

Quant à l'ensemble de l'inscription, nous le lisons :

Ἡ ἐξ Ἀρείου Πά[γο]υ Βουλὴ [Φρ]ύνιον Ἀγαθό[π]ητος,
Μαραθῶνιον, ἀρετῆς ἕνεκεν.

Le Sénat de l'Aréopage (honore) Phrynios, fils d'Agathopus, du dème de Marathon, à cause de sa vertu.

L'hermès qui portè cette dédicace faisait évidemment pendant à celui de Démétrius fils d'Apollonius, car leurs dimensions sont pareilles. Comme les deux personnages étaient du même dème, on est en droit de supposer qu'ils étaient parents et que c'est pour cela qu'on les avait associés dans un même honneur.

52.

ΟΔΗ
ΩΡΟΝ
ΓΑΙΑ

Sur un fragment de marbre pentélique, découvert dans nos fouilles en avant des Grands Propylées. Publié, immédiatement après sa trouvaille, par M. Conze¹.

1. *Bullet. de l'Inst. arch.* 160, p. 1881.

On reconnaît d'abord ὁ Δῆ[μος, mots qui, comme nous n'avons pas le commencement de la ligne, doivent avoir fait partie de la formule Ἡ Βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου καὶ ὁ Δῆ[μος. Dans la seconde ligne, nous avons la fin de Θεόδ[ωρον ou de tout autre nom en δωρος, lequel, pour avoir la même longueur de ligne qu'au commencement, devrait être précédé d'un *gentilium* romain, peut-être d'un *prænomen*, ou des mots ὁ Ἀθηναίων (ὁ Δῆμος ὁ Ἀθηναίων) complétant la formule initiale. Le nom du père de ce Théodore, en l'honneur de qui était dédiée l'inscription, venait à la troisième ligne, mais il a disparu; quant au démotique de ce personnage, il n'en reste plus que les sommets de lettres ΠΑΙΑ qui ne peuvent avoir appartenu qu'au mot ΠΑΙΑΝΙΑ.

Nous proposerions donc de restituer ce fragment de la manière suivante :

ΗΒΟΥΛΗΗΞΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥΚΑΙ]ΟΔΗ[ΜΟΣ
ΟΑΘΗΝΑΙΩΝ ΘΕΟΔ]ΩΡΟΝ
. ΠΑΙΑ[NIEA

Ἡ Βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου καὶ ὁ Δῆ[μος ὁ Ἀθηναίων. . .
Θεόδ]ωρον Παια[νιέα.

*Le Sénat de l'Aréopage et le Peuple Athénien
(honorent) Théodore, fils de, du
dème de Pœanix.*

Nous n'aurions pas osé nous mettre en frais de restitution si nous n'avions eu affaire dans ce texte à

des formules habituelles où les noms propres changent seuls. Celle-ci, d'ailleurs, nous ne la proposons que pour ce qu'elle vaut, et en sachant bien qu'on ne peut rien tenter de certain pour un fragment qui compte aussi peu de lettres.

53.

ΓΑ
 ΕΥΛ/
 ΑΑΗ

Sur un débris de piédestal en marbre pentélique, que nous avons trouvé dans la muraille d'une cour, à l'entrée de la partie haute du village, et qui, enlevé par nos soins, est maintenant conservé dans la maison du commandant Georges Lascas avec les objets provenant de nos fouilles. Inédite.

Le personnage dont ce piédestal portait la statue était décoré du prénom romain de Caius ΓΑ[ION (l. 1); il faisait partie des magistrats appelés συλλογεῖς τοῦ δήμου ou simplement συλλογεῖς, ΕΥΛ[ΟΓΕΑ (l. 2), dont l'office était de convoquer et de réunir le peuple à l'assemblée¹. Voilà tout ce que nous pouvons dire de ce fragment. Quant aux lettres ΑΑΗ de la ligne 3, nous ne savons comment les expliquer.

1. Böckh, *Staatshaushalt. der Athen.* t. II, p. 253. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 137 et 138.

54.

ΙΕΥΝΟ
ΝΑΝΕΘΗΚ

Sur un fragment de base en marbre noir d'Éleusis, découvert entre les deux enceintes sacrées. Inédite.

C'est le débris de la formule si multipliée : ἀρετῆς ἕνεκεν κα]ι εὐνο[ίας τῆς εἰς ἑαυτὸ]ν ἀνέθηκ[εν.

§ 5. HONNEURS DÉCERNÉS A DES EMPEREURS ROMAINS.

55.

ΤΙΒΕΡΙΟΝΚΑΙΣΑΡΑΣΕΒΑΣΤΟΝ
ΡΙΟΥΠΑΓΟΥΚΑΙΗΒΟΥΛΗΤΩΝΕΞΑΚΟΣΙΩΝΚΑΙΟΔ
ΦΛΥΕΩΣΘΥΓΑΤΡΟΣΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣΤΗ
ΠΑΠΙ //// ΜΑΡΑΘΩΝΙΟΥΙΕΡΕΩΣΟΝΤΟΣΔΙ
ΠΑΠΙΜΑΡΑΘΝΙΟΥ

Cette inscription, encore inédite, se lit sur une architrave de marbre pentélique fragmentée, découverte dans la partie basse de la ville antique et actuellement déposée dans la chapelle d'Ἅγιος Ζαχαρίας.

Le commencement et la fin des lignes, excepté de la première et de la dernière, manquent ; mais on restitue sans difficulté les parties disparues :

Τιβέριον Καίσαρα Σεβαστὸν
ἡ Βουλὴ ἡ ἐξ Ἄ]ρ(ε)ίου Πάγου καὶ ἡ Βουλὴ τῶν ἑξακοσίων
καὶ ὁ Δ[ῆμος.

Ἐπὶ ἱερείας Κλεοῦς τῆς Εὐκλέους] Φλυέως θυγατρὸς, ἐπιμελη-
θέντος τῆ[ς ἀναθέσεως

Παπί[ου] Μαραθωνίου, ἱερέως ὄντος δι[ὰ βίου

Παπί(ου) Μαραθωνίου.

(A) *Tibère César Auguste, le Sénat de l'Aréopage, le Sénat des six-cents et le Peuple. Sous le sacerdoce de Cléo, fille d'Euclès de Phlya, la surveillance de l'érection étant confiée à Papius de Marathon, étant prêtre à vie Papius de Marathon.*

Les restitutions du commencement et de la fin de la ligne 2 n'ont pas besoin d'être justifiées. Au début de la ligne 3, nous avons rétabli le nom de la prêtresse éponyme que nous avons rencontré à notre n° 43, dans la dédicace de la statue d'un grand prêtre de Tibère, laquelle offrait cette coïncidence frappante avec le texte que nous avons sous les yeux, que la prêtresse y était aussi fille d'un homme de Phlya. C'est donc encore un supplément certain; il en est de même de celui de ἐπιμεληθέντος τῆ[ς ἀναθέσεως à la fin de la même ligne, supplément qui contient une formule très-habituelle dans les inscriptions honorifiques, et dont nous avons déjà eu un exemple à notre n° 8. Il ne saurait non plus y avoir de doutes sur la manière de compléter ΙΕΡΕΩΣΟΝΤΟΣΔΙ en ἱερέως ὄντος δι[ὰ βίου].

Au reste, cette inscription ne contenant en général que des formules officielles et constantes, nous n'avons guères d'observations à faire à son sujet.

Disons seulement que le Papius de Marathon, qui figure ici à la fois comme chargé de surveiller l'érection du monument et comme *ιερεὺς διὰ βίου*, ne peut avoir été qu'un prêtre Augustal, le sacerdoce de Déméter à Éleusis ne paraissant pas avoir possédé un titre semblable. C'est cette circonstance qui nous a fait conjecturer dans le commentaire de notre n° 43 qu'il y avait, sinon dans tous les *dèmes*, au moins dans certaines localités importantes de l'Attique, des prêtres Augustaux portant le simple titre de *ιερεῖς* et dépendant du grand prêtre ou *ἀρχιερεὺς* qui siégeait à Athènes.

56.

TOKPATOP
ONAYPHA

Sur un fragment de base circulaire en marbre pentélique, découvert au pied de la terrasse du puits Callichoron. Inédite.

Ce qui reste de la ligne 2 indiquant clairement que la statue supportée par cette base était celle de Marc-Aurèle, nous restituons sans hésiter dans ce fragment le début d'une dédicace à l'empereur philosophe :

Αὐ]τοκράτορ[α Καίσαρα
Μάρκ]ον Αὐρήλ[ιον
[Ἀντωνεῖνον].
.

Une autre inscription en l'honneur de Marc-Aurèle a été copiée par Spon¹ à Éléusis sur une base de statue, dans l'intérieur de la seconde enceinte sacrée, et reproduite par M. Bœckh² d'après le voyageur français. Elle était dédiée, au nom des habitants d'Apollonia de la Cyrénaïque, par le Panhellène Marcus Julius Praxis. Mais comme elle est actuellement disparue, nous n'avons pu la comprendre dans notre recueil.

57.

<i>a</i>	<i>b</i>
ΑΙ	ΝΟΙΝ
Λ · ΣΕΠΤΙΜ	ΟΥ
ΠΕΡΤΙΝΑ	ΡΑΤΟΡΟΣ
ΒΗΝΙΚΟ	ΟΥ
ΚΑΙΙΟΥΛ	ΑΔΙΑ
	ΤΥΧΙΙΙΙΙΙ

Sur deux fragments d'une base en marbre pentélique, découverts dans les fouilles des Grands Propylées. M. Pittakys³ a publié le fragment *a* isolément, très-peu de temps après qu'il avait été trouvé. Depuis, M. Conze⁴ a édité les deux débris ensemble et a montré qu'ils provenaient d'une seule et même inscription.

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 126. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 351.
— 3. *Ἐφημ. ἀρχ.* n° 3837. — 4. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1800, p. 182.

Il l'a montré en reconnaissant à la fin de cette inscription les titres bien connus de Septime-Sévère. Mais il n'a pas été assez loin, selon nous, dans sa restitution, car il laisse en blanc le commencement, et nous croyons qu'on peut rétablir ce début avec certitude. Or, en le rétablissant, nous devenons maîtres du sens général du texte, qui était une dédicace à Caracalla.

Et en effet, si nous traçons une dédicace à cet empereur, telle qu'elle devait être avec les formules et le protocole le plus ordinaire, nous trouvons exactement l'emploi de toutes les lettres que fournissent, soit pour des commencements, soit pour des fins de lignes, les deux fragments réunis sous notre n° 57. Nous obtenons ainsi une restitution naturelle et certaine :

Ἀὐτοκράτορα Καίσαρα
 Μ. Αὐρήλιον ἈντωνεῖΝΟΝ
 Σεβαστὸν, Σεβαστοῦ
 ΚΑΙσαρος ἈὐτοκΡΑΤΟΡΟΣ
 Λ. ΣΕΠΤΙΜίου Σεουήροῦ
 ΠΕΡΤΙΝΑχος Ἀραβικοῦ ΑΔΙΑ
 ΒΗΝΙΚΟῦ Παρθικοῦ εὐΤΥΧοῦς
 ΚΑΙ ΙΟΥλίας Σεβαστῆς . . .

L'Empereur César Marcus Aurélius Antoninus Auguste, fils de l'Auguste César Empereur Lucius

*Septimius Sévérus Pertinax Arabique Adiabénique
Parthique Heureux, et de Julie Auguste*

Cette inscription date de l'époque où Caracalla fut seul maître de l'Empire après son fratricide, de celle où, voulant singer Alexandre et Hadrien, il afficha une belle passion pour l'hellénisme, parcourut l'Orient et fit des libéralités aux villes grecques.

58.

ΤΟΥΑΥΤΟΚ
ΤΟΡΟΣΑΝ/
ΑΝΚΡΑΤΕΡΟ
ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ
ΑΧΑΙΩΝ

Gravée en très-grands caractères sur un énorme bloc de marbre pentélique, employé dans une réparation postérieure de la partie du mur de la tour du péribole extérieur, à gauche des Grands Propylées, qui se voit dans la cour du commandant Georges Lascas. Ce fragment a été publié déjà par Spon¹, par M. Bœckh² et par M. Le Bas³.

Il provient évidemment d'une inscription plus longue, qui devait décorer le piédestal non monolithe

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 125. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 404.
— 3. *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 343.

d'une statue colossale représentant un empereur, statue dont nous avons retrouvé quelques débris, entre autres la main et les deux épaules, débités comme moellons et employés dans les maçonneries de quelques maisons modernes, démolies par nous auprès de là pour nos fouilles. Ces débris seront gravés dans la partie de notre ouvrage consacrée aux monuments figurés. Il est difficile de dire si le piédestal de la statue en question avait une hauteur plus grande que celle du bloc qui porte notre n° 58, augmenté de moulures en haut et en bas, ou si l'inscription dédicatoire en occupait plusieurs faces. Ce qui est seulement certain, c'est que le nom impérial est aujourd'hui perdu.

Dans ce qui reste aux lignes 1 et 2, on distingue clairement Σεβας]τοῦ Αὐτοκ[ρά]τορος, puis vient un mot que nous ne parvenons pas à restituer, non plus que n'a pu le faire aucun de ceux qui nous ont précédé dans l'étude de cette inscription. Après ce mot, la fin du texte devient facile : Ἄν(νιος) Κρατερό[ς] ἀρχιερεὺς Ἀχαιῶν. D'après les observations que nous avons faites plus haut dans le commentaire de notre n° 16, et auxquelles nous renvoyons le lecteur, ce titre de « grand prêtre des Achéens » montre que l'inscription que nous avons sous les yeux a été exécutée sous les Antonins, vers le même temps où les Achéens élevaient les deux autels monumentaux de la plateforme qui précède les Grands Propylées.

59.

ΕΙΟΙΜΙ
ΟΚΡΑΤΟ
ΧΑΙΟ

Voici encore le fragment d'une autre dédicace faite à la même époque et par les mêmes Achéens. Il est inédit. On le lit sur le débris d'une plaque en marbre pentélique découvert dans les fouilles des Grands Propylées.

Le mot, dont on voit quelques lettres à la ligne 2, était évidemment $\Delta\upsilon\tau\text{]}\sigma\kappa\rho\acute{\alpha}\tau\omicron\text{[}\rho\alpha$, celui de la ligne 3 $\text{'}\chi\alpha\iota\omicron\text{[}\acute{\iota}$; quant à celui de la première ligne, les lettres n'étant même pas entières, nous n'osons en proposer aucune lecture.

60.

ΑΙΣΑΡΗ — Ι

Sur un fragment de marbre pentélique, décoré d'une moulure au-dessus de l'inscription, trouvé dans les fouilles de l'église d' $\text{'}\Delta\gamma\iota\omicron\varsigma \text{Ζαχαρίας}$ et actuellement déposé dans l'intérieur de cette église. Inédite.

C'est le débris d'une dédicace à quelque empereur. On y lit le mot $\text{Κ}\text{'}\alpha\iota\sigma\alpha\rho\eta$ qui terminait le pro-

tole et était suivi d'un autre mot commençant par un I.

§ 6. HONNEURS DÉCERNÉS A DES MAGISTRATS
ROMAINS.

61.

////////ΩΝΜΕΓΙΣΤΩΝΚΑΙΘΕΙ
ΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ · Λ · ΣΕΠΤΙ
ΣΕΟΥΗΡΟΥΕΥΣΕΒΟΥΣΠΕΡ
ΣΕΒΑΣΤΟΥΚΑΙ · Μ · ΑΥΡΗΛΙΟΥ
ΕΙΝ
ΟΥΚΑΙ · Π · ΣΕΠΤΙΜΙΟΥΓΕΤΑ
ΣΔΙΣΥΠΑΤΟΝΦΟΥΛΒΙΟΝ
////////////////////////////////////
ΗΠΟΛΙΣ

Sur un piédestal mutilé en marbre pentélique, découvert dans nos fouilles, entre les deux enceintes sacrées.

Cette inscription a déjà été restituée et expliquée de la manière la plus ingénieuse par M. Henzen dans une note, malheureusement trop courte, du *Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique*¹. Nous n'avons rien de mieux à faire que de reproduire la restitution de cet éminent épigraphiste en l'accompagnant de quelques commentaires :

1. 1860, p. 183.

Ἀναγκαῖον τ]ῶν μεγίστων καὶ θει-
 -οτάτ]ων αὐτοκρατόρων, Δ. Σεπτι-
 -μίου] Σευήρου Εὐσεβοῦς Περ-
 -τίνακος] Σεβαστοῦ, καὶ Μ. Αὐρηλίου
 Ἄντων]είνου, καὶ Π. Σεπτιμίου Γέτα
 Καίσαρος], δις ὕπατον Φούλβιον
 [Πλαυτιανόν, ἑπαρχον πραιτωρίου,]
 ἡ Πόλις.

(*En l'honneur de*) *l'allié des grands et divins empereurs Lucius Septimius Sévère Pius Pertinax Auguste, Marcus Aurélius Antoninus et Publius Septimius Géta César, deux fois consul, Fulvius Plautianus préfet du prétoire, la Cité.*

Le nom de Fulvius, qui se lit à la ligne 6 avec le titre de « deux fois consul, » δις ὕπατον, montre clairement que cette inscription avait été gravée en l'honneur de Fulvius Plautianus, favori de Septime-Sévère¹, qui en avait fait épouser à son fils Caracalla la fille Fulvia Plautilla, consul pour la seconde fois en l'année 203 de notre ère, et investi des fonctions de préfet du prétoire².

Ceci une fois admis, les restitutions des lignes 4 et 7 sont nécessairement indiquées. Après le nom de Fulvius Plautianus devait venir son titre de préfet du prétoire ; or, des deux manières dont *præfectus*

1. Sur ce personnage, voy. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 59-62 (2^e éd.). — 2. Herodian, III, 10.

prætorio est traduit dans les inscriptions grecques, ΕΠΑΡΧΟΝ ΠΡΑΙΤΩΡΙΟΥ est la seule qui puisse convenir aux dimensions de la ligne ; ΠΡΑΙΦΕΚΤΟΝ ΠΡΑΙΤΩΡΙΟΥ serait trop long. Quant au début de la ligne 1, il y faut absolument un titre court, et dès lors M. Henzen a pensé avec toute raison que ce titre devait être ἀναγκαῖος, traduction littérale de la qualification assez vague de *Necessarius Augustorum* que Plautien reçut après son alliance avec la famille impériale et qui lui est donnée dans plusieurs inscriptions latines¹.

La statue, dont notre inscription décorait la base, a dû être élevée en 203, l'année même du second consulat de Plautien et du mariage de sa fille avec Caracalla ; car la faveur de ce personnage, après avoir atteint son apogée, ne dura pas longtemps, et, dans le cours de l'année suivante, il fut simultanément disgracié et mis à mort². Son nom et son titre de préfet du prétoire ont été martelés à dessein, sauf le mot ΦΟΥΒΙΟΝ qui a échappé, par un oubli de l'individu chargé de ce soin. C'est là une circonstance qui est commune à notre monument et à toutes les inscriptions latines jusqu'à présent connues où Plautien était mentionné³. En effet, exécuté par ordre de l'empereur, il dut être déclaré ennemi public et son nom proscrit, bien que les historiens ne le disent

1. Orelli, *Inscr. Lat. select.* nos 934 et 5498. — 2. Dio Cass. LXXVI, 3 et 4. Herodian. III, 11. Amm. Marcell. XXIX, p. 366 A. — 3. Gruter, p. 46, n° 9. Orelli, nos 934 et 5498.

pas formellement; et l'on dut mettre un soin d'autant plus particulier à effacer son nom dans les inscriptions et à renverser ses statues que la première origine de sa disgrâce fut la jalousie que ressentit Sévère de voir si souvent multiplier son image¹. Déjà même avant que Plautien ne fût privé de ses fonctions, quelques gouverneurs de provinces, connaissant les propos de l'empereur à ce sujet, et voulant faire du zèle, s'étaient mis à faire détruire les statues du favori. De ce nombre était Ratius Constans, gouverneur de la Sardaigne. Mais Sévère, ne jugeant pas encore qu'à ce moment sa vengeance fût assez prête, et voulant rassurer Plautien, condamna à l'exil ceux qui avaient cru lui être agréables par de tels actes², et ne se décida que quelques mois après à faire mourir le beau-père de son fils et à exercer lui-même la proscription dont il avait fait un crime aux autres.

C'est probablement dans cette même section des *Honneurs rendus à des magistrats ou à des citoyens romains* que devrait être classée une inscription vue par Spon à Éleusis³ et reproduite par M. Bœckh⁴, mais aujourd'hui disparue. Elle était dédiée en l'honneur d'un certain Titus Pinarius, dont les noms sont absolument romains et n'ont rien de grec, tellement qu'il

1. Dio Cass. LXXV, 16. — 2. Dio Cass. LXXV, 16. Spartian. *Vit. Sever.* 14. — 3. *Voyage*, t. III, part. II, p. 124. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 365.

est difficile d'admettre que ce personnage fût un citoyen d'Athènes.

§ 7. INSCRIPTIONS MILITAIRES.

62.

ΩΝΚΑ
 ΝΑΓΡΑΨΑΙΕ
 ΛΥΚΩΡΙΩΙ
 ///////////////////////////////////
 ΟΙΔΕΗΙΡΕΘΗΣΑΝΕΓΙ
 ΝΝΟΝΩΝΑΓΚΥΛΗΘΕΝ
 ΑΧΑΡΝΕΥΣ ΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡ
 ΕΠΙΝΙΚΗΤΟΥΑΡΧΟΝΤΟΣ

Dans une couronne.

ΟΙΣΤΡΑΤΕΥ
 ΣΑΜΕΝΟΙΤΩΝΥ
 ΓΑΙΟΓΩΝΤΟΝ
 ΣΤΡΑΤΗΓΩΝ
 ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΝ
 ΙΗΝΩΝΟΣΦΥ
 ΛΑΣΙΩΝ

Dans une couronne.

ΟΙΣΤΡΑΤΕΥ
 ΟΜΕΝΟΙΤΩΝ
 ΥΓΑΙΟΓΩΝ
 ΤΩΝ ΣΤΡΑΤΗΓΩΝ
 ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΝ
 ΙΗΝΩΝΟΣΦΥ
 ΛΑΣΙΩΝ

Sur une table fragmentée en marbre pentélique, qui sert de seuil à l'une des maisons de paysans situées, en bien petit nombre, sur l'Acropole. Déjà publiée par M. Rhangabé¹.

A la première ligne il reste trop peu de choses pour que l'on puisse tenter la restitution. Mais ensuite on reconnaît clairement la formule finale des

1. *Ant. hellén.* n° 1180.

décrets attiques, contenant cette fois la mention d'un édifice d'Éleusis inconnu jusqu'ici : ἀναγράψαι εἰς στήλην λιθίνην καὶ στήσαι ἐν τῷ] Δυκωρίῳ, (*que ce décret*) *soit gravé sur une stèle de marbre et exposé dans le Lycorium.*

Que pouvait être ce Lycorium, un gymnase ou un temple? Évidemment le nom a quelque rapport avec celui de l'Apollon Lycorius que mentionne Pausanias¹. Mais cette forme d'Apollon était particulière à la ville de Lycorée située dans le Parnasse², et on ne comprend pas bien au premier abord comment elle se trouverait à Éleusis. Cependant il ne faut pas oublier l'importance qu'avait à Athènes le culte de l'Apollon Patroüs, qui n'était autre que l'Apollon Pythien, c'est-à-dire l'Apollon de Delphes, et les liaisons religieuses si étroites de la cité ionienne de Thésée avec la cité dorienne du Parnasse, consacrée au fils de Latone. Nous avons déjà parlé dans le commentaire de notre n° 43 du culte de l'Apollon Patroüs ou Pythien, ainsi que des relations qui avaient été établies entre ce culte et la religion d'Éleusis, et nous y renvoyons le lecteur. Rappelons-nous aussi que de grands rapports existent entre le Parnès de l'Attique et le Parnasse de la Phocide; le Parnès semble être un Parnasse des environs d'Athènes³. C'est dans la partie de cette montagne appelée

1. X, 6, 2. Cf. Callimach. *Hymn. in Apoll.* v. 19. — 2. Pausan. loc. cit. Strab. IX, p. 418. — 3. Voy. Rhangabé, *Ant. hellén.* t. II, p. 91.

Ἄρμα, comme si elle était le char même du dieu solaire, que les Pythaïstes observent les foudres qui donnent le signal du départ de la théorie de Delphes¹. Socrate, dans un récit conservé par Photius et par Suidas², faisant d'Apollon l'amant de la nymphe Παρνητία ou Παρνηθία, le met en rapport direct avec la montagne attique. Une inscription trouvée à Μαρκόπουλο, sur le site de l'ancien dème d'Hagnus³, mentionne un ΙΕΡΟΝ ΤΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΤΟΥ ΓΑΡΝΗΣΣΙΟΥ, qui paraît être un sanctuaire de l'Apollon du Parnès et non de l'Apollon du Parnasse. On adorait à Athènes, dans le Lycée, une autre forme du fils de Latone qui doit être rapprochée de l'Apollon Lycorius, car son nom se compose de même de la racine primitive λυκ ou λευκ exprimant l'idée de lumière (*lux*, λευκός), idée dont un des symboles habituels est le loup (λύκος⁴), nous voulons dire l'Apollon *Lycéus*⁵. Mais cet Apollon Lycéus s'identifie en Arcadie avec un Jupiter *Lycæus*⁶, qui transporte la même idée du personnage d'un dieu jeune et fils à celui d'un dieu vieux et père. De même à Lycorée, dans le Parnasse, on adore, conjointement avec l'Apollon Lycorius, un Jupiter Lycorius⁷ qui se confond avec lui. Dès lors ne sommes-nous pas assez naturellement amenés à rapprocher de l'Apollon Parnessien ou Parnéthien le Jupiter

1. Strab. IX, p. 392. Steph. Byz. v° Ἴβηώ. Hesych. v° Ἀστράπτι δι' ἄρματος. — 2. V° Κύνειος. — 3. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1835, p. 209. Wordsworth, *Athens and Attica*, p. 226. Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 418. — 4. Voy. Lenormant, *Nouvelle galerie mythol.* p. 25. — 5. Pausan. I, 19, 4. — 6. Pausan. VIII, 38, 5. — 7. Steph. Byz. v° Λυκορῆα.

Parnéthien dont la statue se voyait au sommet du Parnès¹, et qui était une divinité essentiellement solaire comme toutes celles dont le culte était établi à la plus haute cime des grandes montagnes²?

Le rapprochement que nous venons de faire entre l'Apollon Lycéus et l'Apollon Lycorius nous suggère une conjecture à l'occasion du Lycorium d'Éleusis. Un des archontes d'Athènes, celui qui était spécialement chargé de l'administration des choses militaires, le polémarque, avait son tribunal dans le Lycée, auprès de la statue d'Apollon Lycéus³, et sous la protection de ce dieu qui était l'un des patrons de la cité et le patron spécial des héros Xuthus et Ion, appelés par excellence πολέμαρχοι, les représentants de la race guerrière des Ioniens⁴. Ne devait-il pas y avoir quelque chose d'analogue dans les principales forteresses de l'Attique? Selon cette conjecture, le Lycorium d'Éleusis serait donc le tribunal du commandant de la place, mis sous la protection d'Apollon Lycorius, comme le Lycée était le tribunal du polémarque sous la protection d'Apollon Lycéus. On comprendrait alors parfaitement comment ce Lycorium devait se trouver dans l'intérieur de l'Acropole, où a été découverte l'inscription que nous commentons et qui était originellement exposée dans le Lycorium. Cette inscription est d'ailleurs une dédi-

1. Pausan. I, 32, 2. — 2. Voy. Lenormant, *Nouvelle galerie mythol.* p. 28. — 3. Suid. v° Ἀρχων. Hesych. v° Ἐπιλόχιον. Bekker, *Anecd. græc.* t. I, p. 449. — 4. Voy. Otfried Müller, *Die Dorer*, t. I, p. 237.

cace faite par des soldats en l'honneur de leur général; dans le Lycorium, considéré comme un tribunal militaire, elle aurait eu sa place aussi naturellement qu'un décret en l'honneur d'un gymnasiarque dans un gymnase et un autre en faveur d'un philosophe dans l'Académie.

Après la formule que nous venons d'étudier, on rencontre dans notre texte épigraphique l'indication d'une commission nommée probablement pour l'érection du monument, οἷδε ἡρέθησαν ἐπί[τροποι ou ἐπι-
[μεληταί, puis la liste des commissaires. Le premier était du deme d'Ancylé, Ἀγκυλῆθεν, mais les lettres qui restent de son nom NNONQN ne cadrent avec aucun nom jusqu'ici connu. Faut-il, avec M. Rhangabé, supposer un nom Συ]νόνων, que l'on rapprocherait de Συνώων, nom du père du sculpteur Éginète Ptolichus¹? Le second était Acharnien, Ἀχαρνεύς; son nom a disparu. Le troisième et dernier s'appelait Διονυσόδωρος; nous ne connaissons pas son pays.

La date se trouve à la suite : Ἐπὶ Νικητοῦ ἀρχοντος, sous l'archontat de Nicètes. Elle correspond à 332 avant Jésus-Christ, première année de la CXII^e Olympiade, année de la prise de Tyr par Alexandre, de l'expédition du conquérant macédonien en Égypte et de la fondation d'Alexandrie. Denys d'Halicarnasse² est le seul écrivain qui appelle l'archonte de cette année par son vrai nom de Νικητής; Arrien³ le

1. Pausan. VI, 9, 1. — 2. Dinarch. p. 649. — 3. *Exped. Alex.* II, 24.

nomme Ἀνίκητος et Diodore de Sicile¹ Νικήρατος. Mais notre inscription montre quelle est de toutes ces leçons la véritable.

Les deux grandes couronnes, qui décorent le bas de la table de marbre, contiennent une inscription qui prouve que ce monument avait été élevé par des soldats en activité de service, στρατευόμενοι, et d'autres ayant fini leur temps, στρατευσάμενοι, à leur chef Asclépiade, fils de Zénon, de Phylé. Mais la désignation de ces soldats contient un mot, ΤΩΝ ΥΓΑΙΟΓΩΝ, certain sur la pierre, et qui ne désigne ni un peuple connu, ni un dème, ni une fraction de l'armée athénienne, qui n'a même rien de grec.

M. Rhangabé propose à ce sujet une explication que nous devons rapporter :

« Je ne sais rien proposer de mieux que de lire peut-être ΥΠΑΙΘΡΩΝ, défiguré par l'inhabileté du sculpteur. Ces inscriptions seraient alors, l'une οἱορ στρατευσάμενοι, l'autre οἱ στρατευόμενοι τῶν ὑπαίθρων, τὸν στρατηγὸν Ἀσκληπιάδην Ζήνωνος Φυλάσιον. *Ceux qui ont fait et ceux qui font la campagne des camps ouverts ont couronné* le général Asclépiadè, fils de Zénon, de Phylé. Cependant cette phrase contiendrait une ellipse assez forcée : Οἱ στρατευσάμενοι (τὴν στρατείαν) τῶν ὑπαίθρων; ou bien il faut penser qu'on désignait en ces temps par le mot ὑπαιθρος les soldats qui tenaient la campagne, qui n'étaient pas garnisonnés

1. XVII, 40.

dans les villes. Dans la CXII^e Olympiade, lorsque Alexandre remportait ses victoires en Asie, les Athéniens n'étaient plus en guerre. Les expéditions en question étaient probablement des camps d'exercice ou de garde-frontières. »

Nous répugnons en général à cet expédient dangereux, qui consiste à supposer, dans un passage que l'on ne comprend pas, une erreur du lapicide. Mais cependant ici la conjecture de l'habile épigraphiste d'Athènes, la substitution du mot ΥΓΑΙΟΡΩΝ à l'ΥΓΡΑΙΟΓΩΝ qui se voit sur le marbre, nous paraît le seul moyen possible d'explication. Nous l'admettons avec l'ellipse οἱ στρατευσάμενοι τῶν ὑπαίθρων pour οἱ στρατευσάμενοι τὴν στρατείαν τῶν ὑπαίθρων, ellipse qui est forte, mais qui n'a cependant rien d'impossible dans le style épigraphique. Et, en effet, τὰ ὑπαιθρα est le mot consacré, chez les écrivains grecs de toutes les époques, pour exprimer, dans les récits d'expéditions militaires, ce que le latin rend par *aperta loca*, en opposition avec les postes fortifiés. C'est surtout Polybe qui emploie fréquemment cette expression dans ses longs récits de faits de guerre¹. Chez lui κρατῆσαι τῶν ὑπαίθρων veut dire « tenir la campagne², » μάχεσθαι ἐν τοῖς ὑπαίθροις « combattre en plaine³. » Il se sert aussi des mots εἰς ὑπαιθρον ἐξεληλυθὼς avec le sens de « étant entré en campagne. » Enfin⁴, ce qui est encore plus important à comparer avec les termes

1. I, 12, 4; I, 30, 6; IV, 8, 5. — 2. I, 40, 6. — 3. XVII, 3, 4. — 4. X, 3, 4.

de notre inscription, il emploie à deux reprises¹, en parlant de la castramétation des Romains et de leurs usages militaires, les expressions ἐν τοῖς ὑπαίθεσι qui, dans ces deux exemples, ne peuvent s'interpréter que comme voulant dire « dans l'intérieur du camp. »

Comme l'a très-judicieusement pensé M. Rhan-gabé, à l'époque où notre inscription a été gravée, ὑπαίθερα ne peut pas se rapporter à une expédition sérieuse, mais désigner seulement des camps d'exercice. Mais, s'il en est ainsi, cette même inscription serait de nature à exercer quelque influence sur le jugement historique à porter de l'administration de l'orateur Démade. On était encore, en l'an 332, dans le moment de la plus complète puissance de cet orateur sur les affaires de l'État ; il dirigeait les finances publiques², comme l'avait fait auparavant l'orateur Lycurgue. Les renseignements sur son administration étaient jusqu'à présent très-peu nombreux, et on ne le connaît guère que sous un côté très-défavorable, par les invectives de ses adversaires qui le représentent, non-seulement comme un partisan des Macédoniens, mais comme un traître et une âme vénale. Cependant il semblerait, par le monument que nous avons sous les yeux, que lorsqu'il fut maître du pouvoir, il n'aurait pas travaillé à désarmer son pays. Au contraire, en 332, la jeunesse athénienne se serait exercée dans des camps de manœuvre aux fatigues

1. VI, 12, 7 ; VI, 34, 3. — 2. Plutarch. *Polit. Præcept.* p. 818 E.

militaires et se serait ainsi formée pour des guerres futures. Aussi, lorsqu'après la mort d'Alexandre, Athènes se souleva contre la prépondérance macédonienne, ses citoyens surent mieux combattre qu'à Chéronée, luttèrent pendant deux campagnes contre Antipater et remportèrent même quelques succès brillants au début de la guerre.

Notre n° 3 aurait pu être rangé dans cette section, si la formule plus spécialement religieuse, ΔΗΜΗΤΡΙ ΚΑΙ ΚΟΡΕΙ ΑΝΕΘΗΚΑΝ, ne nous avait fait préférer de le compter parmi les *Offrandes et monuments votifs*. Au reste, comme Éleusis était une des principales forteresses de l'Attique, son boulevard du côté de la Mégaride et du Péloponnèse, les monuments militaires y étaient assez multipliés. Ainsi Pausanias¹ signale, dans un des édifices de cette ville, une peinture représentant Olympiodore, vainqueur, en cet endroit même, des troupes de Démétrius Poliorcète qui voulaient envahir l'Attique.

§ 8. INSCRIPTIONS SUR DES OBJETS D'USAGE MILITAIRE.

63.

AIMA—ΑΘΕ

Sur une olive de plomb destinée à être lancée avec la fronde, trouvée par un paysan dans l'intérieur de

1. I, 26, 3.

l'Acropole avec la suivante, et donnée par nous au musée du Louvre. Inédite.

L'usage de mettre des inscriptions sur des objets de ce genre est déjà connu depuis longtemps. M. Bœckh en a rassemblé un certain nombre d'exemples dans son *Corpus inscriptionum græcarum*, et, en 1852, un mémoire sur cette classe de monuments a été publié dans le tome XI des *Dissertations de l'Académie Pontificale d'Archéologie* par l'avocat Gaëtani de Minicis.

Sur la balle de fronde que nous étudions en ce moment, on distingue deux inscriptions différentes sur les deux faces. D'un côté une exclamation : Αἶμα, *Du sang!* De l'autre les lettres ΑΘΕ, marque de la ville d'Athènes sur les monnaies de la première série, lesquelles indiquent ici que ce projectile appartenait à un frondeur des troupes athéniennes.

Des inscriptions analogues, contenant des noms de villes et donnant un caractère officiel à la distribution des olives de plomb aux frondeurs des armées de telle ou telle cité, ont été déjà recueillies en diverses parties de la Grèce et de l'Italie.

Ainsi sur des balles trouvées à Corfou et déposées actuellement dans la collection de M. Wodehouse on lit : ΚΟΡΙΝ, Κοριν(θίων), ou bien ΒΕ-ΡΟ, βέ(λος) Κο(ρινθίων¹). En tant que colons de Corinthe, les Corycéens pouvaient se parer du nom de Corinthiens.

1. Vischer, *Epigr. und archæol. Beiträge aus Griechenland*, p. 3 sqq. *Corp. inscr. græc.* n° 8530 b.

Une autre, encore inédite, découverte à Samé de Céphalonie et possédée par l'habile amateur athénien, M. Paul Lambros, porte un monogramme composé des deux lettres ΣΑ, initiales du nom Σα(μαίων).

Sur une olive de la même nature, découverte à Catane¹, le nom de cette ville est écrit en toutes lettres, KATANA

De même, parmi les légendes de monuments de même nature découverts sur les champs de bataille de la Guerre Sociale qu'a rassemblées M. Gaëtani de Minicis, nous remarquons les suivantes : ITAL, *Ital(ia)*², ETR, *Etr(uria)*³, HAT, *Hat(ria)*⁴ ou *Hadria*, nom d'une ville d'Étrurie ; enfin, GAL, *Gal(lia)* ou *Gal(li)*⁵ qui doit se rapporter à quelque corps de Gaulois auxiliaires.

Quelquefois, au lieu du nom de la ville, on lit celui d'un magistrat officiel. Ainsi sur des balles de fronde trouvées à Corcyre on a recueilli les noms ΑΣΚΛΗΓΙΟΔΩΡΟΥ⁶, ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΥ⁷, ΚΛΕΑΝΔΡΟΥ⁸, qui sont ceux de prytanes de la ville connus par les inscriptions⁹ ou les médailles¹⁰.

De même sur les *glandulæ missiles* latines on ren-

1. Paruta, *La Sicilia descritta con Medaglie*, p. 24, n° 4. Amico, *Catana illustrata*, part. III, p. 388. *Corp. inscr. græc.* n° 5687. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 347. — 2. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 202 et 211. — 3. *Ibid.* p. 202 et 213. — 4. *Ibid.* p. 202 et 215. — 5. *Ibid.* p. 202 et 213. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 1865. — 7. *Ibid.* n° 1866. — 8. *Ibid.* n° 1868. — 9. *Ibid.* n° 1857 : Asclépiodore. — 10. Mionnet, t. II, p. 73, n° 45 : Callistrate. *Ibid.* n° 43 : Cléandre.

contre quelquefois les noms des généraux qui commandaient les armées où ces projectiles ont été employés. Dans les pays théâtres de la Guerre Sociale, il en a été retrouvé qui portaient les lettres POMPEI¹, c'est-à-dire le nom de Pompeius Strabo, l'un des commandants romains dans cette guerre. A Pérouse, on en a découvert un grand nombre qui se rapportent au célèbre siège de cette ville sous le second triumvirat. Sur l'une on distingue les initiales du nom d'Octave qui commandait un des corps d'armée assiégeants, plus un chiffre qui doit désigner un numéro de cohorte, OCTAVI XVI²; sur une autre

P · RVFVS
IMP³

Publius Rufus imperator.

Ajoutons aux preuves de l'existence de moules officiels et réglementaires pour fondre ces sortes de projectiles, qui étaient distribués aux soldats par leurs officiers, les marques de légions, qui se voient sur un certain nombre d'olives de plomb à légendes latines.

Les champs de bataille de la Guerre Sociale ont fourni les marques suivantes de l'armée romaine,

LEGVIF⁴

Legio sexta ferrata,

1. Orelli, n° 6836. — 2. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 221. — 3. *Ibid.* Orelli, n° 3418. — 4. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 202 et 208.

L · VI

VOL¹*Legio sexta voluntariorum,*LEG IX²*Legio nona,*

LEG XVIII

FIR

*Legio decima octava firma*³, et les marques suivantes de l'armée italique

L · ITAL

Legio italica,

LEGI ITAL

Legio prima Italarum,

LIITAL

*Legio secunda Italarum*⁴.

Les environs de Pérouse ont donné LEG —JVIVID, LEGXI—DIVOMIVLIV⁵, qui se rapportent à une des légions de l'armée d'Octave employée au siège de la ville. Enfin, parmi les *glandulæ* recueillies en divers endroits, que M. de Minicis a comprises dans son travail, on remarque encore les empreintes légionnaires suivantes : LEGXI⁶, *Legio undecima*, L · XIIFVL, *Legio duodecima fulminata*⁷.

Il faut encore comparer aux olives de plomb, dont

1. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 202. — 2. *Ibid.* p. 202 et 209. — 3. *Ibid.* p. 202 et 207. — 4. *Ibid.* p. 202 et 212. Sur toutes ces inscriptions cf. Orelli, n° 6836. — 5. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 221. — 6. *Ibid.* p. 234. — 7. *Ibid.* p. 237.

nous avons cité les inscriptions, les olives en terre cuite, destinées à être lancées de même avec la fronde, que l'on a souvent trouvées en Sicile, et qui portent des numéros d'ordre de cohortes, φυλαί¹.

Ces exemples suffisent pour montrer le caractère officiel que présentent souvent les légendes des *glandulæ missiles*, et pour nous justifier d'avoir rangé celle que nous étudions en ce moment parmi les monuments émanés d'autorités publiques, à cause des lettres AOE qu'elle montre sur une de ses faces.

Quant à l'exclamation Δίμα, qui se voit de l'autre côté, elle a son équivalent exact, SANGVIS, sur une balle de plomb, encore inédite, vue chez un marchand d'antiquités de Rome par M. Carle Wescher, membre de l'école française d'Athènes, qui a bien voulu nous en communiquer une copie.

Les exclamations sont, du reste, très-fréquentes sur les monuments de cette catégorie. Le plus souvent c'est une plaisanterie féroce ou une injure à l'adresse de l'ennemi.

Une balle à inscription grecque, copiée à Argos par M. Ross², laisse lire le mot

ΤΡΩΓ
ΑΛΙΟΝ

Τρωγάλιον, (c'est un) bonbon!

1. *Corp. inscr. græc.* nos 5468, 5567, 5620, 5686, 5743 et 5748. —
2. *Reisen und Reiserouten in Griechenland*, t. I, p. 139. Cf. Gœtting, *Gesamm. Abhandl.* p. 18. *Dissert. dell' Accad. pontef. d'archeol.* t. XI, p. 330. *Corp. inscr. græc.* n° 8530 c.

Sur les olives de plomb latines, dont on connaît jusqu'ici un plus grand nombre d'exemples que de grecques, la même catégorie d'exclamations est très-multipliée. On connaît les balles du musée Kircher portant les mots **SERVI PERISTIS, FVGITIVI PERISTIS**¹, lesquelles se rapportent à la guerre contre Spartacus et les esclaves révoltés. Au nombre de celles trouvées à Pérouse nous remarquons les légendes **ESVREIS || ETME || CELA**, *esuris et me celas*, **SINEMASA**, *sine massa*, c'est-à-dire « sans pain, » contenant des allusions satiriques à la famine qui régnait dans la place, **L · A · CALVII || FVLVIA || CVLYMPAN**, *Luci Antoni Calve* (le général assiégé), *Fulvia* (sœur de Marc-Antoine), *culum pandatis*, et enfin **L · ANTONICALVII || PIIRISTI—C · CAISARIS || VICTORIA**². Cette dernière inscription contient à la fois une injure à l'ennemi et une exclamation de victoire pour l'armée des rangs de laquelle partait le projectile, exclamation qui a plus d'un analogue dans les balles de fronde à légendes grecques : **ΗΠΑΚΛΕΟΥΣ || ΝΙΚΗ**³, **ΔΙΟC || ΝΙΚΗ || ΚΕΡ** (*κεραυνός*⁴), **ΝΙΚΗ || ΜΗΤΕΡΩΝ**⁵.

Il nous serait facile de citer encore un grand nombre d'exclamations dont quelques-unes sont fort curieuses. Mais ce serait allonger cet article outre mesure. Nous ne faisons pas ici un travail *ex-professo*

1. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d' Archeol.* t. XI, p. 219. Voy. Orelli, n° 6836. — 2. *Ibid.* p. 221. Voy. Orelli, *loc. cit.* — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 8329 b. — 4. *Ibid.* n° 8530 d 1. — 5. *Ibid.* n° 8530 d 2. Cf. n° 5748.

sur les *glandulæ missiles litteratæ*; d'ailleurs nous aurons encore l'occasion d'en rapporter quelques-unes dans le commentaire du numéro suivant.

64.

HTIS—AΪΣA

Sur une olive de plomb, trouvée, comme la précédente, dans l'intérieur de l'Acropole. Inédite.

Ici nous n'avons pas la marque officielle de la République Athénienne. Mais la première olive de fronde appelait si naturellement la seconde à côté d'elle, que nous avons pensé qu'on nous pardonnerait à cette occasion une petite irrégularité de classement.

La balle de plomb, soumise en ce moment à notre étude, porte simplement une exclamation qui se continue sur les deux faces : Ἥτις αἴσα, « quelle qu'en soit la Fortune ! » « Au hasard ! » En quelque lieu que ce projectile frappe au milieu des ennemis, il frappera bien.

Les exclamations de la même nature, relatives au but qu'atteindra la balle lancée par le frondeur, ne sont pas rares dans les légendes des *glandulæ missiles* soit grecques, soit latines. Tantôt c'est une invocation à la divinité protectrice de l'armée pour qu'elle dirige heureusement le coup; telle est, par

exemple, cette inscription relative à la Guerre Sociale : FERI—ROMA¹, qu'Orelli a très-bien paraphrasée en *O dea Roma feri hostem!* Ailleurs l'exclamation s'adresse à l'ennemi que l'on veut frapper ; ΔΕΞΑΙ, « reçois-la, » se lit sur une olive de plomb trouvée dans les Iles Ioniennes². Souvent enfin, c'est au projectile lui-même que le frondeur est censé parler. Un monument de cette classe, découvert à Corfou, porte les mots grecs ΕΥΣΚΑΝΟΥ, εὖ σκάνου en dorique pour εὖ σκῆνου, « fais-toi bien ta place³. » Un autre, qui a dû être lancé par un soldat italien pendant la Guerre Sociale contre l'armée de Caius Pompeius Strabo, est décoré de la légende FERI POMPEIVM⁴. Un troisième, provenant de Pérouse, fait lire les mots PET—CVLVM || OCTAVIANI, *pete culum Octaviani*⁵. Ces deux dernières inscriptions rappellent les mots fameux, gravés sur le trait qui creva l'œil droit de Philippe de Macédoine, au siège de Méthone : Ἄστὴρ Φιλίππῳ θανάσιμον πέμπει βέλος⁶.

1. Cardinali, *Inscr. Rom. ined.* n° 483. Orelli, n° 4932. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 202 et 203. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 8529 A. — 3. *Ibid.* n° 8530 b D. — 4. *Dissert. dell' Accad. Pontef. d'Archeol.* t. XI, p. 202 et 216. — 5. *Ibid.* p. 221. Orelli, n° 6836. — 6. Plutarch. *Parallel.* p. 307. Cf. Diod. Sic. XVI, 34. Lucian. *Quomod. hist. sint conscrib.* 38.

TROISIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

§ 1. ÉPITAPHES CONTENANT DES NOMS DE DÈMES DE L'ATTIQUE.

A. — *Athmonum.*

65.

ΑΙΟΣΣΙΜΩΝΟΣΑΘΜΟΝΕΥΣ
ΟΥΛΛΑΑΚΤΑΙΟΥΑΘΜΟΝΕΩΣΓΥΝΗ

Sur un piédestal en marbre d'Éleusis, placé dans une haie près de la route de Mégare. Déjà publiée par M. Pittakys¹.

Au bas du piédestal sont gravées à la pointe les lettres ΔΗ.Μ. Pittakys croit que ces lettres appartiennent à l'inscription elle-même, et les interprète comme une abréviation du mot *Δήμητρι*, *A Cérés*. Mais une telle interprétation ne saurait être admise un seul instant. Les lettres ΔΗ sont d'une toute autre gravure que l'inscription, et il est d'ailleurs

1. Έφημ. άρχ. n° 2566.

impossible de se méprendre sur la nature funéraire de cette inscription qui décorait évidemment le tombeau d'un mari et de sa femme.

Elle se lit, du reste, sans difficulté :

Ἄκτ]αῖος Σίμωνος Ἀθμονεύς.

Π]ούλλα Ἄκταίου Ἀθμονέως γυνή.

Actæus fils de Simon, du dème d'Athmonum.

Pullu, femme d'Actæus d'Athmonum.

La situation du dème d'Athmonum est un des points les plus certains dans la géographie comparée de l'Attique¹. Ce dème, qui, après avoir appartenu à la tribu Cécropide², fut transporté dans l'Attalide³, a été remplacé dans les temps modernes par le village de Μαροῦσι, entre Athènes et Kiphissia, dont le nom dérive de celui de l'Artémis *Amarysia*, qui avait un temple très-ancien et très-vénéré à Athmonum⁴. Dans une petite église ruinée, tout à côté de Μαροῦσι, on voit encore une inscription célèbre, en caractères archaïques, qui indique la limite du téménos d'Artémis Amarysia⁵. En outre, dans les

1. Dodwell, *Tour in Greece*, t. I, p. 526. Stuart, *Antiquities of Athens*, t. III, p. XII. Kruse, *Hellas*, t. II, p. 292, Leake, *Demi of Attika*; p. 140 (1^{re} éd.); p. 41 (2^e éd.). Ottfried Müller, article *Attika* dans l'Encyclopédie d'Ersch et Grüber, p. 226. Hanriot, *Recherches sur les dèmes*, p. 63. — 2. *Corp. inscr. græc.* nos 150, 102, 181, 243, 244, 303, 375, 477, 552, 558, 558 b, 558 c, 606. — 3. *Ibid.* n° 606. — 4. Pausan. I, 31, 3. Hesych. v^{is} Ἀμαρυσία et Ἀθμονάζειν. — 5. Dodwell, *Tour in Greece*, t. I, p. 35. Visconti, *Iconogr. græcque*, t. III, p. 319. Millin, *Magasin encyclopédique*, an XII, t. III, p. 140. *Corp. inscr. græc.* n° 528. Leake, *Demi*, p. 149 (1^{re} éd.); p. 41 (2^e éd.).

diverses parties du même village, il a été trouvé d'assez nombreuses épitaphes de gens d'Athmonum¹.

Le nom d'Actæus, porté par l'Athmonéen de notre inscription, est assez digne de remarque, car c'est à son dème natal que se rapportaient presque toutes les traditions sur les anciens rois de l'Attique antérieurs à Cécrops, sur Porphyriion et *Actæus*². Quant à celui de Πούλλα, que porte la femme du même individu, il se retrouve, sous cette forme et sous celle de Πώλλα, dans un certain nombre d'épitaphes attiques de l'époque romaine.

B. — *Auridæ.*

Une épitaphe copiée par Spon³ au milieu des ruines de l'église d'Ἅγιος Ταξιάρχης, dans la partie basse de la ville antique, et reproduite par M. Bœckh⁴, mais aujourd'hui disparue, mentionnait une certaine *Onasiclée fille de Démétrius, du dème des Aurides*.

Ce dème n'est connu d'ailleurs que par une seule inscription⁵, et on ignore absolument où il était situé. MM. Leake et Ross l'ont rapproché d'Ἀγριαῖδαι, dème de la tribu Hippothoontide mentionné dans un ancien lexique publié par Bekker⁶.

Rhangabé, *Ant. hellén.* t. I, p. 219. Le Bas, *Rev. arch.*, t. I, p. 105; *Voyage*, Inscriptions, part. I, n° 268.

1. Rhangabé, *Ant. hellén.* nos 1338, 1343 et 1344. — 2. Pausan. I, 14, 6. — 3. *Voyage*, t. III, part. II, p. 424. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 594. — 5. *Ibid.* n° 595. — 6. *Anecd. græc.* t. I, p. 348.

C. — *Azenia.*

66.

ΣΩΤΑΣΔΙΟΝ
AZHNI

Sur un fronton brisé de stèle, en marbre pentélique, découvert dans nos travaux en faisant un sondage auprès du puits Anthion, sur les bords de la route de Mégare. Publiée presque immédiatement après sa trouvaille par M. Conze¹.

Σώτας Διον[υσίου] Ἀζηνι[εύς].

Sotas fils de Denys, du dème d'Azénia.

Azénia, donnée tantôt à la tribu Hippothoontide² et tantôt à l'Antiochide³, était, suivant Strabon⁴, le seul dème situé sur la côte entre Anaphlystus et Sunium. On le place donc sans hésitation à l'unique endroit qui, dans cette étendue de terrain, ait pu contenir un dème antique, c'est-à-dire au village de Παλαιο-Λαγράνα, à trois kilomètres nord-ouest du cap Sunium, dans le fond de la baie que Sunium termine à l'orient⁵.

1. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1860, p. 183. — 2. Steph. Byz. Hesych. Suid. et Harpocrat. v° Ἀζηνία. Bekker, *Anecd. græc.* t. I, p. 348. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 172. — 4. IX, p. 398. — 5. Voy. Leake, *Demi*, p. 63 (2^e éd.). Hanriot, *Recherches sur les dèmes*, p. 209.

D. — *Berenicidæ.*

67.

ΑΘΗ/////////
 ΔΩΡΟΘΕΟΥ
 ΒΕΡΕΝΙΚΙΔΗΣ

Sur une colonnette funéraire, en marbre bleuâtre de l'Hymette, dans la cour d'une maison de paysan à droite des Grands Propylées, en allant vers la route de Mégare. Inédite.

La première ligne étant, comme on le voit par le commencement, un peu plus courte que les deux autres, le nom ΑΘΗ[ΝΙΩΝ] est le seul que l'on puisse y restituer.

Nous lisons donc :

Ἀθη[νίων] Δωροθέου Βερενικίδης.

Athénion fils de Dorothee, du dème des Berénicides.

Nous avons déjà traité de ce dème dans le commentaire de notre n° 8.

E. — *Chollidæ.*

68.

ΝΙΚΟΚΛΗΣ
 ΔΗΜΗΤΡΙ[ΟΥ]
 ΧΟΛΛΕΙΔΗΣ

Copié sur une colonnette funéraire en marbre de

l'Hymette par Spon¹ et Pouqueville². Reproduite d'après eux par M. Bœckh³. Elle est maintenant placée debout, mais à l'envers, dans la clôture d'un champ, sur le bord de la route de Mégare, près du puits Anthion. A la seconde ligne on ne voit plus aujourd'hui que

ΔΗΜΗΤΡΙ

C'est pourquoi nous avons placé entre crochets les lettres qui se distinguaient au temps de Spon et qui ont disparu depuis lors.

Νικοκλῆς Δημητρίου Χολλείδης.

Nicoclès fils de Démétrius, du dème des Chollides.

Ce dème, de la tribu Léontide⁴, n'a vu son emplacement antique bien nettement déterminé que par M. Hanriot⁵ qui le place à Χασιά, au bas de la coupure du Parnès qui forme la gorge profonde de Phylé, opinion à laquelle nous nous rangeons complètement. Il résulte, en effet, de l'enchaînement des scènes des *Acharniens* d'Aristophane, que le village des Chollides, patrie de Dicéopolis, le protagoniste de cette comédie, était situé sur une des routes qui menaient en Béotie, non loin de Phylé d'un côté et d'Acharnæ de l'autre, et tout près aussi du mont Phellée, qui est certainement la chaîne de l'ἄγελάδα,

1. *Voyage*, t. III, part II, p. 219. — 2. *Voyage*, t. IV, p. 123. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 799. — 4. Steph. Byz. v° Χολλείδαι. Suid. a. v. Harpocrat. v° Χολλείδαι. — 5. *Recherches sur les dèmes*, p. 87 sqq.

laquelle s'étend du Parnès au Cithéron¹. Cette série d'indications ne convient à aucun site de l'Attique mieux qu'à celui de *Χασιά*.

F. — *Cydathenæum*.

69.

ΣΤΡΑΤΩΝΙΣΙΔΟΤΟΥΚΥΔΑ
ΠΩΛΛΑΜΟΥΝΑΤΙΑΗΡΑΚΛΗΑ
ΙΣΙΔΟΤΟΣΣΤΡΑΤΩΝΟΣΚΥΔΑΘΗΝΑΙΕΥΣ

Sur une base quadrangulaire en marbre pentélique, qui se voit au milieu des ruines situées à côté du second khani, dans la plaine, sur la route entre Éleusis et les Rheiti; ruines auxquelles cette inscription a fait donner le nom de *Tombeau de Straton*. Dans la partie de notre ouvrage consacrée à la *Topographie de la Voie Sacrée* nous établissons, d'après des raisons qui nous paraissent assez puissantes, qu'en ce lieu se trouvait la limite du dème d'Éleusis, et par ce motif nous comprenons dans notre recueil épigraphique les inscriptions que l'on y remarque.

Ici, du reste, nous devons laisser entièrement de côté la question topographique et nous borner à examiner l'épithaphe placée sous notre n° 69. Cette épithaphe a eu le sort qu'ont eu quelquefois des monuments trop connus et que chacun croit publiés

1. Voy. Hanriot, *loc. cit*

dans tous les recueils. Il est peu de voyageurs archéologues en Grèce qui n'y aient fait allusion, mais en même temps le colonel Leake¹ M. Le Bas² et M. Rhangabé³ en ont seuls donné la copie.

Elle se lit, du reste, sans l'ombre d'une difficulté :

Στράτων Ἰσιδότου Κυδα[θηναίεως.

Πώλλα Μουνατία Ἡράκλεια.

Ἰσιδοτος Στράτωνος Κυδαθηναίεως.

Straton fils d'Isidote, de Cydathénæum.

Polla Munatia d'Héraclée.

Isidote fils de Straton, de Cydathénæum.

Nous avons là toute une famille, père, mère et fils, déposée dans le même *polyandrium*.

La forme des lettres est évidemment antérieure à l'âge des Antonins, et M. le colonel Leake s'étonne que ce tombeau n'ait pas été mentionné par Pausanias, car il était, dit-il, fort important. Mais d'abord Pausanias omet un grand nombre des monuments qui se trouvaient sur la Voie Sacrée, car il s'adresse à des lecteurs qui avaient presque tous dans leur bibliothèque l'ouvrage spécial de Polémon sur ce sujet. De plus, nous croyons pouvoir établir dans notre étude topographique sur cette voie célèbre, que les ruines où se voit l'épithaphe en question ne proviennent pas d'un grand sépulcre antique, mais d'une

1. *Demi*, p. 147 (2^e éd.). — 2. *Rev. arch.*, t. I, p. 45. — 3. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. V, part. I, p. 282.

chapelle byzantine construite avec les débris d'un assez grand nombre de monuments funéraires. Dès lors, la tombe de Straton perd beaucoup de son importance, elle n'est plus qu'une tombe ordinaire, qui n'avait rien d'assez remarquable pour que Pausanias s'y arrêtât.

Il n'est pas besoin d'entrer en longues explications sur le dème de Cydathénæum, auquel appartenaient, Straton et son fils. C'était un dème urbain de la tribu Pandionide, qui s'étendait dans toute la partie méridionale de la ville, vers le quartier des marais¹.

Quant à la femme de Straton, elle était native d'une Héraclée, probablement celle de l'Ionie. Son *gentilium* est identique à celui d'un des maîtres d'Hérode Atticus². Peut-être était-elle de la même famille. Car Munatius le rhéteur était également originaire de l'Asie Mineure ; sa patrie était Tralles en Lydie.

G. — *Éleusis.*

70.

ΑΙΧΜΕΑΣΕΛΕΥΣ
ΙΕΡΩΝΑΙΧΜΕΟΕΛΕΥΣΙ
///ΧΙΓΓΗΣΤΗΣΙΓΓΟΑΧΑΡΝΕΩ

Sur un fragment de stèle en marbre pentélique,

1. Voy. Sauppe, *De demis urbanis Athenarum*, Weimar, 1846, in-4°
— 2. Philostrat. *Vit. sophist.* II, 1, 44.

décoré au sommet d'une palmette élégante, encastré dans le mur d'une citerne sur la route de Mégare, en dehors de la ville antique. Inédite.

Αἰχμέας Ἐλευσί[νιος].
 Ἰέρων Αἰχμέου Ἐλευσί[νιος].
 Ἀρ]χίπτῃ Στήσιππου Ἀχαρνώ[ς].

Æchméas d'Éleusis.

Hiéron fils d'Æchméas, d'Éleusis.

Archippé fille de Stésippe d'Acharnæ.

C'est un tombeau de famille, portant les noms du père, du fils et de la femme de ce dernier. La forme des lettres est postérieure à l'archontat d'Euclide, mais antérieure à Alexandre. L'orthographe ancienne avec le génitif en O au lieu de OY, est encore conservée sur ce monument.

Les noms Ἀρχίπτῃ et Στήσιππος, donnés sur ce monument à des Acharniens, doivent être en rapport avec le culte d'Athéné Hippiâ, adorée à Acharnæ¹, et rappellent un assez grand nombre de noms composés de même, que les inscriptions nous montrent portés par des gens de ce dème.

Une autre épitaphe d'Éleusiien a été copiée jadis par Spon² dans les ruines de la cité des mystères, et reproduite par M. Bœckh³. L'individu, dont elle accompagnait la sépulture, s'appelait *Philéas fils de*

1. Pausan. I, 31, 3. — 2. *Voyage*, t. III, part. II, p. 131. — 3. *Corp. inscr. græc.* n° 624.

Dorothee. Il m'a été impossible de la retrouver, malgré toutes mes recherches.

H. — *Halæ*.

M. Rhangabé¹ a publié l'inscription suivante, avec l'indication « piédestal de calcaire brun à Éleusis : »

ΑΡΙΣΤΟΝΙΚΟΓΡΟΚΛΕΙΔΟΥ
ΑΛΑΙΕΟΣ

J'ai vainement cherché ce texte épigraphique à Éleusis, et je serais porté à croire qu'il n'y a jamais existé. En effet, le savant auteur des *Antiquités helléniques* ne l'y avait pas relevé lui-même; il le connaissait seulement par une copie, qui lui a été communiquée et où l'indication de lieu devait être inexacte.

Il semble que ce soit une transcription peu fidèle d'une autre inscription,

ΑΓΑΣΤΟΝΙΚΗΓΡΟΚΛΕΙΔΟΥ
ΑΛΑΙΕΩΣΘ

Ἀγαστονίκη Προκλείδου Ἀλαίεως θ[υγάτηρ, publiée aussi par M. Rhangabé² et gravée également *sur un piédestal de calcaire brun*, lequel se trouve, non pas à Éleusis, mais dans le Bois des Oliviers, à l'église d'Ἅγιος Στέφανος, non loin de la Voie Sacrée.

1. *Ant. hellén.* n° 1367. — 2. *Ibid.* n° 1366.

I. — *Pæania.*

71.

ΠΑΙΑΝΙΕΥΣ

Sur un fragment de marbre pentélique, découvert dans nos fouilles à côté de l'église d' Ἅγιος Ζαχαρίας. Inédite.

Il ne reste plus sur ce débris que le simple démotique Παιανιεύς. Le nom qu'il accompagnait a disparu.

Le dème de Pæania, patrie de Démosthène, appartenait à la tribu Pandionide¹. Ross a consacré une dissertation spéciale² à rechercher le site de ce dème. D'accord avec MM. Leake, Finlay, Grotefend, Forbiger, Rhangabé et Hanriot, il le place au Διωπέζι actuel, sur le revers de l'Hymette, dans la Mésogée, localité où se voient des ruines helléniques fort importantes.

K. — *Phalerum.*

72.

ΣΤΡΑΤΕΙΑ
ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ
ΦΑΛΗΡΕΩΣ
ΓΥΝΗ

Sur une colonnette funéraire en marbre de l'Hymette. Publiée déjà par M. Rhangabé³.

1. Leake, *Demi*, p. 491 (2^e éd.). — 2. *Sur le dème de Péanie*, *Ann. de l'Inst. arch.* 1837, p. 5-11. — 3. *Ant. hellén.* n^o 1644.

Στράτεια Ἀριστομάχου Φαληρέως γυνή.

Stratiā, femme d'Aristomaque de Phalère.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer, à l'occasion de cette épitaphe, dans l'examen de la question si difficile de l'emplacement des ports antiques d'Athènes. Disons, en passant, que nous ne saurions nous rattacher au système proposé par M. Ulrichs¹ et que, demeurant, comme M. Harriot², fidèle aux idées si bien soutenues par le colonel Leake³, nous maintenons Phalère à Πόρτο Φανάρι dans la péninsule Piraïque, sans reporter ce dème aux Τρεῖς Πύργοι (appelés abusivement aujourd'hui Φάληρον par les habitants d'Athènes), lesquels doivent occuper l'emplacement de l'ancien temple d'Aphrodite Colias.

§ 2. ÉPITAPHES D'ÉTRANGERS.

73.

ΣΑΞΙΠΙΝΑ
ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ
ΑΝΘΗΔΟΝΙΑ

Sur une colonnette funéraire, en marbre bleuâtre de l'Hymette, découverte avec notre n° 66 auprès du puits Anthion. Publiée également par M. Conze⁴.

1. Οἱ λιμένες καὶ τὰ μακρὰ τεῖχη τῶν Ἀθηνῶν, Athènes, 1843, in-8°. — 2. *Recherches sur les dèmes*, p. 18-26. — 3. *Topography of Athens*, p. 300-362 (1^{re} éd.); p. 363)434 (2^e éd.). — 4. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1860, p. 183.

Les lettres sont de forme antérieure à celle des temps romains. La figure du caractère qui suit immédiatement la lacune est étrange. Il nous paraît difficile de le considérer autrement que comme un Y mal tracé. Dans ce cas nous aurions le nom propre ΣΑ[Τ]ΥΡΙΝΑ, nouveau, à ce qu'il nous semble du moins, mais régulièrement formé cōmme diminutif de Σάτυρα, nom porté par un certain nombre de femmes, particulièrement par des courtisanes¹.

Nous nous croyons donc autorisé à lire :

Σα[τ]υρίνα Ἀγαθοκλέους Ἀνθηδονία.

Satyrina, fille d'Agathocle, d'Anthédon.

Anthédon était une ville de Béotie située à l'extrémité du pays, sur la côte de l'Europe, au nord-ouest d'Aulis². Un des principaux temples de la ville était consacré à Bacchus³, et c'est évidemment à ce culte du dieu du vin que se rapporte le nom de Satyrina, porté par la femme dont nous avons ici l'épita phe.

74.

ΜΕΛΑΝΟΙΕΔΗΜΗ
ΤΡΙΟΥΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥ
ΧΡΗΣΤΕΧΑΙΡΕ

Sur une stèle ornée d'un bas-relief représentant

1. Athen. XIII, p. 576. Leonid. Tar. V, 206, 1. Arch. VI, 39, 1. — 2. Homer. *Iliad.* B, v. 508. Strab. IX, p. 400 et 404. Pausan. IX, 22, 5; IX, 26, 2. Dicæarch. v. 91. Steph. Byz. a. v. Nonn. *Dionysiac.* XIII, v. 73. — 3. Pausan. IX, 22, 5.

- un jeune homme debout, dans la collection de M. le comte Candiano de Romas, à Zante. Inédite.

Une explication est nécessaire pour justifier l'insertion dans notre recueil de ce monument, et de plusieurs autres qui appartiennent à la même collection. Le riche cabinet de M. le comte Candiano de Romas, dans la ville de Zante, renferme dix-neuf stèles de travail purement attique, dont aucune n'a encore été publiée jusqu'ici. En parcourant les Iles Ioniennes, dans le cours de mon second voyage en Orient, j'ai relevé tous ces monuments, et, frappé de la richesse d'une telle collection épigraphique, j'ai pris auprès du possesseur et de sa famille tous les renseignements possibles sur leur provenance. La réponse à mes questions a été que les dix-neuf stèles venaient de l'Attique, où elles avaient été recueillies, sous le gouvernement de Capodistria, par le père du comte actuellement vivant, le comte Candiano de Romas, lequel joua un rôle considérable et glorieux dans les affaires de la Grèce, au temps de la Guerre de l'Indépendance. Or, sous le gouvernement de Capodistria, la seule partie de l'Attique qui fût possédée assez solidement par les Grecs pour que l'on pût y faire des recherches d'antiquités, était la plaine d'Éléusis. Les stèles conservées à Zante proviennent certainement de cette région. Mais elle ne comprenait que trois dèmes, Éléusis, Thria et Erchia. Presque toutes les stèles de la collection du comte de Romas contiennent des épitaphes d'étrangers, et

Thria ou Erchia, dèmes uniquement agricoles, ne devaient pas être habités par beaucoup de métèques, tandis qu'il est naturel d'en trouver établis à Éléusis, ville importante, maritime, et qui certainement avait quelque commerce.

Telles sont les raisons qui nous ont déterminé à comprendre dans notre recueil, comme provenant d'Éléusis, toutes les inscriptions qui se voient maintenant chez le comte de Romas. Il nous faut revenir maintenant à l'építaphe que nous avons placée sous notre n° 74.

Elle se lit :

Μελάνθιε Δημητρίου Ἀλεξανδρεῦ, χρηστὲ, χαῖρε.

Mélanthius fils de Démétrius, d'Alexandrie, cher (ami), adieu !

On sait combien les villes du nom d'Alexandrie étaient nombreuses dans le monde antique. A toutes celles que les géographes anciens mentionnent, M. Ross¹ a démontré qu'il fallait joindre encore un dème attique du même nom. En effet, une inscription des temps romains, énumérant tous les membres du γένος dans lequel on prenait les prêtres de Cécrops, y nomme un Ἀλεξανδριώτης. Or un étranger, un métèque, ne pouvait certainement pas prétendre à cette fonction. Tous les dèmes mentionnés dans l'inscription qui fournit ce précieux renseignement

1. *Demen*, n° 6.

étant de l'Acamantide, M. Ross en a conclu qu'Alexandria devait appartenir à la même tribu.

Le Mélanthius, dont parle notre n° 74, était peut-être du dème d'Alexandria, et par conséquent cette épitaphe aurait été peut-être mieux placée dans la section précédente. Cependant l'absence d'indications positives nous a fait hésiter à prendre ce parti, d'autant plus que presque toutes les autres stèles de la collection de Romas, lesquelles doivent provenir d'une seule et même fouille, sont des épitaphes d'étrangers. Une dernière raison encore nous a décidé à maintenir cette inscription dans cette catégorie. C'est l'ingénieuse conjecture de M. Rhangabé¹, qui suppose que, dans les inscriptions de l'Attique, Ἀλεξανδριώτης est le mot employé pour désigner les habitants du dème d'Alexandria, et Ἀλεξανδρεὺς l'ethnique des gens des diverses villes étrangères du nom d'Alexandrie.

75.

Λ Α Ο Δ Ι Κ Η
Δ Ι Ο Ν Υ Κ Ι Ο Υ
Α Ν Τ Ι Ο Χ Ι Κ Κ Α
Χ Ρ Η Κ Τ Η Χ Α Ι Π Ε

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant une femme qui se pare pour

1. *Ant. hellén.* t. II, p. 843.

son dernier voyage, dans la collection de M. le comte Candiano de Romas. Inédite.

Λαοδίκη Διονυσίου Ἀντιόχισσα, χρηστή, χαῖρε.

Chère Laodice, fille de Denys, d'Antioche, adieu !

Nous avons exposé, dans le commentaire de notre n° 15, la probabilité de l'existence d'un dème du nom d'Antiochia. Mais la femme dont nous avons l'épithaphe sous les yeux était une étrangère. Si elle avait été du dème d'Antiochia, elle serait dite ἱξ Ἀντιοχέων et non pas Ἀντιόχισσα, les démotiques en αὐς n'ayant pas de féminin, comme nous l'avons remarqué, après M. Bœckh, dans le commentaire de notre n° 34. Parmi les nombreuses Antioches du monde hellénique, on peut déterminer avec grande vraisemblance celle d'où elle était originaire. C'était la célèbre ville des bords de l'Oronte, car depuis les Séleucides le nom de Laodice était devenu spécialement un nom syrien.

76.

ΞΕΝΩΝΑΠΟΛΛΟΔΩ
ΡΟΥΑΡΑΜΕΥΧΡΗΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant le repas funèbre, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Ξένων Ἀπολλοδώρου Ἀπαμεῦ, χρη(σ)τέ, χαῖρε.

Cher Xénon, fils d'Apollodore, d'Apamée, adieu !

77.

ΣΑΤΥΡΕΦΙΑ
ΩΝΟΣΑΓΑ
ΜΕΥΧΡΗΣΤΕ
ΚΑΛΥΓΕΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Σάτυρε Φίλωνος Ἀπαμεῦ, χρηστέ κ' ἄλυπε, χαῖρε.

Cher Satyrus, fils de Philon, d'Apamée, toi qui es désormais sans chagrin, adieu !

78.

ΑΝΔΡΟ/////////
ΑΓΑΜΕΥ/////////
ΑΛΥΓ//////////

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant une scène d'adieux, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Ἄνδρο[τίων ?.....

Ἀπαμεῦ, [χρηστέ και

ἄλυπ[ε, χαῖρε.

Cher Androtion, fils de....., d'Apamée, toi qui es désormais sans tristesse, adieu !

En suivant rigoureusement l'ordre alphabétique des noms propres, cette inscription aurait dû être placée avant les précédentes. Mais, comme elle est très-mutilée, nous avons voulu ne la mettre qu'après celles dont les formules, identiques aux siennes, étaient bien conservées.

Il y avait sept Apamées : en Bithynie, en Phrygie, en Médie, dans la Mésène, en Mésopotamie, en Parthiène et en Syrie. Cette dernière était la plus importante et la plus célèbre, et c'est probablement d'elle qu'étaient originaires les individus mentionnés par nos n^{os} 76, 77 et 78.

79.

ΚΤΗΣΙΒΟΥΛΕ
ΑΜΝΟΥ
ΔΗΛΙΕΧΡΗΣΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Κτησίβουλε Ἀμνου Δήλια, χρηστὲ, χαῖρε.

Cher Ctésibule, fils d'Amnus, de Délos, adieu!

80.

////////TION
////////ΛΕΩΤΙΣ

Sur une colonnette funéraire en marbre de l'Hy-

mette, dans la clôture d'un champ auprès du puits Anthion. Déjà publiée par M. Rhangabé¹,

. τιον [Ἡρακ]λεῶτις.
 tium d'Héraclée.

Y avait-il ou non un dème attique du nom d'Héraclée? M. Boeckh² n'est pas éloigné de le croire, mais M. Ross le conteste absolument. Dans l'état présent il est difficile de se décider entre ces deux opinions, mais en tout cas la femme, dont nous avons l'épithaphe sous les yeux, n'était pas Athénienne. Elle a en effet un de ces noms diminutifs à forme neutre, qui n'étaient guère portés que par les esclaves et les courtisanes.

81.

ΙΣΙΔΟΘΗ
 ΙΣΙΔΟΤΟΥ
 ΜΙΑΗΣΙΑ

Sur une colonnette funéraire en marbre bleuâtre de l'Hymette, conservée dans la chapelle d'Ἅγιος Ζαχαρίας. Au-dessous de l'inscription est un petit cartel, dans lequel on voit, en bas-relief très-peu saillant, la figure d'une femme assise, tenant à la main la feuille de colocase³, dont elle se sert comme d'éventail. Inédite.

1. *Ant. hellén.* n° 1932. — 2. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 522.
 — 3. Sur la détermination exacte de cette plante de la famille des

Ἰσιδότῃ Ἰσιδότου Μιλήσια.

Isidoté fille d'Isidotus, de Milet.

Spon¹ avait conjecturé que les nombreux Milésiens, dont on trouve les noms dans des inscriptions d'Athènes, étaient des citoyens d'un dème attique. Cette opinion était admise par M. Boeckh². Mais M. Ross a décidé la question d'une manière négative en publiant un décret gravé sur marbre qui confère le droit de cité athénienne à un Milésien³. Il faut donc rayer Miletus de la liste des dèmes, et voir, dans les Milésiens des inscriptions attiques, des métèques venus de la célèbre cité d'Ionie.

M. Boeckh⁴ a publié, d'après la copie de Fourmont, l'épithaphe d'une *Irène fille de Menandre, de Milet*, qui existait jadis à Éleusis. Elle a maintenant disparu.

Le même sort a été celui de l'inscription funéraire d'*Athénaïs fille de Sotéris, de Nicomédie*, relevée par Spon⁵ dans les ruines de l'église d'Ἄγιος

aroidées (*Arum colocasia* L. *Colocasia antiquorum* Schott.), appelée par Dioscoride (*Mater. med.* II, 197) ἄρον avec la synonymie de κολοκάσιον, empruntée au langage des habitants de l'île de Chypre, v. Sprengel, *ad Dioscorid.* t. II, p. 480. L'*Arum colocasia*, dont la racine est esculente, était, aux temps antiques, cultivé comme plante potagère dans toute la Grèce. M. Orphanidis en a dernièrement réintroduit avec succès la culture à Athènes; v. Σύνομος ἔκθεσις πρὸς τὴν ἐπὶ τῶν Ὀλυμπίων τοῦ 1859 ἐπιτροπὴν, ὑπὸ Θεοδώρου Γ. Ὀρφανίδου, Athènes, 1850.

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 169. — 2. *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 506. — 3. *Demen*, p. 41, n° 13. — 4. *Corp. inscr. græc.* n° 703. — 5. *Voyage*, t. III, part. II, p. 123.

Ταξιάρχης, vue aussi par Pouqueville⁶ et reproduite par M. Böeckh⁷.

82.

ΠΟΠΛΙΕΟΥΟΛΟΣΞΞΕ
ΓΑΙΟΥΡΩΜΑΙΕΧΡΗΣΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant un homme debout, vêtu de la toge, avec un enfant auprès de lui, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Πόπλιε Ουολός[ι]ε Γαίου Ῥωμαῖτε, χρηστὲ, χαῖρε.

Cher Publius Volusius fils de Caius, Romain, adieu!

83.

ΜΕΡΟΠΗ
ΣΤΕΡΤΙΝΙΑ
ΛΕΥΚΙΟΥ
ΡΩΜΑΙΑΧΡΗ
ΣΤΗΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant une scène d'adieux, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

1. *Voyage*, t. IV, p. 123. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 875.

Μερόπη Στερτινία Λευκίου Ῥωμαία, χρηστή, χαῖρε.

Chère Stertina Méropé, fille de Lucius, Romaine, adieu!

84.

ΣΑΚΟΝΔΑΝΩΝ//////ΝΚΑ////////////////////
 ΓΑΙΟΥΘΥΓΑΤΗΡ////ΩΜ////////////////////
 ≡ΗΔΕΑΥΛΟΥΓΡΑΝΙΟΥΧΡΗΣΤΗ
 ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant une scène d'adieux, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Nous n'osons compléter la première ligne qui nous paraît, dans son état de mutilation, contenir d'assez grandes difficultés. Mais le reste se lit bien :

Σακόνδα. κα[ι].
 Γαίου θυγάτηρ, [Ῥ]ωμ[αία, γυ-
 -ν]ῆ δὲ Αὔλου Γρανίου, χρηστή,
 χαῖρε.

Chère Secunda....., fille de Caius, Romaine, et femme d'Aulus Granius, adieu!

Il faut noter comme anomalie la forme ultradorique Σακόνδα, pour Σεκουῶνδα ou Σεκόνδα, sur ce monument attique.

85.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΕ
 ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
 ΣΕΙΔΩΝΙΕΧΡΗΣΤΕ
 ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant une scène d'adieu, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Ἀπολλώνιε Ἀπολλωνίου Σειδώνιε, χρηστὲ, χαῖρε.

Cher Apollonius, fils d'Apollonius, de Sidon, adieu!

Nous reviendrons plus loin, à l'occasion de notre n° 139, sur les négociants phéniciens établis à Éleusis.

86.

ΑΡΧΙΑΣ
 ΔΑΜΑ
 ΤΑΝΑΓΡΑΙΟΣ

Sur une colonnette funéraire en marbre bleuâtre de l'Hymette, vue par Spon¹ et par Fourmont à Éleusis dans les ruines de l'église d'Ἅγιος Ταξιάρχης. Reproduite d'après leurs copies par M. Bœckh. Le monument est maintenant non loin de là, dans le mur de clôture d'une sorte de verger.

1. *Voyage*, t. III, part. II, p. 123. — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 902.

Ἀρχίας Δάμνα Ταναγραῖος.

Archias fils de Damas, de Tanagra.

Tanagra, comme tout le monde sait, était une ville de Béotie située vers les confins de l'Attique, non loin de Décélie.

87.

ΙΣΙΔΩΡΕΜΑΙΩΤΑ
 ΙΣΙΔΩΡΕΑΠΑΜΕΥ
 ΚΑΛΛΙΟΠΗΘΔΗΣΣΙΤΙ
 ΕΡΜΩΛΑΕΡΩΣΕΥ
 ΑΝΤΙΠΑΤΡΕΜΑΙΣΑΚΗΝΕ
 ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΙΔΗΤΑ
 ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗΜΑΡΙΣΗΝΕ
 ΝΙΚΗΦΟΡΕΙΟΠΕΙΤΑ
 ΜΕΝΕΛΑΕΜΑΡΑΘΗΝΕ
 ΠΟΣΗΜΑΡΑΘΗΝΕ
 ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΜΑΙΩΤΑ
 ΑΜΜΩΝΙΑΚΥΡΗΝΑΙΑ
 ΚΑΙΟΥΓΑΤΗΡΑΠΟΛΛΩΝΙΑ
 ΝΙΚΗΡΑΤΕΑΠΑΜΕΥ
 ΛΑΟΔΙΚΗΑΠΑΜΙΣΑ
 ΔΑΜΩΝΜΥΝΔΙΕ
 ΖΑΙΔΕΝΑΒΑΤΑΙΕ
 ΔΑΜΑΙΣΤΡΙΑΝΕ
 ΟΙΠΡΩΤΑΡΧΟΥΧΡΗΣΤΟΙ
 ΧΑΙΡΕΤΕ

ΔΑΜΑΜΑΙΩΤΑ
 ΒΙΟΥΙΣΤΡΙΑΝΕ
 ΟΜΟΝΟΙΑ

Sur une stèle en marbre pentélique dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Nous avons ici l'inscription d'un *polyandrium*, qui servait de sépulture à une série de vingt et un personnages de l'un et de l'autre sexe, dans lesquels on doit reconnaître les esclaves ou les affranchis favoris d'un seul individu. C'est ce que démontrent les derniers mots : Οἱ Πρωτάρχου χρηστοὶ χαίρετε, *Vous tous chers à Protarque, adieu!*

Le reste de l'inscription est occupé par des noms propres. Tout l'intérêt de cette liste est dans les désignations géographiques, qui accompagnent chaque nom et que nous allons successivement passer en revue.

1. Ἰσίδωρε Μαιώτα,
11. Ἡρακλείδῃ Μαιώτα.
19. Δάμα Μαιώτα.

Voilà trois personnages de la nation des Méotes qui a donné son nom aux Pálus-Méotides. Cette nation habitait sur les bords de la mer appelée Mer d'Azof par les modernes, depuis les environs du Bosphore Cimmérien jusqu'à l'embouchure du Tanaïs¹. Strabon² et Pline³ la désignent par l'appellation de Μαιῶται, qui est aussi employée dans notre texte, Hérodote⁴ par celle de Μχιῆται, et les inscriptions de Panticapée par celle de Μαῦται⁵.

1. Voy. Bæckh, *Corp. inscr. græc.* t. II, p. 101. — 2. IX, p. 341. — 3. *Hist. Nat.* IV, 12, 26. — 4. IV, 123. — 5. *Corp. inscr. græc.* nos 2118, 2119.

2. Ἰσιδῶρε Ἀπαμεῦ.

14. Νικήρατε Ἀπαμεῦ.

Ces deux individus étaient nés à Apamée en Syrie. Nous avons, du reste, parlé plus haut, dans le commentaire de notre n° 78, des différentes villes de ce nom.

3. Καλλιόπη Ὀδησσῆτι. — Odessus était une ville bien connue, fondée par les Milésiens dans la Mésie¹ et dont Varna occupe le site de nos jours.

4. Ἐρμῳλαε Ῥωσεῦ. — Rhosus était une ville de la Piérie, située sur le golfe d'Issus à 15 milles de Séleucie². Étienne de Byzance fait la remarque suivante sur les ethniques dérivés du nom de cette cité: Τὸ ἐθνικὸν Ῥώσιος· ἀλλὰ καὶ Ῥωσεύς, ὡς ἀπὸ τοῦ Ταροῦς Ταρσεύς.

5. Ἀντίπατρε Μαζακηνέ. — Mazaca est le nom primitif et national de la capitale de la Cappadoce, appelée officiellement Césarée sous l'empire romain³. Étienne de Byzance dit: Τὸ ἐθνικὸν Μαζακηνός· λέγεται καὶ Μαζακεύς.

6. Ἀσκληπιάδη Σιδήτα. — Sidé de Pamphylie est une ville assez célèbre pour qu'il ne soit pas besoin d'entrer dans des explications à son sujet.

1. Strab. VII, p. 319. Pomp. Mel. II, 2. Plin. *Hist. Nat.* IV, 11, 18. Scyl. *ap. Hudson, Geogr. Min.* t. I, p. 29. — 2. Strab. XIV, p. 781. Plin. *Hist. Nat.* V, 22, 18. Ptol. V, 13, 2. — 3. Plin. *Hist. Nat.* VI, 3, 3. Steph. Byz. a. v.

7. Ἀπολλωνίδη Μαρισηνέ. — L'ethnique Μαρισηνός ne s'est encore rencontré ni dans les auteurs ni dans les inscriptions. Il ne peut dériver que de Μάριος, nom d'un fleuve de la Dacie¹ appelé aujourd'hui *Marosch*. Probablement il existait, sur les bords de ce fleuve, une ville dace du nom de Marisus.

8. Νικήφορε Ἰσπείτα. — Nous ne nous arrêterons pas sur la ville de Joppé en Palestine, d'où Nicéphore tirait sa naissance. Elle est connue de tous.

9. Μενέλαε Μαραθηνέ.

10. Πόση Μαραθηνέ.

Voilà deux individus originaires de Marathus de Phénicie². Bien que de naissance orientale ils ont des noms purement grecs comme tous ceux qui les précèdent. Probablement ces noms leur avaient été imposés par leur maître quand ils étaient entrés en sa possession.

12 et 13. Ἀμμώνια Κυρηναῖα καὶ θυγάτηρ Ἀπολλωνία. Comme ces deux femmes étaient nées dans une ville grecque, on n'a pas eu besoin de leur imposer des noms nouveaux, et elles ont gardé leurs appellations premières. On le reconnaît à ce que ces appellations, surtout celle de la mère, Ammonia, sont particulièrement cyréniennes.

1. Strab. VII, p. 241. Jornand. *De reb. Getic.* p. 102. — 2. Strab. XVI, p. 513. Plin. V, 20, 17. Arrian. *Exped. Alex.* II, 13, 8. Quint. Curt. IV, 1.

15. Λαοδίχη Ἀπάμεια. — Cette Laodice était d'Apamée de Syrie. Comme Ἀπαμείδς ne pourrait avoir de féminin que semblable au nom même de la ville, on emploie à ce genre le féminin d'un ethnique inusité au masculin, Ἀπάμειος.

16. Δάμων Μύνδιε. — Myndus était une ville de Carie sur le golfe d'Iasus, à quelques milles au nord-ouest d'Halicarnasse¹.

17. Ζάϊδε Ναβαταΐε. Voici le plus curieux de tous les noms contenus dans cette liste. Il est porté par un Nabatéen, et sous sa forme grécisée il est la transcription exacte du nom 𐤆𐤏𐤌𐤃𐤃 qui se rencontre si fréquemment dans les inscriptions sinaïtiques². Mais, circonstance digne de remarque, cette transcription est exactement conforme, pour la position des voyelles, à l'arabe **ذَيْ**;

Nous avons donc ici un Nabatéen qui porte un nom tournant aux formes arabes. Ceci est d'accord avec les renseignements que fournit l'étude des monnaies des rois de Pétra ou rois des Nabatéens, מלך נבטו, expliquées pour la première fois par M. le duc de Luyne³. Les légendes de ces monnaies sont conçues dans le même idiome que les proscynèmes chrétiens du Sinaï, c'est-à-dire dans un dialecte ara-

1. Strab. XIV, p. 611 et 658. Scyl. ap. Hudson, *Geogr. min.* t. I, p. 38. Polyb. XVI, 12 et 15. Pomp. Mel. I, 16. Plin. *Hist. Nat.* V, 29, 29. — 2. Voy. Beer, *Studia asiatica*, fasc. III, pl. III, n^{os} 2 et 10, pl. IV, n^{os} 20, 22, 23 et passim. — 3. *Revue numismatique, nouv. sér.* t. III, p. 292-316 et 312-383.

méen assez fortement empreint d'arabisme. La transcription du nom ירי en ΖΑΙΔΕ, dans notre inscription, doit être mise au premier rang parmi ces formes tournant à l'arabe qui donnent un caractère mixte à la langue des Nabatéens.

18. Δάμα Ἰστριανέ.

20. Βίθυ Ἰστριαῖε.

La désignation de la patrie de ces deux personnages se ressemble beaucoup. Cependant il y a, dans la terminaison des ethniques, une différence assez considérable (l'un est en *ανός* et l'autre en *αῖος*) pour que ces deux adjectifs, se rencontrant ensemble dans une inscription, ne puissent avoir qualifié des gens nés dans la même ville ou dans le même pays.

Damas était d'Istrus, colonie milésienne dans la Mésie inférieure un peu au sud de l'embouchure du Danube ou Ister¹, car Étienne de Byzance donne formellement l'ethnique Ἰστριανός parmi ceux qui dérivent du nom de cette ville. Quant à Bithys, nous supposons que sa terre natale était la province d'Istrie au fond de la mer Adriatique². Il est vrai que les habitants de cette province sont constamment appelés Ἰστριοι ou Ἰστροι par les auteurs³, et que la forme Ἰστριαῖος ne s'est encore rencontrée nulle part.

1. Strab. VII, p. 220. — 2. Plin. *Hist. Nat.* III, 19, 23. Flor. I, 18. Amm. Marcell. XIV, 38. — 3. Steph. Byz. *vō Ἰστρία*. Strab. VII, p. 216.

Mais elle dérive beaucoup mieux et plus naturellement d'Ἰστρία que d'Ἰστρος.

21. Ὀμόνοια. — Seule cette femme, dans notre inscription, n'a pas sa patrie indiquée. C'était probablement une esclave née dans la maison de son maître, et non achetée au marché.

§ 3. ÉPITAPHES SANS INDICATION DE PATRIE.

88.

ΑΙΣΧ

Sur un petit fragment de marbre pentélique, ramassé sur la pente de la colline où est située la tour avancée de l'Acropole. C'est le reste d'un nom propre comme Αἴσχ[ρων] ou Αἴσχ[ίνης].

89.

ΑΦΡΟΔΙΣΙΕ ΝΑΩΣΤΑ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΑΦΡΟΔΙΣΙΟΥ
ΧΡΗΣΤΟΙΧΑΙΡΕΤΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un bas-relief représentant deux hommes dans un navire battu par les flots, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Ἀφροδίσει Διονυσίου, Νάωστα Ἀφροδισίου, χρηστοὶ, χαίρετε.

Chers Aphrodisius fils de Denys et Naostas fils d'Aphrodisius, adieu!

C'est l'épithaphe d'un père et de son fils.

90.

ΔΙΟΔΟΤΕΑΡΤΕ
ΜΙΔΩΡΟΥΧΡΗΣΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, de la collection de M. le comte de Romas, décorée d'un bas-relief, représentant un voyageur assis sur le rivage, où son navire vient d'aborder. Inédite.

Διόδοτε Ἀρτεμιδώρου χρηστὲ, χαῖρε.

Cher Diodote fils d'Artémidore, adieu!

91.

ΕΓΙΚΤΗΣΙ
ΑΓΟΛΛΩΝΙ
ΟΥΧΡΗΤΗ
ΧΑΙΡΕ

Sur une stèle, décorée d'un bas-relief représentant

une scène d'adieux, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Ἐπίκτησι(ς) Ἀπολλωνίου, χρη(σ)τῆ, χαῖρε.

Chère Épictésis fille d'Apollonius, adieu!

92.

ΗΛΙΟΔΩΡΟΣΑΝΤΙ
ΠΑΤΡΟΥΧΡΗΣΤΕΧΑΙ
ΡΕΚΑΙΑΛΕΞΑΝΔΡΟ
ΣΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ

Sur une stèle, décorée d'un bas-relief représentant une scène d'adieux, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

La construction de la phrase est d'une irrégularité barbare.

Ἡλιόδωρος Ἀντιπάτρου, χρηστῆ, χαῖρε, καὶ Ἀλέξανδρος Ἀλεξάνδρου.

Héliodore fils d'Antipater, cher (ami) adieu! et Alexandre fils d'Alexandre.

93.

ΝΙΚΗΩΣΘΕΝΟΥΣ
ΤΟΥΣΑΒΒΙΩΝΟΣ
ΧΡΗΕΤΗΧΑΙΡΕ

Sur une stèle en marbre pentélique, décorée d'un

bas-relief représentant une scène d'adieux, dans la collection de M. le comte de Romas. Inédite.

Νίκη Σωσθένους τοῦ Σαββίωνος, χρηστῆ, χαῖρε.

Chère Nicé, fille de Sosthène fils de Sabbion, adieu!

94.

ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ

Sur une stèle en marbre pentélique, découverte dans les champs Rhariens, au pied de la colline qui supporte la tour avancée de l'Acropole d'Éleusis, en cherchant des matériaux pour réparer la route royale d'Athènes à Mégare. Au-dessous de l'inscription est un cartel en creux, dans lequel on voit sculptée la figure d'un jeune homme, tenant à la main un objet qui paraît être une rame. Ce monument est maintenant à Mégare, en la possession de M. l'ingénieur Metaxa. Il est jusqu'à présent inédit.

L'inscription se compose d'un seul mot : Σαλαμίνιος.

Ce mot, employé comme nom propre et non comme démotique, est, du reste, nouveau. Peut-être était-il le nom de quelque esclave né à Salamine ou bien faisant partie de la chiourme de la Galère Salaminienne. La rame tenue à la main par le personnage confirmerait cette dernière conjecture.

La forme des lettres de l'inscription indique environ le temps des premiers successeurs d'Alexandre.

95.

XOIPINH

Sur une petite stèle en marbre pentélique, enlevée d'Éleusis en 1819 par le contre-amiral Halgan, commandant alors la station de la marine française dans les mers du Levant, et actuellement en notre possession. Au-dessous de l'inscription est un petit cartel en creux, dans lequel est sculptée la figure d'une femme, tenant à la main un instrument assez difficile à déterminer, qui paraît être une sorte de battoir. Inédite.

Comme au numéro précédent, nous n'avons ici qu'un nom propre : Χοιρίνη. Ce nom est nouveau. Il ne se rencontre jusqu'ici que dans un manuscrit des scholies d'Aristophane¹, pour le nom de la femme d'Euripide, fille de Mnésiloque, appelée Χοιρίλη dans toutes les autres copies. En revanche, sans la forme diminutive, nous rencontrons Χοῖρος sur un vase peint comme le nom d'une Ménade², et Χοίρα est donné par Pausanias³ comme le surnom d'une certaine

1. Voy. Henr. Steph. *Thesaur.* t. VIII, p. 1559, ed. Didot. — 2. Gerhard et Panofka, *Neapels antike Bildwerke*, t. I, p. 254, n° 1621, *Museo borbonico*, t. II, pl. XLV. *Corp. inscr. græc.* n° 8378. Le nom de χοῖρος καλὸς est écrit sur un vase peint qui représente la lutte d'Hercule et de Nérée. Voy. de Witte, *Cat. Durand*, n° 303, et *Cat. Benyaut*, n° 32. — 3. VIII, 47, 2 et 48, 5. Cf. Herodian. Περὶ μὲν. λξ. p. 8.

Marpessa de Tégée, qui combattit avec les hommes dans une guerre contre Charillus, roi de Sparte.

Une allusion obscène est au fond de tous ces noms. Χοῖρος ne signifie pas seulement « un porc, » mais aussi « les parties sexuelles de la femme¹. » De là toutes sortes de plaisanteries chez les comiques anciens. Dans les *Guêpes* d'Aristophane², le vieux Philocléon appelle une courtisane ὦ χοιρίον. Dans ses *Acharniens*, le même poète introduit un Mégarien qui fait passer des petites filles (κόραι) pour des cochons mystiques (χοῖροι μυστικάί³). Il les enferme dans un sac, les porte au marché et les force à imiter le grognement des porcs. Tout ce que dit le marchand mégarien se compose de jeux de mots sur les deux sens de χοῖρος, et sur la ressemblance de son entre ce mot et celui de κόρη.

Portée par une femme d'Éleusis, l'appellation de χοιρίνη n'a rien qui doive nous surprendre. Le porc était un animal spécialement consacré à Déméter⁴, et l'allusion obscène que contenait le nom de cet animal était loin d'être étrangère au culte de la Grande Mère Éleusinienne⁵.

1. Varr. *De Re rustic.* II, 4. — 2. V. 1353. — 3. *Acharn.* v. 736 et sqq. Cf. Scholiast. *ad v.* 792. — 4. Schol. *ad Aristophan. Acharn.* v. 747 et 764; *Pac.* v. 374; *Ran.* v. 338. Voy. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. XXXVII. Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. XCIX. Pannofka, *Terracotten des kœnigl. Museums zu Berlin*, pl. LVII, n° 1; pl. LVIII, nos 1 et 2. Cavedoni, *Spicilegio numismatico*, p. 18. — 5. Voy. J. de Witte, *Ann. de l'Inst. arch.* t. XIX, 1847, p. 432.

§ 4. ΕΠΙΤΑΦΗΣ ΜΕΤΡΙΚΗΣ.

96.

ΑΕΝΟΣΦ
 ΑΠΤΕΡΥΓ
 ΤΟΥΣΑΓΝ
 ΟΝΙΩΣΕ

Sur un fragment de bloc en marbre pentélique, qui se voit au milieu des débris désignés sous le nom de *Tombeau de Straton*. Publié déjà par M. Rhangabé¹.

C'est évidemment le reste informe d'une épitaphe en vers. A la ligne 2 on distingue πτερυγ, de πτέρυγες, πτερύγων ου πτέρυγας.

Chandler² avait copié au même endroit le début d'une longue inscription métrique reproduite par Brunck³, Jacobs⁴, Bendsen⁵, M. Bœckh⁶ et M. Le Bas⁷. C'était l'épitaphe d'un hiérophante qui avait défendu Éleusis contre une invasion étrangère, probablement celle des Goths, où Athènes fut sauvée par l'historien Dexippe⁸. Malheureusement ce texte

1. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. V, part. I, n° 2. — 2. *Inscr.* t. II, p. 78. — 3. *Analect.* t. III, p. 315, n° 750. — 4. *Anthol. palat.* Supplem. n° 246. — 5. *Marm. myst.* p. 13 sqq. — 6. *Corp. inscr. græc.* n° 401. — 7. *Voyage, Inscriptions*, part. I, n° 308. — 8. *Treb. Poll. Vit. Gallieni*, 13. Cf. *Corp. inscr. græc.* n° 380.

épigraphique, de la plus grande importance, a disparu depuis le temps du voyageur anglais.

Un autre débris d'inscription funéraire poétique, publié par Pococke¹ et reproduit par M. Boeckh², a eu le même sort. Ce n'était du reste qu'un fragment tellement mutilé qu'on y distinguait à peine quelques mots sans suite.

1. *Inscr. ant.* part. I, c. v, sect. vi, p. 62, — 2. *Corp. inscr. græc.* n° 1045.



QUATRIÈME CLASSE.

FRAGMENTS INDÉTERMINÉS D'INSCRIPTIONS

QUI PEUVENT SE RAPPORTER AUX CLASSES
PRÉCÉDENTES.

97.

b

a

 ΛΙΑΝΟΣ
ΣΤΙ ΛΕΓΕ
ΕΙΗΤΗΣ ΕΞ
ΕΓΕΙΝΟΜΕ
ΩΝΓΕΙΤΟΝΟΥ
ΕΙΝΑΔΕΟΥ

c

ΙΜΩΙ
ΝΑΝΑ
ΩΝΚΤΗ
ΤΟΥΔΩΡ
ΑΙΟΥΧΡΟ
ΟΥΦΡΟΤ

Sur trois fragments d'une grande plaque en marbre pentélique, découverts dans l'intervalle entre les deux enceintes sacrées. Le fragment *a* contient un débris de la première ligne, et on voit au-dessus l'indication d'un petit fronton gravé en creux. Inédite.

Il semble que nous ayons là d'informes débris d'une dédicace métrique, faite par quelque Romain appartenant au service militaire; car on lit d'abord, à la première ligne, la fin d'un nom comme Δι]λιανός, Αίμι]λιανός, Λαυλιανός ou Δωλ]λιανός, et à la seconde: . . εἰς]στῆ[ς] λεγε[ῶνος. Ensuite on distingue:

- L. 3. εἰητής τ' εἶ
 4. ἔγειν' ὁ μὲν
 5. ὠν γείτον' οὐ
 6. . . . Ἐλευσ]εῖναδε

Dans le fragment *c* nous ne reconnaissons aucun mot avec une clarté suffisante pour oser en proposer la lecture.

98.

ΤΗΣΕΚΠΟΛΥΟ
 ΙΠΟΛΩΝΔΑΙΑ
 ΤΟΥΙΕΡΟΝΕΣΤ
 ΦΟΥΜΕΓΑΡΟΙΣ
 ΔΙΣΑΛΛΟΝΙΔΕ
 ΕΣΕΛΑΣ
 ΠΟΛΕΙΓΑ
 ΤΟΙΔΑΛ
 ΤΟΣΕ

Sur un débris de marbre pentélique, découvert auprès du puits Callichoron. Inédite.

On ne distingue que des mots et des lambeaux de phrases sans suite, mais qui ont fait incontestablement partie d'un texte métrique :

..... τῆς ἐκ πολυο.....
 πολ[λ]ῶν (?) δαίμ[ων].....
 του ἱερὸν ἔστ[ησεν].....
 Μεγάροις.....
 δις ἄλλον ἰδὲ.....
 σέλας.
 πόλει γὰρ.....

Il est assez curieux de trouver à la ligne 4 le nom de Mégare, car cette inscription est conçue dans une forme de caractères propre à certains textes épigraphiques en vers de la ville de Mégare, comme l'építaphe des guerriers morts dans la guerre des Perses¹, celle de l'athlète Orsippus², celle de Nicocrate³, celle de Plutarque⁴ et celle de Phosphorius⁵.

Les deux premières, parmi les inscriptions que nous venons de citer, sont des monuments restitués. L'építaphe des guerriers tués dans les guerres mé-

1. *Corp. inscr. græc.* n° 1051. — 2. *Ibid.* n° 1050. — 3. *Ibid.* nos 1066 et 1067. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, sect. I, *Mégare*, n° 67. — 4. Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, sect. I, *Mégare*, n° 59. — 5. *Ibid.* n° 61.

diques porte le nom de son auteur, le grand prêtre Helladius, qui répara une partie des monuments de Mégare dans les derniers temps du paganisme. Celle d'Orsippus doit également avoir été relevée par lui. Peut-être a-t-on le droit de conjecturer que, de même que le pape saint Damase fit composer un caractère particulier pour les inscriptions qu'il mit aux tombeaux des martyrs, le grand prêtre Helladius avait imaginé une nouvelle forme graphique pour ses restitutions des souvenirs de la ville où il exerçait le sacerdoce d'Apollon. Ce caractère ayant paru élégant, tous les Mégariens de son temps se seraient empressés de l'employer à leur tour pour les épitaphes de leurs proches.

99.

ΠΟ
ΙΘΕC
ΝΚΑΤ
ΠΟΛΙΑ
ϜΔΨΡC
ΒΑΛΛΟ
ΙΕ//////

Sur un petit fragment de marbre pentélique, découvert entre deux enceintes sacrées, auprès des Propylées d'Appius.

Nous n'osons rien restituer.

100.

ΥΠ
 ΟCΜ
 CΤΙ
 ΑΦ
 ΗΝΟ
 ΤΩ

Sur un fragment de plaque en marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées, auprès des Propylées d'Appius.

D'après la forme des lettres, l'inscription d'où provient ce débris devait être des derniers temps où le culte de Cérès fut célébré à Éleusis.

101.

ΟΙΑΔΕΛ
 ΩΝΣΩΦΡΟΝ
 ΟΙΚΟΝΟΜΟΝ

Sur un petit fragment de marbre pentélique, découvert en avant de la terrasse du puits Callichoron.

On distingue :

. οἱ ἀδελ[φοὶ
 ὠν Σωφρον[ίσκον οὐ Σωφρονίσκου
 οἰκονόμον.

Mais quel était le sens de l'inscription? Avec si peu de choses on ne saurait le dire.

102.

NEΔHΛ
 OΣKAI
 HIEP
 O-

Sur un petit fragment en marbre bleuâtre de l'Hy-mette, trouvé dans le mur du jardin du commandant George Lascas, entre les deux enceintes sacrées.

C'est probablement le débris d'une inscription dédicatoire.

Nous croyons y discerner :

Me]νέδημ[ος]
 ος και
 η ιέρ[εια]

103.

Ι / ΟΡ
 ΓΝΟΡ
 ΤΑ ΠΙ

Sur un éclat de marbre pentélique, ramassé au milieu des champs, dans la partie basse de la ville antique.

104.

IAI
NON

Sur un petit fragment de marbre pentélique, exhumé entre les deux enceintes sacrées.

105.

TON
A

En très-grandes lettres, sur un fragment de bloc en marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées.

C'est probablement le débris d'une dédicace à quelque empereur.

106.

IA
NON

Sur un fragment de marbre pentélique, découvert en avant des Grands Propylées.

107.

ΘΑΙΩΝ

Assez grossièrement gravé sur le fragment d'un bloc en marbre noir d'Éleusis, découvert en avant des Grands Propylées.

C'est la fin d'un nom propre.

108.

ΑΝΤΟΣ

En très-grandes lettres, sur un bloc de calcaire poreux, dans la cour d'une maison de paysan, vers la route de Mégare. Publié déjà par M. Pittakys¹.

109.

ΡΩΤΙ

Sur un petit fragment de marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées.

C'est le débris d'un nom propre tel que Ἐρωτίων.

1. Ἐφημ. ἀρχ. n° 2371.

110.

BHPΩ

Sur un éclat de marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées.

111.

AΓA

Sur un petit fragment en marbre noir découvert auprès du puits Callichoron.

112.

ZIE

Sur un petit fragment de plaque en marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées.

113.

PON

Sur un petit fragment de plaque en marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées.

114.

A ⊙

Grossièrement gravé sur un fragment de marbre pentélique, découvert auprès des Propylées d'Appius.

115.

HK

Sur un petit fragment de marbre pentélique, découvert entre les deux enceintes sacrées.

116.

NI

Sur un petit fragment de marbre pentélique, découvert en avant des Grands Propylées.

CINQUIÈME CLASSE.

GRAFFITI.

§ 1. MARQUES D'APPAREILLAGE.

117.

EY

Tracé sur un très-grand nombre
posant l'enceinte sacrée et :
Temple de Cérés.

C'est le mot εὖ, b l e y
marquer dans la carrière, ri i
lui paraissaient de bc
œuvre.

118.

ΑΠ

Tracé sur plusieurs blocs de marbre des Propylées
de l'enceinte intérieure.

C'est encore une marque mise dans la carrière par l'architecte, pour désigner les morceaux qu'il choisissait. Les deux lettres que nous avons ici sont les initiales du mot Ἄππιος, c'est-à-dire du nom du riche Proconsul qui élevait les Propylées par suite d'un vœu. Sur ce sujet nous renverrons le lecteur au commentaire de nos n^{os} 19 et 137.

119.

AYTO  KP

Gravé à la pointe sur un des blocs de marbre de l'enceinte sacrée extérieure, à gauche des Grands Propylées.

Nous avons ici les initiales du mot ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. Peut-être est-ce encore une marque tracée dans la carrière. Ce qui est certain c'est que cette inscription, étant renversée dans la position que le bloc occupe au milieu de la muraille, n'a pu être gravée qu'avant qu'il fût mis en place. Voici donc une preuve de plus, à joindre aux arguments exposés dans le commentaire de notre n^o 18, pour prouver que les Grands Propylées d'Éleusis, et la partie de péribole y adjacente, n'ont pu être élevés que sous les empereurs romains et après le règne d'Hadrien.

120.

A Φ

Marque d'appareillage sur un caisson du plafond des Grands Propylées.

121.

<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e</i>
Α	Γ	Θ	Ι	Ο

Marques d'appareillage sur diverses pierres des Grands Propylées. Elles appartiennent à une série de numérotation des blocs par les lettres de l'alphabet.

122.

<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
II	III	IIII

Marques d'appareillage sur diverses pierres des Grands Propylées. Elles appartiennent à une série de numérotation des blocs par des chiffres du système latin.

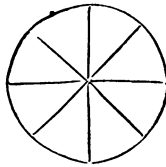
 § 2. INSCRIPTIONS DIVERSES.

123.

Φ Μ Ν Α Ι

Gravé à la pointe sur une marche du perron des Grands Propylées. On lit clairement : φ' (πεντακόσια) μυαῖ, 500 mines. Mais pourquoi ces mots ont-ils été tracés en cet endroit ? Serait-ce encore une marque mise dans la carrière et indiquant le coût d'un certain nombre des pierres employées dans une partie du travail ? Serait-ce l'indication du poids du bloc lui-même ? Comme il est en partie recouvert par la marche supérieure, nous n'avons pu en déterminer exactement le cubage, ni, par conséquent, le poids.

124.



Des figures de ce genre sont tracées en assez grand nombre sur le pavé des Grands Propylées, sur les marches et à l'intérieur du monument. Le cercle,

toujours de forme irrégulière, a constamment de 40 à 50 centimètres de diamètre environ. Il semble que ces figures aient servi à quelque jeu, peut-être analogue à la *marelle* des enfants modernes.

On s'étonnera peut-être de nous les voir enregistrer ici, car ce ne sont pas des inscriptions ; mais nous avons cru ne pas devoir les omettre, à cause de leur importance historique. En effet, ces figures ont été certainement tracées avant la destruction violente des édifices d'Éleusis, car elles étaient recouvertes par d'énormes blocs renversés de la partie supérieure des Propylées, lesquels n'avaient pas été remués depuis le temps d'Alaric. D'un autre côté, lorsque le culte mystique était encore en vigueur à Éleusis, les magistrats sacrés préposés à la police des sanctuaires n'auraient évidemment pas permis que des enfants se livrassent à leurs jeux dans un monument qui appartenait déjà aux lieux sacrés. En même temps que les figures bizarres dont nous donnons ici un spécimen, nous avons trouvé, sur le même pavé, des croix et des chrismes tracés à la pointe, qui figureront dans la classe suivante.

Il faut donc conclure de tous ces faits que pendant un certain temps, dans une époque antérieure à celle de l'invasion d'Alaric, la célébration du culte païen fut interrompue à Éleusis, que les sanctuaires demeurèrent ouverts à tout venant, aussi publics que la rue, et que, tandis que les gamins en faisaient le théâtre de leurs ébats, de nombreux chrétiens s'em-

pressèrent d'y graver sur presque toutes les pierres le signe du salut ou le monogramme du Christ, comme pour en expulser les démons et purifier ces lieux souillés par la superstition des Gentils.

Mais quelle fut cette époque ?

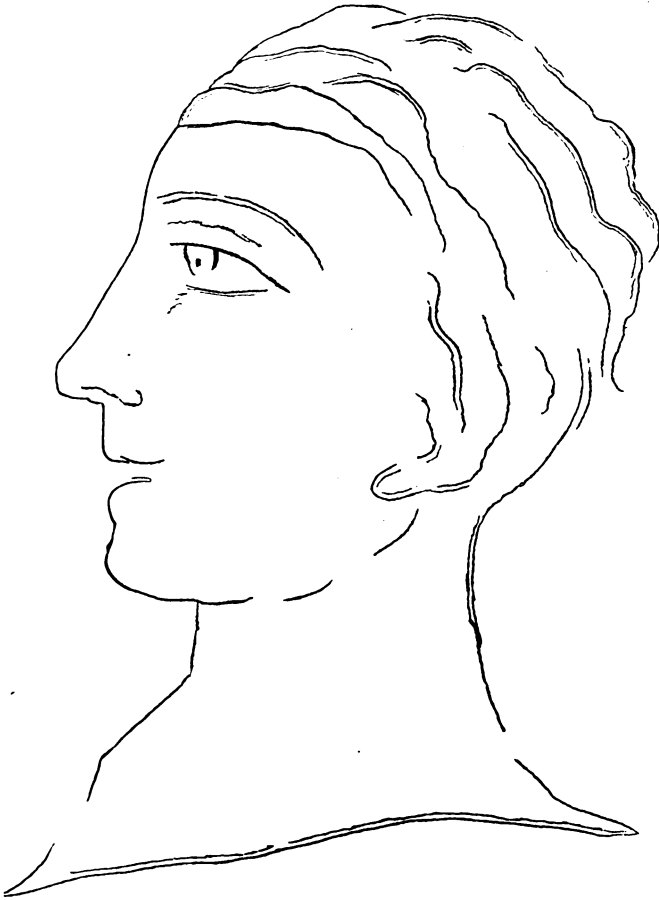
Ce ne peut avoir été après l'édit de Théodose qui prohiba partout les cérémonies païennes¹, car cet édit ne paraît pas avoir été mis en vigueur à Éleusis plus qu'à Athènes, et les mystères continuaient à se célébrer encore avec éclat lorsqu'Alaric fit irruption dans la Grèce².

Une fois ce point constaté, nous ne pouvons plus assigner qu'une seule date à l'interruption des rites éleusiniens, c'est l'intervalle de dix-sept ans qui s'écoula entre la proscription du culte des faux Dieux par Jovien, après la mort de Julien l'Apostat³, et les constitutions par lesquelles Valens, cherchant à se procurer l'appui des païens contre les catholiques qu'il persécutait en tant qu'Arien fanatique, permit la célébration des mystères, des jeux et des cérémonies de toute sorte se rattachant à l'ancienne religion⁴.

Pour compléter ce qui se rapporte aux *graffiti*, nous plaçons ici le fac-simile d'une tête dessinée

1. Cod. Theodos. leg. 11, *De fide catholica*. Cf. leg. 5, *De hæresibus*. —
2. Eunap. *Vit. Maxim.* p. 53, ed. Boissonade. — 3. Socrat. III, 24.
Theodoret. V, 20. Liban. *Monod.* p. 509. Cf. *Corp. inscr. græc.* n° 8608.
— 4. Theodoret. V, 21. Zosim. IV, p. 736, ed. Paris.

dans l'antiquité, à la pointe du couteau, sur une des pierres du stylobate des Propylées d'Appius :





SIXIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

§ 1. DÉDICACES D'ÉGLISES OU DE CHAPELLES.

125.

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗΣ ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΥ ΚΕ ΠΑΝΤΟΚΤΟΚΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΑΥΤΟΥ

Gravée sur le linteau de la porte de l'église byzantine, aujourd'hui détruite, qui avait succédé au temple de Triptolème. Maintenant au-dessus de la porte de l'école communale. Inédite.

Bien que cette inscription ne soit pas longue, elle renferme des fautes d'orthographe grossières qui révèlent l'époque de barbarie où elle a été tracée, KE pour και et ΠΑΝΤΟΚΤΟΚ pour παντός. Au reste, à part ces deux fautes, elle se lit avec la plus grande clarté :

+ Ὑπὲρ εὐχῆς Ἀρτεμισίου καὶ παντός τοῦ οἴκου αὐτοῦ.

Par suite d'un vœu d'Artémisius et de toute sa maison.

La même formule de dédicace votive se retrouve

sur un assez grand nombre de monuments ecclésiastiques chrétiens de l'Orient. On la lit dans une mosaïque formant le pavé d'une église ruinée à Scarpanto, l'antique Carpathus¹; sur une pierre portant des saintes images, au village de Baphi, près de Myus dans l'Asie Mineure²; à Bozan, en Laconie, sur une pierre à la porte de l'église³; sur un linteau de porte en marbre, rapporté de Grèce par le comte de Choiseul-Gouffier et maintenant conservé au musée du Louvre⁴; à Baloklu, en Asie Mineure, dans les débris d'une église⁵; à Pazardjyk, en Bithynie, sur une sorte d'autel⁶; enfin deux fois dans une église byzantine de Rhodes⁷.

Quant aux mots *καὶ παντὸς τοῦ οἴκου αὐτοῦ*, dans lesquels *οἶκος* désigne évidemment la famille de celui qui fait la dédicace, nous les lisons dans une inscription de la cathédrale d'Aquilée relative à l'exécution d'une partie du pavement : *Εὐχαριστῶν || τῷ Θεῷ καὶ τῇ ἁ || γία Εὐφημῖα || ὑπὲρ παντὸς || τοῦ οἴκου μου || ἐποίησα πόδας ρ'*⁸. Mon savant ami, M. Le Blant, a bien voulu me communiquer une autre inscription du même genre, celle-ci inédite, qui sera comprise sous le

1. Ross, *Reisebericht*, t. III, p. 52. *Corp. inscr. græc.*, n° 8858. — 2. Chandler, *Inscr.* part. I, p. 18. *Corp. inscr. græc.* n° 8861. — 3. Leake, *Travels in Morea*, pl. n° 24. *Corp. inscr. græc.* n° 8864. — 4. Duhois, *Cat. Choiseul*, n° 236. Clarac, *Musée de sculptures*, t. II, pl. LI, n° 420. *Corp. inscr. græc.*, n° 8865. — 5. *Corp. inscr. græc.* n° 8866. — 6. *Ibid.* n° 8869. — 7. Ross, *Reisebericht*, t. IV, p. 66. *Corp. inscr. græc.* n° 8877 et 8878. — 8. Bertoli, *Le antichità d'Aquileja* (1739), p. 343. Muratori, t. IV, p. MCMXVII. *Corp. inscr. græc.* n° 8875.

n° 547 dans le second volume de son beau *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Elle se lit, en caractères fort effacés, sur un autel conservé au musée de Marseille :

ΚΑΛ..... ΣΥΠΕΡ..... Monogramme
du Christ
dans une couronne. ΕΑΥΤΟΥΚΑΙΤΟΥΟΙΚΟΥΟΛΟΥ

M. Le Blant restitue, avec pleine raison : Καλ[λί-
νικο]ς ὑπὲρ [εὐχῆς] ἑαυτοῦ καὶ τοῦ οἴκου ὄλου. Plus encore
que celle d'Aquilée, cette inscription est un analogue
exact de notre dédicace d'Éleusis.

Ailleurs la mention de la femme et des enfants
est jointe au nom de l'auteur du vœu.

Dans la partie de notre ouvrage consacrée aux
monuments d'architecture, nous publions le plan de
la basilique, dont cette inscription décorait la porte.
Elle ne nous paraît pas devoir être postérieure au
huitième siècle. Probablement même remonte-t-elle
plus haut.

126.

ΔΩΡ

Grossièrement gravée sur un fragment de marbre
pentélique, découvert dans nos fouilles, en avant de
la terrasse du puits Callichoron. Inédite.

Un espace vide, qui existe en avant du Δ, montre
que nous avons ici le fragment d'un nom commen-

çant par Δωρο. Nous restituons Δω[ρόθεος, et nous rangeons ce fragment parmi les inscriptions chrétiennes non funéraires, parce que nous avons trouvé tout à côté, dans les terres, une belle lampe en bronze ornée de la croix, que nous avons offerte au Musée de l'Hôtel de Cluny, et parce que des traces de maçonnerie byzantine, existant dans la grotte du puits Callichoron, nous ont fourni la preuve qu'après la destruction des édifices d'Éleusis par Alaric on avait établi en cet endroit, jadis sacré, une chapelle chrétienne, d'où ces divers objets ont dû tomber, quand elle a été renversée à son tour dans une des nombreuses invasions dont l'Attique a été le théâtre.

§ 2. INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

127.

ΑΠΟΛ
ΛΩΝΙΟΥ
ΑΡΚ

Sur un caisson de marbre du plafond des Grands Propylées, employé après la destruction de l'édifice comme pierre sépulcrale. Inédite.

Après le nom propre Ἀπολλωνίου les lettres αρχ indiquent peut-être la patrie du défunt, Ἀρχ[αδίου ou quelque chose de semblable.

128.

ΕΡΜ

Sur un fragment de caisson des Grands Propylées, qui a dû être placé sur une tombe à l'époque chrétienne. Inédite.

129.

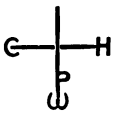
ΑΝΔΡΟΝΙΚΟΣ ΠΗΛΗΟΥ

Ἀνδρόνικος Πηλήου.

Andronic fils de Péléus.

Grossièrement tracée sur une grande pierre plate en marbre gris de l'Hymette, provenant d'un édifice antique et employée comme tombeau sous les Byzantins. Elle est auprès de la mer, à l'angle de la haie d'un champ. Inédite.

130.




ΓΕΓΟΙΟΕΤΟΝΚΑ

ΕΥΡΗΜΗΟΣ ΑΡΥΚΛΗ

Gravée grossièrement sur un des blocs de marbre pentélique, provenant de monuments antiques, qui

ont été employés à faire les fondements de la chapelle byzantine, ruinée actuellement, au lieu dit le *Tombeau de Straton*. Inédite.

Le premier monogramme contient les lettres du mot $\text{C}\omega\text{T}\text{H}\text{P}$ groupées autour de la croix ; le second est celui du Christ. Puis vient l'épithaphe d'un jeune homme, écrite en grec tout à fait barbare et plein de fautes d'orthographe :

Γεγονὸ ἐτῶν κα', Εὐρύμητος Δρουκλῆ,

ce qui est évidemment pour

Γεγονὸς ἐτῶν κα', Εὐρύμιος Δρουκλῆ,

Eurymius fils de Druclès, âgé de 21 ans.

Cette inscription, la suivante et celle que nous ferons figurer plus loin sous le n° 439, sont des épithaphe d'individus enterrés autour de la chapelle, épithaphe qui furent gravées sur les murs même de cette chapelle, au-dessus de leur fosse, d'après un usage dont il serait facile de citer d'assez nombreux exemples. La date de ces inscriptions est très-basse, mais il est presque impossible de la préciser. Tout ce qu'on peut en dire est que notre n° 439 est certainement postérieur au règne de Constantin Copronyme. C'est en effet une inscription conçue en langue slave. Quant à l'épithaphe que nous avons en ce moment sous les yeux, elle doit en être presque contemporaine. Car la corruption de la langue de cette épithaphe correspond assez bien à ce que devait être devenu le grec pendant le moment de la domination barbare.

131.

 ΔΡΟϞΟϞΥ

ϞΕΡΓΟΝΑϞ

Gravée de la même manière et au même endroit que la précédente ; également inédite.

C'est l'inscription tumulaire d'un homme appelé Σεργονᾶς. Quant au monogramme et aux abréviations de la première ligne, nous n'osons en hasarder une explication.

132.



Nous enregistrons ici ces trois signes bizarres, qui sont tracés sur une pierre des fondations de la même chapelle et qui désignaient très-probablement aussi l'emplacement d'une tombe chrétienne. Ils ont été publiés déjà par M. Rhangabé¹.

1. *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, t. V, part. I, pl. I, n° 4.

§ 3. GRAFFITI.

133.

ΚΕΒΟ

Tracé à la pointe, sur un bloc provenant de l'éroulement des Grands Propylées.

C'est évidemment le début de la formule **obsolète** :

Κύριε βο[ήθει τῷ δεῖνα ,

Seigneur, viens au secours d'un tel.

134.

<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>
+	✠	†	‡

Nous avons réuni, sous ce numéro, quelques échantillons des croix et des chrismes tracés sur le pavé des Grands Propylées, dont il a été déjà question dans le commentaire de notre n° 124.

Des croix tracées à la pointe du couteau se voient aussi sur le pavé des Propylées d'Appius.

§ 4. SCEAUX ET BULLES.

135.

†CΦΡΑΓΙ
 ΚΑΣΤΡΟΦ
 ΥΛΑΚΟΣΔ
 ΕΡΜΟΚΑ
 ΗΤΟΥ

Σφραγι(ς) καστροφύλακος Δερμοκλήτου.

Sceau du châtelain Dermoclète.

Sur un petit chaton de bague en or, acheté par nous d'un paysan et déposé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Impériale. Inédite.

Le titre de καστροφύλαξ était celui des commandants de places fortes dans le moyen âge byzantin. Il est employé par Pachymère¹, et nous lisons dans le traité de Codinus sur les offices de la cour de Constantinople : Οἱ προκαθημένοι καὶ οἱ καστροφύλακες ὑπηρεταί, ἐκάστης κατ' ἀξίαν τῶν πόλεων². Du Cange a relevé aussi, dans un manuscrit du Vatican, une variante qui porte τῷ καστροφύλακι pour un passage du même auteur³ où les autres copies et les éditions imprimées portent τῷ φρουράρχῳ. Sous la domination des croisés ce titre fut remplacé par le mot καστελλάνος, purement et simplement emprunté à l'italien.

1. II, 15. — 2. *De offic. aul. Constantinopolit.* V, 95. — 3. *De origin. Constantinopolit.* 69.

Notre sceau doit donc être celui d'un gouverneur du château byzantin d'Eleusis vers le temps des Commènes. Au sujet de ce château, qui paraît avoir eu une certaine importance, nous renvoyons le lecteur à la partie de notre ouvrage consacrée aux questions topographiques.

156.

Croix patriarcale haussée, à double croisette, entre deux palmes; autour : +ΚΕΒΟΗΟΙΤΩCΩ....

ⲛ +CΕ
 ΡΓΙΩΑ
 ΡΧΟΝΤΙ

Sur une bulle de plomb, trouvée par un paysan dans les ruines du château byzantin et donnée par nous au Cabinet des Médailles. Inédite.

Les légendes des deux côtés se font suite et composent une même inscription :

Κ(ύρι)ε βοήθ(ε)ι τῷ σῷ [δούλῳ] — Σεργίῳ ἄρχοντι.

Seigneur, secours ton serviteur le primat Serge.

L'invocation Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ est celle que présentent presque toutes les bulles de plomb byzantines.

Quant au titre δ'ἄρχων, c'était celui de tous les dignitaires byzantins¹, et l'eucologe publié par

1. Cf. Luitprand. III, 9. Wilelm. Tyr. XX, 18.

Goar¹ donne comme deux synonymes ἀρχόντων ἤτοι πατρικίων. Il y avait cinq classes d'ἄρχοντες : d'abord les πρότεροι ἄρχοντες² ou προτερεύοντες τῶν ἀρχόντων³, qui étaient les individus investis des plus hautes fonctions de l'empire ; puis les συγκλητικοὶ ἄρχοντες ou sénateurs ; les δεσποτικοὶ ἄρχοντες, fonctionnaires de second ou de troisième ordre ; les πολιτικοὶ ἄρχοντες, qui semblent avoir été analogues aux barons de la féodalité occidentale⁴ ; enfin les ἄρχοντες proprement dits, que Constantin Porphyrogénète, dans une de ses Nouvelles⁵, appelle κατωτέρω ἄρχοντες, qui existaient presque dans tous les villages du pays, et qui paraissent n'avoir pas beaucoup différé des προύχοντες ou « primats » des communautés grecques sous la domination turque⁶. C'est à cette dernière classe que devait appartenir le Serge de notre bulle.

Pour l'époque où il vivait, elle est clairement indiquée par la croix placée sur la face de la bulle. Cette croix, de forme allongée et à double croisette, est en effet l'insigne du patriarcat latin de Constantinople, fondé à la suite de la quatrième croisade, insigne que les seigneurs francs de la Grèce placèrent constamment sur tous les monuments qu'ils élevaient ou réparaient, et qui fut comme la marque de leur domination.

1. P. 931. — 2. Phrantz, III, 24. — 3. Theophylact. Simocatt. VIII, 9. — 4. Cf. Du Cange, *Gloss. med. et infim. Græcit.* v° ἀρχων. — 5. *Novell.* Περὶ δυναστῶν. — 6. Dans beaucoup de parties de l'orient hellénique, avant 1821, on appelait encore les primats ἄρχοντες. Ailleurs on les désignait par le nom de προεστῶτες.



30 2.000

Frise des Propylées d'Appius.

SEPTIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS LATINES.

137.

Gravée sur les fragments de l'architrave des Petits Propylées, architrave ionique que surmonte une frise dorique, à triglyphes et à métopes, avec des symboles du culte de Cérès sculptés en bas-relief dans les métopes et sur les triglyphes, ainsi qu'on pourra le voir dans le bois que nous joignons à notre travail.

Cette inscription, dont la découverte constitue un des plus précieux résultats de nos fouilles, a été l'objet d'une remarquable dissertation de M. Henzen¹, dans laquelle le savant secrétaire de l'Institut Archéologique a épuisé, suivant son habitude, toutes les questions relatives au monument qu'il traitait. Il ne nous reste donc plus, après le travail de M. Henzen, qu'à reproduire et à analyser ses commentaires.

1. *Bullet. de l'Inst. arch.* 1860, p. 223-233.

*Ap · Claudius · AP · F · PVLCHER · PROPVLVM · CERERi
et · ProserpiNAE · COS · VOVIt · imPERATOR · probavit.
pulcher · ClauDIVS · ET · REX · MARcius · fecERVnt.*

On lit dans les lettres de Cicéron à Atticus¹ : *Audio Appium προπύλαιον Eleusine facere*, et le premier coup d'œil jeté sur notre inscription suffit pour faire naître l'idée de rapprocher cette dédicace du texte du grand orateur. La réflexion et une étude plus approfondie confirment entièrement cette première impression.

L'Appius dont parle Cicéron est le collègue de Domitius Ahenobarbus au consulat, en l'an 700 de Rome, et le prédécesseur de Cicéron dans la charge de proconsul de Cilicie. Il s'appelait, quand tous ses noms étaient réunis, *Appius Claudius Appii filius Caii nepos Pulcher*. C'est à lui que sont adressées toutes les lettres qui composent le troisième livre des *Epistolæ familiares* de Cicéron. Dans la suscription de ces diverses lettres il est appelé *imperator*, titre qu'il avait reçu en Cilicie pour quelque exploit militaire, probablement aussi peu important que celui qui le valut à Cicéron, et qui lui est donné sur quelques cistophores frappés à Apamée et à Laodicée², ainsi que dans une inscription grecque, découverte l'année dernière au Gymnase de Ptolemée, et

1. VI, 1, 26. — 2. Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. IV, p. 360. Pinder, *Ueber die Cistophoren*, dans les mémoires de l'Académie de Berlin pour 1855, p. 570, pl. I, n° 28.

dont nous avons donné plus haut le texte dans le commentaire de notre n° 19. Comme cet Appius est le seul de sa famille qui ait porté, dans les siècles qui précéderent immédiatement notre ère, le titre d'*imperator*, la présence de ce titre dans la dédicace des Petits Propylées d'Éleusis ne saurait permettre de douter que l'édifice fouillé par nous ne soit celui dont parle Cicéron.

Ce frère aîné du fameux démagogue Clodius était célèbre par son caractère superstitieux. Non-seulement il passait pour un augure des plus habiles¹, qui avait écrit sur la discipline augurale un traité dédié à Cicéron², mais, dans sa passion inquiète d'interroger le sort, il avait recours à mille sortilèges qui n'étaient pas admis dans la religion officielle et auxquels il attachait une foi absolue. Le grand orateur, qui était son ami, le représente comme adonné *sortibus, hariolationibus et psychomantiis*³; et dans un autre endroit il dit : *Meus amicus Appius νερομυκτηῖα faciebat*⁴. Valère Maxime⁵ rapporte encore un exemple éclatant de la confiance superstitieuse qu'Appius attachait à toutes les prédictions. Lorsque Pompée lui eut donné le gouvernement de la Grèce, il s'en vint à Delphes consulter la Pythie sur l'issue de la guerre civile qui était imminente. La réponse qu'il en reçut est ainsi traduite par l'écrivain latin :

1. Cic. *De leg.* II, 13, 23. — 2. Cic. *De leg.* III, 4, 1. *Epist. ad. fam.* III, 9, 3. Festus, v° *Sollistimum*. — 3. Cic. *De divin.* I, 38, 132. — 4. Cic. *Tusculan.* I, 16, 37. — 5. I, 8, 10.

Nihil ad te hoc, Romane, bellum : Euboeae Coela obtinebis. Croyant trouver dans ces mots un avertissement de se retirer en Eubée, il y courut ; mais, à peine arrivé dans ce pays, il fut pris d'une maladie dont il mourut.

On conçoit facilement qu'un homme d'un tel caractère ait fait vœu, dans quelque circonstance particulière, pendant son consulat (*consul vovit*), d'élever un propylée dans le sanctuaire mystique le plus renommé de tout le monde ancien. Ce vœu, il ne l'accomplit pas tout de suite à cause de son départ pour la Cilicie, et il en reprit le projet seulement lorsqu'il se vit libre de la charge du gouvernement de cette province, après que Cicéron l'y eut remplacé. Mais il ne le mit même pas alors à exécution, empêché qu'il en fut par la censure dont il se vit investi en 704, et qu'il gérait encore lorsqu'au mois de janvier 705 il quitta Rome avec les Pompéiens¹. En effet, dans une lettre écrite au moment où il allait quitter la Cilicie, Cicéron dit à Atticus, en lui parlant du projet dont il lui avait déjà fait part² de laisser son souvenir à Athènes par un monument public : *Me tamen de Academiae προπύλας jubes cogitare, quum jam Appius de Eleusine non cogitet*³.

Cependant, d'après la restitution presque mathématiquement certaine, *imperator probavit*, à la fin

1. Voy. Borghesi, *Ultima parte della serie de' censori*, p. 74 ; extrait du t. VII des mémoires de l'Académie Pontificale d'archéologie. —

2. *Epist. ad Attic.* VI, 1, 26. — 3. *Ibid.* VI, 6, 2.

de la ligne 2, Appius devait être encore vivant lorsque le monument qu'il avait fait vœu d'élever fut enfin construit. C'est donc en l'année 705 de Rome (49 ans avant Jésus-Christ), l'année même de la bataille de Pharsale, que les Petits Propylées d'Éleusis furent bâtis. Ce ne fut pas l'auteur du vœu qui les éleva, mais deux de ses neveux, qui probablement faisaient alors leurs études à Athènes, selon l'usage des jeunes patriciens de ce temps, et le rôle d'Appius dut se borner à en approuver la construction (*imperator probavit*), et peut-être à les dédier, lorsqu'il vint prendre possession du gouvernement de Grèce que lui avait attribué Pompée.

Des deux neveux qui accomplirent ainsi le vœu de leur oncle, l'un était un certain Marcius Rex, fils de Caius Marcius Rex, consul en 68 avant notre ère, et de Clodia, sœur d'Appius¹. Il est appelé, dans notre monument, **REX MARCIUS**, comme le restituent ingénieusement M. Henzen et M. Mommsen, d'après un usage signalé déjà par le dernier de ces épigraphistes éminents² dans certaines familles romaines à cette époque, usage qui consistait à placer le *cognomen* avant le *gentilitium*. C'est ainsi qu'on disait *Paullus Aemilius*, *Cossus Cornelius*, *Magnus Pompeius*, *Taurus Statilius*, etc.

L'autre doit être un des deux Appius Claudius, fils de Caius Claudius Pulcher³ et probablement

1. Voy. Drumann, *Gent. Roman.* t. II, p. 376. — 2. *Rheinisches Museum für Philologie*, t. XV, p. 191. — 3. Drumann, *Gent. Rom.* t. II, p. 198.

adoptés par leur oncle Appius¹ qui n'avait que des filles². De ces deux personnages, entre lesquels on ne sait comment se décider pour la fixation de l'individu dont le nom n'a plus laissé que les lettres DIV dans les débris de notre inscription, l'un, appelé toujours de son prénom Appius, fut consul en l'an 716 de Rome; l'autre, désigné tantôt comme son père naturel par le prénom de Caius et tantôt comme son père adoptif par celui d'Appius, se rangea parmi les plus ardents partisans de Brutus³ et fut proscrit lors du triumvirat⁴. Quel que soit, du reste, celui des deux qui, de concert avec Marcius Rex, accomplit le vœu de son oncle, il est probable que son nom, dans la dédicace des Propylées d'Éleusis, était écrit *Pulcher Claudius*, c'est-à-dire d'une manière analogue au *Rex Marcius* dont on voit encore les traces incontestables.

Pour terminer ce qui se rapporte à l'inscription d'Appius, il ne nous reste plus, après avoir analysé le commentaire historique si remarquable de M. Henzen, qu'à enregistrer ici ses observations paléographiques : « Les caractères sont ornés d'*apices* qui, en Italie, suffiraient pour indiquer un âge très-récent, mais qui ne sont pas insolites dans les lettres grecques, même à une époque encore meilleure. La forme de l'O, ovale plutôt que ronde, ne semblerait

1. Borghesi, *Decad.* XIV, 10, p. 53. — 2. Drumann, *Genl. Rom.* t. II, p. 382. — 3. Dio Cass. XLVII, 24. Appian. *Bell. civ.* V, 2. — 4. Appian. *Bell. civ.* IV, 51.

pas non plus d'époque bien ancienne, tandis que celle de l'R convient parfaitement aux temps républicains. Mais, en somme, nous devons confesser que les principes paléographiques, qui se déduisent des inscriptions latines de l'Italie, ne peuvent pas s'appliquer exactement à celles de la Grèce. »

Il est cependant un point que M. Henzen n'a pas traité et dont nous voulons dire quelques mots. Ce sont les symboles du culte de Déméter, sculptés dans la frise qui surmonte notre inscription. Nous avons déjà montré, dans le commentaire de notre n° 20, le rapport étroit qui existe sous ce rapport entre la frise des Propylées d'Appius, celle découverte par les Dilettanti, et que nous avons rangée sous ce numéro, et le fragment qui se voit encadré au-dessus de la porte latérale de la Παναγία Γοργώπιχο à Athènes.



Dans notre frise des Petits Propylées d'Eleusis, la métope centrale est occupée par un bucrane décoré de bandelettes, comme dans la frise d'Athènes, tandis que, sur la frise publiée par les Dilettanti, nous voyons une tête de bœuf vivant. La raison de ce symbole du bucrane a été déjà étudiée par nous, dans le com-

mentaire de notre n° 25. Les deux triglyphes qui flanquent cette métope portent la figure du calathus, symbole qui se retrouve sur la frise des Dilettanti et dont nous avons parlé en étudiant cette frise sous notre n° 20. Dans la seconde métope de droite et de gauche se remarque une fleur de forme assez particulière. Nous y reconnaissons la fleur de la grenade, cet attribut si connu de Proserpine, vue en dessus comme elle est représentée sur les médailles de Rhoda d'Espagne¹. Les triglyphes qui viennent après, et parmi lesquels celui de gauche existe seul, portaient la gerbe d'épis, dont nous avons dit quelques mots dans le commentaire de notre n° 20, et qui se remarque aussi dans la frise publiée par les architectes anglais. Il ne reste pas de traces des métopes qui tenaient le troisième rang de chaque côté. Peut-être y avait-on sculpté le *cernos* qui se voit sur la frise de la Παναγία Γοργώπειο et sur celle des *Antiquités inédites de l'Attique*. Quant aux triglyphes qui la bornaient, un petit fragment, que nous en avons découvert, montre clairement qu'ils étaient décorés de ce vase à pied étroit, en forme de toupie, muni de deux petites anses et d'un couvercle élevé qui se retrouve sur la frise de la Παναγία Γοργώπειο. Le même vase se voit à plusieurs reprises, comme symbole additionnel, sur les tétradrachmes athéniens du second système, dans une série à monogrammes²,

1. Voy. Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. I, p. 55. — 2. Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 154-158.

avec les noms des magistrats Ammonius et Diotime¹ et avec ceux des magistrats Mnaséas et Nestor². Sur ces diverses monnaies, des épis sont passés dans les anses.

M. Beulé a identifié ce vase avec la plémochoé, que Pollux³ définit ainsi : « Vase de terre cuite dont le pied, au lieu d'être pointu, est large, stable et propre à bien porter. On s'en sert le dernier jour des mystères, qui s'appelle, pour cette raison, *plémochoé*. » Athénée⁴, à son tour, explique ainsi le mot *πλημοχόη* : « Vase de terre en forme de toupie (*βεμβικῶδες*), d'une assiette assez ferme, que quelques-uns appellent *κοτυλίσκος*, selon le témoignage de Pamphile ; on s'en sert le dernier jour des mystères. »

Les rites, auxquels Pollux et Athénée font ici allusion, avaient lieu le 27 de Boédromion, après le retour des mystes à Athènes. En ce jour les initiés prenaient deux plémochoés, remplies selon les rites, les posaient à terre, l'une du côté de l'orient et l'autre du côté de l'occident, puis les renversaient en prononçant des paroles mystiques qui ne nous ont pas été conservées⁵. Comme l'ont pensé Sainte-Croix⁶ et M. Creuzer⁷, cette cérémonie devait avoir une signification expiatoire et funèbre ; car Euripide, dans des vers conservés par Athénée⁸, fait faire avec la

1. *Ibid.* p. 192. — 2. *Ibid.* p. 344. — 3. X, 20, 74. — 4. XI, p. 406 a. — 5. Athen. *loc. cit.* — 6. *Recherches sur les mystères*, p. 203 (1^{re} éd.) ; t. I, p. 336 (2^e éd.). — 7. *Religions de l'antiquité*, t. III, part. II, p. 788 : trad. Guigniaut. — 8. XI, p. 496 a.

plémochoé des libations sur un tombeau, et, d'après les peintures d'un lécythus athénien¹, M. Émile Braun a fort judicieusement conjecturé² que c'était de notre vase que l'on se servait dans les choéphories, en l'honneur des morts.

On conçoit facilement l'importance que devait avoir, comme symbole éleusinien, la figure du vase qui donnait son nom à une des journées des mystères. Aussi, lors même que les descriptions de Pollux et d'Athénée ne rendraient pas certaine l'assimilation proposée par M. Beulé, la présence du vase que ce savant appelle plémochoé parmi les symboles de la frise des Propylées intérieures d'Éleusis et de celle de la Παναγία Γοργώπιχο, en serait une preuve décisive.

Mais ici se soulève une grave question de topographie athénienne, que nous devons au moins indiquer en passant.

La frise de la Παναγία Γοργώπιχο n'a pas ce seul trait commun avec celle des Propylées d'Appius de porter également des attributs du culte de Déméter. Le motif architectonique en est identique. Elle est de même d'ordre dorique avec des symboles sculptés dans les métopes et sur les triglyphes, circonstance qui ne se remarque que dans ces deux monuments. De plus, à l'abside de cette église, on voit encastré un fragment de chapiteau, absolument semblable à celui des Propylées d'Appius. Il y avait donc, en cet

1. *Ann. de l'Inst. arch.* 1842, pl. L. — 2. *Ibid.* p. 111-113.

endroit, un édifice consacré à Cérès qui a servi de type à la construction du proconsul romain ou en a été imité. Mais, si l'on parcourt la liste des sanctuaires de l'Athènes antique mentionnés par les auteurs, on n'en trouve qu'un seul, l'Eleusinium, auquel cette construction ait pu appartenir.

Faudrait-il en conclure que l'église de la Παναγία Γοργώπιχο aurait été bâtie avec les débris du Gymnase d'Hadrien (fait déjà bien connu) et avec ceux de « l'Eleusinium de la ville » qui aurait été voisin du Gymnase et aurait occupé l'emplacement de la petite église en question ainsi que de la cathédrale d'Athènes qui y est contigue? Cette conclusion, à laquelle nous nous sentons assez porté, est entièrement nouvelle, nous le savons¹. Mais il faut remarquer que l'on manque absolument de données positives sur la situation de l'Eleusinium, ce qui fait qu'aucun topographe n'a pu jusqu'ici la fixer d'une manière plausible, et qu'il n'existe, quant à présent, d'arguments aussi puissants en faveur d'aucun des sites proposés.

1. Nous avons vu avec une véritable satisfaction cette conjecture adoptée, d'après une communication que nous lui en avons faite à Athènes, par un homme aussi compétent que M. Rhangabé : Λόγος *ἐπιφωνηθείς* κατὰ τὴν ἐπέτειον ἑορτὴν τῆς τοῦ Ὁθωνελοῦ Πανεπιστημίου καθιδρύσεως, Athènes, 1861.



HUITIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS SLAVES.

138.

Г У Г
Р О Г
Н Δ Р Г
Θ Ω С I X

Grossièrement gravée sur un des blocs de marbre pentélique, provenant de monuments antiques, qui ont été employés à faire les fondements de la chapelle byzantine, ruinée, au lieu dit le Tombeau de Straton. Cette inscription a déjà été publiée par M. Rhangabé¹, qui l'a considérée comme inintelligible.

Les mots qu'elle contient ne sont, en effet, certainement pas grecs. Mais nous ne croyons pas cependant que ce texte ne renferme qu'un assemblage

1. *Mém. présenté à l'Acad. des Inscr.* t. V, part. I, pl. I, n° 3.

barbare de lettres, où il soit à jamais impossible de découvrir une signification. Il faut, pensons-nous, l'interpréter au moyen des idiomes slaves, et y reconnaître une épitaphe contenant le nom d'un individu et celui de son père.

Le premier mot se lit clairement ГРОУГ, avec une ligature qui réunit les deux lettres Г et Р. Or, ГРОУГ, comme ГОУРГ, est encore aujourd'hui l'une des formes populaires que prend le nom de Georges parmi les Slaves méridionaux.

Quant au second mot, qui occupe les lignes 2 et 3 et se compose de neuf lettres, quelques-uns des caractères dont il est composé étant à demi effacés sur le monument et présentant dans leurs formes une grande incertitude, on ne saurait dire au juste quel nom il contenait. Mais il présente incontestablement la finale indicative de filiation ІѢ, écrite ІХ, par une particularité d'orthographe assez fréquente dans les textes slaves primitifs, et dont on trouvera de nombreux exemples dans les diplômes serbes du Moyen Age publiés par MM. Karano-Tvartkovitj¹ et Miklo-sich². Les deux premières lettres, réunies dans une ligature, nous paraissent être, non pas un ω et un η grecs, dont la réunion serait impossible, mais un Ш et un Н de l'alphabet cyrillien. Ce qu'on distingue-

1. Србски Споменици или старе рисваљ, дипломе, повељ и спомена босански, сербски, херцеговачки, даалатински и дубровачки краљва, царева, банова. Belgrade, 1840. — 2. *Monumenta serbica*, Vienne, 1839.

rait de ce nom patronymique (en tenant pour incertaines les trois lettres qui finissent la deuxième ligne), serait donc·IIIH · · · ΘΩCIV, *Schn... fositj*.

Le fait de grandes invasions slaves en Grèce au Moyen Age, sur lequel Fallmerayer¹ avait fondé de célèbres théories, combattues avec talent par M. Zinkeisen² et M. Papparigopoulos³, est par lui-même incontestable. D'après le témoignage de Constantin Porphyrogénète⁴, après la peste qui désola l'Hellade et le Péloponnèse sous le règne de Constantin Copronyme, en l'an 746⁵, la Grèce fut envahie par de nombreuses tribus barbares et, pendant trois siècles, presque entièrement *slavisée* (ισθλαβώθη). La présence des Slaves sur le sol hellénique, et particulièrement dans le Péloponnèse, remontait même encore plus haut que ne le dit l'empereur écrivain. En effet, dans une lettre adressée par le patriarche Nicolas à l'empereur Alexis Comnène, on lit qu'en 783, lorsque Staurace soumit de nouveau la Morée à l'empire, l'occupation des Abares (c'est-à-dire des Slaves leurs sujets⁶) avait duré 218 ans⁷. Une date analogue à celle qui ressort de ce texte est indiquée dans la

1. *Geschichte der Halbinsel Morea während des Mittelalters*, 1^{re} partie, Stuttgart et Tubinge, 1830. — 2. *Geschichte des Griechenlands*, 1^{re} partie, p. 837 et suiv. — 3. Περὶ τῆς ἐποικίσεως Σλαβικῶν τινῶν φυλῶν εἰς τὴν Πελοπόννησον. Athènes, 1843. — 4. *De Them.* II, 6. — 5. Nicephor. *Breviar.* p. 70, éd. de Bonn. — 6. La confusion des Abares et des Slaves est presque constante chez les écrivains byzantins. Cf. Constant. Porphyrog. *De administr. imper.* 29. — 7. Leunclavius, *Jus Græco-Romanum*, t. I, p. 278.

chronique manuscrite de Monembasie, conservée aux archives de Turin. Enfin l'itinéraire de saint Willibald, qui toucha à Monembasie dans le cours de l'année 722 en se rendant en Palestine, donne au territoire de cette ville le nom de *Slavinica terra*¹. Il semble donc que la présence des premières peuplades de race slave qui s'établirent sur le sol de la Grèce doive être considérée comme un résultat de la grande invasion des Abares, laquelle est indiquée vers l'année 589 par l'historien ecclésiastique Evagrius².

Jusqu'à la peste du temps de Constantin Copronyme, il ne semble pas que des Slaves se fussent fixés dans l'Hellade qu'ils n'avaient fait que traverser pour se rendre dans le Péloponnèse. Après la dépopulation résultant de cette peste, un nombre considérable d'entre eux s'y établirent. Quant à la Morée, leur suprématie politique y fut un moment si absolue que, dit le patriarche Nicolas dans le document que nous citons tout à l'heure, aucun sujet romain n'osait y mettre le pied.

En 783 l'impératrice Irène envoya le patrice Staurace contre les Slaves de la Grèce. Il se rendit à Thessalonique, parcourut, à la tête d'une puissante armée, l'Hellade et le Péloponnèse, obligea tous les Slaves de ces contrées à reconnaître l'autorité impériale et à payer un tribut, et ramena beaucoup de prisonniers et de butin à Constantinople, où son

1. Bolland. *Jul.* t. II, p. 492. — 2. VI, 10.

triomphe fut célébré dans l'hippodrome¹. Cette soumission ne fut, du reste, pas définitive. Pendant les tristes règnes des derniers empereurs iconoclastes, tandis que les Bulgares et les Arabes ravageaient à l'envi les provinces soumises au trône de Constantinople, les Slaves de la Grèce secouèrent le joug byzantin. En 846, Théodora dut charger son premier écuyer Théoctiste de conquérir à nouveau la Thessalie, l'Hellade et le Péloponnèse dont les dominateurs barbares furent assujettis à l'autorité directe de l'empire, sauf les Milinges et les Ezérites du Taygète qui conservèrent un gouvernement particulier, à la condition de payer tribut². Cent trente-deux ans après, vers 978, le Péloponnèse et les provinces de la Grèce continentale furent une fois de plus enlevés par Samuel, roi des Bulgares et des Slaves³. Mais au bout d'une vingtaine d'années, Basile II, le terrible *Bulgaroctone*, les recouvra définitivement⁴. Nous savons néanmoins par l'*Építome* de Strabon, qui date à peu près de cette époque, que les Slaves habitaient toujours (*véμονται*) l'Épire, une grande partie de l'Hellade, le Péloponnèse et la Macédoine⁵. On voit aussi dans la Chronique de Morée qu'à l'arrivée des Français, au treizième siècle, le Taygète et la contrée environnante portaient encore le nom de

1. Theoph. p. 385, éd. de Paris. Cedren. p. 470, éd. de Paris. —
 2. Constant. Porphyrog. *De administr. imper.* 50. — 3. Cedren. p. 694-696, éd. de Paris. Zonar. t. II, p. 219, éd. de Paris. —
 4. Cedren. p. 616 et 617. Zonar. t. II, p. 227. Glycas, p. 311. —
 5. Strab. p. 1251, éd. d'Amsterdam.

pays des Slaves¹. Chalcondyle² y signale encoré cette population à la fin du quinzième siècle, et un village voisin de Sparte s'appelle toujours Σλαβοχώριον.

Certainement on ne saurait tirer de ces faits les conséquences beaucoup trop absolues qu'en a tirées Fallmerayer, concluant que la population actuelle de la Grèce était d'origine slave et non hellénique. Sans doute il y a dans la Grèce des cantons habités par des Albanais et par des descendants des anciens colons Slaves. Mais les caractères auxquels on les distingue du reste de la nation montrent que la masse a conservé son type national. Si on supposait que les Slaves se sont substitués aux Hellènes sans se mêler avec eux, alors on devrait trouver dans le Péloponnèse un peuple entièrement slave de type, de mœurs et de langage. Si, au contraire, on admet qu'il y a eu fusion des deux races, alors il faut reconnaître que c'est l'élément grec qui l'a emporté; car, malgré toutes les révolutions, on retrouve chez les modernes Hellènes les principaux traits de leurs ancêtres. Il faut apprécier à leur juste valeur les récits des historiens sur les dépopulations qui coïncidèrent avec l'arrivée des Slaves dans la Grèce. D'abord, pour ce qui est de la peste du règne de Constantin Copronyme, Constantin Porphyrogénète et Théophane parlent d'une manière beaucoup moins absolue que le *Breviarium* de Nicéphore de la ma-

1. P. 189, trad. Buchon. — 2. P. 35, éd. de Bonn.

nière dont elle aurait anéanti la population de la Grèce. Puis, la critique moderne n'admet plus, sauf de très-rare exceptions, ces impitoyables exterminations de peuples vaincus auxquelles on croyait autrefois. En général, lorsqu'une avalanche de Barbares tombait sur un pays, le peuple conquis semblait un moment disparaître sous ses nouveaux maîtres. Mais il n'était pas anéanti, car le premier intérêt des conquérants était de le conserver à l'état d'esclavage. Au bout de quelque temps, le climat, les maladies, la guerre, ne tardaient pas à moissonner la majeure partie des envahisseurs étrangers, et le reste se fondait dans la population indigène. C'est là ce qui se produisit dans l'Europe occidentale lors des invasions germaniques, c'est ce qui eut également lieu dans la Grèce lors de l'invasion slave. D'après le témoignage même de Constantin Porphyrogénète¹, nous voyons des Grecs de race pure se maintenir dans le Magne, au cœur du pays occupé par les Slaves. Cet empereur parle aussi² d'un grand personnage de sa cour, très-vain de son origine péloponnésienne, mais dont la figure avait tout le caractère slave, ἐσθλαβωμένη. Il y avait donc eu des alliances entre les deux races; chose naturelle, car la religion et l'orgueil excessif des conquérants n'empêchaient pas, comme sous le régime turc, les Grecs de s'allier à la longue avec les Slaves, peuple

1. *De administr. imper.* 50. — 2. *De Thom.* II, 6.

généralement sociable et doux. Ces alliances durent se multiplier de plus en plus quand les empereurs recouvrèrent la Grèce, car les Barbares n'en sortirent pas. Aucun historien ne parle de massacre ou de bannissement dont ils aient été les victimes à l'époque du rétablissement de la domination grecque; preuve de plus qu'ils n'avaient pas mérité de sanglantes représailles. Dans ce mélange, le type hellénique finit par reprendre le dessus et fit généralement disparaître les couches successives d'éléments slaves.

Si elles n'ont pas eu sur la population même de la Grèce autant d'influence qu'on l'a prétendu, les colonies des Slaves en Grèce ont, au moins, dû laisser quelques monuments de leur passage. Jusqu'à présent on n'en a presque point signalé, mais cette absence d'indications tient surtout à ce qu'en Grèce les traces admirables de l'antiquité classique font presque toujours négliger celles du Moyen Age. Ainsi l'inscription que nous publions aujourd'hui se trouve être seulement le second texte épigraphique slave dont on constate l'existence sur le sol hellénique. Dans le mémoire même où il l'a publiée pour la première fois sans l'expliquer, M. Rhangabé a fait connaître et interprété, par les langues slaves, une courte inscription qui se voit sur une espèce de piédestal barbare à Άσπρο Κάμπο dans le Péloponnèse, sur les frontières de l'Arcadie et de la Corinthie¹.

1. *Mém. présenté à l'Acad. des Inscr.* t. V, part. I, pl. XIII, n° 1.

La présence d'un monument slave en Attique surprendra peut-être au premier moment; car, au milieu de toutes les invasions successives dont la Grèce fut le théâtre, Athènes demeura toujours au pouvoir des empereurs de Constantinople. Mais dans le huitième siècle, au moment de la plus grande puissance des Slaves dans les contrées helléniques, l'autorité byzantine en Attique paraît avoir été limitée à ce que l'on appelait dans l'antiquité τὸ Πεδίον, c'est-à-dire à la plaine située immédiatement autour d'Athènes et limitée par le Corydallus, le Parnès, le Pentélique et l'Hymette. Le reste de la contrée était au pouvoir des Barbares. Ainsi, lorsque l'impératrice Irène eut envoyé les fils de Constantin Copronyme en exil à Athènes, sa patrie, qu'elle considérait comme une ville qui lui demeurerait toujours fidèle, nous les voyons nouer des intrigues avec un chef slave du voisinage, nommé Acamer, et méditer avec lui une tentative d'évasion, qui serait suivie du soulèvement de tous les Slaves de Grèce avec lesquels on marcherait sur Constantinople¹. En outre, tandis que tous les noms géographiques dans la plaine d'Athènes sont grecs ou albanais, dans les autres parties de l'Attique on rencontre un grand nombre d'appellations d'origine slave, telles que Βρανα, village dans la plaine de Marathon, Ζαστάκι, montagne entre cette plaine et l'antique Oropus, Βαρναβιά, Μάζι, Τζιοῦρκα, villages dans

1. Theophan. p. 399, éd. de Paris. Cedren. p. 473. Zonar. t. II, p. 120. Glycas, p. 285.

la même région, Βραῶνα, corruption de l'antique Brauron qui a pris une forme toute slave, etc. L'établissement de quelques bandes de Slaves dans la plaine d'Éleusis est également attestée par le nom du hameau ruiné de Ζουσό. L'existence de ces appellations géographiques et l'inscription que nous venons de commenter constituent deux faits parallèles dont les témoignages se confirment l'un par l'autre.

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 1, dans l'inscription n° 1, 4^e ligne, au lieu de ΓΕΝΟΜΕΝΟΣ

lisez ΓΕΝΟΜΕΝΟΣ.

Page 3, lig. 28, au lieu de ἔλλην. lisez ἑλλην.

P. 11, l. 23, » » » Δηλίον » Δήλιον.

P. 30, l. 25, » » » *græc.* » *græc.*

P. 37, l. 7, » » » κωλωνῶ » κολωνῶ.

P. 55, l. 12, » » » Coré » Coré.

P. 57, l. 24, » » » αρχ. » ἀρχ.

P. 59, l. 16, » » » φιλότιμῶς » φιλοτίμως.

P. 67, supprimez l'indication de la note 2, et joignez cette note à la première.

P. 68, dans l'inscription n° 24, 5^e l., au lieu de ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ
lisez ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ; à la 8^e ligne, au lieu de ΠΑΝΥΓΗΡΙΝ
lisez ΠΑΝΗΓΥΡΙΝ.

P. 74, après le premier alinéa, ajoutez : Le titre des οἱ ἐπ' ἀρχῆ ne s'expliquerait-il pas d'une manière fort vraisemblable par les imprécations qu'Isocrate (*Panegyric.* p. 102, ed. Lange) dit avoir été prononcées contre les partisans des Perses au commencement de toutes les réunions publiques des Athéniens? Ἐν τοῖς συλλόγοις ἔτι καὶ νῦν ἀρὰς ποιοῦνται, πρὶν ἄλλο τι χρηματίζεσθαι, εἴ τις ἐπικηρυκεῖται Πέρσαις τῶν πολιτῶν.

P. 96, l. 16, au lieu de ἐπίσχυσεν lisez ἐπίσχυσεν

P. 103, l. 17, » » » οἱ » οἱ.

P. 134, l. 15, » » » Σινώπη » Σινώπη.

P. 156, l. 15, » » » hiérophante » hiérophantide.

P. 170, l. 22, » » » τῶν » τὸν

- P. 180, l. 3. La dissertation sur une *Statue d'Antinoüs découverte à Eleusis* n'a pas encore paru dans la *Gazette des Eaux-Arts*. Elle dort jusqu'à présent dans les cartons de ce recueil. Probablement elle verra bientôt le jour, mais en attendant nous devons demander pardon au lecteur d'avoir cité dans notre ouvrage un travail encore inédit, en comptant sur une chose aussi incertaine que les promesses d'un directeur de revue.
- P. 199, l. 26, au lieu de : Theophil. *ad* Schol., lisez : Theophil. *ap.* Schol.
- P. 214, l. 2, au lieu de : quelques unes, lisez : quelqu'une.
- P. 220, l. 25, » " » scoliaste » scholiaste.
- P. 254, à la note 6, ajoutez : Dionysos Melpomenos devait être dans un rapport étroit avec les mystères d'Éleusis, car Pausanias nous apprend que l'on avait consacré à ce dieu, comme expiation, la maison de Polytion dans la rue des Portiques au Céramique, dans laquelle Alcibiade et ses amis avaient exécuté leur parodie profanatrice des mystères.
- P. 261, à la note 2, ajoutez : La conjecture de M. Pittakys, qui veut voir dans la colonne de saint Jean un reste du tombeau du devin Toxaris, ne paraît pas possible à soutenir.
- P. 276, l. 26, au lieu de : *In Near.*, lisez *In Near.*
- P. 303, à la note 4, ajoutez : J'ai retrouvé dans les papiers de Fauvel, conservés au département des Estampes de la Bibliothèque Impériale (G b, 11 d, tome 1), une copie de l'inscription de Titus Pinarius, où la forme des lettres semble plus exacte que dans la copie de Spon. En voici la reproduction fidèle :
- ΟΔΗΜΟΣ
ΤΙΤΟΝΠΙΝΑΡΙΟΝ .
ΤΙΤΟΥΥΙΟΝΑΡΕΤΗΣ
ΕΝΕΚΑ
- P. 313, l. 13, au lieu de : sur les monnaies de la première série, lisez : sur les monnaies de la première et de la seconde série.

- P. 317, l. 23 et 24, au lieu de : ΤΡΩΓ, lisez : ΤΡΩΓ
ΑΛΙΟΝ ΑΛΙΟΝ
- P. 336, l. 5, ajoutez : Je sais bien que la formule des inscriptions possédées par M. le comte de Romas, ὃ δεινὰ χρηστὲ χαίρει, est plus habituelle dans les épitaphes de l'île de Rhénée que dans celles de l'Attique, et que Capodistria fit faire des fouilles à Rhénée. Mais on connaît, par l'ouvrage de la Commission française de Morée et par les papiers de Moustoxydis, toutes les inscriptions qui furent alors découvertes dans l'île voisine de Délos, et aucune n'a été transportée à Zante. De plus, les traditions de la famille de Romas sur la provenance de ses inscriptions sont formelles, et, quoiqu'elle y soit plus rare qu'à Rhénée, la formule χρηστὲ χαίρει n'est pas sans exemples dans l'épigraphie athénienne, qui a toujours exercé une influence si prépondérante sur celle des Déliens.
- P. 345, l. 12 et 13, au lieu de : Nous reviendrons plus loin, à l'occasion de notre n° 139, etc., lisez : Nous reviendrons, dans la partie de notre ouvrage consacrée à la topographie même d'Éleusis et à ses quartiers marchands, sur les négociants phéniciens établis dans la cité des Mystères.
-



TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE CLASSE.

ACTES RELIGIEUX.

	Pages.
§ 1. <i>Offrandes et monuments votifs.</i>	1
A. Offrandes à Cérès et à Proserpine.....	1
B. Offrandes à diverses divinités.....	32
C. Monuments votifs sans indication de la divinité à laquelle ils étaient consacrés.....	37
D. Piédestaux de statues ne portant plus que le nom du sculpteur.....	40
§ 2. <i>Dédicaces de grands monuments du culte</i>	42
§ 3. <i>Limites des enceintes sacrées</i>	56
§ 4. <i>Décrets du Sénat et du Peuple relatifs à la célébra- tion des mystères.</i>	58
§ 5. <i>Textes relatifs à la célébration de sacrifices officiels.</i>	70
§ 6. <i>Décrets de corporations religieuses relatifs à la célé- bration du culte.</i>	90
§ 7. <i>Listes et généalogies de prêtres.</i>	132
§ 8. <i>Monuments ne portant que des dates du sacerdoce des prêtresses d'Éleusis.</i>	132
§ 9. <i>Honneurs rendus à des ministres du culte.</i>	
A. Hiérophantes.	141
B. Daduques.	145

	Pages.
C. Hiérocéryces.....	168
D. Épibomes.	173
E. Hiérophantides.....	175
F. Daduques féminins.	186
G. Prêtresses éponymes..	190
H. Mystagogues.....	192
I. Iacchagogues.....	200
K. Initiés de l'autel.....	201
L. Ministres inférieurs du temple.....	218
M. Hiéraules et hymnodes.....	225
N. Exégètes.	226
O. Individus appartenant aux familles sacerdotales d'Éleusis, mais dont les fonctions ne sont pas indiquées.....	229
Q. Ministres de cultes autres que celui des déesses d'Éleusis.....	244
§ 10. <i>Honneurs rendus à des particuliers par le sacerdoce d'Éleusis.</i>	265

DEUXIÈME CLASSE.

ACTES PUBLICS.

§ 1. <i>Inscriptions relatives à des matières de finances.</i>	267
§ 2. <i>Décrets du Sénat et du Peuple relatifs à des objets civils.</i>	269
§ 3. <i>Catalogues officiels distribués par tribus et par dèmes.</i>	278
§ 4. <i>Honneurs rendus par l'État à des citoyens.</i>	284
§ 5. <i>Honneurs décernés à des empereurs romains.</i>	292
§ 6. <i>Honneurs décernés à des magistrats romains.</i>	300
§ 7. <i>Inscriptions militaires.</i>	304
§ 8. <i>Inscriptions sur des objets d'usage militaire.</i>	312

TROISIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

	Pages.
§ 1. <i>Épitaphes contenant des noms de demeures d'Attique.</i>	
A. Athmonum.....	321
B. Auridæ.....	322
C. Azenia.....	323
D. Berenicidæ.....	325
E. Chollidæ.....	327
F. Cydathenæum.....	329
G. Eleusis.....	331
H. Halæ.....	332
I. Pæania.....	332
K. Phalerum.....	332
§ 2. <i>Épitaphes d'étrangers</i>	333
§ 3. <i>Épitaphes sans indication de patrie</i>	352
§ 4. <i>Épitaphes métriques</i>	358

QUATRIÈME CLASSE.

FRAGMENTS INDÉTERMINÉS D'INSCRIPTIONS QUI PEUVENT SE RAPPORTER AUX CLASSES PRÉCÉDENTES.....	361
--	-----

CINQUIÈME CLASSE.

GRAFFITI.

§ 1. <i>Marques d'appareillage</i>	371
§ 2. <i>Inscriptions diverses</i>	374

SIXIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

	Pages.
§ 1. <i>Dédicaces d'églises ou de chapelles</i>	379
§ 2. <i>Inscriptions funéraires</i>	382
§ 3. <i>Graffiti</i>	386
§ 4. <i>Sceaux et bulles</i>	387

SEPTIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS LATINES.....	394
---------------------------	-----

HUITIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS SLAVES.....	403
--------------------------	-----

ADDITIONS ET CORRECTIONS	413
--------------------------------	-----



DU MÊME AUTEUR.

OUVRAGES SCIENTIFIQUES.

ESSAI SUR LE CLASSEMENT DES MONNAIES D'ARGENT DES LAGIDES ;
1 vol. in-8. Blois, 1853.

Ouvrage couronné par l'Institut.

DESCRIPTION DES MÉDAILLES ET ANTIQUITÉS DU CABINET DE M. LE DUC DE
BERRY ; 4 vol. in-8. Paris, 1857.

*Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une
mention très-honorable au concours du prix de numismatique.*

CATALOGUE D'UNE COLLECTION D'ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES FORMÉE
PAR M. D'ASASTASI ; 4 vol. in-8. Paris, 1857.

DES VOIES DE RECOURS ; théorie et histoire du droit d'appel en
Droit Romain et en Droit Français ; 1 vol. in-8. Paris, 1857.

MÉMOIRE SUR L'INSCRIPTION D'ACTEN ; broch. in-8. Paris, 1858.

DE TABULIS OXYTOYONIS PLEURORIS ALEXANDRINIS ; broch. in-8.
Bonn, 1856.

DE L'ORIGINE CHRÉTIENNE DES INSCRIPTIONS SINAITIQUES ; broch.
in-8. Paris, 1859.

MÉMOIRE SUR L'ALEXIA DES COMMENTAIRES DE CÉSAR ET SUR DES
ANTIQUITÉS D'ALISE SAINTE-REINE ; broch. in-8. Paris, 1860.

*Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions
et belles-lettres.*

LES MARBRÉS D'ÉLEUSIS ; broch. in-8. Paris, 1860.

LA MINERVE DU PARTHÉNON ; broch. in-8. Paris, 1860.

DEUX DYNASTIES FRANÇAISES CHEZ LES SLAVES MÉRIDIONNAUX ; broch.
in-8. Paris, 1861.

OUVRAGES POLITIQUES.

LA QUESTION IONIENNE DEVANT L'EUROPE ; broch. in-8. Paris, 1859.

HISTOIRE DES MASSACRES DE SYRIE EN 1860 ; broch. in-8. Paris,
1861.

LE GOUVERNEMENT DES ILES IONIENNES, lettre à lord John Russell ;
broch. in-8. Paris, 1861.









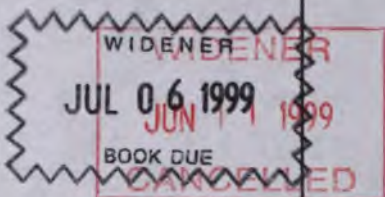


3 2044 050 953 579

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413



Please handle with care.
Thank you for helping to preserve
library collections at Harvard.

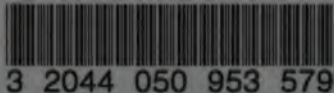












The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413



Please handle with care.
Thank you for helping to preserve
library collections at Harvard.

